



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file / Votre référence

Our file / Notre référence

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

IDÉOLOGIE ET ACTION :
QUATRE GROUPES ÉCOLOGIQUES
QUÉBÉCOIS

La Société pour vaincre la pollution, the Society to Overcome Pollution, l'Union québécoise de conservation de la nature et la Fédération québécoise de la faune.

Par
Nathalie Lewis

Thèse déposée à
l'École des études supérieures et de la recherche en vue de l'obtention
de la maîtrise ès arts en science politique

Directeur : professeur François Houle

Université d'Ottawa
janvier 1994



Nathalie Lewis, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your lib *Votre bibliothèque*

Our lib *Notre bibliothèque*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-95934-7

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Pour leur soutien, remerciements à
François Houle, Bernard Gagnon,
Denise Ouellette et Hubert Lewis.

IDÉOLOGIE ET ACTION :
QUATRE GROUPES ÉCOLOGIQUES QUÉBÉCOIS
La Société pour vaincre la pollution, the Society to Overcome
Pollution, l'Union québécoise de la nature et la Fédération
québécoise de la nature

INTRODUCTION	1
Problématique	5
Hypothèse	6
Méthode de recherche	8
 <i><u>Première partie</u></i>	
IDÉOLOGIE	12
Chapitre premier	
• L'historique d'un concept	14
• Pour des balises claires issues du marxisme	17
• Une lecture plus large de l'idéologie	19
• L'utopie : une porte pour la prospection des idéologies du mouvement écologique	20
• Un instrument pratique pour entrevoir les idéologies	21
 <i><u>Deuxième partie</u></i>	
QUATRE GROUPES ENVIRONNEMENTAUX	27
Chapitre 2	
La Société pour vaincre la pollution	30
• Le projet de société	33
La question énergétique	36
• Atteindre la société idéale	39
Les produits toxiques	41
Le rôle du judiciaire	43
Les audiences publiques	45
• Récapitulons	49

Chapitre 3	
The Society To Overcome Pollution	53
•Le projet de société	55
La question énergétique	56
La qualité de l'air : des effluves de tabac aux pluies acides	59
•Atteindre la société idéale	67
Les audiences publiques	69
Au delà des grands dossiers, le travail quotidien du groupe	74
•Récapitulons	75
Chapitre 4	
L'Union québécoise pour la conservation de la nature	78
•Le projet de société -La Stratégie mondiale de la conservation	81
L'éducation, le pivot du développement durable	85
•Atteindre la société idéale	91
La question énergétique	95
Les audiences publiques et les évaluations d'impact	98
•Récapitulons	100
Chapitre 5	
La Fédération québécoise de la faune	103
•Le projet de société	106
La polyvalence des forêts	108
Commercialiser la chasse et la pêche	110
•Atteindre la société idéale	112
Le principe démocratique	114
L'éducation, une priorité	121
•Récapitulons	124
CONCLUSION	127
•La place de l'Homme dans l'univers	129
•Les rapports Homme/Nature	133
•Les rapports sociaux	135
•Et alors... quelle est la vision de la société écologique envisagée?	140
•Pour conclure	144
Une nouvelle façon de penser le développement	147

Annexe 1	151
Chronologie des termes environnementaux traités dans Le Devoir, de 1975 à 1991	
Annexe 2	175
Implication des sept principaux mouvements environnementaux à travers une recension du journal <u>Le Devoir</u> , de 1975 à 1991	
Annexe 3	177
Évolution du nombre d'articles portant sur l'environnement au sein du journal <u>Le Devoir</u> , 1975 à 1991	
Annexe 4	179
Terminologie	
Annexe 5	182
Survol des principaux courants théoriques environnementaux	
 BIBLIOGRAPHIE	 187

Le monde d'aujourd'hui est en mutation comme il le fut d'ailleurs à diverses époques de l'histoire. La pensée moderne est-elle en crise ? D'aucuns le postulent. Pour le mouvement écologique, la particularité de notre siècle se retrouve au niveau physique, dans la réalisation du caractère fini de la biosphère. Le vaste monde, par le truchement de la science et des communications, est devenu accessible. Conceptualiser l'étendue de notre planète est maintenant chose courante. Dans cet élan, les humains, séduits par les bienfaits de la science, ont, du même coup, les connaissances nécessaires pour réaliser la précarité de la planète. Globalement, le défi du mouvement environnemental est d'arrêter la dégradation de la biosphère. À cet égard, chaque groupe qui lutte à la défense de l'environnement a des buts et des moyens propres. Toutefois, pour chacun, c'est une course contre la montre, très serrée. Dans la recherche de solutions, on tente de redéfinir un cadre d'action. Entre le global et le local, on tergiverse. L'enjeu est de taille.

Ce mouvement environnemental, qui est de plus en plus visible, sera l'objet de cette thèse. Nous étudierons particulièrement la nature de l'idéologie véhiculée par le mouvement écologique québécois. Quelle est cette idéologie? Sommes-nous face à une idéologie analogue partagée par tous les groupes environnementaux ou avons-nous plusieurs courants idéologiques au sein du mouvement? Assistons-nous à la naissance d'une idéologie se démarquant des courants idéologiques modernes -libéralisme, conservatisme, marxisme...- ou est-ce un continuum logique d'une de ces idéologies modernes?

Toutefois, avant d'entrer au coeur de cette problématique, glissons un mot sur le contexte environnemental québécois.

* * *

Le Québec des années 1990 renferme plus de 700 groupes et associations à caractère écologique¹. Nombre de ces groupes ont pris naissance depuis déjà, au moins, trois décennies. Il suffit de se rappeler les clubs des Jeunes naturalistes ou les 4-H, les groupes affiliés au Jardin botanique de Montréal, les disciples du frère Marie-Victorin et récemment ceux de Pierre Dansereau. Ce sont tous ces regroupements, anciens et nouveaux, qui peuvent se réclamer, chacun à sa manière, de la vitalité du mouvement actuel. La politique québécoise doit aujourd'hui composer avec ces groupes qui veulent réorienter, sur une voie plus verte, le développement social, économique et politique.

Mais, quelle est l'influence réelle du mouvement écologique québécois actuel? Dans un premier temps, on pourrait affirmer que cette force est peu importante au Québec. En effet, si l'on juge par ce que véhicule la presse écrite², les différents groupes semblent occuper une place secondaire dans le débat politique général. Le mouvement écologique est certes présent dans les médias mais il n'occupe pas une place substantielle. Les questions environnementales sont généralement examinées sous l'angle des politiques gouvernementales (souvent à court terme), bien plus que dans une perspective, holistique et à long terme, propre aux groupes écologiques. L'État québécois (et canadien) draine beaucoup de préoccupations environnementales. Comme le mentionne Jean-Guy Vaillancourt, nous avons vu, dès le début des années soixante-dix, au sein de la société canadienne, une prise en charge par l'État des préoccupations environnementales. Des écologistes ont oeuvré conjointement avec les ministères de l'environnement, tant québécois que canadien, en vue d'améliorer la situation, alors qu'à la même époque, aux États-Unis ou en Europe, ces écologistes auraient pris la tête de mouvements autonomes.

«En comparaison avec les États-Unis et la France, on peut dire que le gouvernement fédéral, de même que le gouvernement du Québec, à partir de 1970 avec le ministre Goldbloom, ont eu une certaine préoccupation pour les questions écologiques, spécialement pour la question de la conservation de l'énergie. L'État a ainsi réussi à coopier et à drainer bien des ressources humaines dans ces programmes de

¹ Ministère de l'environnement du Québec, Répertoire environnemental, 1990.

² Dans le cadre de cette recherche, une revue de presse a été effectuée au sein du journal Le Devoir, de 1975 à 1991. Nous expliquerons bientôt quels en furent les résultats. Notons, pour le moment, que cette recension nous a permis de survoler l'actualité environnementale. C'est ainsi que nous avons remarqué la faible présence des différents groupes écologistes dans les grands médias écrits québécois.

changements prudents et modérés. Beaucoup des efforts qui, ailleurs, sont allés dans des manifestations sont récupérés ici dans des programmes gouvernementaux, et dans les mémoires, les pétitions et d'autres genres de pression pour affecter ces programmes³»

Dans cette optique et, aussi, dans l'hypothèse où l'écologisme et d'autres nouveaux mouvements sociaux devraient être des voies de sortie à la crise de la pensée moderne⁴, on peut facilement affirmer que le mouvement écologique québécois, même s'il s'est hissé jusqu'aux sphères socio-politiques où s'effectuent pourtant les orientations décisives, n'a que peu d'influence ou est faiblement pris en considération. Ceci serait attribuable au fait que l'écologisme à sa source a été institutionnalisé donnant ainsi moins d'autonomie aux groupes environnementaux qui deviennent politiquement assujettis. Cette affirmation se retrouve, entre autres chez Julien, Lamonde et Latouche⁵.

Une affirmation inverse, face au mouvement écologique, serait que celui-ci, au lieu d'être amorphe et stagnant, comme semble l'indiquer sa présence dans les médias, reste précisément une piste de sortie de cette crise de la pensée moderne. En effet, pour certains, le mouvement écologique, dans sa fraction la plus radicale, est l'ouverture vers une nouvelle forme de gestion sociale. Mais ces espoirs sont quasi absents de la presse écrite. Rien, ou si peu, ne laisse entrevoir l'éclosion d'une idéologie tant soit peu radicale et porteuse de changements sociétaux. C'est à travers quelques textes des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt portant sur des projets d'écosociété que l'on trouvera cette tendance. On l'identifie aussi dans le manifeste écologiste écrit par Michel Jurdant des Ami-e-s de la terre de Québec et le regroupement

³ Jean-Guy VAILLANCOURT, «Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises: de la contre culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme», Sociologie et société, Vol.XIII, no.1, 1981, p.81-98.

⁴ On postule ici, que cette crise de la pensée est celle de la pensée moderne. Dans le monde actuel, les grandes idéologies, libéralisme, marxisme, ont convergé vers un même but: une sclérose du sujet. Pour certains tenants de la crise, quelques voies de sortie sont encore ouvertes, d'où le grand espoir qui rejaillit face à l'éclosion de nouveaux mouvements sociaux quant à une éventuelle possibilité de surmonter la crise moderne. Le mouvement des femmes, entre autres, a suscité beaucoup d'espoir. Dans ces soupapes de secours, les mouvements écologiques ont été, et sont, porteurs d'espoir. (Nous devons à M. André Vachet des analyses intéressantes à ce sujet.)

⁵ Pierre-André JULIEN, Pierre LAMONDE et Daniel LATOUCHE, Québec 2001 : une société refroidie. Québec, Boréal Express, 1976 cité dans Jean-Guy VAILLANCOURT, op.cit. p.93.

écologique (environ 180 groupes environnementaux) en 1978. La tendance plus «radicale» fut donc présente au Québec. Une *écosociété* a été envisagée par certains mouvements pour mettre un terme au chaos vers lequel tend la société de consommation capitaliste. Peut-on parler toutefois d'un mouvement important? Est-il plus qu'un succédané des idéologies de gauche?

Stagnation ou, au contraire, vigueur du mouvement écologique, telle est une des questions auquel ce travail tentera de résoudre. Ce qui nous importe, c'est l'analyse du discours idéologique de ce mouvement lié à son action sur le terrain. Nous tenterons alors d'étudier quatre groupes écologiques et/ou environnementaux québécois importants afin d'y cerner l'idéologie qui les sous-tend et qu'ils contribuent à définir. Nous tenterons de dégager l'idéologie de ces groupes par le biais d'une recension méthodique des actions, des écrits, des prises de position des groupes et par l'analyse de leurs conflits internes, de l'évolution de leur pensée au fil des événements, des réactions qu'ils ont suscitées, des replis qu'ils ont effectués. Il faut toutefois se poser la question préalable : qu'entendons-nous par idéologie?

* * *

Le déroulement de ce travail tient, en effet, à cette volonté ferme d'analyser l'idéologie particulière qu'est l'écologisme québécois à la lumière du concept général d'idéologie. C'est donc la définition même d'«idéologie» qui constituera, pour des fins de méthode, l'objet de la première partie de notre recherche. Une seconde partie fera place au mouvement écologique lui-même, analysé dans la perspective des grandes idéologies modernes (libéralisme, conservatisme, marxisme...). En voulant scruter le mouvement écologique, nous découvrirons alors s'il est véritablement porteur d'une nouvelle idéologie : ce serait -dans cette hypothèse-, probablement sous la forme de l'utopie telle que définie par Mannheim, c'est ce que nous examinerons plus en détail dans le premier chapitre. Finalement, c'est à l'aide du cadre théorique avancé que nous cernerons l'idéologie des groupes québécois. Et nous expliquerons comment l'idéologie peut être dégagée à l'intérieur des pratiques quotidiennes de lutte pour l'environnement.

Ce rappel théorique des idéologies nous permettra d'avoir des repères face à l'action des groupes québécois et, plus spécifiquement, de quatre d'entre eux. Nous éviterons de nous attarder exclusivement sur les éléments

idéologiques, ne voulant pas gonfler artificiellement un discours qui, reconnaissons-le, a des préoccupations concrètes très nettes. Nous tenterons plutôt de faire ressortir les éléments idéologiques des groupes dans leurs actions quotidiennes. Pour cela, nous étudierons l'idéologie du mouvement par le biais des actions et des dossiers qui furent les plus marquants au cours des seize dernières années. C'est donc par l'étude des documents spécifiques à chacun des groupes que nous pourrions cerner les dossiers ou thèmes majeurs de ceux-ci (les produits toxiques et la S.V.P., par exemple). L'image ainsi obtenue devrait nous donner une idée assez juste du groupe étudié. Ce n'est qu'en troisième partie que des liens entre l'action et le discours de ces quatre groupes pourront être tracés.

* * *

Problématique

Après un regard rapide, nous estimons que les groupes environnementaux québécois ne véhiculent pas nécessairement une idéologie identique. Chaque groupe a sa spécificité et celle-ci semble fortement différenciée par rapport aux autres. Voilà pourquoi nous jugeons bon de faire l'analyse individuelle de chacun des groupes clés de la scène environnementale québécoise, ce qui nous permettra de broser un tableau assez juste du mouvement écologique québécois.

Dans la courte existence de l'écologisme au Québec (environ 30 ans), quelques tentatives ont été faites pour établir des fronts communs écologiques (regroupement québécois pour l'environnement en 1974, états généraux de l'environnement en 1978, regroupement du lac St-Joseph en 1978...) mais ces tentatives n'ont pas connu de lendemain, selon nous, faute de convergences d'intérêts. Le parti Vert, par ailleurs, aura, lui aussi, essayé de regrouper les différents groupes, mais ici encore, le clivage reste trop fort⁶.

La question majeure à laquelle ce travail devra répondre est donc de savoir si les groupes environnementaux québécois choisis véhiculent une idéologie qui leur est propre. Quelle est la place qu'occupe le discours idéologique et l'action qui le sous-tend par rapport au travail quotidien de ces

⁶ Ce n'est toutefois pas la seule raison de la non-adhérence au parti vert. Le système électoral ne favorisant pas l'élection d'un tiers parti, les écologistes préfèrent mettre leur énergie directement auprès des décideurs politiques.

groupes? Et, finalement, une idéologie se distinguant des grandes idéologies modernes est-elle en voie d'éclosion? Pour esquisser des réponses à ces questions, il faudra au préalable concentrer la recherche, de sorte que l'analyse puisse s'arrêter sur quelques groupes assez significatifs de l'ensemble du mouvement environnemental québécois. La recherche sera partielle dans le sens où seulement quatre groupes seront étudiés. Il s'agit de : la «Société pour vaincre la pollution» (S.V.P.), la «Society to Overcome Pollution» (STOP), la «Fédération québécoise de la faune» (F.Q.F.) et l'«Union québécoise pour la conservation de la nature»(UQCN). Ce choix est motivé entre autres par l'implication publique plus importante de ces groupes depuis 1975 tel que recensé dans le journal Le Devoir. Nous expliquerons plus en détail ce choix dans la section *méthode de recherche*. Nous croyons que ces groupes, étant les plus actifs et les plus visibles sur la scène publique québécoise, nous donneront une vision assez juste de l'idéologie environnementale québécoise dominante.

* * *

Hypothèses

Eu égard à la problématique avancée à savoir : 1° quel est le courant idéologique défendu par le mouvement écologique québécois, 2° est-il identique pour chaque groupe du mouvement?, 3° est-il en continuité avec les grandes idéologies modernes -si oui laquelle- ou, 4° est-il porteur d'un germe idéologique nouveau?, nous postulons que :

Les groupes environnementaux ont une idéologie.

Nous cherchons toutefois à savoir si cette idéologie est propre à chaque groupe, en quoi elle s'inspire des idéologies écologiques ou n'est qu'une réarticulation d'une idéologie moderne.

En effet l'idéologie qui émane des groupes écologiques peut être le reflet de l'idéologie générale de la société québécoise, elle peut ainsi être en continuité directe avec les grandes idéologies modernes mais elle peut aussi vouloir se distancer de ces courants et s'identifier avec ce que des écologistes nomment des nouveaux courants idéologiques. Il est alors question de pensée allant de l'écologie sociale à l'écologie profonde (deep ecology) et, si tel est le cas, nous devons évaluer si de tels discours se distinguent vraiment des idéologies modernes. Finalement, il se pourrait que les groupes écologiques québécois se

distinguent complètement des courants idéologiques connus et nous offrent ainsi un nouveau terrain idéologique. C'est cela que nous tentons de découvrir.

• Animés par des intérêts sectoriels multiples, les groupes environnementaux québécois, ne participent pas à une idéologie environnementale commune. Leur pensée est plutôt tributaire de leur pratique, laquelle est fortement différenciée selon les groupes.

En effet, nous croyons que : chaque groupe manifeste des intérêts différents liés spécialement à un ou des problèmes environnementaux spécifiques. Ils ont ainsi des intérêts et des pratiques différentes. La Fédération québécoise de la faune, par exemple, est, notamment, directement impliquée dans la lutte aux défoliants tandis que STOP est plutôt préoccupé par la qualité de l'air sur le territoire de la CUM. Dans ce sens, nous croyons que c'est cette pratique -au centre de la raison d'être des groupes- qui façonne l'idéologie de chacun. La pratique des groupes étant spécifique et différente, l'idéologie en découlant peut devenir, elle aussi, différente et spécifique ou tout au moins, pourrions-nous y retrouver des accents différents.

• Nous tenterons aussi de démontrer que l'idéologie de chaque groupe étudié ne constitue pas les fondements d'une idéologie nouvelle, en autant que l'écologie sociale ou l'écologie profonde pourrait en être, mais plutôt qu'elle vise à modeler la politique québécoise libérale en fonction d'intérêts environnementaux.

Toutes les sphères politiques, économiques et sociales de la vie québécoise sont, à différents moments, scrutées par le mouvement environnemental. Chaque mouvement fait, dès lors, des revendications, des pressions et des recommandations aux élus politiques. Ceux-ci -non seulement les élu(e)s directement responsables de l'environnement mais l'ensemble de l'appareil politique- doivent, de plus en plus, coordonner leurs actions politiques avec la réalité de l'environnement. Cette étude veut donc démontrer que les mouvements environnementaux ne militent pas directement en fonction d'une société future nouvelle, mais cherchent plutôt à changer quotidiennement des trajectoires de la société actuelle tout en y conservant l'essence.

Méthode de recherche

Pour mener à bien ce projet, nous avons, en premier lieu, identifié quatre groupes environnementaux québécois importants. Pour cela, nous avons eu recours à une recension systématique d'articles de la presse écrite, expressément dans Le Devoir de Montréal, de 1975 à 1991. Dans cette recension, nous avons relevé tous les articles touchant l'écologie, la pollution et l'environnement. Un tableau (annexe 1) a été construit par thèmes traités et, quand c'était le cas, le(les) groupe(s) concerné(s) par le problème. Par exemple, nous pouvons dire qu'en 1988 il fut question à sept reprises de pesticides et de défoliants et que cette question occupa principalement la Fédération québécoise de la faune et le Regroupement pour un Québec vert.

Ce recensement eut deux avantages. Premièrement, il permit d'identifier les principaux groupes environnementaux impliqués sur la scène québécoise (annexe 2) et, par conséquent, nous permit de choisir les mouvements les plus actifs; soit, •la Société pour vaincre la pollution (S.V.P.) et son homologue anglophone •the Society to Overcome Pollution (STOP), •la Fédération québécoise de la faune (F.Q.F.) et •l'Union québécoise de conservation de la nature (UQCN).

Dans un deuxième temps, la recension a mis en lumière les grands débats environnementaux qui ont animé la scène québécoise depuis 1975. On put observer les principales questions, les principales luttes, les gains, les échecs de cette période. Nous sommes conscients que cette méthode de travail ignore certains courants alternatifs. Des groupes comme les «ami-e-s de la terre de Québec» ou le «Comité environnement de Chicoutimi», qui ont déjà proposé des projets d'écosociété, ne figurent pas dans ce travail alors qu'ils tentent peut-être de définir une nouvelle idéologie. Nous croyons toutefois que leur faible impact les condamne actuellement à la marginalité pratique, ce qui ne signifie pas que leur idéologie soit déficiente ou sans avenir. D'une certaine façon, ils ne modèlent pas, actuellement, l'idéologie dominante du mouvement environnemental québécois.

Ayant déterminé les groupes qui seront étudiés, nous avons pris contact avec chacun d'eux et utilisé toutes les publications, mémoires, projets... de ces derniers. La documentation sur les sujets qui nous intéressent est relativement maigre au sein des journaux et des revues de sciences sociales, d'écologie ou

d'environnement. Chaque mouvement reste le plus apte à nous fournir l'information sur les enjeux qui ont mobilisé ses énergies depuis 1978.

La collecte des données fut donc effectuée directement auprès des groupes concernés. Ces renseignements nous ont servi à cerner l'idéologie de chacun et permettent de : 1- dégager l'idéologie véhiculée par eux; 2- comparer entre elles les pistes idéologiques de chacun des groupes et déterminer leur spécificité; 3- voir comment les idéologies véhiculées par les groupes environnementaux sont davantage associées à une pratique intégrée dans la sphère politique québécoise plutôt qu'à un questionnement théorique nouveau.

La période étudiée a été délimitée : elle s'étend de janvier 1978 à décembre 1991. La raison première de ce choix est que les questions environnementales au Québec ont suivi un cheminement par vagues, comme le démontrent bien les différents textes écrits sur la question⁷. La naissance des préoccupations environnementales au Québec -comme ce fut le cas, un peu partout, en Occident- a eu lieu à la fin des années soixante. Toutefois, vers le milieu de la décennie suivante, un certain ralentissement s'est produit et ce n'est que vers 1978 que le redémarrage s'est enclenché. Les causes multiples de ce regain d'énergie mériteraient une plus longue étude. Qu'il suffise de dire ici que l'état global de l'environnement vers la fin des années soixante-dix (pluies acides, ozone, BPC...) et les études d'impact de la pollution sur la santé publique (cancer, troubles respiratoires, faiblesse du système immunitaire...) auront relancé le débat de façon plus généralisée dans la société. Tous commencèrent à se sentir concernés.

La charnière entre les années soixante/soixante-dix -où l'écologisme était isolé- et les années quatre-vingt -où ce courant s'est infiltré partout, de la sphère politique à la société civile-, est intéressante. Il n'y a pas une cause unique à ce regain de popularité mais notons que le débat amorcé par la

⁷ À ce sujet voir Serge BEAUCHER, «La conscience écologique du Québec», Forêt Conservation, novembre 1987, p.23 à 27; André DELISLE, «La pensée écologique d'un propos utopiste à un discours politique», Forces, no.81, printemps 1988, p.58 à 63; Michel MALDAGUE, «La décennie 80 : changement de cap ou aggravation de la crise de l'environnement humain», De toute urgence, II, no.1, avril 1980, p.3 à 14; Jean-Guy VAILLANCOURT, «Évolution, diversité et spécificité des associations québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écossocialisme», Sociologie et société, vol.XIII, no.1, 1981, p.81 à 98; Jean-Guy VAILLANCOURT, «Défense de l'environnement : Les mouvements verts québécois», Relations, décembre 1987, p.298 à 301.

Stratégie mondiale de conservation⁸ en 1980 en fut l'un des moteurs. Pour les fins de cette étude, nous avons étudié l'évolution du nombre d'articles portant sur l'environnement parus dans le journal Le Devoir de 1975 à 1990 (annexe 3). Cette évolution de la quantité des articles illustre une augmentation, légère avant 1978, mais qui s'accélère ensuite.

Au Québec, des événements clés marquèrent ce passage. En 1979, la création du ministère de l'Environnement du Québec⁹ et l'adoption du fameux projet de loi 69 allaient enfin, par voie législative, délimiter plus scrupuleusement les développements et surtout donner une voix aux citoyens :

«Le principe fondamental de la loi 69, c'est d'accorder à chaque citoyen le droit à la qualité de son environnement. Nous lui reconnaissons dans ce but un recours civil et un recours pénal¹⁰.»

-Marcel Léger-

Cette loi créa l'institution du BAPE¹¹ qui allait modifier sensiblement les règles du jeu et populariser la tenue d'audiences publiques. Le débat environnemental québécois occupa, dès lors, un espace public plus visible. L'écologisme sortait de la marginalité et se répandait dans toutes les sphères de la société et, peu à peu, de nouvelles préoccupations allaient captiver l'attention des Québécois.

* * *

Les questions environnementales au Québec ont pris une importance notable sur la scène publique. Elles occupent de plus en plus les multiples champs de débats publics. Pour pouvoir analyser cette nouvelle force, il est bon de défricher ce terrain d'étude resté vierge jusqu'à ce jour. Les études sur l'écologisme québécois sont encore peu nombreuses. La pensée théorique ignore encore beaucoup de choses quant aux initiatives émanant des associations et groupes voués à l'environnement, au Québec (et au Canada). La question est pertinente, ne serait-ce que par le champ qu'elle s'approprie de jour en jour.

⁸ Le chapitre sur l'Union québécoise de la nature donne une bonne idée de cette stratégie lancée par l'Union mondiale pour la nature.

⁹ Auparavant, les questions environnementales étaient prises en charge par le Service de protection environnementale chapeauté par le ministère des Affaires municipales.

¹⁰ Marcel LÉGER, «Environnement : aux citoyens d'agir», document reproduit dans Le Devoir, Montréal, 13 janvier 1979, p.4.

¹¹ BAPE : Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

Cette thèse ne sera toutefois qu'un maillon en vue d'une étude plus vaste de la question des idéologies environnementales. Nous nous pencherons sur l'étude de quatre groupes importants sur la scène publique québécoise. Nous tenterons de démontrer, dans un premier temps, que les groupes écologiques québécois ne s'alignent pas sur une idéologie commune. Ils véhiculent plutôt une idéologie qui se définit par rapport à leur pratique, leur action sur le terrain. Deuxièmement, nous tenterons de démontrer que le mouvement écologique n'apporte pas, pour l'instant, un nouveau cadre idéologique. Toutefois, par son action il tente de modeler la politique québécoise libérale en fonction d'intérêts environnementaux. Mais comme le mouvement est, à ce jour, très actif, il n'est pas impossible que d'autres groupes apportent des éléments nouveaux. L'étude temporelle que nous situons entre 1978 et 1991 se devra d'être remise à jour. Nous croyons toutefois, que cette recherche apportera des réflexions pertinentes pour de futures recherches environnementales. Une étude comparative entre le mouvement écologique québécois et d'autres mouvements internationaux pourra s'avérer pertinente.

Au-delà du discours prônant le requestionnement inévitable et urgent de nos modes de vie, au-delà de la pertinence du discours écologique, on se doit de prendre conscience du débat, de la place qu'il occupe et de son impact à partir des pratiques des groupes qui sont porteurs de ce discours. Le mouvement écologique veut redéfinir nos modes de vie pour donner aux générations présentes et futures une nouvelle forme d'intervention sociale. Le mouvement environnemental, quoi qu'on en pense, reste, sous toutes ses formes, une idée somme toute assez vivifiante. Jean-Robert Sansfaçon écrivait en 1982 : «L'écologie politique reste encore, plus que jamais (...) l'utopie la plus stimulante, la plus concrète même, que nous ayons à nous mettre sous la dent¹².»

Idéologie, utopie...nous devons, en première partie de cette recherche, définir ces concepts théoriques¹³ pour comprendre comment il peut être possible, à travers la pratique quotidienne des groupes environnementaux, de cerner leur idéologie.

* * *

¹² Jean-Robert SANSFAÇON, «Écologie : les paradoxes de la survie», Le temps fou, juin/juillet 1982, p.22.

¹³ Toutefois, avant d'aller plus loin dans cette étude nous croyons que certains concepts généraux liés aux études sur l'environnement se doivent d'être définis. Ces définitions se retrouvent en annexe 4.

Première Partie

Idéologie

Chapitre 1

Le terme idéologie est abondamment utilisé dans les sciences sociales modernes. Sa référence ne surprend pas. Pourtant, malgré la familiarité du concept, rares sont les auteurs qui s'arrêtent vraiment sur sa définition. On théorise beaucoup sur les différentes idéologies modernes (libéralisme, marxisme, socialisme...) mais rarement sur les éléments qui donnent naissance à de nouvelles idéologies.

Dans le cadre de ce travail, nous cherchons précisément à cerner l'idéologie véhiculée par le mouvement écologique. Nous ne tentons pas seulement de savoir si les divers groupes écologiques québécois véhiculent la même idéologie -ce que nous ne croyons pas- mais nous tentons de démontrer que, par sa pratique, le mouvement écologique tente de réorienter la politique québécoise en fonction d'intérêts écologiques. La recherche tentera de scruter profondément la pratique et le discours des groupes pour pouvoir déceler -s'il y a lieu- une nouvelle idéologie, propre à ces mouvements, ou un germe fertile à un nouveau cadre idéologique en devenir. C'est par le biais de l'utopie que nous tenterons d'insérer le potentiel idéologique des groupes écologiques. Nous ouvrirons sous cette rubrique une porte plus large pour la détection de l'idéologie.

Après avoir mis en place des balises pour l'analyse d'idéologies nous verrons comment il est possible à travers des actions et un discours d'évaluer nos quatre groupes choisis. Nous avons postulé que les groupes écologiques québécois véhiculent une idéologie. Nous cherchons toutefois à savoir si cette idéologie est propre aux groupes écologiques ou bien si elle est seulement un prolongement de l'idéologie libérale dominante au Québec. En fait, il serait surprenant qu'une nouvelle idéologie, pleinement articulée, soit actuellement présente au sein du mouvement écologique québécois, mais la marge entre l'adhésion complète à l'idéologie dominante et une nouvelle idéologie mature est grande. À quel degré les groupes écologiques sont-ils porteurs ou producteurs d'une idéologie nouvelle et dans quelle mesure ne font-ils que participer à la reproduction des idéologies modernes?

Avant d'aborder l'étude des groupes écologiques québécois, il faut d'abord définir ce qu'on entend par le concept d'idéologie. Ce sera le but du

présent chapitre. En partant de l'historique du concept d'idéologie nous proposerons des paramètres pour l'analyse des quatre mouvements écologiques choisis. Ce n'est qu'en comprenant la notion d'idéologie que l'on pourra, dans les chapitres subséquents, évaluer la pratique des groupes et leur apport idéologique.

L'historique d'un concept

Le concept d'idéologie a été scruté par différentes écoles, ce qui lui a imprimé des tangentes multiples et ce qui donne, comme le dit Denis Monière, des définitions qui n'échappent pas elles-mêmes à la contamination idéologique¹. Les idéologies, selon la définition que nous leur donnerons bientôt, auront, de tout temps, été présentes dans les sociétés humaines.

«Dans toute société, on constate [...] l'existence d'une activité économique de base, d'une organisation politique, et de "formes idéologiques" (religion, morale, philosophie, etc.) L'idéologie fait donc organiquement partie, comme telle, de toute la totalité sociale[...]. Les sociétés humaines sécrètent l'idéologie comme l'élément et l'atmosphère même indispensable à leur respiration, à leur vie historique².»

Mais si les «formes idéologiques» semblent avoir, de tout temps, fait partie de nos sociétés, les premiers théoriciens modernes importants qui ont noté le fait avec insistance restent Marx et Engels.

C'est dans L'idéologie allemande et jusqu'au Capital que Marx a mis en évidence certains éléments du concept. Dès lors, consciemment, on se mit à regarder la vie sociale sous l'angle de l'idéologie. Pour Marx, nous dit Ansart, «les idéologies sont le langage de l'existence sociale³.»

C'est en réaction à Hegel que Marx a, dès ses premiers écrits, élaboré sa conception du matérialisme historique. En effet, Marx s'insurgeait contre la théorie hégélienne voulant que les idées déterminent l'action. Le problème de la dialectique hégélienne résidait dans cette façon de relier concept et réalité. Pour Marx, la science est le produit d'une réflexion théorique et sert à posteriori à façonner ou à aider à comprendre un futur présupposé. Pourtant, la réflexion théorique provient de l'observation tangible du monde réel et de l'interaction

¹ Denis MONIERE, Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours, Québec/Amérique, Montréal, 1977, p.13.

² Louis ALTHUSSER, cité dans Raymond BOUDON, L'idéologie. L'origine des idées reçues, France, Fayard Idées-Forces, 1986, p.31.

³ Pierre ANSART, Idéologies conflits et pouvoir, Paris, PUF sociologie d'aujourd'hui, 1977, p.54.

des sujets. «À l'encontre de la philosophie allemande qui descend du ciel sur la terre, c'est de la terre au ciel que l'on monte ici⁴.»

Par exemple, Marx aura voulu, en écrivant le Capital, commencer par analyser l'économie actuelle et réelle qui se déroulait sous ses yeux. C'est donc l'action, la réalité sociale qui allait déterminer les idées. Les actions humaines allaient servir à combler les besoins matériels et, subséquemment, à déterminer les actions plus globales du développement humain.

«La production des idées, des représentations et de la conscience est d'abord directement et intimement mêlée à l'activité matérielle et au commerce matériel des hommes, elle est le langage de la vie réelle. Les représentations, la pensée, le commerce intellectuel des hommes apparaissent ici encore comme l'émanation directe de leur comportement matériel. Il en va de même de la production intellectuelle telle qu'elle se présente dans la langue de la politique, celle des lois, de la morale, de la religion, de la métaphysique, etc., de tout un peuple. Ce sont les hommes qui sont les producteurs de leurs représentations, de leurs idées, etc., mais les hommes réels, agissant tels qu'ils sont conditionnés par un développement déterminé de leurs forces productives et du mode de relations qui y correspond, y compris les formes les plus larges que celles-ci peuvent prendre. La conscience ne peut jamais être autre chose que l'Etre conscient et l'Etre des hommes⁵.»

C'est le point de départ majeur des recherches idéologiques modernes. Même si plusieurs théoriciens ont rejeté les postulats marxistes, le matérialisme historique, en tant que méthode, demeure largement accepté en sciences sociales. Selon les paramètres établis par Marx pour l'étude des idéologies, il faut aller au-delà des discours et des pensées, il faut analyser l'action présente et passée. C'est l'action des hommes qui détermine leur pensée.

Nous tenterons donc dans cette étude, d'étudier l'action des groupes écologiques qui n'est peut-être pas dirigée en fonction d'une pensée précise mais qui porte peut-être le germe d'une idéologie. C'est par le vécu des groupes, comme dans l'étude des conditions de travail de Marx, qu'il pourra être possible de mettre le doigt sur l'orientation recherchée. Mais il faut faire plus.

Marx, ne travaillant pas strictement sur le thème des idéologies, n'aurait, selon ses détracteurs, jamais défini assez clairement ses paramètres. Il aurait

⁴ Karl MARX et Friedrich ENGELS, «Feuerbach. L'opposition de la conception matérialiste et idéaliste», Oeuvres choisies, Moscou, Éditions du progrès, 1974, p.20.

⁵ Karl MARX, L'idéologie allemande, Paris, Éditions sociales, 1977, p.50.

manqué de clarté. Les accusations les plus courantes portent sur deux passages de L'idéologie allemande, le premier dans lequel Marx énonce que les idéologies seraient l'inversion de la réalité, la *camera obscura* et le deuxième où la notion négative jouxtant la fausse conscience est associée aux idéologies. Dans les deux cas, les marxistes contournent ces reproches. Déjà, Engels nous éclaire un peu sur le sujet :

«Selon la conception matérialiste de l'histoire, l'élément déterminant *en dernière instance* de l'histoire, c'est la production et la reproduction de la vie réelle. Ni Marx, ni moi-même n'avons dit rien de plus. Il s'ensuit que si quelqu'un déforme ceci en disant que l'élément économique est le *seul* élément déterminant, il transforme cette proposition en une phrase dépourvue de sens, abstraite, sans signification. La situation économique constitue la base, mais les divers éléments de la superstructure exercent aussi leur influence sur le cours de la lutte historique et dans certains cas leur rôle est prépondérant dans la détermination de sa forme. Il y a une interaction entre tous ces éléments où le mouvement économique ne s'affirme qu'à la fin comme nécessaire⁶.»

En fait, point n'est ici le lieu pour défendre ou condamner la théorie marxiste mais, nonobstant certains passages moins évidents, Marx aura donné le coup d'envoi à la méthode visant à l'analyse des idéologies. Et, dans ce cas, il nous semble faux d'imputer à Marx une étroitesse d'esprit en disant qu'il aura été obnubilé par le rôle trop important pris par les facteurs économiques dans l'analyse idéologique. Il est donc à-propos de garder comme base à l'analyse des idéologies les pistes ouvertes par Marx, en particulier dans L'idéologie allemande. La méthode de Marx aura permis de montrer le lien indissociable entre la théorie et la pratique et la priorité de cette dernière.

«It is one of the epoch-making merits of Marx's doctrine that he discovered the priority of practice, its guiding and controlling function for knowledge. But he was not simply content to explain this fundamental relationship in general, but also pointed out the methods for revealing the way in which this adequate relation of theory and practice came into existence⁷.»

6 F. ENGELS cité dans Denis MONIERE, Le développement des idéologies au Québec ... op.cit., p.19.

7 Georg LUKACS, Ontologie of Social Being 2-Marx, Londres, Merlin Press, 1978, p.43.

Pour des balises claires issues du marxisme

Dans un premier temps, nous avons dit que l'idéologie est produite par la société; elle est un produit social. Elle correspond directement aux idées de la classe sociale dominante (elle s'y adapte ou se dresse contre celle-ci). De plus, elle correspond, nous dira Marx, à un moment donné de l'histoire. Elle est donc, par le fait même, très changeante, s'adaptant aux nouvelles circonstances du développement des sociétés. Dans le cadre de cette recherche, des signes nouveaux émis par la société québécoise et le système mondial actuel -crises économiques à répétition, détérioration quasi-irréversible de l'écosystème, paupérisation de plus en plus marquée du Sud...- peuvent laisser croire à un terrain propice à l'éclosion d'un nouveau regard sociétal.

Toutefois, il serait simpliste de vouloir faire l'analyse de la seule pratique pour y déceler les germes d'une nouvelle idéologie. En effet, l'idéologie, par sa nature, reste ambiguë. Ceci, Marx l'a explicitement démontré. L'idéologie est un peu plus que l'existence sociale. Comme il fut mentionné, elle n'est pas issue de l'Esprit, elle se développe en fonction de la réalité sociale, mais, en un sens, elle naît après que cette réalité ait été promue au stade de la théorie et par le fait même est en décalage avec la réalité évoluant.

Marx essayait de faire une science exacte des sciences sociales, d'où l'insistance à l'égard de l'économique mais il a dû admettre lui-même que d'autres instances jouaient dans la formation des idéologies, des instances moins tangibles. Le poids historique, par exemple, inconsciemment greffé dans le développement des sociétés. Et même, si l'on déborde du cadre marxiste, ne pourrait-on pas dire que la sphère spirituelle aurait, elle aussi, été sous-évaluée. C'est à ce stade que Marx parlait d'illusion, de *fausse conscience*. Il faut donc être conscient de ce décalage mais, simultanément, le dépasser. Denis Monière cerne avec justesse le rôle et les limites du facteur idéologique selon Marx. Se référant à un passage de Marx dans le 18 Brumaire, il écrit :

«Les idéologies constituent la médiation entre la praxis et la conscience, c'est-à-dire qu'elles interviennent dans la réalité et servent de guide à la pratique des hommes. Elles fournissent une rationalité qui modèle les croyances, les attitudes et les comportements. En ce sens elles servent à l'action. Elles interprètent le réel à travers des valeurs particulières et elles reviennent vers le réel pour imposer des règles et des inhibitions. Cette position a des conséquences théoriques importantes car elle confère à l'idéologie une certaine force productive puisque les

hommes produisent, organisent leur travail et leur vie avec leur conscience, en se représentant à l'avance le résultat de leur activités, puisqu'ils essaient de faire correspondre projet et action. L'idéologie n'est plus, dès lors, confinée, enfermée dans la superstructure; elle n'est pas qu'une instance parmi d'autres, elle est à tous les niveaux, elle les cimente et leur donne une cohérence⁸. »

C'est donc à mi-chemin entre la pratique et la théorie que se décèlera une idéologie. Dans ce cas, l'analyse de l'action et des documents des groupes écologiques nous semble intéressante car ils permettront à la fois de voir en quoi ils théorisent une pratique et en quoi ils reflètent une idéologie donnée. Nous y reviendrons bientôt.

Mais si la méthode développée par Marx nous semble juste, elle peut toutefois être incomplète dans la prospection de nouvelles idéologies. En effet, les courants idéologiques modernes semblent effectivement correspondre à la dynamique de reproduction d'une société donnée. Pourtant, à l'heure actuelle, certains mouvements à prétention idéologique veulent offrir de nouveaux concepts qui ne s'articuleraient pas nécessairement sur ce mode de reproduction sociale. Savoir si ces mouvements portent vraiment un germe révolutionnaire est une question qui se pose au chercheur en sciences sociales, aujourd'hui. C'est pourquoi il est si important de bien définir la nature et la portée de toute idéologie avant de statuer sur le caractère plus ou moins idéologique de tel ou tel mouvement. Il serait téméraire de mésestimer l'un ou l'autre de ces mouvements populaires -féminisme, communautarisme, pacifisme, etc.- sous prétexte que leurs aspects idéologiques ne sont pas évidents ou que leur présentation théorique est maladroite. Une attitude d'ouverture s'impose. Il faut se garder de tout stéréotype, si dommageable pour qui veut saisir le moindre frémissement d'une société vivante. En ce qui concerne l'objectif du présent travail, il convient précisément de tenter de déceler ce caractère idéologique, si ténu soit-il, et de le mesurer à sa juste valeur. Plusieurs groupes se perçoivent vraiment comme capables d'offrir des alternatives de sociétés. Nous l'avons dit : ce n'est pas notre propos de prouver la véracité de ces affirmations mais on peut supposer que les paramètres que nous proposent ces groupes sortent un peu du cadre traditionnel marxiste tel que nous venons de le voir. Des éléments actuellement qualifiés de subjectifs, voire même spirituels, se greffent au

⁸ Denis MONIERE, Le développement des idéologies au Québec ... op. cit., p.20.

tableau et risquent de le modifier. Notre cadre doit donc être plus large pour englober ces nouveaux paramètres, sans pour autant dénaturer le concept d'idéologie.

Une lecture plus large de l'idéologie

Il nous apparaît intéressant dans ce sens de nous tourner vers le courant de sociologie non-marxiste pour voir ce qu'il peut offrir de différent. Le terme *idéologie* a, depuis Marx, été amplement galvaudé et tous les éventails de définitions ont été envisagés.

Pour plusieurs, le terme *idéologie* peut simplement faire référence à une pensée différente susceptible de proposer un modèle d'interprétation du monde. Raymond Aron, par exemple, disait : «L'idéologie est un système d'interprétation du monde social qui implique un ordre de valeurs et suggère des réformes à accomplir, un bouleversement à craindre ou à espérer⁹.» Le sens du terme est ici très vaste. D'autres théoriciens, sont allés plus loin. Karl Mannheim, par exemple, a travaillé longuement sur le sujet. Il a distingué deux significations au concept d'idéologie. La première fait référence au caractère partiel et particulier de l'idéologie et la deuxième la considère comme une totalité. Dans ce dernier cas, la notion d'idéologie prend une forme plus large que celle de Marx. C'est un état dans lequel on peut retrouver plusieurs formes de pensée. Mannheim a classé le processus idéologique en deux paliers : les utopies et les idéologies. Si ses explications sont souvent confuses, il reste, nous dit Raymond Boudon, que leur fondement est juste. Pour Mannheim, -là-dessus on peut retrouver une ressemblance avec la pensée de Marx-, l'idéologie se comprend dans le processus historique. Les sociétés évoluent, changent de systèmes, de normes, mais lors de ces changements, les individus ne sont pas à même de mettre les nouveaux concepts en place. Le tout est souvent en train de se faire, la démarche est incertaine, plus émotionnelle (mais non irrationnelle). Ce système est désigné par Mannheim comme *utopie*. Il est intéressant de s'arrêter sur cette distinction/ressemblance entre idéologie et utopie.

⁹ Raymond ARON cité dans Fernand DUMONT, Les idéologies, Paris, PUF, 1974, p.5.

L'utopie : une porte pour la prospection des idéologies du mouvement écologique

Il nous parut intéressant, en lisant Karl Mannheim, de retenir dans notre définition la phase *utopie*, propre, nous paraît-il, à toute nouvelle idéologie et rejoignant particulièrement bien notre mouvement écologique. L'utopie, nous dit Mannheim, c'est un état d'esprit incongru avec la réalité du moment. Toutefois, une mise en garde est de rigueur : la marge est ténue. Les idées qui transcendent l'ordre existant ne sont pas toujours liées à l'utopie, elles peuvent n'être qu'une réarticulation des idéologies en place.

«Only those orientations transcending reality will be referred to by us as utopian which, when they pass over into conduct, tend to shatter, either partially or wholly, the order of things prevailing at the time¹⁰.»

Pierre Ansart, dans ses écrits sur les idéologies, décrit pas à pas la naissance d'une nouvelle idéologie. Durant la première phase, c'est dans un état incertain que les esprits se fauillent. Toute l'énergie et l'espoir sont à leur paroxysme. C'est l'utopie;

«L'utopie prend sa place nécessaire dans une période d'invention de l'avenir, dans cette période où l'imagination politique est libérée et où les hommes dominés sont en situation de rêver leur futur tout en cherchant dans cet imaginaire une nouvelle dénonciation de leur présent¹¹.»

Plus le mouvement est nouveau, plus il paraîtra flou à ses débuts. N'ayant aucun exemple historique sur lequel s'appuyer, il balbutie gauchement. C'est au cours de sa croissance que l'utopie, si elle se rend à terme et ne meurt pas en cours de route, prendra l'appellation d'idéologie. Elle construit peu à peu une image de société. Elle décrit non seulement le corps social mais son articulation et cela d'une façon de plus en plus précise. Les buts et les moyens se précisent et il y a appel à l'action. Si une tangente idéologique peut être donnée à l'écologisme, c'est vers l'utopie qu'elle est à chercher. Le mouvement est jeune et il reste marginal.

Mais statuer qu'une idéologie naît exclusivement de l'utopie serait primaire. Rien n'est si catégorique et c'est Joseph Gabel qui souligne bien la différence : «L'idéologie tournée vers le passé serait investie d'une fonction de conservation sociale, alors que l'utopie, fixée sur l'avenir, serait un facteur

¹⁰ Karl MANNHEIM, Ideology and Utopia -An introduction to the Sociology of Knowledge, New York, A Harvest Book, 1968, p.192.

¹¹ Pierre ANSART, Idéologies, conflits et pouvoir, op.cit., p.106.

révolutionnaire¹².» Il y a donc plusieurs formes d'idéologies, de l'utopie à l'idéologie conservatrice. Cette dernière est plutôt une distanciation critique par rapport au système en place. Dans le cas de l'écologisme cependant -si cela est le germe d'une nouvelle pensée-, il faut accepter qu'il prenne naissance dans la phase utopique. Mais, idéologie nouvelle, utopie ou statu quo : comment statuer?

Un instrument pratique pour entrevoir les idéologies

Le présent travail, tout en essayant de cerner l'aspect idéologique de quatre mouvements écologiques québécois, se basera sur leurs actions et leurs écrits. Cette analyse ne veut pas partir de présuppositions idéologiques qui risqueraient de contaminer les résultats. Comme l'idéologie reste, selon Ansart, indiscutablement liée au développement humain et social, elle est donc sans cesse repensée, imaginée et renouvelée selon les divers spasmes sociaux. L'idéologie nécessite donc une certaine ouverture.

Il faut prendre garde de sous-estimer la distance entre la pratique et la théorie. En effet, quand une idéologie prend corps, qu'elle devient quelque peu théorisable, elle sort ainsi, en partie, du champ de la pratique.

«The danger of *false consciousness* nowadays is [...] that it obstructs comprehension of a reality which is the outcome of a constant reorganization of the mental processes which make up our worlds¹³.»

La notion marxiste de *fausse conscience* prend alors toute sa place. Une distorsion naît entre la pensée et la réalité, d'où une certaine distance qui peut surgir -même si l'on fait attention- avec le concept théorique de l'idéologie et la pratique.

C'est d'ailleurs Marx, -on y revient-, qui souleva le problème. L'idéologie n'est pas le mouvement en soi, n'est pas l'action sociale mais plutôt sa représentation. Ansart accentue bien cela :

«Une idéologie peut donc être pluri-fonctionnelle : le même discours peut simultanément cacher une réalité aux acteurs (le sens objectif de l'action), rendre possible une entreprise (la révolution et la prise de pouvoir), illusionner les classes dominées. Mais cette contradiction des fonctions n'apparaît qu'après la rechute de l'exaltation et aux yeux de la postérité ; dans l'immédiat, l'idéologie est vécue, intériorisée, elle est le sens éprouvé, l'intentionnalité de l'action. Le

¹² Joseph GABEL, *Idéologies*, Paris, Éditions Anthropos, 1974, p.27.

¹³ Karl MANNHEIM, *Ideology and Utopia*..., *op.cit.*, p.94.

propre de l'illusion idéologique est d'être vécue avec un caractère marqué de vérité¹⁴»

Ce qui fonde la théorie à un moment donné sera plus tard déjà dépassé. Mais cette dégradation est secondaire puisque, dans un sens, la théorie contribue invariablement à déclencher l'action. Les deux sont complémentaires et indispensables. Le bât blesse, cependant quand on prend la théorie, en soi, et qu'on l'élève au niveau d'une fin en soi. Quand tout un corps social doit se modeler à une théorie, la dictature est proche.

La théorie, disions-nous, est en continuelle effervescence (plus ou moins visible cependant). Dans la recherche des traits distinctifs d'une idéologie, il faut toujours garder en tête ce caractère conjoncturel, qui n'est pas pour autant éphémère. Une idéologie, néanmoins, répond à un besoin, à une fin à atteindre. On ne changerait pas d'idéologie si on avait trouvé la situation idéale. Nos écologistes n'auraient aucun poids politique ou médiatique s'ils ne touchaient pas à un sujet aussi sensible. Pour Castoriadis, cette théorie révolutionnaire (l'idéologie), c'est la praxis.

«La praxis est certes, une activité consciente et ne peut exister que dans la lucidité; mais elle est tout autre chose que l'application d'un savoir préalable. Elle s'appuie sur un savoir, mais celui-ci est toujours fragmentaire et provisoire. Il est fragmentaire, car il ne peut pas y avoir de théorie exhaustive de l'homme et de l'histoire; il est provisoire, car la praxis elle-même fait surgir constamment un nouveau savoir, car elle fait parler le monde dans un langage à la fois singulier et universel¹⁵»

Ansart et Castoriadis établissent que les individus ont besoin des idéologies. Cette image d'un futur à bâtir, cette quête d'un collectif meilleur est la soupape de l'individu à la recherche de sa propre définition.

«L'idéologie transmet un imaginaire collectif à travers lequel les sujets peuvent, en particulier, se comprendre, se définir et échapper à l'incertitude de soi. Elle fournit aux sujets l'image justificatrice d'eux-mêmes et, dès lors, les modèles auxquels ils devront se conformer pour réaliser cette image valorisante¹⁶»

Dans cette optique, le rôle du chercheur qui tente de jauger une idéologie est assez difficile. Il demande une constante réadaptation. Ansart nous explique que cela ...

¹⁴ Pierre ANSART, Idéologies, conflits et pouvoir, op.cit., p.57.

¹⁵ Cornélius CASTORIADIS, L'institution imaginaire de la société, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p.104.

¹⁶ Pierre ANSART, Les idéologies politiques, Paris, PUF Collection SUP, 1974, p.59.

«...impose donc une traduction permanente en termes de positions, d'insertion sociale, de conflits, traduction visant à multiplier les liens entre le discours et les agents sociaux, à restituer les structures, les divisions, les enjeux et les stratégies qui sont le sous-jacent du signifiant et qui permettront de le comprendre et de l'expliquer¹⁷».

Cet aspect de la question est important dans la prospection que nous entreprenons. C'est ce pont entre le discours, les fragments théoriques et la pratique quotidienne que nous devons comprendre. Notre rôle diffère peu de celui du linguiste : comme lui, nous essayerons de déchiffrer un nouveau langage, un nouveau code, s'il y a lieu. Un nouveau code qui, de plus, est en réajustement constant. Les idéologies ne se développant pas en vase clos, elles en confrontent d'autres; c'est une perpétuelle compétition.

Un mouvement qui tend à faire accepter une nouvelle tangente idéologique doit agir sur tous les plans. C'est donc dans plusieurs directions qu'il faut aller. Les apôtres de ce nouveau courant se donnent pour mission de le faire connaître autant qu'ils proclament leur hâte de changer des éléments de la société prétendument périmés.

«Dans cette phase non soutenue par la routinisation des institutions, phase où le discours n'est pas accaparé par des autorités, où le mouvement ne peut s'affirmer que par la prolifération des signes, le symbolique devient la médiation privilégiée des rapports et, en quelque sorte, l'élément essentiel des pratiques. Dire, écouter, se réunir, manifester, produire des gestes symboliques sont les activités essentielles¹⁸...»

Dans le cas des groupes écologiques, il va de soi que si le discours doit refléter une idéologie nouvelle, celle-ci n'occupe pas, à ce jour, une place centrale dans la société québécoise. Le discours est relativement nouveau et nous aurions tendance à le situer dans la phase utopiste de l'idéologie (cela reste toutefois à démontrer -nous ne pouvons exclure cette alternative mais, tout en l'examinant, rappelons-nous que notre hypothèse tente de montrer que cela n'est pas le cas-). À première vue, il ne pourrait pas être impossible qu'une nouvelle idéologie dans le mouvement écologique soit en train de s'articuler car :

«L'utopiste moderne doit tracer le projet d'une nouvelle relation de l'homme à la nature, relation de symbiose et non plus de domination; il doit repenser les équilibres entre la masse des humains et les

¹⁷ Pierre ANSART, Les idéologies politiques, op.cit., p.6-7.

¹⁸ Pierre ANSART, Idéologies, conflits et pouvoir, op.cit., p.105.

possibilités naturelles, il doit, après tant d'expériences historiques du totalitarisme, réinventer des modèles institutionnels non oppressifs, réinventer le politique; il doit encore, comme l'ont fait les grands utopistes, repenser les rapports sociaux au niveau mondial et proposer une image de l'homme par-delà les limites des nations [...] La nouvelle révolte passe aujourd'hui par le discours utopique¹⁹»

Nous essayerons donc de cerner le discours des quatre groupes écologiques à la lueur des documents écrits, fournis par les groupes, et leurs actions importantes. Nous nous arrêterons sur les deux composantes essentielles à l'éclosion des idéologies : le discours et la pratique. Dans les deux cas, nous avons relevé les éléments majeurs sur lesquels une étude exhaustive des idéologies doit s'appuyer. Les deux paragraphes qui suivent illustrent ces critères.

Le discours (la théorie)

Au cours du dépouillement des écrits des quatre groupes étudiés, nous porterons notre attention à cet axe théorie -présente, latente ou inexistante-. À partir de deux auteurs consultés²⁰, nous établissons que l'idéologie,

- se rapporte toujours à une force sociale;
- comporte un but, un besoin de changement;
- révèle et camoufle la réalité sociale globale de cette force;
- décrit le fonctionnement et l'action de cette force;
- décrit le monde social global, propose un modèle à construire;
- fait appel à un fondement;
- manifeste la présence d'un discours et
- amène un ou des élément(s) de dénonciation du mal, d'un ennemi.

Ce sont ces éléments qui guideront notre recherche au sein des écrits des groupes. Mais comme l'idéologie est propulsée par une pratique, un vécu et qu'elle ne peut être envisagée sans cette pratique, il faudra aussi prendre en compte la pratique des groupes.

La pratique

¹⁹ Pierre ANSART, Idéologies, conflits et pouvoir, op.cit., p.268.

²⁰ Les éléments de cette grille proviennent principalement d'analyses faites par Denis MONIERE dans son ouvrage sur les idéologies au Québec, op.cit., p.13 à 35 et d'André VACHET dans le cadre d'un exposé lors du séminaire de maîtrise POL 7601, le 29 octobre 1991.

Généralement les groupes écologiques québécois étudiés préfèrent s'identifier comme activistes. Pour eux, la précarité de l'écosystème oblige à une action immédiate. Ceci ne se traduit toutefois pas par un refus de réflexion théorique; le choix de l'activisme est en soi un choix pensé... C'est pour approfondir la part d'idéologie au sein de l'action que nous nous pencherons sur les composantes pratiques d'une idéologie de plein pied dans la réalité sociale.

Toujours en fonction des auteurs consultés, nous pensons que les éléments qui suivent sont essentiels à l'analyse des idéologies. Dans l'analyse de la pratique des groupes, nous tenterons de savoir si l'idéologie,

- pose un ensemble de principes;
- suppose des moyens précis pour atteindre les buts;
- propose un programme d'action;
- propose un code à la conduite;
- comporte un ou des élément(s) de symbolique et
- énonce des propositions concrètes et réalistes.

Ce choix d'analyse en fonction des éléments constitutifs des idéologies est loin d'être la seule et unique lunette d'approche. Mais devant l'ampleur du concept, on se devait de mettre en place certaines bornes, des points de repères. La détermination d'un seuil d'acceptabilité des données observables ne tient lieu, en aucun cas, de jugement de valeur sur le contenu sociologique lui-même. Bien sûr, plus la barre est haute et plus les critères sont variés et denses, plus probantes seront les conclusions. C'est la mise en garde que Joseph Gabel exprime lui-même, lorsqu'il écrit :

«...il est difficile d'esquisser la théorie d'ensemble d'un phénomène que chaque chercheur individuel définit à sa manière. Mais on peut en atténuer largement l'arbitraire en l'assumant ouvertement et aussi en signalant sans équivoque le caractère instrumental des définitions employées. Pour certaines recherches le concept «neutre» de l'idéologie définie comme un *système global d'interprétation du monde historico-politique* (Aron) peut en effet se révéler plus opérationnel que son concept «critique» marxiste. Dans ces cas, un chercheur est parfaitement en droit de *changer d'instrument* à condition de l'indiquer sans équivoque²¹».

L'instrument choisi se veut donc très large pour tenter de déceler tout indice à un nouvel apport idéologique. Il est bon de répéter que les groupes

²¹ Joseph GABEL, *Idéologies*, Paris, Éditions Anthropos, 1974, p.28.

étudiés véhiculent nécessairement une idéologie mais ce que l'on tente de déterminer c'est l'apport novateur -ou non- de ces groupes. En dernière partie de ce travail nous analyserons les résultats des études de cas pour comprendre quelle est l'idéologie ou quelles sont les idéologies qui guide(nt) le mouvement écologique québécois.

Deuxième Partie

Quatre groupes environnementaux

Cette section a pour objectif d'analyser la pratique et l'idéologie des quatre mouvements écologiques québécois qui nous sont apparus importants dans la société québécoise des années quatre-vingt. C'est cette étude factuelle qui nous permettra de faire le point sur la spécificité du mouvement écologique québécois.

Comme le Québec des années quatre-vingt-dix renferme une kyrielle de groupes écologiques, nous avons dû arrêter notre choix sur un nombre limité et représentatif. Plusieurs méthodes de sélection auraient été envisageables, notre choix s'arrêta toutefois sur les quatre groupes qui occupent le plus l'espace public québécois. Une recension a été faite à travers le journal Le Devoir nous éclairant ainsi sur les groupes qui par leurs actions et leurs prises de position se sont fait remarquer davantage depuis 1978*.

Dans le cadre de ce travail nous cherchons à savoir si une nouvelle idéologie écologique est véhiculée au Québec. Nous avons donc choisi les porte-parole écologistes les plus visibles. Notre choix s'est arrêté sur la «Société pour vaincre la pollution», the «Society to overcome pollution», l'«Union québécoise de conservation de la nature» et la «Fédération québécoise de la nature».

La présente section tente de cerner les enjeux majeurs et les principales caractéristiques de chacun des groupes. On regardera le groupe sous deux angles; la théorie et la pratique. Une analyse sommaire nous convainc facilement que les mouvements étudiés sont plutôt des groupes d'action peu portés sur les longs palabres. Cela a été démontré dans le premier chapitre et ce constat ne leur ôte pas, pour autant, toute prétention idéologique. Nous devons toutefois nous attarder plus longtemps sur les actions principales de chaque groupe.

* Les années 80 correspondent à un redémarrage des mouvements écologistes québécois [voir l'introduction à ce sujet]. Ce redémarrage commence dès 1978 et c'est ce nouveau souffle que nous tentons, ici, d'analyser.

Il aurait été fastidieux et inutile de présenter chaque dossier traité par les groupes car ils touchent souvent une pléiade de sujets. Nous avons préféré analyser seulement les dossiers les caractérisant le plus et où l'on retrouve la spécificité du groupe. Des dossiers qui illustrent le mieux l'idéologie du groupe tout en restant au premier plan de leur action. En effet, nous avons dû rejeter certains petits dossiers qui, même s'ils ouvraient des pistes idéologiques intéressantes, n'étaient que peu importants dans l'ensemble de l'action du groupe et faiblement articulés. Il s'agissait de ne pas faire ressortir artificiellement un discours. Par exemple, la S.V.P. mentionne dans un article son soutien pour les travailleurs des pays en voie de développement. Mais le filon est trop ténu pour qu'on soit capable d'en déduire quelque chose.

L'image des groupes qui sera présentée à travers les quatre prochains chapitres a donc été brossée suite à une lecture attentive des multiples documents disponibles sur chacun des groupes et en fonction des balises fournies dans la première partie de ce travail. Nous avons tenté de présenter cette image selon un même modèle, ce qui facilite l'analyse et la lecture.

Chaque chapitre introduit la spécificité du groupe (un groupe qui favorise l'action locale, par exemple). Après quelques considérations générales, on dresse un portrait de la société écologique envisagée par le groupe (l'idéal vers lequel on tend). Puis dans un autre temps, ce que sont les éléments de cette société -ce qui généralement est analysée par le biais de dossiers clés- (une société sans État, par exemple). On démontre ensuite comment le groupe tente d'instaurer ses idéaux et finalement, on récapitule en faisant ressortir les éléments clés pour une étude sur l'idéologie (tels qu'ils furent présentés à travers la première partie de cette recherche).

Chapitre 2

La société pour vaincre la pollution (S.V.P.)

«En extrapolant continuellement les données du présent et du passé dans le futur il ne faut pas oublier que non seulement on se condamne à répéter les erreurs du passé, mais à les extrapoler aussi¹.»

* * *

Dès sa naissance, en juin 1970, le mandat de la Société pour Vaincre la Pollution(S.V.P.) n'est, ni plus ni moins, qu'une déclaration de guerre.

«La Société pour Vaincre la Pollution a deux objectifs : sauter à la tête et au ventre de ce Cyclope inhumain, anti-humain qu'est devenue LA SOCIÉTÉ, et l'arrêter dans sa marche au néant!

Nous devons attaquer

l'inconscience de gouvernants prisonniers de conceptions dépassées et ne voyant d'issue que dans les illusions de la Croissance Économique. Incapables de prendre courageusement les moyens qui s'imposent, ils se perdent dans les mots, la propagande et les demi-mesures.

Nous devons attaquer²[...]»

La S.V.P. était un des premiers groupes de défense de l'environnement à surgir au début des années 1970³. On ne parlait plus ici de la simple conservation de la faune ou de la flore, mais d'un changement social majeur afin de renverser la tendance au dépérissement de l'écosystème. Le rôle premier de la S.V.P. fut d'être une sirène d'alarme de l'environnement. Un groupe qui évalue régulièrement l'état de l'environnement et qui réagit rapidement à toute anomalie. En fait, les sept premières années de la S.V.P.⁴, se résument bien par

¹ Pierre LACOMBE, «Une question de choix et ... de conséquences», L'environnement, vol. 9, no.2, p.21.

² Frédéric BACK, Bulletin de la Société pour vaincre la pollution, juin 1972.

³ On se rappellera qu'avant les années soixante-dix le Québec renfermait plutôt des groupes de conservation, de protection, de naturalisme... Peu nombreux étaient les groupes voués exclusivement à la défense des écosystèmes.

⁴ Sur cette période il peut être intéressant de lire les articles de Jean-Guy VAILLANCOURT et plus spécifiquement le mémoire de Louise BOILEAU, Études de deux mouvements écologiques : S.V.P. et S.T.O.P., mémoire de maîtrise en sociologie, Montréal, Université de Montréal, janvier 1976.

une phrase d'Hélène Lajambe, présidente en 1972 : «Constatons et ... contestons!»¹

Vingt ans ont passé depuis la formation de la S.V.P. et le groupe reste actif mais un changement d'orientation a eu lieu. Bien que les objectifs restent les mêmes, on vise le même type de société écologique, les moyens pour y arriver se sont graduellement transformés.

À sa naissance, la S.V.P. se disait être un groupe d'action, de militants, composé de citoyen(ne)s et luttant pour l'amélioration de leur environnement. Cette définition générale s'applique certes, encore aujourd'hui, mais concrètement la part d'action des citoyen(ne)s dans ce groupe est assez réduite. Nous démontrerons dans ce chapitre que la S.V.P., est devenu un groupe spécialisé dans la protection de l'environnement, particulièrement fort dans les dossiers sur les produits toxiques. Cette expertise n'a pu se développer qu'aux dépens de la participation populaire. Nous démontrerons que le projet social et contestataire des années soixante-dix (société décentralisée, créative, non-consommatrice...) est passé à l'arrière plan. Le but du groupe est maintenant plus spécifique; faire le plus de pressions possibles pour que les gouvernements et surtout les entreprises prennent enfin leurs responsabilités. Ce but précis s'articule toutefois toujours en fonction d'un discours plus global. On tente d'attendre ce qui est maintenant connu sous le terme de *société durable*². L'ennemi de la S.V.P. c'est la sur-consommation, la pollution, la non-planification. On ne cherche pas l'élimination du système actuel mais on vise plutôt à l'améliorer.

Quel est le bilan? Peut-on parler d'un discours idéologique florissant?³

* * *

¹ Hélène LAJAMBE, «Contestataires de la pollution», Bulletin de liaison, mars 1971, p.1.

² Concept issu du rapport de la Commission Brundtland se référant à la définition fournie en annexe 4.

³ Pour dresser un portrait général de la S.V.P, nous avons eu recours aux articles du journal Le Devoir, au journal L'environnement (une publication du groupe entre 1976 et 1989) ainsi qu'à certains articles, mémoires et livres écrits par le groupe (Notons que la S.V.P. a été le seul organisme à nous refuser l'accès à son centre de documentation. La S.V.P. n'est pas ouverte pour les travaux «d'école»! Toutefois la bibliothèque nationale, les Archives nationales et l'organisme STOP nous ont fourni certains documents produits par S.V.P. et nous sommes en mesure de dresser un portrait assez complet du groupe.).

Avant de répondre à ces interrogations, il est bon de donner quelques points de repères généraux sur l'organisation du groupe. Ceci nous aidera à mieux saisir le sens de ses actions. Le mode de fonctionnement du groupe, outre un conseil d'administration élu⁴, est intéressant. On s'organise en plusieurs comités d'action attachés aux dossiers prioritaires, lesquels varient suivant les besoins. Par exemple, si en 1971, il y avait relativement peu de comités (cinq) et que ceux-ci étaient très polyvalents -comité jeunesse, comité famille, comité recyclage, comité projets spéciaux et comité de relation publique-, ils sont aujourd'hui plus spécifiques et se concentrent sur des problèmes environnementaux -québécois et internationaux- majeurs : le comité «toxiques de l'environnement», le comité «pluies acides», le comité «énergie et environnement», pour n'en nommer que quelques uns. Parce qu'ils sont les nerfs du groupe, c'est par le biais de ces comités qu'expertise, recherche et action se concrétiseront.

Ce système en comité existe depuis les tous débuts du groupe. Dès 1970, nous dit Louise Boileau, la «S.V.P. se considère comme un groupe de militants dont le rôle est d'alerter l'opinion publique et de créer des petits groupes de militants aux endroits stratégiques du moment⁵.» Si, au fil des ans, les priorités environnementales ont changé (au cours des années 70 par exemple les dossiers fluor et déchets de purin préoccupaient beaucoup le groupe tandis que maintenant ils cèdent leur place, entre autres, aux dossiers sur le fleuve Saint-Laurent, sur les déchets dangereux, ...) et que le militantisme populaire a perdu du terrain, le principe d'organisation et de travail en comité n'a toutefois pas changé.

Les comités sont ouverts à tous. Cependant, dans les faits, ils restent généralement formés d'experts dans le domaine propre aux comités (ou de gens très intéressés au problème et prêts à consacrer du temps et à devenir experts). Ces comités scrutent le fond des questions. Par exemple, le comité «toxiques de l'environnement» (un comité qui a pris de l'ampleur au fil des ans) a décidé de s'impliquer face à la situation du fleuve Saint-Laurent. La première action fut

⁴ Plusieurs présidences se succédèrent à la S.V.P. -certains noms restent familiers, Frédéric Back (cinéaste d'animation bien connu), Hélène Lajambe (aujourd'hui à l'OCDE)-. Actuellement c'est Daniel Green et Magali Marc qui assument la co-présidence. Ce duo est aux commandes depuis 1982.

⁵ Louise BOILEAU, Études de deux mouvements écologiques : S.V.P. et S.T.O.P., op.cit., p.56.

donc, dès 1971, de faire l'analyse chimique des eaux et du micro-système. Aujourd'hui la S.V.P. produit une carte des toxiques du fleuve et la connaissance des divers pollueurs permet au comité «toxiques de l'environnement» d'agir. Pour la S.V.P. il est essentiel, dès le départ, d'avoir en main toutes les données techniques.

«Si nous voulons engager le dialogue et nous faire des alliés rationnels plutôt que des ennemis émotifs, il faut asseoir notre crédibilité sur des dossiers solides et aller ensuite sur la place publique pour les ...user et les défendre. Or, chaque dossier demande un travail de recherche et de réflexion poussé⁶.»

L'importance attachée à la connaissance technique et spécialisée des problèmes qui surgit, est la marque de commerce de la S.V.P. Grâce à cette expertise, le groupe, idéalement, est prêt à intervenir ou à donner son avis, en même temps ou avant, les autorités gouvernementales. Il peut donc balayer assez rapidement les prétextes et les arguments vaseux évoqués par les compagnies privées ou les gouvernements. Cette méthode comporte toutefois certaines faiblesses. La S.V.P. vient à choisir les dossiers «chauds», d'actualités. Ce qui, selon Hélène Gignac,

«l'amène à mettre de côté une quantité de dossiers dont la réflexion mériterait d'être poussée plus avant. Comme les détails pour construire la contre-information aux thèmes officiels sont des plus limités, on consacre toute son énergie à trouver des données et à monter le dossier; l'analyse demeure en suspens⁷.»

C'est cette technocratisation de la S.V.P. insensiblement enclenchée, qui sera démontrée dans ce chapitre. Nous observerons également l'impact de ce choix sur l'évolution de l'idéologie.

Le projet de société

La première question qui surgit à l'étude d'un groupe écologique s'avère incontournable : mais que veulent-ils changer? Quelle sorte de société envisagent-ils? Pourquoi un tel groupe existe-t-il?

⁶ S.V.P., «La Société pour vaincre la pollution et l'action écologique : se définir une orientation», L'environnement, vol.9, no.4, 1980, p.5.

⁷ Hélène GIGNAC, Idéologies et pratiques écologistes : le cas québécois, mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université de Montréal, 1982.

Chez la S.V.P., en octobre 1970, les buts sont clairs : 1-transmettre des informations sur l'état de l'environnement, 2-Unir les efforts des francophones et des anglophones pour créer un front uni et organisé et 3-Agir aux divers niveaux du gouvernement pour faire «échec à l'omnipotence d'industriels irresponsables, conjuguée à une certaine folie des grandeurs⁸.»

De concert avec le public, la S.V.P. désire,

«...éduquer le public pour lui demander de protester, pour en faire des contestataires de la pollution. Il faut que le concert des protestations et des réclamations du public, dans ce domaine, soit assourdissant; c'est donc presque un appel à la révolte justifié, des femmes, des mères de famille qui veulent que leurs enfants et leurs petits-enfants puissent vivre⁹».

C'est l'état de l'environnement qui inquiète et c'est pour cela qu'on travaille. Tous les grands dossiers du groupe sont orientés en fonction des problèmes écologiques les plus criants.

Mais si ces buts sont clairs en 1970, ils deviennent de plus en plus flous au fil des ans. Quelques rares textes donnent des indices sur cette société écologique. Par exemple, en mars 1980, Pierre Lacombe écrit qu'il faut changer la société. «Changer! Changer de valeurs, changer de façon fondamentale nos rapports avec la vie¹⁰...» La même année, la S.V.P. soumet un texte au Congrès québécois de la paix qui avance cette idée de société améliorée. Dans ce texte, la société militaro-industrielle (qu'elle soit capitaliste ou communiste) est fondée sur des prémisses suicidaires qui ne peuvent à long terme que mener à une destruction de la planète. On insiste sur le fait que les sociétés, et la société québécoise spécifiquement, sont trop dépendantes des marchés mondiaux. Cela nuit à l'environnement planétaire et cause l'appauvrissement des richesses du globe. On propose donc une société plus décentralisée, dans une approche globale et planétaire :

⁸ Hélène LAJAMBE, «Éditorial», Bulletin, octobre 1970, première page.

⁹ Hélène LAJAMBE, «Contestataires de la pollution», op.cit., première page.

¹⁰ Pierre LACOMBE, «L'analyse écologique», L'environnement, vol.7, no.1, p.12.

«...une société décentralisée au niveau de son organisation sociale, politique et économique, une société qui tient compte du contexte écologique dont elle fait partie¹¹».

Il faut laisser plus de pouvoir aux citoyen(ne)s, les responsabiliser. Pour ce faire, une décentralisation est souhaitable. On évoque alors brièvement dans le journal L'environnement et dans certains mémoires, un choix à faire pour une *écosociété*. Cette *écosociété* prend la forme d'une société de conservation. Pour le groupe, il faut redéfinir le contrat de l'homme et du milieu naturel. Ne pas freiner le développement mais le réorienter.

«Nous ne prôtons pas un retour au passé. Mais nous croyons que la démarche vers le futur peut prendre l'allure d'un escalier qui tourne : on a l'impression de revenir à la même place, mais en fait, on se trouve à un palier différent [...] et les nouvelles relations ne peuvent être les mêmes que les précédentes¹².»

Ces objectifs sont sans aucun doute les germes d'une nouvelle tendance idéologique. Le discours théorique condamne la société de consommation actuelle. On veut changer les valeurs.

«... la S.V.P. dénonce l'agression que la société industrielle fait subir à l'homme et au milieu naturel et propose des changements en conséquence dans le cadre de la philosophie écologique¹³».

Toutefois, malgré ces germes, le «cadre de la philosophie écologique» est flou. Et quand on veut le définir (on suggère une décentralisation, les besoins essentiels assumés par les communautés¹⁴, de l'énergie douce...) cela ne fait pas l'unanimité et, d'année en année, cette critique de la société devient plus discrète. Sans renier ce côté contestataire, l'action quotidienne -plus spécifique et technique- ne semble plus avoir le temps de s'y arrêter. On voit au plus urgent. C'est donc au coeur de cette action qu'il faut aller pour extraire les éléments de la société idéale envisagée par la S.V.P. En fait, nous exposerons ici

11 Pierre LACOMBE, «Société industrielle, écologie et paix -texte soumis au congrès du Conseil québécois de la paix septembre 1980», L'environnement, vol.7, no.3, 1980, p.3.

12 Ibid., p.27.

13 S.V.P., «La Société pour vaincre la pollution et l'action écologique : se définir une orientation», op.cit., p.5.

14 Pierre LACOMBE, «L'analyse écologique», op.cit., p.12 et «une question de choix et ... de conséquences», op.cit., vol.9, no 2, p.21-22.

le dossier sur l'énergie qui, nous le croyons, nous donne un bon aperçu du type de société à développer.

La question énergétique

Le dossier énergétique est lourd et complexe au Québec et il accapare beaucoup «d'énergie» car il est un élément clé pour la planification d'une société de conservation. Depuis 1970, la question énergétique inquiète les environmentalistes. Le Québec, fort de ses ressources énergétiques, n'a jamais, selon les écologistes, fait une planification énergétique à long terme. C'est surtout l'Hydro-Québec qui donne le pas au Québec dans ce domaine et cette entreprise ne brille pas par la planification à long terme. Pour la S.V.P., les conséquences de cette non-planification sont grandes : pluies acides, pollution de l'air, de l'eau, des sols... et un changement s'impose; «l'époque de *tout ce qui est bon pour l'Hydro-Québec est bon pour le Québec* est révolue face à une situation énergétique qui change de façon rapide et souvent imprévisible¹⁵».

Dès 1979, la S.V.P. mettait de l'avant des demandes pour un débat public sur l'énergie¹⁶. Il apparaissait que la société québécoise en pleine effervescence, devait s'arrêter un peu et définir ses besoins énergétiques pour les années à venir. Pourquoi un tel débat public sur l'énergie?

«Parce que nous sommes à une époque décisive en matière énergétique, une époque où les décisions d'aujourd'hui vont être déterminantes dans quelques années. Un débat public qui nous permettrait de faire collectivement des choix dans un climat qui se prête à une telle opération. Ce n'est pas en situation de crise qu'il sera temps de tenir un tel débat¹⁷.»

Un front commun organisé par la S.V.P. a été mis sur pied et a regroupé un nombre considérable¹⁸ de groupes participants. La question dépassait les

¹⁵ Pierre LACOMBE, «L'Hydro-Québec une entreprise en péril?», L'environnement, vol.12, no.2, 25 février 1985, p.3.

¹⁶ La revendication peut paraître familière à plusieurs car elle est toujours à l'ordre du jour des écologistes et n'a perdu en rien de son acuité face aux frictions engendrées par le projet de Grande-Baleine.

¹⁷ Le Front commun pour un débat public sur l'énergie, «Pourquoi un débat public sur l'énergie?», L'environnement, vol.6, no.3, p.4.

¹⁸ Au départ, en 1979, le front commun regroupait une quarantaine de groupes québécois. On peut trouver une liste de ces groupes dans L'Environnement, novembre-décembre 1979, vol.6, no.5, p.7. Au fil des ans, le front commun regroupa jusqu'à quatre-vingt

cadres strictement écologiques. Elle concernait un environnement tant social, écologique, géographique qu'économique. Le regroupement misait sur une planification globale, où chaque intervenant pourrait se faire entendre. Un forum public. Non pas pour s'insurger contre le développement de l'hydro-électricité québécoise, non pas pour freiner le développement énergétique, mais pour définir un avenir commun. En fait c'est ce discours global qui se retrouve de plus en plus dans les revendications écologistes. Cela sera mis plus en lumière en 1986 avec le rapport Brundtland mais déjà les revendications de la S.V.P. de 1979 nous préparent bien à la société écologique durable.

Dans le mémoire à la Commission parlementaire sur l'énergie de 1977, la position du groupe est définie : la conservation «à tout prix¹⁹». On s'acharne à faire comprendre que les ressources énergétiques, contrairement à ce que l'économie libérale semble croire, ne sont pas illimitées. Les volets clés d'une politique de conservation sont clairs : il s'agit avant tout, de changer les habitudes de consommation du public. Rien ne sert d'inaugurer une politique efficace de recyclage ou de conservation d'énergie si, à la base, elle sert d'exutoire à une consommation effrénée. «C'est notre système de valeurs dont les principales caractéristiques sont de ne pas être un système (i.e. de ne pas faire de liens entre ses éléments) et de comprendre de moins en moins de valeurs, qu'il faut changer ou créer²⁰.»

«Notre conservatisme devient dangereux dans la situation actuelle, car il nous empêche d'envisager ou même d'imaginer une société qui serait différente de celle que nous connaissons maintenant. Une société décentralisée basée sur l'indépendance et l'auto-suffisance de groupes moins nombreux pourrait être une solution nouvelle²¹.»

La position radicale du mémoire de 1977, se modère un peu avec les années. Au début des années quatre-vingt, les auteurs composent avec un développement économique modéré et planifié. En fait, c'est pour Pierre

groupes québécois, [cf : La Société pour vaincre la pollution, «Etes-vous à l'abri?», pamphlet d'introduction à la S.V.P.].

19 S.V.P., Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution à la Commission parlementaire sur l'énergie, février 1977.

20 Pierre LACOMBE, «une question de choix et...de conséquences», op.cit., p.21.

21 S.V.P., Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution à la Commission parlementaire sur l'énergie, op.cit., p.22.

Vincent une question très pertinente. L'écologie ne se sépare pas de l'économie. La société québécoise doit se développer, mais en concertation avec des objectifs plus larges et respectueux de l'environnement. Loin de vouloir retourner à l'âge de pierre, la S.V.P. explique :

«La protection de l'environnement, tout en étant souhaitable, a semblé signifier au tout début, qu'un frein au développement économique de notre société représentait le choix que nous devons désormais poser, si nous étions en faveur de la qualité de vie. Il a fallu du temps pour comprendre que la protection de notre environnement, que la protection de notre milieu de vie écologique se réalise d'abord par une planification réfléchie des leviers de notre économie et non pas par leur disparition, non plus que nécessairement par leur ralentissement²².»

C'est ce choix de société qui ne veut pas couper radicalement avec le système établi mais qui tente plutôt de le réformer qui devrait être, selon la S.V.P., un préambule au débat énergétique²³. De 1978 à aujourd'hui, les demandes pour un débat public n'ont pas cessé. Le projet d'une Baie-James II n'a fait que renforcer cette revendication. Les arguments sont nombreux. En 1986, la S.V.P. parlait d'un génocide face aux population d'Indiens Cris²⁴, elle parlait aussi dans un mémoire à l'Office nationale de l'énergie d'une absence d'étude d'impacts globaux (manque de vision sociale, d'impact sur la santé, de mauvaise gestion des fonds publics)²⁵. On veut tendre vers la société de conservation mais pour l'instant, on ne définit pas les grandes lignes de cette société -qui en fait peut revêtir de multiples formes-. La S.V.P. met ses efforts sur le débat public. Collectivement, les divers intervenants sociaux doivent repenser l'avenir. On privilégie l'action plutôt que le discours théorique. Petit à petit, l'image se dessine mais cela restera mince. En fait, la S.V.P. tergiverse sur plusieurs orientations. C'est en mars 1980 qu'un débat important au sein du groupe souleva ce problème. Vers quelle direction s'orienter? Ce débat fut important car il définit les fondements de la raison d'être actuelle du groupe. De plus, sous cette rubrique, un tiraillement entre l'idéologie et l'action est évident.

22 S.V.P., Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution à la Commission parlementaire sur l'énergie, op.cit., p.5.

23 Il faut toutefois mentionner que ces buts de développement durable (quoique le terme n'est pas employé) sont bien définis dans certains documents du groupe mais ne sont pas présentés outre mesure. On ne retourne pas souvent aux principes sociaux qui devraient être à la base de la société québécoise.

24 Voir à cet égard, Magali MARC, «Baie James II risque de causer un génocide», Le Devoir, 4 juin 1986, p.7.

25 Ibid.

Atteindre la société idéale

Deux tendances fortes (et souvent antagonistes) se retrouvent dans ce débat. 1° Le groupe de «mobilisation» veut s'ouvrir à l'action populaire, faire avancer l'action, sensibiliser le plus de gens possible. 2° Le groupe de «tâche» veut plutôt se concentrer sur la production de dossiers forts et bien étoffés qui pourraient être utiles pour contre-expertiser les études officielles gouvernementales ou para-gouvernementales. La S.V.P. est divisée quant à la priorité à accorder aux objectifs du groupe de «mobilisation» et du groupe de «tâche». Autour d'un dossier «orientation», paru dans la revue L'environnement en 1981-1982, chacun y va de son avis.

Le groupe de mobilisation :

Pour le président de l'époque, Pierre Vincent, le rôle d'un groupe écologique est de dénoncer les contradictions du système économique actuel. Celui-ci, nous dit Vincent, n'est pas encore en péril; il faut donc le talonner sans répit. Pour y arriver, -et c'est un peu la stratégie qui a jusqu'ici caractérisé la S.V.P.-, il faut travailler de façon étroite avec les autres mouvements sociaux qui luttent contre le système.

«Les contraintes imposées par le système capitaliste aux solutions écologiques que nous préconisons sont trop grandes pour espérer des progrès réels dans le contexte économique actuel. D'où la nécessité d'une action politique concertée des groupes populaires, des syndicats, des socialistes et des écologistes²⁶.»

Cette ode anti-capitaliste n'est toutefois pas constante. Dans les années 1980-1982, les articles proposaient surtout une réorientation de l'économie. On visait un système économique nouveau qui à la limite irait à l'encontre des principes du libéralisme économique actuel.

«Non seulement l'économie traditionnelle ne peut pas accommoder la mutation que nous vivons, mais elle l'entrave parce qu'elle

26 Pierre VINCENT, «Des orientations à long terme à privilégier», L'environnement, vol.9, no.1, p.26.

ne la comprend pas et ne peut pas la comprendre sans risquer de se nier²⁷».

Pourtant dans l'action, la S.V.P. ne s'implique pas radicalement. Publiquement -journaux, conférences de presse, mémoires...- ce sont surtout les politiques quotidiennes des gouvernement qui sont remises en cause sans cette analyse de fond qui transpire de certains documents internes du groupe.

Le groupe de tâche :

Dans un même temps -et toujours dans le même ordre d'idées-, Vincent souligne que pour pouvoir faire ressortir le mieux possible les contradictions du système, il faut pouvoir fournir des dossiers étoffés, ce qui implique un groupe de spécialistes au sein de la S.V.P. Mais cette approche laisse une moindre place à la participation populaire. Daniel Green, maintenant co-président de la S.V.P., se disait à l'époque en faveur d'«une mobilisation écologique de qualité²⁸».

Entre ces deux clans, se trouvaient les conciliateurs qui, comme Pierre Lacombe pensent que les deux groupes ont leur place à la S.V.P. Un choix s'impose néanmoins :

«L'écologie doit devenir l'affaire de tous et non celle de quelques personnes. L'action d'un groupe comme la S.V.P. doit s'accommoder de plusieurs approches pour que ceux et celles qui veulent aller de A à B puissent cohabiter avec ceux et celles qui veulent (aller) de A à F, sans que les uns freinent ou bousculent les autres. «Mais les contradictions?» Les contradictions! Il faut vivre avec et demeurer positif. La contradiction suprême n'est-elle pas que nous sommes en train de nous auto-détruire, de scier la branche de vie qui nous supporte²⁹? »

Quels furent les résultats de ce débat?

Les dossiers se sont au fil des ans de plus en plus spécialisés, la participation populaire, sans se renforcer³⁰, resta tout de même présente. Par exemple, en mai 1982, Magali Marc prit part aux sommets populaires II³¹. La

²⁷ Hélène LAJAMBE, «Les énergies renouvelables et l'économiste traditionnel», L'environnement, vol.9, no.5-6, p.12.

²⁸ Daniel GREEN, «Pour une mobilisation écologique de qualité», L'environnement, vol.9, no.1, mars 1982, p.31.

²⁹ Pierre LACOMBE, «Pourquoi pas une orientation écologique?», L'environnement, vol.9, no.1, p.24.

³⁰ Depuis 1982, l'effectif des membres de la S.V.P. n'a pas augmenté significativement.

³¹ Les sommets populaires devaient regrouper des représentants de plusieurs groupes d'action populaire québécois.

S.V.P. restait consciente que l'écologie devait s'insérer dans des projets de sociétés futures en collaboration avec d'autres forces sociales.

Toutefois, entre la théorie et l'action de la S.V.P., le pas est grand. Le groupe met ses énergies quotidiennes au service des écosystèmes malades. Les comités, spécialistes dans leur domaine, sont formés d'experts qui agissent -en marge du gouvernement et des entreprises- pour les intérêts de la population. Fini les palabres, le groupe agit! C'est par le biais de leur action que nous voyons vraiment quels sont les moyens privilégiés par le groupe. Des dossiers sont très importants et par exemple, le dossier des produits toxiques mérite notre attention car il donne une bonne image de la S.V.P. actuelle.

Les produits toxiques

La notoriété de la S.V.P. vient en grande partie de son rôle dans ce dossier. Dès les débuts du groupe, ce fut un des champs d'action privilégié dans le domaine de la recherche. La publication de trois cartes sur les sites toxiques, furent, dès 1983 la consécration de cette spécialité. En effet, le groupe innovait en produisant une série de cartes -carte des sites de déchets toxiques, carte du fleuve Saint-Laurent intoxiqué et carte acide du Québec- très détaillées. Ces documents novateurs sont maintenant bien insérés dans l'action toxicologique actuelle³². Par exemple, un coup d'oeil sur la carte du Saint-Laurent suffit pour comprendre l'ampleur des déchets produits dans le fleuve à la hauteur de Tracy par Tioxide.

Le problème des déchets toxiques a commencé à être soulevé au cours des années soixante-dix et malgré le caractère grave de cette situation, ce problème n'a pas attiré l'attention totale de l'opinion publique. Les crises sont sporadiques. Ce sont d'abord les questions des pesticides et du mercure qui ont mené les groupes environnementaux à s'intéresser au sujet, et, très rapidement, cela est devenu une des spécialités de la S.V.P.³³ En 1978, l'Amérique a été

32 Ces cartes ont fait connaître la S.V.P. qui jouit maintenant d'une crédibilité enviable. Une anecdote intéressante était relevée dans un récent article sur Daniel Green, co-président de la S.V.P. Lors de l'incendie de pneus à Saint-Amable, le chef de police appela M. Green avant quiconque pour savoir s'il devait, ou non, évacuer la ville! [Louise GENDRON, «L'homme qui plantait les entreprises», *Affaires Plus*, mars 1992, p.21].

33 Toutefois le sujet est aussi scruté par plusieurs autres groupes québécois dont STOP, Greenpeace, l'UQCN... Mais cela reste le cheval de bataille de S.V.P.

ébranlée par le cas de Love Canal, ce qui a eu comme effet de la rendre plus sensible au problème. C'est justement à la même époque (1980) que M. Marcel Léger alors ministre de l'environnement à Québec, dévoile aux Québécois l'existence de nombreux sites de déchets toxiques non-répertoriés. Pour surmonter ce problème, le ministre lance un projet de recyclage de ces déchets dangereux et ouvre, à Blainville en 1983, le Centre de traitement des résidus industriels du Québec mieux connu sous le nom de Stablex.

Pour la S.V.P., l'implantation de Stablex est condamnable, car -et ce n'est pas la première fois- le gouvernement se contente de réagir à un problème et propose une solution à court terme. Au contraire, comme dans le débat sur les questions énergétiques, la S.V.P. favorise la planification globale, à long terme. Il faut penser le projet de société en fonction de l'ensemble des secteurs -économique, social, politique, écologique...-, faire des projets à long terme. Depuis 1980, le groupe s'acharne à démontrer l'avantage de petits centres de recyclage des contaminants sur place. Il ne faut pas créer une industrie de recyclage. Il ne faut pas créer une illusion que ces déchets peuvent être enrayés facilement. Les usines de traitement ne sont pas une solution à long terme. Pour la S.V.P., il faut tout simplement arrêter ou limiter le plus possible ces rejets. Régler le problème à la source, voilà l'objectif.

«Il y a 200 ans, le chimiste Lavoisier édicta que «rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme». Le cas des déchets toxiques est symptomatique d'une société qui a oublié cette loi fondamentale de la nature. En continuant à enterrer nos déchets toxiques, la quête de solution véritable au problème n'est remise qu'à plus tard et nous ne laisserons à nos enfants qu'un triste et dangereux héritage : une terre empoisonnée³⁴.»

Comme dans les débats sur l'énergie, c'est la mentalité de consommation qu'il faut changer. Les déchets toxiques sont la pire démonstration du gaspillage. Pourquoi ne pas régler le problème à la source, dira la S.V.P.. Dans les années quatre-vingt, lors des cas d'empoisonnement au mercure, il nous semblait impossible d'éviter d'utiliser ce produit. Pourtant, aujourd'hui, un tel produit a presque disparu. C'est ainsi, nous dit Daniel Green, que les décisions se prennent : «seulement après qu'il y ait eu déversement, fuite ou

34 Daniel GREEN, «La gestion des déchets toxiques au Québec», Le Devoir, 3 décembre 1980, p.11.

contamination³⁵». Pour Green, c'est une mentalité qu'il faut changer, au sein de la population, sûrement, mais avant tout chez les dirigeants et surtout chez les industriels. Il semble, malgré les demandes de débats publics, que l'heure ne soit plus à la discussion, il faut aller voir les principaux pollueurs.

Aujourd'hui, Green ne croit plus que c'est à la population qu'on doit demander de faire sa part. C'est fausser tout le débat. Actuellement, les principaux responsables restent les industriels et c'est chez eux qu'il faut frapper. La stratégie qui a maintenant cours chez la S.V.P. s'adresse directement aux industriels. L'État est certes sollicité mais de façon minimale. La S.V.P. lui demande d'édicter un cadre législatif serré. Dans ce dossier comme dans les dossiers connexes du Saint-Laurent³⁶ ou des pluies acides, la S.V.P. voit comme solution une meilleure législation. C'est avec un cadre législatif serré que nous pourrions réussir à contrôler la dégradation environnementale.

Ce dossier sur les produits toxiques nous montre la direction d'orientation vers laquelle tend la S.V.P. La spécialisation est à l'honneur. On pointe, sans détours, les problèmes criants et, par la suite, preuves en main, on peut aller confronter les fautifs. Dans cette stratégie, le rôle de la loi revêt une importance clé.

Le rôle du judiciaire

La position de la S.V.P. dans, ce qu'on appellera, le dossier législatif montre bien l'évolution du groupe au fil des ans. Au début, le groupe tentait de sensibiliser la population et les gouvernements aux problèmes engendrés par un développement économique mal planifié.

«La super-consommation individuelle de biens et services a passé sur nos valeurs et besoins fondamentaux comme un rouleau-compresseur. On est tellement occupés à acheter et utiliser nos «bébelles» qu'on en oublie notre santé, le calme, la dégradation de notre milieu, les autres, etc³⁷...»

35 Daniel GREEN, «Une analyse écologique du problème des déchets dangereux», L'environnement, Vol.9, no.2, mai 1982, p.5.

36 En 1989, S.V.P. est entrée dans le plan Stratégies Saint-Laurent avec notamment STOP, l'UQCN et la F.Q.F.

37 S.V.P., Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution à la Commission parlementaire sur l'énergie, op.cit., p.21.

Maintenant, le groupe reconnaît que le temps est venu d'agir et d'appliquer les lois et principes mis en place au fil des ans. Les risques engendrés par plusieurs substances sont, en 1990 bien connus et des normes strictes doivent être mises en place - si ce n'est déjà fait-. Ce n'est plus aux gouvernements de proposer des plans d'action mais aux entreprises elles-mêmes.

«Le problème actuellement, c'est que ce n'est pas au ministère de l'environnement à dire à une compagnie quel système anti-pollution mettre. Ces compagnies-là savent mieux que n'importe qui la nature de leurs effluents et comment contrôler leur pollution. Je pense que ce que le ministère devrait faire, c'est de fixer des objectifs et des règlements³⁸.»

Tandis que plusieurs groupes se tournent prioritairement vers les gouvernements et vers l'éducation publique, la S.V.P. elle, quoique ne reniant pas ces mesures qu'elle a longtemps privilégiées, pense qu'il est maintenant temps de sévir.

En fait, un projet de société collectif devrait être discuté de façon ouverte et démocratique et ensuite la tâche gouvernementale serait de le faire respecter. La situation actuelle, néanmoins, n'a plus besoin de plan ou de tables d'études, il faut agir :

«On nous propose des projets et très souvent, malheureusement, c'est beaucoup de rhétorique. On sait que les déchets dangereux sont des polluants, mais la rhétorique aussi est une forme de pollution. Il faudrait dépasser le stade des beaux discours et des signatures de documents, de parchemins. Actuellement, moi [Daniel Green] je vais être persuadé que le gouvernement intervient dans le domaine de la dépollution quand je vais voir un procès en cours. Notre société s'est dotée d'un système juridique qui, même s'il est lourd, même s'il prend du temps, est finalement la façon dont une société règle ses différends entre deux parties³⁹.»

Dans cette attitude activiste on reconnaît et respecte l'ordre social actuel.

38 Daniel GREEN cité dans, Joël ARSENEAU, Le fleuve Saint-Laurent face à la pollution industrielle à l'heure du virage écologique, transcrit d'une émission radiophonique avec entrevue de Greenpeace, de l'AQTE et de la S.V.P., Environnement Jeunesse, 1988, p.6.

39 Joël ARSENEAU, Le fleuve Saint-Laurent face à la pollution industrielle à l'heure du virage écologique, op.cit., p.7-8.

On ne cherche qu'à adapter le système pour défendre la cause environnementale urgente.

* * *

À ce stade des réflexions, l'image de la S.V.P. commence lentement à se dessiner. On veut rendre possible la société écologique, ceci en réunissant directement dans un débat de société les différentes composantes de la société. Cela est bien illustré dans un autre des dossiers privilégié par le groupe : la demande de la tenue d'audiences publiques sur des dossiers clés.

Les audiences publiques

Une des premières prises de position importante à cet égard eut lieu, en 1978, face au projet de loi 69 que tentait de mettre sur pied le gouvernement québécois. Quoique assez favorable au projet de loi 69 (qui établit un droit des citoyen(ne)s à la qualité de l'environnement et qui modifia substantiellement le paysage environnemental québécois particulièrement avec l'instauration du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) la S.V.P., le qualifie dès octobre 1978, de moribond⁴⁰. Elle appuyait les principes prometteurs énoncés dans la loi tels la planification de l'utilisation des ressources dont le BAPE était issu et l'ouverture créée pour la participation publique mais disait qu'en fait les moyens pour appliquer ces principes n'avaient que peu de portée. L'individu voulant se faire entendre et porter plainte devait passer à travers des contraintes trop rigoureuses; il devait habiter dans la région où sa plainte était formulée et il devait fournir des preuves non-équivoques des accusations qu'il portait. De plus, ultimement, c'est le conseil des ministres qui gardait l'autorité de choisir les contentieux, ce qui rendait les résultats du BAPE douteux.

Toutefois, la philosophie de cette loi (les droits des citoyen(ne)s à un environnement sain) sera toujours -au cours des débats environnementaux québécois- défendue par la S.V.P. Il est clair, pour le groupe, que les citoyen(ne)s doivent avoir voix au chapitre. L'environnement ne doit pas être laissé aux mains seules des politiciens.

«L'absence des individus des centres de décision et le sentiment aliénant qu'il a perdu tout contrôle sur sa destinée rendent nécessaire un redressement de cette situation. La véritable implication du public

40 Gilles, PROVOST, «Pollution : S.V.P. considère que le projet de loi 69 est *moribond*», Le Devoir, 6 octobre 1978, p.8.

repose entre autres choses, sur son droit d'agir légalement via des mécanismes qui lui sont accessibles⁴¹.»

La loi 69 fut adoptée, avec quelques modifications qui répondaient à certaines craintes des environmentalistes, et cela créa un précédent au Canada quand au rôle de la participation du citoyen⁴². Toutefois, pour la S.V.P., cette loi n'était qu'un début. Car, pour la S.V.P., les lois de protection de l'environnement restent presque toutes discrétionnaires⁴³. Une demande allait devenir constante chez elle : la transparence des gouvernements. Les dossiers clés reprennent toujours cette priorité.

Car, en fait, au cours des années quatre-vingt, la S.V.P. est devenue de plus en plus -et ce, au dépens de la mobilisation populaire- un groupe de chiens de garde de l'environnement. La bataille contre la compagnie Tricil-Laidlaw dans les lagunes de Mercier et les poursuites répétées contre Tioxide à Tracy sont, entre autres, des exemples frappants du rôle de surveillants environnementaux pris par le groupe. La S.V.P. a développé une expertise enviable dans plusieurs dossiers⁴⁴ et pour y arriver, l'emphase a dû être mise

⁴¹ S.V.P., «L'environnement et la loi, le droit à un environnement sain», L'environnement, septembre 1979, vol.6, no.4, p.5.

⁴² La loi 69 institutionnalisait pour la première fois au Canada la participation des citoyen(ne)s. «En incluant dans le processus le droit du public à être informé et à s'exprimer, le législateur faisait de la population un «réviseur» des projets au même titre que les spécialistes de diverses disciplines... Le processus québécois se caractérise par l'importance qu'il accorde à la participation du public.» [Michel P. LAMONTAGNE, «Un processus qui met l'accent sur la participation», Le Devoir, 16 août 1982, p.11].

⁴³ S.V.P., «L'environnement et la loi, le droit à un environnement sain», op.cit. p.5.

⁴⁴ Le cas des lagunes de Mercier est entre autre intéressant. En 1971, le MENVIQ octroie à la compagnie des contrats pour la décontamination et l'implantation d'un incinérateur. Depuis ce jour, la contamination n'a pas disparu, la compagnie a été payée et le contrat semble accompli. La S.V.P. suivait de près la compagnie depuis que cette dernière eut fait l'acquisition des terrains contaminés au début des années soixante-dix. Elle, voulait de la transparence. Le groupe a demandé les rapports fournis au MENVIQ sur l'état des travaux. N'obtenant pas de coopération, il fit lui-même enquête. À la fin de 1990, la S.V.P. déposa officiellement un dossier à la police verte du MENVIQ et à la Sûreté du Québec (pour que l'affaire ne soit pas étouffée par le MENVIQ). Un informateur de la S.V.P. montra un site d'équipements contaminés, non-autorisé. Des plaintes officielles furent portées, ce qui, dès lors, permit aux enquêtes de se succéder. Jusqu'à ce jour (1993) il n'est pas évident que la compagnie devra rembourser mais cette enquête aura permis de ré-ouvrir le dossier de Mercier et surtout de montrer les lacunes des lois environnementales. Si la compagnie s'en tire finalement, ce sera sur l'avis du juge Mercier, le 8-12-1992, qui stipule que le pollueur doit être pris sur les faits et poursuivi dans les deux années suivantes. Pour la S.V.P., «le ministre de

sur la spécialisation. À cet égard, un des volets importants est la transparence et, plus spécifiquement, la demande de renseignements. Il semblerait acquis, depuis longtemps, que tous les citoyen(ne)s puissent faire des demandes de renseignements. Pourtant rien n'est plus compliqué. Les dédales administratifs à franchir, la lenteur ou les documents dits *inexistants* en font reculer plus d'un. Sans certains renseignements, il est difficile pour un groupe de produire un dossier étoffé capable de concurrencer celui d'un promoteur de projet lors d'audiences publiques. La S.V.P. a fait sa marque dans ce domaine. En 1992, le Ministère de l'environnement (MENVIQ) croulait sous les demandes d'accès à l'information formulées par S.V.P, soit «plus de 100 000 pages de documents⁴⁵». Ces demandes sont les pré-requis à une protection de l'environnement efficace.

* * *

Dans ces débats une question surgit et une parenthèse demande à être ouverte. Quelle est le rôle réel que la S.V.P. attribue aux citoyen(ne)s. À ce chapitre la réponse n'est pas tranchée.

C'est en décembre 1978, que commencent les démarches de la S.V.P. pour inclure le droit de toute personne à un environnement sain. La S.V.P. croit que les problèmes environnementaux deviennent si criants qu'ils pourraient à court terme menacer l'existence de l'homme et l'empêcher de jouir de ses autres droits et libertés⁴⁶.

l'Environnement, M. Pierre Paradis, doit immédiatement profiter de son projet de loi 61, actuellement devant l'assemblée nationale, pour boucher le trou créé par le juge Mercier et rendre impossible la répétition de jugements pareils»[Louis-Gilles FRANCOEUR (LGF), 9-12-92]. Ce que fit le ministre Paradis, mais l'affaire n'est pas encore close... [LGF, «Paradis a sollicité une enquête de la SQ sur Laidlaw-Tricil», Le Devoir (LD), 12 mars 1992, p.1/LGF, «Québec se prépare à forcer Tricil à nettoyer les lagunes de Mercier», LD, 29 avril 1992, p.A-4/LGF, «Tricil-Laidlaw admet un important enfouissement de déchets dangereux 20 ans après le fait» LD, 16 septembre 1992, p.A-3/LGF, «Tricil aurait déversé des toxiques tout en empochant l'argent de Québec», LD, 3 novembre 1992, p.A-4/LGF, «L'acquiescement de Laidlaw sème l'incrédulité», LD, 9 décembre 1992, p.A-1/LGF, «Laidlaw : Paradis veut corriger la situation en passant par un projet de loi contesté», LD, 15 décembre 1992, p.A-3].

45 Louise GENDRON, «L'homme qui plantait les entreprises», op.cit., p.22.

46 Pierre LACOMBE cité dans André TARDIF, «Le droit à un environnement sain inscrit dans la Charte des droits?», Le Devoir, 1er juin 1979, p.24.

«Le droit des individus à un environnement sain est un droit fondamental et inaliénable en l'absence duquel il est raisonnable de penser qu'un jour l'actuelle crise qui sévit menaçant l'existence de l'homme, d'une façon insidieuse, l'empêchera de jouir de ses autres droits et libertés. L'être humain a besoin d'un environnement sain pour vivre et s'épanouir, dès lors il nous faut protéger cet environnement naturel dont nous sommes dépendants⁴⁷.»

Cette revendication qui sera appuyée par la Commission des droits de la personne, s'insère directement dans le discours sur les droits de l'homme. Dans les articles consultés⁴⁸ traitant de cette question de droits individuels, la S.V.P. véhicule un discours qui n'est pas en rupture avec le mode de pensée libéral de la société québécoise.

«C'est afin de permettre au public d'assumer personnellement la défense de son environnement qu'une disposition législative dans la Charte des droits et liberté est essentielle⁴⁹.»

Les arguments en faveur de l'inclusion d'une clause de ce type considèrent qu'une défense des droits de l'homme face aux périls de la pollution s'impose. Tout le discours est orienté en fonction de l'Homme et de sa survie : «l'être humain a besoin d'un environnement sain pour vivre et s'épanouir, dès lors il nous faut protéger cet environnement naturel dont nous sommes dépendants⁵⁰».

Cette clause juridique aurait comme effet de protéger chaque individu et lui accorderait le droit de se défendre personnellement contre les pollueurs. Ce serait alors aux tribunaux que reviendrait la charge de trancher.

«C'est aux tribunaux que reviendra la responsabilité de sanctionner ce droit qu'ont les individus à un environnement sain, le jour où nous reconnaitrons que les valeurs de vie que nous privilégions sont aussi celles que nous devons tous ensemble défendre⁵¹.»

47 S.V.P., «L'environnement et la loi -Le droit à un environnement sain», op.cit., p.5.

48 Voir entre autre : André TARDIF, op.cit., p.24 et un dossier de la Société pour vaincre la pollution, «L'environnement et la loi, le droit à un environnement sain», op.cit., p.5 à 9.

49 Société pour vaincre la pollution, «L'environnement et la loi...», op.cit., p.6.

50 Ibid., p.5.

51 Ibid., p.6.

Malgré des demandes constantes depuis 1978 -et l'appui de la Commission des droits de la personne du Québec-, cette clause n'a pas encore vu le jour, mais la S.V.P. croit toujours nécessaire une telle approche. L'action de la population dans ce cas, n'est plus comme dans les années soixante-dix d'aller revendiquer et manifester auprès du gouvernement mais de dénoncer les coupables pour que justice se fasse. Et le rôle de la S.V.P. est de responsabiliser la population car :

«...aussi longtemps que la dépollution des eaux reste une affaire de gouvernements et d'industries, j'ai bien peur qu'on ne va pas avoir une dépollution réelle de nos cours d'eau [...] Il faut responsabiliser le pollueur, il faut informer l'utilisateur de la ressource que c'est un tel qui a pollué, et utiliser des pressions politiques et des pressions populaires pour amener le pollueur à épurer⁵²».

À cet égard, le programme Action pêcheurs de la S.V.P. sur pied depuis quelques années, est un exemple de cette responsabilisation. Des tests sur les prises des pêcheurs sont effectués durant la saison estivale pour indiquer ce que renferme le poisson. Par la suite, on pointe les industries polluantes et on invite le pêcheur à dénoncer les coupables. Pour la S.V.P., il faut responsabiliser le pollueur et ce, du berceau à la tombe⁵³. Ce but fait aujourd'hui la marque du groupe.

Récapitulons

Que penser de la S.V.P.? La Société pour vaincre la pollution est un groupe né au début des années soixante-dix parce que l'état de l'environnement devenait de plus en plus alarmant. Depuis, le groupe lutte en fonction des problèmes les plus graves -produits toxiques, état du Saint-Laurent, énergie...- Si les années soixante-dix avaient vu naître des débats sociaux et des questionnements sur le mode de société idéal, les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ont vu se renforcer une expertise sans faille. Le groupe d'action populaire des années soixante-dix s'est déradicalisé au profit d'une expertise environnementale et d'une option plus individualiste. Le choix du débat d'orientation de 1981-1982 est clair. Le groupe de «tâche» spécialisé a été

52 Joël ARSENEAU, Le fleuve Saint-Laurent face à la pollution industrielle à l'heure du virage écologique, op.cit., p.8.

53 S.V.P., «Que faire pour ne plus avoir de Saint-Basile-Le-Grand?», L'environnement, vol.15, no.1, p.5.

renforcé aux dépens de la mobilisation populaire qui, elle, aurait pu déboucher sur un questionnement des valeurs et, par ricochet, sur une affirmation idéologique originale. L'expertise l'a emportée sur l'action ce qui a escamoté la recherche fondamentale d'une solution globale.

En effet, cette approche privilégiée par la S.V.P. nous montre qu'elle s'insère bien dans le cadre politique québécois actuel. On ne propose pas de modèle de société qui serait en rupture avec le modèle de démocratie libérale qui caractérise le pays. En fait, les changements proposés par le groupe pour atteindre cette société «propre» relèvent avant tout de la technique. Il n'y a pas de remise en question d'un système mais plutôt une tentative d'amélioration des structures. Le rôle du judiciaire est un exemple clé. La S.V.P. -nous l'avons vu- pense qu'il est maintenant le temps d'appliquer les lois. C'est le temps de responsabiliser les pollueurs : une méthode qui consiste à dénoncer les fautifs devant les tribunaux ou même d'y aller au cas par cas. Dans une entrevue récente, Daniel Green disait ne plus croire aux manifestations publiques et au boycottage. Maintenant on va directement frapper les entreprises et toucher des cordes sensibles.

Un autre exemple de cette déradicalisation est illustré avec le dossier sur les produits toxiques. S'il fut un temps où l'on militait pour une société plus décentralisée, où l'on tentait de changer les mentalités de consommation, ce temps est révolu. Aujourd'hui, on jette son dévolu sur les industriels.

La S.V.P., spécialisée dans la détection des problèmes environnementaux, a-t-elle encore besoin de ses membres? Quel est leur rôle?

En fait, la notion de groupe populaire ne s'applique plus à la S.V.P. Sur ce point une parenthèse s'impose avant d'aller plus loin. Aujourd'hui, quand on parle de la S.V.P., on pense aussitôt à Daniel Green. En effet c'est lui qui, ces dernières années, personnalise le groupe. En fait, Daniel Green prend même le pas sur la S.V.P. Il est de toutes les émissions et entrevues sur la pollution et il est connu tant du milieu gouvernemental que celui de l'industrie. Les derniers procès contre Noranda, IBM, GM, Tricil l'ont mis sur la sellette. Cette personification du groupe par Daniel Green illustre son changement de vocation -Green n'en est que l'exemple-. Lors d'une récente entrevue, Green se distançait du militantisme de groupe qui a caractérisé la S.V.P. à ses débuts.

«J'ai décidé, adolescent, que l'esprit de gang ne m'intéressait pas. J'ai mes idées, je les défends⁵⁴.»

C'est un changement important, l'esprit de groupe s'amenuise. Depuis l'arrivée de Daniel Green à la co-présidence de la Société, son membership stagne⁵⁵. Par contre, elle est mieux connue et, par le fait même, reçoit des subventions privées peut-être plus substantielles⁵⁶.

En fait, maintenant, le groupe travaille pour la population et non avec elle. Dans une lettre envoyée à d'éventuels membres, la S.V.P. le démontre bien : «*Notre organisme travaille pour vous*⁵⁷». Étiqueter ce groupe de «populaire» serait déplacé, lui qui semble plutôt vouloir s'identifier comme «groupe de spécialistes» entre la population -qui lui remettrait les rênes- et le gouvernement.

«En tant que groupe voué à la protection de l'environnement, nous pensons avoir droit d'émettre nos opinions, d'exprimer nos soucis et d'apporter des recommandations au ministère de l'environnement du Québec. Ce droit théorique pourrait se concrétiser si le Conseil Consultatif québécois nous rendait la tâche plus facile en organisant avec notre aide, au moins une rencontre annuelle avec les groupes. Ceci permettrait au Conseil de réunir sous un même toit, pendant deux ou trois jours, les principaux artisans de l'action environnementale au Québec⁵⁸.»

54 Louise GENDRON, «L'homme qui plantait les entreprises», *op.cit.*, p.24.

55 Depuis la fondation de la S.V.P., le nombre de cotisants oscille entre 600 et 1 000 [Ministère de l'Environnement du Québec, Répertoire environnemental, 1982, 1985, 1989, 1990 et 1991-92].

56 Le groupe reçoit maintenant autant de subventions d'intérêts américains et de grandes compagnies que des gouvernements fédéral et provincial. En 1988, la S.V.P. recevait jusqu'à deux fois plus d'argent des américains (Joyce Fondation de Chicago, Public Welfare Society de Washington). Ceci, en partie, est dû au système de redistribution des subventions du gouvernement fédéral qui répartit également entre les groupes environnementaux le budget alloué (en 1988-89, on offrait \$150 000 divisé entre 180 groupes). Ce qui fait dire à Daniel Green de la S.V.P., «*C'est une façon très subtile pour le gouvernement de limiter l'action des groupes qui font le plus de travail et de plaire en même temps à des centaines de groupuscules...*» [Réf : Isabelle PARÉ, «Les coupures d'Ottawa -S.V.P. doit compter sur les américains», Le Devoir, 25 juillet 1988, p.1.]

57 S.V.P., lettre de présentation de la S.V.P. envoyée pour recruter des membres, printemps 1993.

58 La Société pour vaincre la pollution, «La S.V.P. rencontre le Conseil consultatif de l'environnement du Québec», L'environnement, vol.7, no.3, 1980, p.11.

Le choix de société est ambigu : on favorise la participation populaire, surtout quand vient le temps de dénoncer les pollueurs -le dossier sur la Charte est un bon exemple. Les individus ont le droit d'être protégés et de se défendre individuellement contre les pollueurs- il n'est pas question ici d'une démocratie de participation où chacun devrait dire son mot. On est plus modéré, il s'agit seulement de responsabiliser la population. Dans ce schéma, les gouvernements restent importants, quoique leur rôle devient un rôle de surveillance, policier. En fait, c'est maintenant une logique de droit qui est pertinente sous le contrôle des groupes avertis. Avec la S.V.P. on pourrait parler de réformisme vert.

Chapitre 3

Society To Overcome Pollution (STOP)

«The continued existence of man on earth hangs in the balance. At one end of the scales is man's total disregard for the interdependence with his surroundings at the other is his increased awareness of the need to live in harmony with his environment. It is by means of education that the balance can be tipped in favour of man's survival¹.»

* * *

Ancré sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) le groupe STOP concentre ses efforts sur la mise en oeuvre de la participation populaire. La force des citoyen(ne)s est un peu le leitmotiv de leur action. En fait, nous tenterons de démontrer que parmi les quatre groupes étudiés, STOP est celui qui se rapproche le plus des mouvements communautaires ou collectivités locales². Toutefois, tout en travaillant dans sa localité, on tente de la dépasser. Dans ce sens, la maxime inspirée de René Dubos, *agir localement en pensant globalement*, s'applique à l'action de ce groupe.

L'action quotidienne touche principalement le territoire de la CUM. Des pressions régulières sont faites pour changer l'environnement urbain³. Nous verrons toutefois que le groupe agit ainsi en fonction d'un idéal plus vaste : la société écologique. Idéalement, la dépollution devrait se faire à grande échelle. On favorise l'action locale mais quand les problèmes sont de nature plus complexe ou à dimension territoriale plus vaste, ou encore quand ils sont de compétence gouvernementale (provinciale ou fédérale), le groupe n'hésite pas à se mobiliser et va frapper où il se doit.

* * *

¹ FLOCKTON, F.A., Assessment of environmental materials and information for pre-school and elementary school children and draft catalogue of environmental information for pre-school and elementary school children, STOP, Montréal, 1972, p.1.

² Terme utilisé par A. GERMAIN et Pierre HAMEL : «Ensemble de groupes qui participent à la gestion du pouvoir sur une territoire donné. Ainsi, pour nous, la collectivité locale n'est pas synonyme de municipalité, même si son action peut se déployer à l'intérieur du même périmètre territorial.» [A. GERMAIN et P. HAMEL, «L'autonomie des collectivités locales, entre la crise et le changement», Revue internationale d'action communautaire, vol.13, no.53, p.36.]

³ L'environnement urbain est devenu une spécialité de ce groupe.

Toutefois, avant d'entrer dans cette problématique d'action urbaine locale insérée dans un cadre global, glissons quelques mots généraux sur le groupe STOP ou la Society to Overcome Pollution. Ce groupe n'est pas, quoique son nom pourrait nous le faire croire, le pendant anglophone de la Société pour vaincre la pollution. En fait, la confusion règne chez plusieurs car les deux groupes oeuvrent sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), les deux comptent parmi les premiers groupes «écologistes» du Québec et ils portent le même nom l'un en anglais, l'autre en français. En fait, au départ⁴, il n'y avait que la S.V.P. mais très rapidement, en l'espace de quelques mois, pour des raisons d'orientation et de priorité différentes qui sont aujourd'hui oubliées, une scission eut lieu et STOP prit son envol⁵. Les différences entre les deux groupes ne relèvent pas du facteur linguistique ou culturel. On compte maintenant des francophones et des anglophones militant dans les deux groupes. La principale différence se trouve certes dans des dossiers prioritaires différents mais encore plus dans cette façon de penser la communauté.

STOP est une association composée de citoyen(ne)s qui oeuvre aux intérêts de la communauté. Cette précision nous paraît importante car c'est un trait spécifique du groupe. STOP est ouvert à tous(toutes) et, même après vingt ans de luttes tout azimut, reste toujours fidèle aux principes d'orientation établis au départ⁶. Toutefois, concrètement, l'équipe de STOP fonctionne à effectif réduit. C'est Bruce Walker qui est la figure de proue du groupe. Il doit être partout car, comme de nombreux groupes écologiques québécois, STOP tente de respecter ses engagements, tant bien que mal, au gré des subventions incertaines. Malgré ces tracasseries pécuniers, on ne s'écarte pas des objectifs premiers; on tente de servir et d'agir au sein de la communauté. Dans les différents documents produits par STOP au fil des ans, ses porte-parole reviennent régulièrement sur l'importance de l'information des citoyen(ne)s.

4 Au début des années soixante-dix.

5 Incorporé le 15 septembre 1970.

6 Ce qui diffère un peu du groupe la S.V.P. lequel, nous l'avons vu, est parti des mêmes prémisses mais, au fil des ans, s'est spécialisé en abandonnant progressivement (mais jamais tout-à-fait) le volet de la participation populaire pour renforcer celui de l'expertise.

«STOP acts as a clearing house for information on environmental issues and provides a focus for expression of citizens' concerns about pollution⁷.»

C'est cette défense du citoyen que nous scruterons attentivement pour y faire ressortir les éléments idéologiques importants. Nous étudierons la manière dont STOP se porte garant des droits individuels et son mode de promotion d'une démocratie de participation. Pourquoi selon STOP, la place de l'individu dans la démocratie actuelle doit-elle être redéfinie?

* * *

Le projet de société

Toutefois, avant toute chose, il faut comprendre que, pour STOP, le bien-être individuel et le bien-être de la communauté locale et internationale passe nécessairement par un schéma de vie écologique. Dès 1970, le groupe a précisé son adhésion à la société écologique. Même si, sous cette appellation, nombre de schémas peuvent être imaginés, on a une bonne idée de ce que STOP considère comme société écologique dans son mémoire -Une perspective économique et écologique- présenté à la Commission Royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, en 1983. Comme chez la S.V.P. on ne s'oppose pas au progrès, à l'avancement technologique mais on tente d'articuler la société de demain vers un développement plus harmonieux de l'homme dans son écosystème.

«Il faut bien comprendre que nous ne rejetons pas notre société, bien au contraire, nous travaillons dans le sens d'une amélioration constante de notre qualité de vie. Loin d'être contre l'expansion de celle-ci, nous cherchons plutôt une croissance qui s'harmonise tant au milieu naturel qu'avec les droits de l'homme⁸.»

Ces objectifs s'intègrent très bien à la philosophie du développement durable. Associé à une sauvegarde rigide des écosystèmes, le mémoire expose une pléiade de principes sociaux qui allient une distribution plus équitable des richesses (temps partagé, décentralisation des centres économiques...), une

⁷ STOP, STOP Press, vol.17, no.2, avril 1989, p.1.

⁸ STOP, Mémoire à la Commission Royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Une perspective économique et écologique, déposé le 2 novembre 1983, Montréal, p.2.

démocratie accrue (i.e. une décentralisation du pouvoir -sur laquelle nous reviendrons), l'amélioration de la qualité de vie et la paix. Concrètement, on offre peu de moyens pour cette société de conservation qui doit pouvoir allier développement, progrès et respect de la nature. Les thèmes généraux sont exposés mais, outre la traduction laborieuse, l'argumentation et les solutions sont faibles. Par exemple, dans la section sur la forêt, on tente de démontrer les avantages du recyclage du papier,

«...le recyclage est beaucoup plus économique dans le sens traditionnel que l'importation(sic) du flore de la forêt septentrional. Il prend beaucoup moins d'énergie pour recycler le papier que de faire du bois vert. Ajoutez de l'eau, ça ressemble déjà à de la pulpe. Ainsi, comme on l'a remarqué, la distance qu'il faut pour transporter le papier d'approvisionnement et le papier produit, est moins longue, par les routes supérieures, et par conséquence moins coûteuse⁹.»

Pour vraiment faire ressortir la société écologique rêvée par STOP, nous ne pouvons nous référer qu'à ce seul mémoire. Il donne certes un bon aperçu de l'enjeu auquel STOP travaille mais comme il fut souligné dans le chapitre sur l'idéologie, l'action d'un groupe est aussi utile pour nous éclairer sur les fondements idéologiques. À cet égard -et ce dossier est commun aux quatre groupes étudiés- c'est la question énergétique qui illustre le plus les fondements de la société idéale.

Toutefois, une mise en garde s'impose face aux grands dossiers qui seront présentés. Il faut toujours garder en tête que l'action quotidienne et première du groupe est vouée à l'amélioration des conditions de vie des citoyen(ne)s de la CUM. La porte de STOP est toujours ouverte, les différentes assemblées des conseils de ville investies et un pied d'alerte permanent est de rigueur. C'est sur cette base que d'autres dossiers, plus vastes, seront abordés au cours des ans. Les grands dossiers que nous étudierons bientôt sont au coeur de STOP si l'on prend garde toutefois de ne pas sous-estimer, en premier lieu, l'action urbaine.

La question énergétique

Comme pour la S.V.P., le dossier de l'énergie est important dans les revendications de STOP. Son argumentation, en fonction de la société de conservation, c'est qu'il ne faut pas appuyer ou s'opposer, aux projets de

9 STOP, Mémoire à la Commission Royale sur l'union économique ..., op.cit., p.26.

développement de l'Hydro mais qu'il faut exiger un débat public afin d'en arriver à une planification à long terme.

«STOP désire obtenir un débat public sur la politique énergétique du Québec afin de sensibiliser davantage la population aux coûts environnementaux, sociaux et économiques des politiques actuelles¹⁰.»

Il faut cesser de regarder la question des barrages et des contrats au cas par cas et en discuter une fois pour toutes. «Ce débat pourrait permettre la promotion d'une stratégie de développement soutenable¹¹.» Le Québec doit, à l'aube du 21^e siècle, redéfinir ses objectifs énergétiques. Pour STOP, la liberté accordée à l'Hydro-Québec par le ministère de l'environnement du Québec (MENVIQ) fait peur, les exigences des études d'impact sont souvent vite franchies. Plus grave encore, selon le groupe, un seul actionnaire détient les parts d'Hydro Québec : le gouvernement québécois. Les priorités gouvernementales prennent donc le pas dans bien des cas. «Hydro-Québec agit selon les désirs du gouvernement et non pas selon sa propre volonté comme on le croit généralement¹².» Les mégaprojets de la Baie James sont l'exemple le plus probant.

De plus, en aucun temps, il n'a été possible de discuter la pertinence du développement énergétique de l'Hydro. Les commissions parlementaires telles que proposées par le gouvernement n'offrent pas cette possibilité car elles n'ont pas de pouvoir décisionnel. Le BAPE lui-même recommande un débat d'ensemble. En fait, dit STOP,

«S'il est vrai que le méga-projet de la Baie James ainsi que NBR, Ashuapmushuan, Ste-Marguerite, Haut-Saint-Maurice, La Romaine, etc. ne représentent pas de problèmes inacceptables aux plans environnemental et économique, le gouvernement ne devrait pas hésiter à tenir dans les plus brefs délais le débat public réclamé par la population¹³.»

¹⁰ André MATHIEU et Derek MORTON, «La politique énergétique du Québec Hydro-Québec est irresponsable», STOP Press, vol.16, no.1, juin 1987, p.3.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ STOP, Lettre au Devoir au sujet de la Commission parlementaire sur l'énergie au Québec, 10 mai 1990.

Parce que les dossiers deviennent de plus en plus nombreux et complexes un plan de développement énergétique québécois doit être mis sur pied. En fait, c'est la société de conservation qui doit être mise sur pied ce qui entraînera par le fait même, un plan énergétique. D'ici là, -même s'il ne s'oppose pas au progrès- le groupe croit qu'actuellement il n'y a pas lieu de développer davantage les ressources québécoises. La capacité de production actuelle est suffisante pour la communauté québécoise.

«STOP considère qu'il y a lieu de conserver l'environnement intact le plus longtemps possible afin de permettre aux générations futures d'en jouir pleinement. Les membres de STOP croient que l'environnement dans son état naturel est à son meilleur et que tout projet de génération d'électricité ne peut qu'amoindrir sa valeur et affecter négativement la faune, la flore et les humains. Selon-nous, tout projet conçu dans le seul but d'exporter est injustifié et injustifiable¹⁴...»

Cette vision ne peut être strictement étiquetée de conservationniste; cela va plus loin. C'est la valeur marchande de l'environnement que l'on critique. Des entreprises comme Hydro suivent une pratique où l'on privilégie les profits à court terme, alors que la philosophie de conservation, telle que comprise par STOP, veut des profits à long terme. Pas nécessairement des profits pécuniers mais des profits basés sur la survie même d'un mode de vie. Survie d'un écosystème mais aussi, pour STOP, amélioration d'un schéma social.

«L'approche écologiste peut maintenant démontrer qu'en faisant une meilleure utilisation de nos ressources énergétiques et en éliminant le gaspillage dans tous les secteurs d'activité, nous pourrions connaître une plus grande prospérité et moins de chômage qu'à l'heure actuelle tout en dépensant autant, sinon, moins, d'énergie¹⁵.»

Ce discours, où le développement actuel doit être réorienté en fonction du futur des écosystèmes annonce déjà ce que seront les objectifs du développement durable tels qu'édictees par la Commission Brundtland et adoptés tant par les gouvernements fédéral que provincial (Québec). C'est une question de survie qui pousse la société à changer de cap. Toutefois, ce changement écologique ne bouleverse pas trop les idées de démocratie libérale. Les grands

¹⁴ STOP, Mémoire présenté au BAPE, audiences sur le projet d'hydro-Québec de centrale à turbines à gaz de Bécancour, 16 juin 1991, p.2.

¹⁵ Lawrence SOLOMON cité dans STOP, Mémoire à la Commission Royale sur l'union économique..., op.cit., p.19.

principes de liberté, d'égalité, de protection sont acceptés. Ce qui ne veut pas dire qu'on accepte le statu quo pour autant. On tente plutôt de pousser la demande pour une démocratie où la population serait plus impliquée : une démocratie de participation. Sans vouloir changer radicalement les règles du jeu capitaliste (il en est rarement question) on tente plutôt de faire resurgir la place de la population dans le jeu public. Concrètement, dans ce sens, un meilleur accès aux évaluations environnementales satisferait le groupe. «Le thème de la démocratie est aussi vu dans la participation du public dans les décisions. Ici on parle des processus d'évaluation des impacts environnementaux des grands projets¹⁶.»

Le citoyen et la citoyenne occupe la place centrale dans l'action de STOP. C'est pour leur survie que la société écologique s'impose. Le meilleur exemple unissant la protection de l'individu et la défense de l'environnement, et qui est vraiment un dossier important pour STOP, est tout le débat et l'action entourant la qualité de l'air. Ce dossier qui, pour STOP, prit racine au coeur de la CUM amena le groupe à défendre la qualité de l'air dans un angle plus global.

La qualité de l'air : des effluves de tabac aux pluies acides

Une des causes chères au groupe, depuis les années 1970, reste la défense de la qualité de l'air et plus particulièrement la guerre à la fumée de cigarette dans les édifices publics. Mais ce dossier est beaucoup plus global qu'il ne paraît, et la cigarette n'en est que le leitmotiv.

Il est bon de se resituer dans le contexte des années soixante et soixante-dix où la sensibilisation face au danger du tabagisme n'avait pas atteint les sommets d'aujourd'hui. La cigarette est alors omniprésente dans l'univers quotidien : transports en commun, restaurants, banques, ascenseurs, bureaux gouvernementaux, etc. Si STOP vise l'élimination de cette fumée, c'est principalement pour des raisons de santé publique.

«The health hazards to non-smokers exposed to tobacco smoke in poorly ventilated public places are well documented. Among the many

¹⁶ STOP, «Gouvernement la Commission Macdonald -Écologie : utopie ou réalité?», STOP Press, décembre 1983, p.7.

contaminants in second-hand smoke are carbon monoxide, nitrogen dioxide, and benzo(a) pyrene¹⁷»

C'est en 1982, lors de la semaine nationale des non-fumeurs, que le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger(PQ), promet une loi sur le tabagisme. Pour l'occasion, STOP présente une pétition de 12 000 signatures¹⁸. Les principaux arguments de ces campagnes font état des nombreuses études sur les effets négatifs du tabagisme. On fait ici la défense des droits individuels des non-fumeurs. On veut que cesse la pollution par la fumée de tabac dans les lieux publics et qu'ainsi les droits des non-fumeurs soient respectés. En fait, c'est au nom de cette majorité que le groupe va exercer des pressions¹⁹. Ce sera en juin 1986 que Québec légiférera (c'est alors Clifford Lincoln qui conduit à terme le projet). La loi 84 interdit le tabagisme dans certains lieux publics.

Depuis, d'année en année, STOP reste attaché à ce dossier. Ce sujet revient régulièrement et des pressions de tout genre sont exercées pour réduire la fumée indésirée. Un arsenal de tracts (auto-collants, affiches, pamphlets...) est d'ailleurs offert à qui en désire. Ultimement, c'est la fin de ce fléau que le groupe vise. Il n'y a pas de réflexion sociale sur la nature du geste posé, mais un avertissement concernant les dangers physiques encourus. On défend ici les droits individuels. Les plus radicaux comme Jack Nathason de STOP voudrait tout simplement l'interdiction complète :

«These facts have led me to the conclusion that the only way to reduce the problems caused by smoking would be to eliminate smoking altogether²⁰»

Nathason va même jusqu'à suggérer, à long terme, l'interdiction de la culture du tabac (avec des programmes progressifs d'aide aux agriculteurs). Mais concrètement on se contente de faire respecter les lois visant la protection des non-fumeurs dont les rappels, placardés ça et là, ornent de plus en plus la province. Des actions de ce type peuvent difficilement être taxées comme

17 STOP, «Protéger les non-fumeurs», STOP Press, vol.7, no.1, avril 1982, p.9.

18 STOP, «Protéger les non-fumeurs», op.cit., p.9.

19 Un bon exemple, le STOP Press de juin 1984 titrait, «Les non-fumeurs sont en majorité».

20 Jack NATHASON, «Five years to a smoke-free Canada», STOP Press, vol.17, no.1, décembre 1988, p.2.

porteuses de nouvelles idéologies. L'analyse qui en ressort voudrait plutôt y découvrir une lutte pour les droits individuels, en l'occurrence le droit des individus à respirer un air sain dans les lieux publics. L'argumentation veut s'appuyer sur les faits scientifiques qui prouvent les effets négatifs du tabagisme sur la santé humaine.

En août 1990, l'action de STOP culmine avec l'adoption par le conseil municipal de la ville de Montréal d'un règlement sur le tabagisme. Montréal est la dernière ville de la CUM à légiférer à cet égard²¹. Stop endosse en partie la paternité de ces règlements²².

Toutefois, la cigarette fait partie d'un dossier plus vaste, celui de la qualité de l'air. Un dossier qui sera défendu à l'échelle nationale. C'est sur le terrain montréalais que le groupe a fourbi ses armes. Il faut savoir que, dans plusieurs quartiers de Montréal (Saint-Michel par exemple), l'air, à certains moments, est plus que vicié. Les cimenteries Miron et aujourd'hui les incinérateurs dans ces mêmes carrières ont accéléré la dégradation de l'air. L'action de STOP se fait de deux façons, par une conscientisation et une concertation des citoyen(ne)s, d'une part, et par des pressions constantes auprès des conseils de villes et de la CUM, d'autre part. À ce niveau, l'organisme montréalais est presque toujours présent aux assemblées municipales. C'est par ces pressions qu'il croit possible de changer les mentalités et les règlements. Le problème, selon STOP, dans le cas de la pollution de l'air à Montréal, est principalement l'existence d'un cadre législatif trop permissif pour les pollueurs. Il n'y a pas d'incitatif à l'assainissement de l'air. On devrait toutefois parler au passé car, même si la situation actuelle n'est pas parfaite, le groupe STOP est satisfait des progrès effectués depuis 1970.

«Du point de vue de la réglementation, [...] la CUM a grandement amélioré la situation. [...] Il faut admettre que la CUM a commencé à assainir l'air de l'Île de Montréal avant le gouvernement du Québec pour

²¹ STOP, «Une victoire importante pour la cause des non-fumeurs», STOP Press, mars 1991, p.2.

²² Bruce Walker membre très actif du groupe a reçu en 1987 le «Richard Beatty Mellon Award» en reconnaissance pour son travail à la défense de la qualité de l'air à Montréal. [Hélène BLAIN, Contretemps, no.15, hiver 1989, p.29].

le reste de la province. Et, dans certains cas, la réglementation de la CUM est plus sévère que celle du Québec²³»

* * *

Quelques jalons historiques s'imposent avant d'aller plus loin. C'est à Montréal, en 1872²⁴, qu'on adoptait le premier règlement anti-pollution. Comme, d'année en année, l'air fut soumis à de nouvelles attaques, de nouveaux règlements durent être promulgués. Graduellement, les incinérateurs privés furent fermés, les combustibles surveillés. En 1970 la CUM était créée et le règlement 9 sur l'assainissement de l'air fut adopté. Ce règlement contrôlait deux polluants* mais aucun objectif précis de réduction n'étayait le règlement, le rendant ainsi difficile à appliquer efficacement. Le groupe STOP, entre autres, un des groupes les plus acharnés à l'égard de ce projet, poussa l'adoption d'un règlement plus strict. En 1977, un règlement provisoire fut proposé par la CUM : le règlement 44. STOP et d'autres mouvements montréalais (dont la S.V.P.) créèrent un front commun pour l'adoption de ce règlement et pour contrer le lobby des grandes compagnies pétrolières, leurs principaux opposants²⁵. Ce front commun fut présent sur la scène municipale. On tenta de faire resserrer, le plus possible, le règlement jugé trop faible sur de nombreux points. Le débat était intéressant car, même s'il ne se concentrait que sur un problème local (l'air de Montréal), le front commun semblait aussi avoir une vision globale. Par exemple, alors que le règlement 44 voulait obliger les nouvelles constructions à l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie, la coalition avait peur des conséquences indirectes de cette proposition.

«En conférence de presse hier, ils ont confié leur crainte qu'une telle exigence ne serve de prétexte à Hydro-Québec pour faire mousser un réseau de 30 à 40 centrales nucléaires qui desserviraient les aires ainsi vouées à un recours exclusif à l'électricité²⁶»

²³ Bruce Walker cité dans Hélène BLAIN, Contretemps, op.cit., p.28.

²⁴ Jean-Guy VAILLANCOURT, «Évolution, diversité et spécificité des associations québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écossocialisme», Sociologie et société, vol.XIII, no.1, 1981, p. 84.

* Le bioxyde de soufre et les poussières.

²⁵ Gilles PROVOST, «Des mouvements anti-pollution décident de faire front commun», Le Devoir, 17 août 1977, p.3.

²⁶ Clément TRUDEL, «Pour un bon règlement anti-pollution, huit organismes proposent des amendements», Le Devoir, 15 septembre 1977, p.3.

Les intérêts dans ce cas ne sont pas sectoriels. La lutte prend des dimensions québécoise et nationale. Les causes de la pollution de l'air sont connues et les conséquences (problèmes pulmonaires divers, risques élevés de cancer, détérioration de l'environnement physique urbain) ne le sont pas moins. Dans cette bataille, ce sont les industriels qui ont le verbe haut. Dans une lettre à Claude Ryan le 9 octobre 1976, K.H. Raab de STOP faisait remarquer le faible poids du public dans le débat environnemental, particulièrement durant la Commission parlementaire sur les affaires municipales et l'environnement où les écologistes furent clairsemés.

«Les citoyens du Québec devraient faire savoir leurs opinions au Ministre immédiatement, sinon celui-ci risque d'avoir pour seuls guides, au moment d'adopter le premier règlement d'envergure sur la lutte contre la pollution de l'air qu'ait jamais édicté le gouvernement du Québec, les innombrables objections des industriels, contrées à grand peine par les manifestations d'appui non inconditionnel d'écologistes trop peu nombreux²⁷.»

Mais la bataille n'est pas celle des citoyens versus l'industrie. On ne veut pas changer les règles du jeu économique. Déjà, à l'époque, le front commun suggérait comme solution aux problèmes, des moyens rentables économiquement pour faire la lutte à ce fléau. L'argumentation voulait montrer la rentabilité de la dépollution.

«On souligne que la lutte contre la pollution présente souvent des bénéfices pour l'industrie elle-même qui peut ainsi moderniser ses procédés, récupérer des sous-produits auparavant perdus, mettre en vente de nouvelles techniques mises au point pour régler son problème immédiat, éliminer le gaspillage d'énergie, etc²⁸.»

Cette technique de séduction se retrouve souvent dans le discours des groupes écologiques. On semble ne pas vouloir créer d'animosité entre les divers acteurs du développement de la société.

Le règlement 44 fut enfin adopté en 1978. Le nombre de polluants identifiés «à bannir» avait augmenté (on distingue alors 300 substances différentes) et les normes étaient plus strictes (interdiction de nouvelles

²⁷ K.H. RAAB, «Le public et la pollution», Le Devoir, 9 octobre 1976, p.4.

²⁸ Gilles PROVOST, «La qualité de l'air à Montréal -Le front de défense dénonce les délais qui retardent l'adoption du règlement», Le Devoir, 25 novembre 1977, p.9.

carrières, de raffineries d'huile, d'usines d'équarrissage sur le territoire de la CUM²⁹). Pourtant, en 1980 déjà, STOP croit que le règlement n'est plus adéquat. Le problème principal est que les lois fédérales, provinciales et municipales ne sont pas sur la même longueur d'ondes et la CUM n'a pas le droit de réglementer dans certains domaines.

«La CUM a la juridiction d'adopter ses propres règlements et de fixer elle-même le montant de ses amendes. Mais c'est une tradition historique que des amendes, dans un règlement municipal ou régional, soient moins élevées que dans une loi provinciale comme la Loi sur la qualité de l'environnement. Le problème n'est pas juridique mais peut être politique³⁰.»

Le groupe tente donc de faire adopter des mesures exemplaires au niveau municipal, mais souvent cela reste impossible, vu les limites des pouvoirs législatifs municipaux. Par exemple, l'assainissement de l'air pour STOP passe principalement par les émissions de monoxyde de carbone(CO) émises par les voitures et, à ce chapitre, rien n'est fait par la CUM car cela appartient au fédéral. Bruce Walker, principal porte-parole de STOP, s'en prend aux normes canadiennes qui n'ont pas changé depuis 1975³¹ et presse le fédéral d'adopter une loi forte, semblable à la loi américaine, le Clean Air Act. À plusieurs reprises, le groupe ira à Ottawa démontrer comment une telle loi est importante³². Le problème de la pollution de l'air à Montréal, via les actions de STOP, prend donc une envergure nationale.

Le dossier de l'air à la CUM est donc bien protégé par STOP et par les citoyen(ne)s mais à cause de la limitation juridique de la CUM, STOP doit déplacer ses énergies au provincial et au fédéral. Notons que la raison première reste toutefois le bien-être à atteindre sur le territoire de la CUM. Les préoccupations sont certes globales mais l'esprit du groupe reste très local. Nous reviendrons sur ce point qui est très intéressant chez STOP à comparer avec un groupe

29 Gilles PROVOST, «Des mouvements anti-pollution décident de faire front commun», op.cit., p.3.

30 Bruce WALKER cité dans «STOP à la pollution atmosphérique» entrevue et rédaction par Hélène BLAIN, Contretemps, op.cit., p.29.

31 Bruce WALKER, Bruce cité dans André TARDIF, «Qualité de l'air sur l'île de Montréal Léger renonce à ses responsabilités (STOP)», Le Devoir, 14 juin 1980, p.13.

32 STOP, The Control of Motor Vehicle Air Pollution : An Unfinished Agenda, Speech delivered at the APCA/FACE, Environmental governmental Affairs Seminar, Ottawa, 15 octobre 1982 est entre autre un document intéressant.

comme l'UQCN. Les préoccupations globales de ce dernier groupe ne sont toutefois pas loin de STOP.

En effet, le groupe STOP, en travaillant sur le dossier de la pollution de l'air à Montréal, en est venu à lutter contre la pollution causée par les rejets de gaz des cheminées d'entreprises et des voitures. Rapidement, en se penchant sur ces dossiers, il a établi un lien direct avec les pluies acides et cette pollution de l'air. Les dossiers sont tous imbriqués l'un dans l'autre. Le procès de l'automobile -pour des considérations d'économie d'énergie- jouxte la lutte aux pluies acides - pour une qualité d'air meilleure. En fait, au début, c'est vraiment la qualité de l'air qui préoccupe les environmentalistes embrigadés dans la lutte contre les méfaits de l'automobile.

«The motor vehicle is responsible for many air pollutants, including carbon monoxide (CO), hydrocarbons (HC), nitrogen oxides (NOx), ozone (O3), and lead (Pb). On a Canada-wide basis, gasoline-powered motor vehicles are responsible for 60% of CO emissions, 30% of HC emissions, and 25% of NOx emissions. Diesel vehicles account for 25% of nitrogen oxide emissions³³.»

Le débat s'est élargi et il est difficile maintenant de le séparer du débat sur les pluies acides. En 1981, STOP faisait porter directement sur les gouvernements la responsabilité des problèmes dus aux pluies acides. Accusation grave à laquelle la S.V.P. s'est empressée d'acquiescer³⁴.

«STOP affirme que 60 pour cent de nos pluies acides polluantes viennent du Québec [...] Ce qui signifie que le problème des pluies acides, même s'il touche certaines relations internationales, est essentiellement canadien.

Le gouvernement canadien condamne d'une part, la conversion au charbon des centrales électriques américaines et, d'autre part, subventionne les industries canadiennes qui adoptent le même système polluant³⁵.»

Même si l'action de STOP paraît spécifique et locale -par exemple, le groupe est très actif sur le plan des normes pour les automobiles dans la région de Montréal et directement pour l'implantation obligatoire de catalyseurs- Bruce Walker explique que leur stratégie s'inscrit directement dans la

33 STOP, The 13 million source clean-up, July 1986, p.1.

34 Jean-Guy DUBUC, «Les responsables de pluies acides», La Presse, 30 janvier 1981, p.A-6.

35 Ibid.

philosophie du «*penser globalement, agir localement*». Le groupe, dit-il, a été le premier à relier le problème des pluies acides aux normes de pollution automobile³⁶. Une fois la constatation faite, il aura travaillé directement à cet aspect du problème dans leur localité.

«La nouvelle norme de réduction de pollution automobile [programme de réduction des pluies acides de 1985] place enfin le Canada sur le même pied que ses voisins du sud. En effet, la norme canadienne d'émission des gaz automobiles est actuellement trois fois plus élevée que la norme américaine en vigueur depuis 1973. Nous avons été le premier groupe à relier le problème des pluies acides avec les normes de pollution automobile. Sans aucun doute, on va améliorer la qualité de l'air dans les villes, réduire les émissions de plomb, d'oxyde d'azote et, par le fait même, les pluies acides. Par contre, il n'y a rien qui oblige le constructeur à améliorer le kilométrage et l'efficacité des véhicules...Il faut sensibiliser les automobilistes aux avantages des catalyseurs³⁷.»

Le groupe STOP est né dans la communauté montréalaise et il se voit travaillant avec et pour elle. Le dossier des pluies acides a débuté par des actions sur le territoire de la CUM mais, le problème prenant des dimensions trans-frontalières, STOP, comme d'autres groupes, s'est mis à faire pression à tous les niveaux (par exemple les pluies acides et les rejets américains).

De plus, malgré l'implication du provincial et du municipal, STOP croit qu'à cause de l'ambiguïté constitutionnelle sur le partage des pouvoirs touchant l'environnement et du caractère trans-frontalier du problème, le fédéral est le niveau de gouvernement le plus en mesure d'imposer des normes sévères sur la totalité du territoire et de créer des pressions internationales au nom de l'État canadien.

«Provincial jurisdiction over the areas of property and civil rights and over lands, mines and forests give provincial governments very good grounds for proceeding to regulate almost any substance. There is a reluctance to use this power however, as businesses have often argued that they can and will move to other jurisdictions where control standards remain weak. Competition between provinces is literally unhealthy for Canadians, who must suffer the consequences. A lax Federal stance encourages lethargy, and the problems fester. More aggressive Federal action will both encourage provinces to defend

³⁶ Bruce WALKER cité dans «Le sommet Reagan-Mulroney : Ce qu'en pensent les écologistes», *Contretemps*, vol 2, no.1, septembre 1985, p.14.

³⁷ *Ibid.*

jurisdiction they no doubt see as their own, and protect Canadian against the development of pollution havens within our own country³⁸»

L'exemple du volumineux dossier sur la qualité de l'air nous éclaire donc bien sur les éléments qui doivent composer la société idéale. Une société qui allie développement, progrès et respect de la nature.

«STOP oeuvre pour la protection de l'environnement et la rationalisation de l'exploitation et de la consommation des ressources naturelles³⁹.»

Au niveau environnemental, quoique le groupe reste dans les généralités, on cherche à atteindre un niveau de vie où la santé humaine ne sera pas affectée. On dépollue Montréal pour redonner aux Montréalais un cadre de vie sain. C'est toutefois au niveau social que l'on met le plus d'emphase. À l'encontre d'autres groupes écologiques, STOP met davantage d'énergie sur la qualité de vie de la population -une qualité de vie sociale, égalitaire, saine, sécuritaire...- que sur des dossiers d'analyse plus technique auxquelles la S.V.P. et d'autres organismes s'intéressent. Pour atteindre cette société écologique, le groupe axe ses efforts autour de trois éléments importants : la participation publique à la gestion de la municipalité, voire même de l'État, l'éducation et le travail communautaire.

Atteindre la société écologique

Il est important de noter qu'à travers les nombreux documents consultés, il n'est jamais mention d'une remise en question profonde du système de prises de décision canadiennes. Le groupe cherche à éclairer les gouvernements pour atteindre la société écologique.

«Il faut donc que la sauvegarde de l'écosystème devienne un objectif principal de la société et que soit mis en place un type de développement qui remplisse cet objectif tout en assurant sa continuité pour les générations futures⁴⁰.»

38 STOP, Brief to House of Commons Sub-Committee on Acid Rain, Montréal, January 1981, p.6.

39 STOP, Mémoire au conseil consultatif de l'environnement du Québec relatif aux plusieurs aspects du programme d'assainissement des eaux usées au Québec, octobre 1982, p.2.

40 STOP, Mémoire à la Commission Royale sur l'union économique..., op.cit. p.4.

Pour atteindre ses objectifs le groupe croit nécessaire de coopérer avec tous les intervenants et les législateurs concernés par l'environnement. D'ailleurs, comme chez la S.V.P. on croit que des lois fortes doivent être implantées par les dirigeants. STOP croit donc que tous les paliers de gouvernement doivent imposer des lois «de façon agressive⁴¹».

«STOP's position has always been that both levels of government should be moving towards exercising their jurisdiction to the utmost, not in order to provoke a constitutional wrangel, but so that somebody may be in a position to act on a wide variety of problems that have been recognized only comparatively recently⁴².»

C'est pourquoi, le groupe croit devoir s'impliquer aux trois niveaux de réglementation (municipal, provincial et fédéral). Cependant, ces dernières années, STOP comme tous les groupes «écologiques» a vu sa part de subvention gouvernementale réduite. Il devient alors de plus en plus difficile pour un petit groupe de vouloir agir sur tous les fronts⁴³. Comme STOP fonctionne avec un personnel réduit, certains choix doivent être faits malgré le désir d'en faire plus. Et c'est le plus souvent M. Bruce Walker qui tient le haut du pavé et qui est de tous les débats. On le verra siéger tant à Québec, notamment sur les Comité de révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux, qu'à Ottawa sur des comités du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

41 STOP, Brief to House of Commons Sub-Committee on Acid Rain, op.cit., p.22.

42 Ibid., p.4.

43 À chaque année, il est bon de se le rappeler, les groupes sont sur la corde raide à l'approche des énoncés de politique concernant les subventions. Les groupes sont extrêmement dépendants des subventions gouvernementales (dernièrement par exemple, l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides a failli disparaître), ce qui n'est pas sans causer un certain dilemme...Que doit-on ne pas dire?, Que doit-on faire?...Difficile de garder son intégrité! Des subventions privées et des cotisations de membres viennent suppléer à tout cela mais ce n'est pas suffisant. Jean -Claude Leclerc exprime bien cette problématique dans un billet du Devoir du 27 juillet 1988, p.8. «Mais plus fondamentalement, les groupes qui en viennent à dépendre trop de ces fonds extérieurs, surtout dans des questions qui mettent en cause les gouvernements ou les intérêts qu'ils favorisent, ne risquent-ils pas d'en venir à mesurer leur coups, et à s'employer bien davantage à leur propre survie qu'à une large mobilisation des citoyens? En tout cas, quand Québec a subventionné un gros pollueur comme la Noranda, au lieu de le faire payer, tous les groupes écologiques n'ont pas eu l'indignation égale. Dis-moi qui te subventionne...»

Dès la seconde moitié des années quatre-vingt, le fédéral et les provinces ont commencé à se doter de lois significatives pour contrer la pollution et ces mesures culminèrent avec le Plan vert et surtout l'accord canado-américain sur la qualité de l'air. STOP, tout en appuyant ces lois continue de revendiquer une amélioration des mesures législatives. En fait, c'est plus que des mesures qu'il faut changer mais, avant tout, c'est l'esprit. De concert avec le pouvoir, STOP cherche à orienter la société vers une action de conservation.

On ne propose pas vraiment de nouvelle éthique -même si l'action présuppose cette éthique-, on ne revient pas très souvent au «pourquoi» mais on propose des moyens très concrets et très adaptables au fonctionnement de l'État. Par exemple, on propose de changer le calcul économique. Ce que STOP nomme la *gestion intégrée* doit intégrer dans les coûts de fabrication tous les torts causés au milieu, faire des études d'impact globales. Les calculs économiques actuels semblent périmés : on ne calcule que le profit à très court terme. Un autre moyen suggéré par STOP serait l'ajout d'une clause dans la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agirait d'une clause logique et essentielle pour aider le développement mondial et garantir celui des générations futures.

«Il est résolu que toute personne ait droit et puisse bénéficier d'une eau propre à la consommation et à l'utilisation, respirer un air sain et jouir de la tranquillité⁴⁴.»

Par ailleurs, afin d'atteindre une plus grande démocratie, on prône un moyen qui pourrait avoir un impact réel et modifier le système actuel. Il s'agit d'une décentralisation des prises de décision qui donnerait, par exemple, un pouvoir accru aux municipalités. Ce pouvoir devrait toujours être bien encadré par un gouvernement central. Toutefois, outre la présence de ces exemples théoriques (et, disons-le, peu explicites), le groupe n'y avance pas d'actions concrètes qui viseraient leur avènement. En fait, pour atteindre la société écologique envisagée par STOP, il semble que le moyen par excellence reste la force des citoyen(ne)s par le biais de la consultation via les audiences publiques.

Les audiences publiques

44 STOP, Mémoire à la Commission Royale sur l'union économique..., op.cit, p.3.

Dans tous les dossiers défendus par STOP comme dans les fondements mêmes du groupe, les citoyen(ne)s, par la concertation, doivent être impliqué(e)s. Deux aspects d'une même préoccupation se manifestent : l'accès à l'information et les audiences publiques. Étant donné la vocation du groupe, -un forum pour les citoyens-, les demandes d'audiences publiques ont toujours été au premier plan de STOP. Mais, pour pouvoir apporter des informations pertinentes et nouvelles sur la place publique, les citoyen(ne)s doivent avant tout avoir accès à l'information de première ligne.

«The scientific and technical information upon which political decisions are made must be accesible to the public. This information does not contain trade secrets or other material which may be legitimately withheld. The benifits of public disclosure must be taken into account⁴⁵.»

Depuis les débuts du MENVIQ, des pressions sont faites pour rendre transparente la majorité des dossiers du ministère (et aussi les dossiers d'autres ministères qui peuvent être pertinents). Encore aujourd'hui, malgré l'existence de lois en assurant la divulgation, les renseignements tardent à être diffusés et sont souvent difficiles d'accès. Il existe aussi plusieurs clauses d'exception qui, nonobstant telle ou telle raison, peuvent rendre caducs les règlements et permettre de ne pas fournir les renseignements demandés.

Une étape majeure dans ce dossier fut franchie, en 1978, lors du projet de loi 69. Tout comme l'organisme S.V.P., STOP fut ravi de l'esprit de la loi qui ouvre les portes du débat aux citoyen(ne)s et qui instaure les audiences publiques. Mais, dès le départ, STOP trouva le contenu peu contraignant. Sans les informations pertinentes, aucun individu ou groupe non-gouvernemental ne pourra participer utilement à des audiences publiques. Le gouvernement devrait plutôt adopter une loi semblable au Clean Air Act ou au Water Pollution Control Act américain qui obligent les gouvernements à ouvrir au public tous les relevés d'émissions et d'effluents.

«Sans ces données stratégiques, soutient STOP, il sera très difficile au citoyen d'évaluer ses chances de succès dans les démarches

⁴⁵ STOP, Brief concerning Bill C-43 The proposed Access to Information Act, presented to the House of Commons Standing Committee On Justice and Legal Affairs, february 1981, p.8.

juridiques qu'il pourrait entreprendre et il lui sera presque impossible d'apporter une participation éclairée aux audiences publiques⁴⁶»

Concernant l'accès à l'information, le groupe ne s'est pas seulement battu au niveau municipal. Encore une fois, il fut présent au niveau provincial et fédéral. C'est en 1981 que le gouvernement fédéral proposa la loi C-43 sur l'accès à l'information et STOP était du débat. Il présenta un mémoire et suivit les débats de près. En fait, c'est en travaillant sur le dossier de l'incinérateur Des Carrières à Montréal que l'organisme s'est buté pour la première fois à Environnement Canada. Il était impossible d'obtenir les résultats de tests sur les émissions générées par les cheminées. Le projet de loi C-43 à cet égard aurait enfin pu permettre d'obtenir ces résultats mais le gouvernement, par certains alinéas de la loi (20 (2) (b)), réussit tout de même à garder plusieurs documents non publics.

«STOP believes that that paragraph 20 (2) (b) is a travesty. Environmental and product testing may be withheld "if the head of institution believes, on reasonable grounds, that the results are misleading". By arguing that members of the public without technical backgrounds would be overwhelmed, confused, and thus misled by data concerning environmental and product testing, those with appropriate technical training would also be denied access to this information. This would inhibit critical and informed discussion on critical issues, which would be contrary to the public interest. This section should be altered to permit public access to all environmental data⁴⁷»

STOP se targue dans ce mémoire sur le projet C-43 d'avoir aidé à faire changer la direction de la loi sur la qualité de l'environnement du Québec et d'avoir fait accepter le principe de la transparence des informations.

«The Government of Québec, partly in response to interventions by STOP, amended the Environment Quality Act in December 1978⁴⁸...»

À cet égard, la loi québécoise devenait en 1978 plus adéquate que les lois fédérales. Ironiquement, certains renseignements confidentiels au niveau fédéral peuvent être obtenus au MENVIQ!

46 Gilles PROVOST, «STOP et le projet 69 : des droits fictifs?», Le Devoir, 26 septembre 1978, p.18.

47 STOP, Brief concerning Bill C-43 The proposed Access to Information Act, op.cit., p.6.

48 Ibid., p.5.

Pour un groupe comme STOP, il faut donc préalablement apporter des changements à ces lois cadres sur l'information pour, ensuite, pouvoir retourner à Montréal et lutter pour la communauté. Dans les dossiers des incinérateurs, des eaux souterraines, des boues usées... STOP ne veut plus essuyer de refus de la CUM. Avec des lois cadres fortes, tant au provincial qu'au fédéral, STOP serait en mesure d'assurer davantage de transparence dans les dossiers de la CUM. Un exemple de l'utilité des mesures d'accès à l'information est apparu en 1986 au moment d'une bataille juridique concernant les documents dits confidentiels sur les rejets d'égout d'une firme montréalaise, *l'Empire Electroplating*. Après enquête, les résultats des analyses des boues d'égout ont dû, à la demande de STOP, être rendus publics. Ce gain est important, selon STOP, car en permettant de vérifier régulièrement les analyses des rejets de différentes compagnies, les citoyen(ne)s pourront, par le fait même, voir jusqu'à quel point ces compagnies se conforment ou non aux lois et règlements environnementaux. Ce n'est pas seulement pour surveiller les entreprises que cette vigilance s'impose mais, par ricochet, elle permet de surveiller la rigueur du gouvernement dans l'application de ses propres règles. D'ailleurs une étude du Barreau canadien soulignait en janvier 1986 «l'impuissance du corps public à faire appliquer la loi aux grandes corporations⁴⁹...»

Les luttes pour la liberté d'accès aux renseignements et à l'information sont cependant loin d'être gagnées. Périodiquement, un projet visant à restreindre l'accès à l'information, est proposé. Nous n'avons qu'à rappeler les intentions du ministre de l'environnement du Québec, M. Clifford Lincoln qui, en 1986, avec le projet de loi 70, voulait rendre secrètes des informations. Ce qui aurait eu comme résultat de rendre caducs les gains québécois en matière d'accès à l'information. Un front commun important ne tarda pas à se mobiliser pour bloquer ce retour en arrière. Depuis, STOP reste toujours sur le qui-vive et est prêt à alerter l'opinion publique devant toute tentative de limiter l'information disponible.

Les audiences publiques sont, selon le groupe, un des dispositifs central de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement car elles assurent aux citoyen(e)s une vraie représentation. D'ailleurs, un comité

49 Louis-Gilles FRANCOEUR, «Environnement : les corps publics pourraient être forcés de dévoiler des informations confidentielles», *Le Devoir*, 25 janvier 1986, p.4.

chargé d'étudier l'évaluation environnementale québécoise (composé de six membres dont M. Bruce Walker de STOP) écrivait :

«...la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement peut être perçue comme une des pratiques possibles d'évaluation environnementale, mais avec la différence, cependant, qu'elle en constitue la forme la plus rigoureuse et la plus complète. Outre le cadre formel bien établi et son caractère parfois obligatoire, cette procédure a en effet comme caractéristique distinctive de permettre l'examen public des dossiers⁵⁰».

Pour le groupe, le processus québécois géré par le Bureau des audiences publiques (BAPE) est l'un des meilleurs existant actuellement. Car le BAPE est «le seul organisme relativement indépendant et impartial⁵¹...» C'est avec des forums de ce genre que chacun peut se faire entendre. Il y a toutefois encore beaucoup à faire, les différents projets ne sont pas toujours soumis aux règles du BAPE, les groupes ou citoyens manquent de ressources pour constituer des dossiers... À ce sujet, les groupes environnementaux demandent l'assistance du BAPE pour leur mémoire. En effet, il leur semble injuste que, dès le départ, les promoteurs puissent fournir des dossiers étoffés, ce qui est presque impossible pour de petits groupes ou de petites régions. À cette époque, le vice-président du BAPE, Michel Yergeau, déclarait qu'effectivement

«...pour être crédible auprès des simples citoyens, le BAPE doit absolument rétablir au départ l'équilibre des forces entre les groupes et les promoteurs. C'est pour nous une conviction profonde que le BAPE ne peut jouer son rôle s'il affiche dès le départ une attitude impartiale qui l'empêche de rétablir l'équilibre entre les divers intervenants⁵²».

Les audiences publiques sont pour STOP une composante essentielle de tout projet de développement important. Les actions de STOP se concentrent donc souvent sur ce besoin de participation. Les grands dossiers prioritaires du groupe sont actuellement : les déchets dangereux et toxiques (des normes plus

50 STOP, «L'évaluation environnementale au Québec», STOP Press, vol.17, no.2, avril 1989, p.2.

51 André MATHIEU et Derek MORTON, «La politique énergétique du Québec Hydro-Québec est irresponsable», op.cit., p.4.

52 Michel YERGEAU cité dans Louis-Gilles FRANCOEUR, «Pour la préparation de leurs mémoires les groupes environnementaux demandent l'assistance du BAPE», Le Devoir, 30 avril 1982, p.3.

De plus, la requête refaisait surface en avril 1989 et il semble que cela n'ait pas eu d'écho à ce jour.

strictes, des informations sur les contaminants); le Saint-Laurent (la dépollution, doit être incluse dans l'entente canado-américaine sur les Grands Lacs, la dépollution des matières toxiques du canal Lachine à Montréal, les déchets toxiques, le parc marin du Saguenay, les eaux usées...) et le complexe «dossier énergie». Tous ces dossiers sont prioritaires et doivent passer par une évaluation environnementale complète et des actions rapides.

Dans tous les cas ce sont les citoyen(ne)s qui doivent être consultés. On y voit une certaine remise en question de la démocratie actuelle car, bien que nous vivions dans un régime dit démocratique, STOP insiste sur le fait que les décisions se concentrent de plus en plus dans les mains de quelques personnes. La bataille pour l'information, pour la transparence n'est qu'un moyen pour remettre la politique aux mains de la société. De son côté, si l'on retourne à la CUM, STOP croit qu'il faut continuer à informer et à sensibiliser la population à un futur plus écologique. L'éducation, dans ce sens est un moyen privilégié par STOP pour atteindre ses buts.

Au delà des grands dossiers, le travail quotidien du groupe

Depuis sa formation, STOP croit que ce sont les citoyen(ne)s qui doivent constamment être informé(e)s. L'éducation a été et reste une facette importante des activités du groupe. Malgré des sollicitations de plus en plus fréquentes à différentes commissions⁵³ STOP rencontre à chaque année des groupes d'enfants de différentes écoles sur l'île de Montréal. Dans les différents documents émis par le groupe, on revient régulièrement sur l'importance de l'information des citoyens. En fait, l'UNESCO développait en 1975 le Programme international d'éducation relative à l'environnement⁵⁴. C'est une façon globale d'inclure les notions d'environnement dans toutes les sphères d'éducation. Le groupe STOP ne fait pas directement mention du programme de l'UNESCO mais véhicule les mêmes valeurs et cherche à les appliquer. Dans un texte paru en

⁵³ Il serait fastidieux d'énumérer tous les comités, les commissions, les groupes auquel prend part STOP, mais par exemple, pour l'année 1991, l'organisme a siégé sur 5 comités consultatifs du Conseil canadien des ministres de l'environnement, sur un comité d'environnement Canada, sur un comité d'environnement Québec et sur un comité de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal [Réf : STOP Participation on consultative committees, février 1992].

⁵⁴ À cet égard on peut consulter, UNESCO, Stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement pour les années 1990, Mockba, UNESCO, UNEP Congress Environmental, Education and Training, 1987.

décembre 1983, François Benoit vantait l'approche globale et déplorait le programme d'éducation à l'environnement du ministère de l'Éducation du Québec. En effet, l'écologie est abordée seulement dans le cadre d'un cours d'écologie de niveau secondaire. STOP considère que le caractère pluridisciplinaire du sujet devrait pouvoir s'intégrer dans toutes les facettes de l'enseignement et il croit qu'un décroisement s'impose. Le groupe cherche à développer une éthique environnementale. Dès les premiers balbutiements du bambin, une éducation en ce sens doit, selon lui, être initiée.

«...l'éducation relative à l'environnement devrait toucher toutes les catégories d'âge de manière à ce que l'enseignement puisse atteindre de façon maximale la clientèle visée pour que celle-ci ne soit pas étrangère à la philosophie écologiste. Ce point de vue ne vise pas à former des individus stéréotypés dans leur marginalité écolo mais plutôt à établir une prise de conscience collective, à changer les comportements et à rendre les gens plus responsables dans l'évolution de leur environnement⁵⁵».

C'est donc en fonction de ces objectifs que le groupe montréalais STOP accepte à chaque année de présenter des conférences variées sur les sujets touchant l'environnement. Malgré des engagements de plus en plus éparés, le groupe reste convaincu de l'importance d'aller dans une école primaire ou secondaire pour faire de l'éducation. Fidèle à ses convictions, il travaille au service de la communauté.

Récapitulons

Depuis ses débuts en 1970, STOP a très peu changé ses buts et moyens d'action. En fait, dans tous les dossiers traités par le groupe STOP, on peut dégager certains éléments communs. La question de la démocratie participative nous semble la plus importante. Il est bon de le répéter, STOP se veut un mouvement qui repose sur la participation populaire. On a ici un groupe qui agit en fonction de la défense des droits individuels dans un monde qui subit de plus en plus d'agressions physiques, chimiques et qui se désagrège et se pollue de plus en plus rendant ainsi la survie humaine précaire.

55 François BENOIT, «Une approche globale», STOP Press, Vol.12, no.2, décembre 1983, p.2.

Quand nous plaçons ce groupe sous une bannière communautaire, cela est en partie dû à cette action première, liée aux besoins des individus sis sur la communauté de l'île de Montréal. Le groupe ne se prononçant presque jamais sur les droits de la nature nous pouvons en déduire que cela n'est pas son cheval de bataille sans toutefois pouvoir extrapoler davantage sur le sujet.

Il est assez difficile de tirer une idéologie claire des écrits et des actions du groupe STOP. Comme prémisses au développement, le groupe juge prioritaire d'établir un forum de citoyen(ne)s pour le développement d'une société de conservation. Peu de discours théoriques parsement leur cheminement depuis 13 ans, mais on retrouve chez ce groupe une constance rare : STOP se porte garant des droits individuels.

La société idéale reste difficile à cerner. On ne rejette pas catégoriquement le système actuel mais on tente plutôt de l'améliorer en faisant ressortir certains points forts importants pour STOP. À cet égard, nous devons revenir sur le mémoire à la Commission MacDonald précité. Ce mémoire est un des rares documents produits par STOP au sujet de la société écologique recherchée par le groupe. Il est assez explicite sur les objectifs du groupe, leurs idéaux et, malgré le fait qu'aucun document de ce type n'ait été réécrit à ce jour, on peut, à travers les actions quotidiennes du groupe, voir ressortir les mêmes idéaux.

- droit à un environnement sain,
- un développement économique soutenu,
- une distribution des richesses équitable,
- une répartition plus juste du temps de travail,
- une décentralisation,
- une participation du public dans les décisions,
- une priorisation de l'industrie de la paix au détriment de l'industrie de la guerre.

Ces éléments -écrits en 1983- sont en accord avec les principes de la société durable édictés en 1984 par la Commission Brundtland. En fait, cette philosophie «durable» est recherchée par STOP. La maxime «penser globalement en agissant localement» s'applique certes au groupe mais il faut toutefois y mettre un bémol. Le groupe STOP part du local et travaille pour le local. Dans le cas de STOP l'espace global ne dépasse pas vraiment les frontières canado-américaines, et encore ne s'implique-t-il que parce que des intérêts locaux l'y

ont amené. Le groupe est donc en accord avec le principe global/local mais se replie vraiment sur le local, ce qui sera différent -nous le verrons au prochain chapitre- avec le groupe de l'UQCN.

La défense de l'environnement, chez STOP, nous semble conduite pour répondre aux besoins des citoyen(ne)s. L'action de STOP n'est pas exclusivement dirigée vers l'environnement mais touche, par le biais de l'Environnement, à une éducation à la responsabilisation sociale. Son discours ne consiste pas à soutenir une théorie d'écologie sociale⁵⁶ qui remettrait en question un mode de fonctionnement étatique et social. Non, STOP attaque certaines parties du fonctionnement (surtout le peu de place fait à la participation des citoyen(ne)s et la non-transparence des gouvernements) mais jamais le tout, la globalité. Un virage écologique sur une pente douce...

«Lorsque des écologistes s'opposent à cette construction sociale, ils ne le font pas par nostalgie des moments passés; ils ne favorisent pas le retour à des techniques traditionnelles *douce* ou *naturelles*, mais favorise la recherche organisée et systématique d'un nouvel *ensemble technique*⁵⁷.»

⁵⁶ Courant de pensée écologiste dont Murray Bookchine en est un porte-parole connu. Voir la définition en annexe 5.

⁵⁷ Roger DE LADURANTAYE, «Le virage écologique», STOP Press, juin 1983, p.6.

Chapitre 4

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

«L'écologie, comme l'a dit Luc Gagnon, est le chaînon manquant de la pensée politique. Les groupes écologiques doivent se donner pour mandat de faire comprendre au nouveau gouvernement que l'écologisme est le meilleur placement qui soit pour l'avenir d'un peuple¹.»

* * *

À première vue, nous serions tentés de classer le troisième groupe à l'étude, l'Union québécoise de conservation de la nature (UQCN) comme étant un *groupe de conservation*². C'est un mouvement issu, essentiellement, des premiers groupes qui se sont voués à la protection des espaces verts, de la faune et de la flore, afin d'assurer que les êtres humains puissent continuer d'en bénéficier. L'UQCN, par de multiples efforts mis sur cette protection de la faune, de la flore et des espaces naturels³ revêt donc les couleurs d'un groupe de conservation et ce groupe en est tout à fait conscient.

Nous croyons cependant qu'il faut élargir cette vision étriquée de l'UQCN comme simple groupe de conservation si l'on veut être en mesure de comprendre l'importance et l'étendue de son rôle. L'UQCN cherche à implanter au Québec les objectifs de développement durable (nous en analyserons bientôt la teneur mais cela va au-delà de la simple conservation). Pour y arriver, le groupe a dû mettre en place une stratégie d'action qui l'a conduit à s'impliquer davantage tout en tentant de redessiner la société québécoise. Les prises de position multiples sur les différentes politiques québécoises, sur la question nationale, sur le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones, sur les

¹ Harvey-L. MEAD, «Éditorial -L'eau, une ressource qui nous échappe?», Franc-Nord, vol.3, no.1, hiver 1986, p.5.

² Voir à cet égard, la définition fournie en annexe 4.

³ Nous ne mettons pas, ici, beaucoup d'emphasis sur les dossiers de l'UQCN concernant directement le maintien des écosystèmes des forêts, de l'agriculture, de l'eau, de la faune, des espaces naturels protégés, mais il ne faut pas oublier que ceux-ci sont au cœur des actions du groupe. C'est pour défendre ces écosystèmes que les autres actions sont mises de l'avant. Dans ce sens, les objectifs fondamentaux du groupe demeurent du pur conservationnisme. En 1993, c'est d'ailleurs l'aménagement du territoire qui demeure un de ses dossiers prioritaires.

questions de développement économique, etc., nous portent à croire que ce groupe de conservation veut, en fait, changer la société : on veut définir clairement un projet de société qui soit conforme aux grands principes du développement durable. Nous verrons à l'intérieur de ce chapitre comment l'action du groupe est en relation avec un discours précis et articulé dans un cadre qui transcende les frontières québécoises. Car c'est sous cet angle que le groupe se distingue. L'idéologie de l'UQCN est directement et continuellement articulée en fonction d'une globalité internationale. On se penche quotidiennement sur des problèmes locaux mais dans un esprit mondial.

«Or, le développement durable, ce n'est pas d'avoir des cheminées d'usines qui crachent moins de polluants et ce n'est pas non plus d'avoir, à la télévision des commerciaux pleins d'images de forêt et annonçant que l'industrie forestière rase les forêts plus doucement. Le développement durable, c'est plus difficile que cela. Le développement durable, c'est une façon polie de dire aux riches que nous sommes qu'il est peut-être temps de penser davantage aux arbres qu'aux automobiles. Le développement durable, c'est aussi de comprendre que le profit, s'il est un excellent moteur de l'activité économique, ne contribue pas à la juste répartition de l'environnement. Le développement et les sociétés durables, c'est l'environnement qui rationalise l'économie; c'est aussi penser davantage à la santé des populations végétales, animales et humaines ainsi qu'à la justice sociale, maintenant et pour les générations futures⁴.»

Quel que soit le secteur de vie touché, l'UQCN croit que le problème majeur actuel est le type d'approche utilisé pour la résolution de conflits. Gouvernants et scientifiques ont trop souvent une vision restreinte, trop analytique du développement économique, politique et social aux dépens d'une approche plus systémique. C'est ici que se joue la partie de la conservation et du développement durable. Pour atteindre les buts d'une société viable, il faut une inter-relation entre les intervenants, une gestion *globale*⁵ et de l'imagination car il est ici question de changer des comportements acquis. Nous exposerons dans ce chapitre de quelle façon l'UQCN, par le biais de ses actions, veut parvenir

4 Pierre GOSSELIN, «Éditorial Les leçons de Saint-Amable», Franc-Nord, Hors Série no.5 L'après Saint-Amable, 1990, p.5.

5 Voir le texte de Harvey-L. MEAD, «La nécessité d'une gestion globale de l'environnement et de l'économie en fonction des ressources», publié dans ACFAS, «L'État de l'environnement au Québec, un bilan des milieux agricole, forestier et aquatique», Les cahiers scientifiques, sous la direction de Harvey-L. Mead, Québec, UQCN, 1987.

à changer certains comportements pour atteindre une éthique de développement durable.

* * *

Il est toutefois pertinent, pour bien comprendre l'UQCN, de dresser, sans plus tarder, une esquisse du groupe. En premier lieu, il faut savoir que l'UQCN est un groupe important au Québec comme l'expose un document rédigé en mars 1992⁶. Il regroupe environ 55 000 personnes dont 5000 membres individuels et 112 membres corporatifs (principalement sur le territoire québécois)⁷. Le groupe compte nombre de spécialistes pour la plupart bénévoles. Comme c'est le cas à la S.V.P., l'UQCN cherche à s'entourer de spécialistes conseil afin d'être reconnue comme experte dans tous les champs de la société, non seulement au niveau québécois mais aussi au niveau international. En fait, aujourd'hui, l'UQCN est présente à la Table ronde sur l'environnement et l'économie (Québec), au Fonds de l'environnement de la Fiducie Desjardins, au Programme Choix environnement (environnement Canada), à la Fondation Shell...

Toutefois, l'UQCN se distingue clairement de STOP et de la S.V.P. dans son orientation internationale. Il faut savoir que l'UQCN est partie prenante de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)⁸. Il ne s'agit donc pas d'un groupe à saveur locale.

C'est en 1980 que l'UICN en collaboration avec les Nations-Unies a élaboré la Stratégie mondiale de la conservation. Cette stratégie a été entérinée par plus de 111 pays, dont le Canada⁹. Suite à cette adoption, partout au Canada, sauf au Québec, il y eut un branle-bas général pour en arriver à l'élaboration d'une Stratégie canadienne de conservation. En 1983, face à cette apathie locale québécoise, certains groupes non-gouvernementaux québécois ont mis sur pied l'UQCN. Le but premier était la propagation du message de la Stratégie mondiale de la conservation.

⁶ UQCN, Présentation sommaire de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), mars 1992, p.2.

⁷ Actuellement (janvier 1993) Christian Simard est le directeur général de l'UQCN et Pierre Gosselin est le président du conseil d'administration. Harvey Mead avait cumulé ces deux fonctions depuis les débuts du groupe.

⁸ Mieux connu en 1992 comme l'Union mondiale pour la nature, le groupe a toutefois conservé le même anagramme; UICN. L'UICN a pris naissance en 1948.

⁹ Benoît GAUTHIER, «Éditorial», Franc-Nord, vol.1, printemps 1984, p.5.

«À court terme, l'UQCN doit sensibiliser les instances politiques du Québec à la Stratégie mondiale de la conservation et les inciter à modifier les orientations actuelles en matière d'aménagement du territoire. Alors qu'on s'apprête à débiter une vaste opération en vue «d'aménager notre avenir», le Québec n'a plus le choix de se tenir aussi éloigné de la Stratégie mondiale de la conservation de la nature¹⁰.»

Jusqu'à aujourd'hui, l'UQCN est restée fidèle à l'essence de la Stratégie. C'est donc cette stratégie qu'il faut avant tout comprendre. Dès lors, des repères théoriques précis seront tracés et ceux-ci nous permettront de cerner les fondements idéologiques du groupe. Toutefois, faire l'analyse du groupe à travers cette filiation internationale serait une simplification trop facile car, comme nous le verrons bientôt, l'UQCN a sa propre personnalité.

Le projet de société -La Stratégie Mondiale de la Conservation

Comme nous l'avons déjà introduit, c'est cette initiative tout azimut, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources qui a donné naissance à l'UQCN. Celle-ci fut créée dans le but de propager en sol québécois la Stratégie mondiale de la conservation(SMC)¹¹.

À l'heure actuelle, des concepts associés au développement durable tels que la conservation des écosystèmes commencent à peupler la littérature quotidienne, mais ils sont assez récents dans l'histoire contemporaine¹². En

¹⁰ Benoît GAUTHIER, «Éditorial», op.cit.

¹¹ L'UQCN n'a pas de pendant canadien tel une union canadienne ou nationale pour la conservation de la nature mais elle agit de concert, quand ceci lui apparaît opportun, avec la Fédération canadienne de la Faune à laquelle elle est affiliée.

¹² Jalons historiques : Ce n'est que durant les années soixante que les notions d'environnement et d'écologie auront commencé à se faire connaître à une échelle publique. Certes, quelques groupes ou scientifiques auront donné l'alarme dès le début du siècle mais, comme le dit Michel Maldague, «La perception de la crise de l'environnement n'a pas encore atteint le seuil critique nécessaire pour stimuler le niveau de conscience.»
C'est toutefois en 1948 qu'est créée l'UICN. Les décennies 60 et 70 donnent le coup d'envoi au débat environnemental qui nous est familier. Parmi les manifestations publiques les plus marquantes, notons : le programme biologique international (PBI) (1965-1978) lancé par l'Unesco, la Conférence sur la biosphère (septembre 1968) toujours parrainé par l'Unesco et qui donnera lieu au cours des années 70 au programme de l'Unesco L'homme et la biosphère ou M.A.B. (1972), la fondation du club de Rome (avril 1968); à Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (5-16

1980, la *SMC* brossait pour une des premières fois à l'échelle mondiale les paramètres environnementaux de conservation pouvant permettre l'avènement du développement durable. Pour les rédacteurs de ce rapport, la conservation était intrinsèquement liée au développement durable, elle est un pré-requis à l'avènement de ce dernier.

«La conservation est au service du développement durable. La conservation, comme le développement, est au service des êtres humains, mais, alors que le développement est pour l'homme un moyen d'atteindre ses buts -en grande partie par l'utilisation de la biosphère- la conservation le lui permet en s'assurant que la biosphère pourra être utilisée indéfiniment. Le souci d'assurer la pérennité des ressources vivantes manifesté dans la conservation se justifie par la nature de celle-ci (renouvelable et destructible); c'est aussi une éthique qui s'exprime dans la conviction selon laquelle «nous n'avons pas hérité la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants»¹³.»

L'objectif de la Stratégie est de faire ressortir les lacunes actuelles tant au niveau idéologique et politique que physique et biologique. En dressant un bilan général de la situation mondiale, elle veut essayer de proposer une façon de repenser le développement futur dans une perspective globale. C'est-à-dire qu'on tente de déssectorialiser les champs d'intervention. Trois champs prioritaires sont privilégiés dans la Stratégie et ils devraient devenir complémentaires : le développement humain, le développement économique et

juin 1972) qui mènera à la création du programme permanent des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE et la publication du rapport «The limits to Growth» par le Club de Rome (1972). À la fin des années 70, nous dit Michel Maldague, un vocabulaire nouveau, une panoplie de concepts sont en place pour cerner la problématique moderne d'une crise de l'environnement. Mais, même si l'on se penche de plus en plus sur la problématique, celle-ci s'accroît et la décennie 80 sera plus sombre. David Munro, directeur général de l'UICN écrit : «Nul ne contestera qu'au cours des 10 ou 15 dernières années, la conservation a mis plusieurs réalisations importantes à son actif. Nous pouvons nous en féliciter... Pourtant, comparées à l'épuisement, à la dégradation et à la destruction des écosystèmes et des espèces, les réalisations ont été modestes, clairsemées et parfois temporaires. Nous devons, de toute évidence, essayer d'obtenir de meilleurs résultats...»

Ce sera dans cet état d'esprit que prendra place la Stratégie mondiale de conservation. [Source : Michel MALDAGUE, «La décennie 80 : changement de cap ou aggravation de la crise de l'environnement humain», *De toute Urgence*, vol.11, no.1, avril 1980, p.3 à 14 et Michel MALDAGUE, «Évolution et analyse du concept d'environnement», *De toute Urgence*, vol.XI, no.2, août 1980, p.131 à 142.]

¹³ UICN, Stratégie mondiale de la conservation -La conservation des ressources vivantes au service du développement durable, 1980.

la préservation de la biosphère. Celle-ci chapeaute les deux premiers champs. En effet, sans les ressources naturelles et physiques, rien n'est plus possible au niveau économique ou humain. La Stratégie vise donc à être l'élément déclencheur de la mise en place d'un développement intégré en vue du développement global de l'humain. Dès maintenant, il nous semble pertinent d'ouvrir une parenthèse quand à cette vision du développement. Il est important de noter que cette vision est principalement articulée autour du développement de l'Homme. On cherche à sauvegarder la nature, les écosystèmes (et souvent avec des moyens drastiques) mais en fonction d'un but précis ... la survie humaine. Cette vision pose nécessairement l'homme au coeur du développement. Un anthropocentrisme se dégage mais il reste modéré. Nous verrons bientôt que le sujet n'est pas tranché.

* * *

L'UQCN est partie prenante du schéma théorique de la *SMC*. Les actions entreprises par le groupe pourront quelquefois nous paraître spontanées et peu théoriques mais en fait, implicitement, la Stratégie mondiale de la conservation et, plus tard, le rapport Brundtland¹⁴ restent à l'arrière plan. En fait, les trois objectifs principaux auxquels adhère l'UQCN -le maintien des processus écologiques essentiels, la préservation de la diversité génétique et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes- proviennent directement de la *SMC*.

•Le maintien des processus écologiques essentiels* :

Cet objectif tente de détecter, dès maintenant, les processus écologiques essentiels et développer une technique de gestion, d'utilisation et de manipulation, pour les conserver à pérennité. Ce sont tous ces processus qui maintiennent la vie.

•La préservation de la diversité génétique :

L'accent de cet objectif est mis sur la faiblesse de l'état de nos connaissances qui ne peuvent prévoir l'importance de plusieurs organismes

¹⁴ Le rapport Brundtland paru en mai 1986. Ce rapport mettait en place les jalons du développement durable tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il fut adopté par le Canada et le Québec.

* La Stratégie définit les processus écologiques essentiels comme ceux qui sont régis, entretenus ou fortement modérés par des écosystèmes, et qui sont indispensables à la production alimentaire, à la santé et à d'autres aspects de la survie et du développement durable de l'humanité. (Cf La Stratégie, op.cit.)

vivants. Il faut tenter de préserver l'échantillon actuel d'organismes vivants; préserver la biodiversité; garder l'équilibre biologique -et cela est intéressant- pour un usage ultérieur.

«Nous avons l'obligation morale, vis-à-vis de nos descendants et des autres espèces, d'agir avec prudence. Comme notre capacité d'altérer le cours de l'évolution ne nous empêche pas d'être soumis à celle-ci, la sagesse nous dicte la prudence. En conséquence, pour des raisons d'éthique autant que d'intérêt, nous ne devrions pas occasionner l'extinction d'espèces en connaissance de cause¹⁵.»

Nous sommes ici face à une redéfinition de la vision dominatrice de la nature qui prévaut généralement dans notre société. Nous avons ouvert la porte précédemment à la vision anthropocentrique de l'UQCN, il est toutefois bon d'y ajouter quelques nuances. Dans le cadre de la réflexion amorcée par la *SMC* on distingue maintenant une certaine humilité de l'Homme face à la nature. Les rapports de force ne sont pas tranchés catégoriquement.

•L'utilisation durable des espèces et des écosystèmes :

Cet objectif insistera ici sur l'expertise à acquérir par la recherche pour que soient utilisées à bon escient les ressources et pour que des mesures (lois) soient prises permettant d'en contrôler l'utilisation.

Ces trois objectifs forment l'enjeu de l'UQCN et c'est en fonction d'eux que le groupe travaille. Ils sont présents dans chaque discours, mémoire, action du groupe... La *SMC* sert donc à établir une ligne directrice et des objectifs précis.

Pour atteindre ces buts de société durable, le véhicule privilégié par le groupe est l'éducation. L'éducation par l'information et la conscientisation de tous¹⁶. Le groupe expose ainsi ses couleurs.

«Une vision à court terme de la problématique de l'environnement, ne peut qu'être néfaste à la survie de l'être humain. Dans une vue plus globale, on ne peut pas ignorer l'importance de

¹⁵ UICN, Stratégie mondiale de la conservation, op.cit., 1980.

¹⁶ Notre matériel d'étude fut donc enrichi des nombreux documents produits : les numéros de Franc-vert(Franc-Nord) depuis ses débuts, en 1984, jusqu'à l'hiver 1992, inclusivement, les mémoires importants présentés par l'UQCN de 1983 à 1992 et les articles du journal Le Devoir faisant mention de l'UQCN ont été nos sources privilégiées.

l'éducation dans la sensibilisation de la population à la conservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles¹⁷»

L'éducation, le pivot du développement durable

Le défi des promoteurs du développement durable est de transformer chez toutes les couches de population la façon d'articuler les rapports avec l'environnement. On doit changer les comportements en fonction d'une vision politique, sociale et économique plus globale. En fait, ces objectifs ne sont pas propres à l'UQCN, ils suivent de très près, la *SMC*, le rapport Brundtland et les mêmes orientations que le PNUED et l'UNESCO. C'est particulièrement un programme de l'UNESCO «L'éducation relative à l'environnement» (ERE), qui est promulgué par l'UQCN.

«L'éducation relative à l'environnement (ERE) est probablement la clé de voûte qui nous permettra, si on doit y arriver un jour, d'édifier cette nouvelle éthique nécessaire à faire de la protection et de la conservation de l'environnement une valeur du XXI^e siècle, condition nécessaire pour y survivre en tant qu'espèce.»[...]«Nous sommes peut-être tous des ignorants instruits, mais sommes-nous gouvernés par des analphabètes écologiques? Autant chez nos décideurs que chez les étudiants des CÉGEPs et des universités, l'ERE s'avère une nécessité. Il faut que les futurs décideurs soient à même d'être évalués sur leurs connaissances en environnement et qu'ils aient une formation leur permettant de comprendre les enjeux réels du développement¹⁸»

L'ERE est donc l'articulation internationale d'une stratégie éducationnelle. On cherche à implanter chez les gouvernants et les gouvernés cette «nouvelle éthique» nécessaire à la survie de l'humanité. Cette nouvelle façon de penser le développement. Ce n'est plus seulement une technique de gestion sociale nouvelle, une nouvelle forme de gestion étatique. Le projet veut aller plus loin. C'est au niveau éthique et moral que l'on tente d'apporter des modifications. Ce sont les rapports de l'Homme face à la nature qui sont à revoir, les attitudes face à la vie. Claude Béland résume bien cela dans un article paru dans *Franc-Vert* :

«Dans l'étroit sillon de nos spécialités et de nos intérêts individuels, nous avons graduellement rompu avec la globalité de la vie et, ce faisant, avec la nature. Coupé de nos liens avec celle-ci et avec les

¹⁷ Claude PHANEUF, «Agir localement, L'interprétation de la nature en péril», *Franc-Nord*, vol.2, no.2, printemps 1985, p.25.

¹⁸ Claude VILLENEUVE, «Penser globalement L'ERE, un outil pour le développement durable», *Franc-Vert*, vol.8, no.3, mai-juin 1991, p.30-31.

autres dimensions de la réalité humaine, nous avons perdu toute notion de responsabilité à l'égard des autres et à l'égard même de la vie. Aveuglés par la satisfaction de nos besoins de réussite, de bonheur et de profits immédiats, nous agissons désormais comme s'il n'y avait plus d'avenir¹⁹.»

Ce concept d'avenir dans une éthique de développement durable est intéressant. On tente d'inculquer une éthique tournée vers l'avenir. On cherche à responsabiliser le citoyen à la globalité internationale mais aussi à une préservation des ressources pour des générations futures. Sans l'exprimer de but en blanc, on s'inscrit contre l'individualisme égoïste qui s'est développé dans nos «civilisation post-industrielles»²⁰

«Nous avons transmis la vie, à travers d'innombrables difficultés auxquelles notre climat nordique n'est pas étranger, ce qui est bien : il a fallu transmettre l'esprit, ce qui est mieux. Il faut maintenant transmettre, avec les garanties de survie, le goût du futur, d'un futur organisé, serein et sain. Il nous faut vaincre nos attitudes défaitistes, voire même suicidaires, et transmettre le goût de la vie. [...] La *SMC* commence ici, dans nos vies, malgré les effets d'une crise économique qui a ralenti le mouvement de dépollution; elle commence maintenant par une approche inter et pluridisciplinaire de notre biotope, l'architecture, la biologie, l'urbanisme rencontrant l'histoire, les mathématiques, la philosophie, l'ethnologie ou les sciences du comportement... Notre sort est entre nos mains. Puissent-elles être conscientes de porter tout notre avenir collectif²¹!»

On ne parle aucunement d'un changement global de notre système de pensée politique mais plutôt du changement de notre vision de l'environnement, notre vision de la vie; nous devons devenir des «lettrés écologiques». Ce qui, en principe, signifie adapter un système économique et politique axé sur les profits à court terme en fonction d'un mode de vie à long terme qui n'est pas contre la notion de profit mais qui pose une définition plus large.

«En somme, il faut proposer des révisions à la comptabilité économique pour qu'elle tienne compte des actifs d'une société (c'est-à-dire ses ressources naturelles) et des ses passifs (la pollution, les maladies, ...). Tant que certains agents économiques, par leur exploitation

¹⁹ Claude BÉLAND, «Renouer avec la globalité», Franc-Vert, vol.8, no.1, janvier/février 1991, p.14.

²⁰ Monique PLAMONDON, «Éditorial -Une introduction sur l'importance du Saint-Laurent», Franc-Nord, vol.1, no.3, été 1984, p.5.

²¹ Ibid., p.5.

abusive des ressources naturelles, pourront nous donner une impression de progrès et de prospérité, il sera difficile d'adapter ou de changer nos modèles de développement dans une perspective de prévention et de conservation²²»

Ces modèles, le groupe tente de les changer en grande partie par le biais de l'éducation, une éducation toutefois au sens large. Il faut voir rapidement que le développement et le souci de l'environnement s'insèrent dans ce débat large à saveur économique.

«La Stratégie mondiale définit la conservation en fonction du développement. À partir de cette nouvelle prise de conscience du besoin de faire face aux questions économiques, pour les réorienter en vue d'un développement durable, [...] l'UQCN et les groupes affiliés seront en mesure d'entreprendre l'éducation dont il est question ... L'éducation du grand public et du gouvernement est le seul espoir de la conservation, mais il faut y voir plus clair²³»

Ce volet éducationnel transcende toutes les actions de l'UQCN. L'éducation veut faire graduellement découvrir à toutes les couches de la population québécoise la notion de conservation. C'est la revue Franc-Vert qui, mensuellement, répond à cet objectif prioritaire. Une attention particulière doit être apportée à ce magazine car, il est l'organe de base de l'UQCN, le véhicule du groupe pour populariser ses actions et sa vision de l'environnement. Ce magazine au format accrocheur reflète, surtout par l'éditorial, l'orientation et les positions du groupe. Se retrouvent ensuite un ou plusieurs dossiers, généralement sur la faune ou la flore ou sur des problèmes affectant la biosphère. Ces dossiers sont présentés de façon attrayante (couleur, titres percutants, papier glacé recyclé...) ils ne peuvent que capter l'attention des fervents des beautés de Dame nature. Une fois l'attention captée, il est plus facile d'insérer des éléments de réflexion théorique et ainsi de soulever progressivement des questions. Dans chaque édition, il y a deux sections inspirées de la SMC et plus directement de René Dubos : une section, *penser globalement* et l'autre *agir localement*. Ici, on se rapproche souvent des préoccupations soulevées en éditorial. Les textes sont quelquefois polémiques

²² Jean-Luc BOURDAGES et Luc GAGNON, Lettre à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 7 avril 1986.

²³ Harvey-L. MEAD, Pour une stratégie québécoise de la conservation, Réflexions présentées lors de l'ouverture des Ateliers de travail portant sur l'éducation à la conservation tenus à Montréal, 27 avril 1985, p.2-3.

mais on fait attention car on est favorable à une pédagogie douce qui ne force rien :

«Franc-Nord se propose de nous mettre en rapport avec les divers éléments de cet environnement naturel et humain. En montrant sa grandeur et ses beautés, au fil des saisons, il mettra en valeur notre patrimoine et fera comprendre les raisons de la conservation²⁴.»

La revue n'a rien du pamphlet révolutionnaire, la formule est celle d'un étapisme prudent. On tente de rejoindre un public très large qui n'est pas toujours initié. On ne veut pas le brusquer. Au premier abord, la facture semble calquée sur les revues d'art animalier ou paysager où l'image est privilégiée. Ce n'est point le cas, cependant. La conservation prend pour l'UQCN un caractère très dynamique. Se glisse souvent au sein d'un numéro, un article, quelquefois une seule phrase, ayant plus de portée qu'une autre.

Par exemple, il nous semble à-propos de soulever un débat qui a traversé l'UQCN en 1989 et en 1991. À la veille des élections provinciales, un article intéressant au sujet du vote des écologistes mais qui traitait indirectement de la natalité au Québec, a eu des répercussions inattendues. Le problème démographique est un des volets analysés dans la *SMC*²⁵. En 1989, à la veille d'une élection provinciale, le Conseil exécutif de l'UQCN signait l'éditorial : «Voter pour l'environnement». Une petite phrase aura soulevé le débat : «Alors qu'un Québécois moyen consomme cent fois plus de ressources naturelles qu'un citoyen de l'Afrique noire, jusqu'où doit aller la promotion de la natalité au Québec²⁶?» Ce passage a soulevé l'ire de certains lecteurs, obligeant un des

²⁴ Harvey-L. MEAD, «Éditorial», *Franc-Nord*, vol.1, no.1, hiver 1984, p.5.

²⁵ La destruction des habitats et la surexploitation des ressources sont en partie liées à la pression exercée par les populations humaines. Les pays pauvres n'ont pas d'autres solutions que d'exploiter des ressources locales ou nationales de plus en plus rares (aides extérieures déficientes, mauvaises terres...) et les pays mieux nantis ont des besoins qui excèdent la capacité de production de leur pays, ils doivent donc aller ailleurs où ils renforceront l'exploitation des ressources. Cette boucle sans fin rend difficile une production sur la base du développement durable.

Voilà pourquoi, selon la SMC, «chaque pays devrait avoir une politique démographique consciente pour éviter autant que possible la généralisation de ce genre de situation, et pour trouver un juste équilibre entre la population humaine et le milieu naturel» [cf : La Stratégie mondiale de conservation, *op.cit*] Cette position pourrait être discutée amplement mais nous n'avons soulevé l'argumentation de base que pour faire la lumière sur l'enjeu québécois.

²⁶ UQCN, «Éditorial -Voter pour l'environnement», *Franc-Nord*, vol.6, no.4, septembre/octobre 1989, p.9.

signataires de l'éditorial, Luc Gagnon, à s'expliquer. On a voulu faire naître la réflexion, la porter au-delà de considérations locales. À cet égard, le débat n'a pas donné lieu à une position nataliste nous précise le porte-parole de l'UQCN. On se réfère toujours à la *SMC* et au rapport Brundtland, en considérant que la vision doit être globale.

«Le problème démographique au Québec, aussi bien qu'au tiers-monde, ne constitue qu'un autre volet de la problématique des limites associées aux ressources. Plus les problèmes sont perçus séparément et plus ils sont traités isolément par les différents pays, plus les dangers de perturbations sérieuses de tous les systèmes environnementaux sociaux et économiques du globe seront accentués. Le débat sur la démographie qui semble s'amorcer au Québec, ainsi que dans les autres pays développés devrait être pour nous l'occasion d'une autre prise de conscience des problèmes de conservation auxquels le monde fera face dans les prochaines décennies²⁷.»

En fait, le problème est complexe et rejoint l'historique du concept de conservation. Avant 1960, la notion d'environnement était restreinte à un ou quelques écosystème(s). Depuis, la vision d'interrelation est au centre de l'analyse. On ne considère plus possible qu'un problème sectoriel soit résolu sans porter un regard attentif sur l'ensemble de l'écosystème mondial. L'UQCN, via le traitement de divers sujets, y revient constamment. En fait, nous disent Luc Gagnon et Yves Guérard,

«...pour progresser, il est essentiel d'adopter des solutions satisfaisantes autant au niveau écologique que macro-écologique. Le principe est simple, les solutions aussi sont simples mais difficiles à accepter : contrôle de la population, protection des forêts, utilisation réduite des biens qui multiplient la consommation d'énergie, etc²⁸.»

Au sujet des politiques natalistes, en janvier 1991, Franc-Vert récidive. Dans un sondage sur le quotient environnemental familial, il accorde 20 points boni aux couples qui ont limité la taille de leur famille pour raisons écologiques. Aussitôt, c'est le tollé. Le Conseil de la famille et le Secrétariat de la famille(SF) s'indignent. Pour Aubert Ouellet, alors ministre responsable du SF, c'est «prôner

27 Harvey-L. MEAD, «Éditorial Le Québec et la croissance démographique», Franc-Nord, vol.2, no.2, p.5.

28 Luc GAGNON et Yves GUÉRARD, «Penser globalement : La macro-écologie, une nouvelle science?», Franc-Nord, vol.5, no.3, été 1988, p.35.

la disparition de la société québécoise²⁹». Pour lui, les auteurs de ce sondage restent des «idéologues³⁰»! Pour Drapeau et Gagnon, rédacteurs du sondage, il est tout simplement temps de réfléchir sérieusement car «le Québec excède sa capacité de soutien³¹».

«Si la société québécoise, démocratique et très riche, juge que le nationalisme est un enjeu suffisamment important pour justifier des mesures natalistes, les collectivités pauvres et opprimées des autres pays ont certainement le droit de refuser toute mesure de réduction de la natalité. Si l'argument du nationaliste québécois est valable, presque tout le monde à un motif valable et aucune mesure de contrôle de la population n'est possible à l'échelle planétaire³².»

Cet exemple, même s'il reste somme toute marginal au sein de la revue, montre jusqu'où l'UQCN peut mener la lutte pour la conservation. C'est par la répétition du message de la *SMC* et du rapport Brundtland, sous différentes formes, que le groupe s'attaque aux idées reçues. On dépasse alors les enjeux locaux pour tenter d'articuler le développement du Québec dans une perspective globale, internationale.

À ce niveau la démarcation de l'UQCN d'avec STOP et la S.V.P. est plus évidente. L'action ici est intégrée dans une ligne de pensée globale et souvent internationale. Non pas que les deux autres groupes s'inscrivent en faux contre une telle méthode mais leur réflexion ne prend tout simplement pas toujours cette envergure. Les actions journalières prennent souvent une dimension locale ou provinciale. L'UQCN dans ses actions de tous les jours ne semble pas différente mais le message de la *SMC* revient régulièrement. L'action locale est calquée sur cette stratégie de développement à long terme. L'éducation, ici, a comme but de faire prendre conscience de la nécessité d'assurer la conservation du patrimoine naturel, on se doit de dépasser la simple contemplation (les merveilles de la Nature), l'enjeu est trop sérieux. On constate donc les pourquoi d'une dégradation et on tente d'y remédier. Par exemple, un numéro de *Franc-Vert* sur les espèces menacées et vulnérables renseigne amplement sur la nature du problème et les conséquences de la disparition de certaines espèces.

²⁹ Aubert Ouellet cité dans Rollande Parent, «Polémique autour de l'antinatalisme d'une revue écologique», *Le Devoir*, 31 juillet 1991, p.3.

³⁰ C'est, pour le ministre, la motivation idéologique qui semble expliquer de tels propos. [Réf: Rollande Parent, *op.cit.*]

³¹ Rollande Parent, *op.cit.*

³² Luc GAGNON, «Votre courrier», *Franc-Vert*, vol.7, no.1, janvier-février 1990, p.4-5.

Au sein du même numéro³³, on tente de relier ce dossier au comportement humain quotidien. L'action proposée ici est double. Une action large et à long terme qui concerne l'ensemble de la société et l'appareil étatique³⁴ et une action individuelle spécifique.

Cette constante préoccupation éducationnelle se retrouve partout dans l'action de l'UQCN. Des tous-petits aux adultes en incluant les dirigeants et organismes, para-publics et privés. De façon générale, l'UQCN tente d'informer les responsables avant de pointer ou d'accuser. À ce plan, on travaille beaucoup, si possible, conjointement avec le gouvernement. De nombreuses tables rondes invitent un représentant du groupe³⁵. Mais un climat d'urgence plane. Oui à l'éducation, mais il faut plus et vite. C'est là que s'enchaînent les différents champs d'action de l'UQCN. Les possibilités de l'éducation sont certes grandes mais le groupe sait que l'impact n'est qu'à long terme. L'état de l'environnement porte le groupe à entreprendre des actions produisant des résultats immédiats. Harvey Mead le dit dans une allocution lors de l'ouverture d'ateliers portant sur l'éducation à la conservation en 1985.

«...il est temps qu'on se branche. L'éducation ne peut pas tout faire. Surtout, l'éducation ne peut pas obtenir des effets dans l'immédiat. Il faut au moins que nous intervenions, avec une compétence qui dans plusieurs domaines reste à établir ... L'avenir -le nôtre et surtout celui de nos enfants- est en cause³⁶».

Atteindre la société idéale

La *SMC* et le rapport Brundtland donnent le ton au discours idéologique et à l'action de l'UQCN. Le développement durable n'a pas comme objectif de changer radicalement le système libéral qui caractérise les sociétés modernes à économie de marché mais cherche plutôt, par l'intérieur, à en modifier les

³³ UQCN, Franc Vert, mai-juin-juillet, 1992, vol.9, no.3.

³⁴ Nous reviendrons sur le rôle important que l'UQCN accorde à l'état.

³⁵ L'ancien président Harvey-L. Mead a d'ailleurs quitté l'UQCN pour être membre de la Table ronde sur l'environnement et l'économie et sur le comité directeur du projet de mise en valeur du Saint-Laurent en 1989. C'est en 1992 qu'il quittera ses fonctions en claquant la porte, faute d'actions concrètes.

³⁶ Harvey-L. MEAD, Pour une stratégie québécoise de la conservation, *op.cit.*, p.9.

paramètres. L'UQCN, abonde dans ce sens. Par exemple, le secteur économique sera touché. On ne visera pas à changer le régime économique actuel mais plutôt à le modifier. Les approches keynésiennes et monétaristes ne sont pas adéquates pour calculer le niveau de la production. Dans les deux cas, nous l'avons mentionné, on oublie les actifs et les passifs, ce qui, dans le contexte actuel et futur sera déterminant. La vision comptable utilisée actuellement est réductrice. Le développement actuel nous donne une «impression de progrès et de prospérité»³⁷ quand, pour l'UQCN, la société arrive au bout de sa corde. Notre capital réel est plus large que celui défini par l'économie classique et c'est ce que le groupe tente de démontrer.

«Toutes ces ressources -eau, air, forêt, sols- sont nécessaires; du moins, leur diminution constitue un appauvrissement commun. En effet, les ressources qui sont des biens communs, ont souffert de ce que Hardin a appelé la *tragédie des communaux*. Tant qu'elles ont été disponibles, leur valeur semblait être nulle, ou indéfinie. De nos jours, elles deviennent de moins en moins disponibles, et la société toute entière commence à reconnaître leur valeur. Elles constituent un capital essentiel au maintien de notre bien-être³⁸.»

Ces constatations, pour d'autres groupes sociaux, pourraient confirmer l'échec du système capitaliste actuel. On chercherait alors d'autres alternatives, le socialisme, le communautarisme... seraient, entre autres, proposées. Pourtant, tel n'est pas le cas, le groupe approuve les structures du système démocratique libéral qui caractérise notre société. À l'encontre de plusieurs groupes sociaux, l'UQCN appuie l'appareil étatique actuel. Pour pouvoir planifier une stratégie de développement durable dans le contexte international de plus en plus interactif, il n'y a point d'alternative. L'État reste le centre du pouvoir, il est légitime. Il n'y a, ici, aucune remise en question du système, ni même des structures mises en place.

«Bien qu'elle concerne à la fois les individus, les corporations et la collectivité, la mise en oeuvre du développement durable, notamment par la conservation des ressources et de l'environnement, doit

³⁷ Jean-Luc BOURDAGES et Luc GAGNON, «Pour une révision des sciences économiques», Lettre à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal 7 avril 1986.

³⁸ Harvey-L. MEAD, «La nécessité d'une gestion globale de l'environnement et de l'économie en fonction des ressources», op.cit., annexe p.204.

nécessairement être guidée par l'État puisqu'elle exige une planification cohérente et l'établissement de normes et de contrôles³⁹.»

En rapport avec cette réflexion théorique et de retour en sol québécois, il est pertinent de savoir que, depuis sa fondation, l'UQCN se prononce en faveur d'une certaine indépendance québécoise. À maintes reprises, l'UQCN s'est glissée dans les débats électoraux, dans les questions de juridiction partagées et les questions constitutionnelles. En fait, le but à atteindre demeure le développement durable mais, dans l'état actuel, les mécanismes politiques semblent trop englués pour qu'une action efficace soit menée.

«Croyant que la société québécoise peut apporter une voix originale et constructive dans le concert des nations, notamment pour contribuer à la solution des grands problèmes environnementaux, l'UQCN voit d'un bon oeil la souveraineté politique du Québec⁴⁰.»

L'UQCN croit qu'un Québec souverain, pourra, dans la philosophie de la SMC, s'associer tant avec le Canada, qu'avec les États-Unis et les autres pays en vue de buts communs. Il n'est plus possible de faire cavalier seul dans la sauvegarde de l'environnement et dans le développement mondial (on parle de responsabilité collective tant envers l'écosystème qu'envers les populations défavorisées). Toutefois, le rapport actuel qu'entretient le Canada avec le Québec est malsain. À la base, c'est le chevauchement des pouvoirs qui crée des lourdeurs et des scléroses inutiles. Il y a plus. L'avantage premier d'une séparation politique reste le potentiel innovateur que pourra prendre le nouvel État. Le Québec, selon l'UQCN, pourra prendre les rênes d'une marche internationale vers le développement durable.

«Nous voyons les horizons de notre société avec une forte teinte verte, symbole d'une communauté fondée sur les principes mis de l'avant par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ce Québec, qui proposerait un projet de société durable, nous le voyons souverain, en association avec la planète et bien sûr avec nos amis canadiens. En plus de mettre fin aux stériles conflits de juridiction, un Québec souverain fort de ses caractères culturels distincts, pourrait

³⁹ Jean-Luc BOURDAGES, Environnement et conservation : érosion du concept de propriété-privée ou privatisation, Montréal, congrès de la Division du Québec de l'Association du barreau canadien, atelier 7 -Droit de l'environnement et droit immobilier, 7 avril 1989, p.2.

⁴⁰ UQCN, Environnement et avenir constitutionnel du Québec LA SOUVERAINETÉ ASSOCIATION...AVEC LA PLANETE, présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, janvier 1991, p.3.

jouer un rôle original et constructif face aux grands enjeux internationaux⁴¹.»

Cette position nous éclaire aussi sur d'autres débats politiques importants qui ont animé la scène canadienne. En 1989, l'UQCN s'associait à un front commun écologique pour dénoncer le libre-échange canado-américain, cette entente qui allait à l'encontre du développement durable. De plus, au sujet du récent (1992) projet de loi C-13, la position de l'UQCN était claire. C'est une loi, essentielle, pour le Canada, mais elle entre actuellement en conflit avec des lois similaires québécoises. Pour régler ces différends, il faut donc une souveraineté politique. Il faut se détacher du Canada et, par la suite, souscrire dans une constitution québécoise à des contrôles similaires à ceux inscrits dans le projet de loi C-13. C'est au Québec de s'occuper de ses problèmes. Le cas C-13 est probant, le gouvernement québécois aurait dû réagir plus tôt.

«La meilleure façon pour le Québec de combattre les intrusions du gouvernement fédéral dans les compétences québécoises en matière d'évaluation environnementale, c'est d'occuper le terrain qui lui est dévolu au lieu d'afficher une attitude rétrograde à l'endroit de projets majeurs⁴².».

C'est donc au sein de l'État québécois que la partie reste à jouer et l'UQCN prendra part à la joute. Le groupe offre son expertise et son énergie pour collaborer avec le gouvernement.

Cela dit, même si l'UQCN ne propose pas directement une remise en question globale, tant de secteurs et de stratégies sont à changer -rapports économiques, productivité, approche scientifique, rapports humains et planétaires...- que le résultat, quel qu'il soit, affectera le système actuel, le rendant ainsi différent.

Toutefois l'UQCN, voulant arrêter la dégradation de l'écosystème se doit d'agir rapidement et concrètement. Dans cette tentative de redressement de la société québécoise, les objectifs sont bien établis : faire rapidement l'impossible

⁴¹ GOSSELIN, Pierre, «Éditorial Un printemps pour le Québec», Franc-Vert, vol.8, no.2, mars-avril 1991, p.9.

⁴² Louis-Gilles FRANCOEUR, «La meilleure façon de contrer les intrusions fédérales, c'est d'occuper le terrain! L'UQCN et l'assaut de Paradis contre C-13», Le Devoir, 27 mars 1992, p.A-2.

pour sauver les secteurs forestier, agricole, faunique et les espaces naturels protégés. L'UQCN attaque sur plusieurs fronts. Elle mène une action régulière auprès des intervenants des secteurs précaires. Par exemple, au sujet du secteur forestier, l'UQCN s'implique tant au ministère de l'Énergie et des ressources, au ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche, au ministère de l'Environnement que dans les multiples entreprises privées reliés à l'industrie forestière ainsi que dans les universités et les centres de recherche. Tous seront rejoints.

«Aménager la forêt de la province doit être un choix de Québécois. Ainsi, ils sauront maintenir et développer une forêt capable de répondre aux besoins des utilisateurs du milieu forestier, ce qu'ils sont tous, plus ou moins, directement⁴³.»

Une intervention directe est donc importante pour l'organisme. Depuis 1984, de nombreux mémoires, projets, lettres, colloques, lobbying, font état de cette action. Des pressions qui, quelquefois, ont des répercussions intéressantes. Par exemple, en 1988⁴⁴, le ministre Picotte voulait mettre en pratique une politique de délestage des réserves fauniques. Les pressions furent trop fortes pour que le projet soit adopté⁴⁵. Cette victoire illustre un peu le potentiel de l'action directe. C'est cette action «sur le terrain» qui est privilégiée.

En fonction du développement durable, l'UQCN, depuis ses débuts, s'est impliquée dans plusieurs dossiers importants tels les dossiers de politique énergétique, de participation publique, de l'eau du Saint-Laurent, de la gestion globale de l'économie et de l'environnement. C'est par le biais de deux de ces dossiers que nous tenterons d'illustrer comment l'UQCN, tout en conservant les structures politiques, économique et sociale de l'état québécois, veut réussir à orienter, graduellement, la société vers le développement durable.

La question énergétique

Dans une perspective de développement durable, on ne peut s'objecter à la mise sur pied de projets, de politiques visant à augmenter les ressources

⁴³ R. LACASSE cité dans Mémoire sur une Stratégie québécoise de la conservation et du développement, par le Comité pour une stratégie de conservation déposé lors des audiences publiques du Conseil de la conservation et de l'environnement, Québec, 5 décembre 1988, p.5.

⁴⁴ Cela avait aussi été sur table dès 1985.

⁴⁵ Voir à cet égard : G. GAUTHIER, Mémoire sur la politique de délestage des réserves fauniques par le MLCP, présenté à Québec lors de la consultation publique sur le projet de délestage des réserves fauniques, UQCN.

énergétiques. Toutefois, la position n'est pas si évidente. Oui au développement, mais dans un esprit durable, donc toujours en fonction d'une globalité. La question énergétique est une composante importante dans la recherche et le développement d'une nation. L'indépendance relative que le Québec a pu acquérir grâce à l'électricité n'est pas négligeable. Mais dans cette question entre en jeu autant les carburants multiples (diesel, gaz, pétrole...) que le commerce extérieur. La question est large. C'est en partie parce que le débat n'a jamais été mené dans sa totalité et, aussi, à cause du caractère fini des ressources, qu'une coalition regroupant l'UQCN (et S.V.P. et STOP) réclame, depuis 1986, un débat public sur l'énergie.

«À l'aube d'un second «projet du siècle» et d'ici à ce qu'ait été dressé le bilan complet de la première phase du développement hydro-électrique de la Baie James, il faut que le gouvernement du Québec «mette un frein au développement hydro-électrique et réévalue l'ensemble de sa politique énergétique en consultant réellement la population et en tenant compte des aspects environnementaux économiques et sociaux jusqu'à présent totalement négligés⁴⁶.»

En fait, ce n'est pas au ministère de l'Environnement que s'adresse cette demande, mais au gouvernement, car c'est toute la société qui est concernée : «Le développement durable est donc inaccessible sans une remise en question de nos choix structurels de développement⁴⁷».

Par ailleurs, l'UQCN explique clairement quelle ne s'oppose pas au développement hydro-électrique (elle l'est, par contre, au sujet du nucléaire) mais veut un débat. La situation du Québec face à la demande d'énergie n'est pas encore critique. Pourquoi attendre et devoir, encore une fois, se contenter d'une politique de colmatage? Le débat public au Québec a lieu quand l'insatisfaction face à un projet atteint au paroxysme. À chaque nouveau barrage, des régions poussent des hauts cris à l'idée des lignes de hautes tension qui bientôt traverseront leur paysage (pensons par exemple aux lignes de Grondines) et dans ce cas, le débat public ne sert qu'à calmer les esprits. Pour l'UQCN, dans un cas comme celui de Grondines, il serait préférable que le débat serve «à cerner le moyen de les éviter (les lignes) en questionnant le fondement social, économique et environnemental de la «résurrection soudaine d'un projet

⁴⁶ Jean-Pierre DRAPEAU, «Développement hydro-électrique : l'UQCN réclame un débat public», Franc-Nord, vol.4, no.2, printemps 1987, p.8.

⁴⁷ Normand BERGERON, «Éditorial L'appétit vorace d'Hydro-Québec», Franc-Nord, vol.7, no.4, juillet-août 1990, p.9.

intimement lié à la résurrection politique de M. Bourassa⁴⁸». Il faut réfléchir sans toutefois bloquer le progrès...

«Les groupes environnementaux doivent admettre qu'une fois les économies d'énergie réalisées à leur plein potentiel, l'hydro-électricité présente globalement des avantages aux plans de la pollution atmosphérique et de l'effet de serre, sur les autres sources lourdes d'énergie. Elle doit donc être intégrée comme une source respectable dans toute planification énergétique, en autant qu'on adopte une planification planétaire⁴⁹...»

Depuis 1986, la demande du débat public se fait de plus en plus pressante. On veut, enfin, faire un choix de société, un choix intégré et réfléchi en fonction d'un développement planétaire. Comme ce fut le cas pour la S.V.P. et STOP, l'UQCN demande plus de transparence de la part des dirigeants. On veut avoir son mot à dire sur l'articulation générale de la société. Les grandes lignes doivent être transparentes. En général, le discours du groupe est assez conservateur et ne bouscule pas trop l'ordre établi. Les revendications de l'UQCN sont somme toute assez modérées. Pourtant, dans les demandes récentes au sujet de la question énergétique, le ton monte (proportionnellement à la dégradation de l'environnement) et on suggère de plus en plus des solutions drastiques. Par exemple, en 1992, le groupe revient à la charge avec le débat public sur l'énergie :

- Un moratoire gouvernemental sur la construction de méga-projets pour une période de cinq ans,
- Un développement hydro-électrique qui ne serve qu'à réduire la consommation de combustibles contribuant au réchauffement global plutôt qu'à augmenter la consommation énergétique globale,
- Une taxe sur les nuisances écologiques et sur l'énergie,
- Un rejet ferme de la production d'énergie nucléaire,
- Un développement hydro-électrique conciliable avec les aspirations des autochtones et négocié dans un esprit de partenariat,
- Préalablement à tout nouveau développement hydro-électrique, une protection de larges échantillons, représentatifs de tous les écosystèmes, pour un total de 12% du territoire,
- Réduction de l'étalement urbain et
- Réduction de l'automobile⁵⁰.

⁴⁸ UQCN cité dans Louis-Gilles FRANCOEUR, «Le public doit être placé devant un projet de société -Les environnementalistes exigent un véritable débat sur la question énergétique», Le Devoir, 23 février 1987, p.2.

⁴⁹ Pierre GOSSELIN, «Éditorial Grande-Baleine : le temps d'une paix», Franc-Vert, vol.8, no.6, p.9.

⁵⁰ Jean-Pierre DRAPEAU et Manon LACHARITÉ, «Éditorial Énergie : un vrai débat public...pour un enjeu de société», Franc-Vert, vol.9, no.6, novembre-décembre 1992, p.10.

Le discours de base prônant une société durable n'a pas été écouté assez tôt et les problèmes sont maintenant criants. Jamais il ne fut question au sein du groupe de tendre vers un développement québécois plus local (communautaire) mais dans un sens, l'idée de communauté ne doit pas être écartée. C'est l'état dramatique des ressources qui conduit à des solutions drastiques. Cette demande pour un débat public sur l'énergie amène un autre dossier majeur et connexe : le débat entourant les audiences publiques.

Les audiences publiques et les évaluations d'impacts

Le développement d'une société doit se concevoir de façon globale, ouverte et bien étoffée, pour cela, l'UQCN appuie nécessairement les instances qui, comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendent ce processus réalisable. Dans une logique de développement durable et dans une société industrielle et technologique des années 2000, il est nécessaire, selon les principaux groupes environnementaux, de prévoir les impacts de tout projet futur.

Pour l'UQCN, le Québec en 1980 mettait sur pied un des processus d'évaluation les meilleurs au monde. On prévoyait un assujettissement des projets de développement à une procédure d'évaluation complète, allant, si nécessaire, jusqu'à une enquête et des audiences faites par un bureau indépendant⁵¹.

Concrètement, dès le début, les actions n'ont pas suivi la théorie. Depuis son instauration, le processus est blâmé et attaqué de toutes parts. Un régime «un poids, deux mesures» est appliqué par le ministère de l'Environnement du Québec. Certains projets subissent effectivement le long processus d'évaluation mais beaucoup peuvent s'y soustraire en utilisant un article de la loi (art.22 L.Q.E), qui ne devait être utilisé qu'à de rares occasions. Cet article permet de contourner le processus des audiences et de décider rapidement au moyen de rencontres entre quelques fonctionnaires et le promoteur. De plus, la lenteur du processus d'audiences décourage autant le gouvernement, les promoteurs que la

⁵¹ UQCN, Consolider et parfaire un outil de développement durable, mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'aménagement et des équipements sur la procédure d'évaluation des impacts de l'environnement, septembre 1991.

population⁵². Finalement, l'absence de suivi rend la procédure caduque. L'approche utilisée par le BAPE se veut globale, on tente d'analyser les impacts réels -à court et à long terme- non seulement sur l'habitat physique immédiat mais aussi sur la sociologie, la faune-flore, l'économie. C'est une façon de procéder qui ne plaît pas à tous et c'est pourquoi le BAPE est souvent remis en question. L'UQCN, déjà en 1986, affirmait,

«les détracteurs du BAPE, qui cherchent à restreindre ses préoccupations aux impacts environnementaux traditionnels, ne comprennent pas les enjeux globaux de la situation actuelle. Le BAPE, par contre, procède selon une compréhension profonde des enjeux dans le domaine du développement⁵³.»

Le débat sur la procédure d'évaluation des impacts de l'environnement refait surface régulièrement depuis le rapport Gobeil (1986) et le rapport Lacoste (mars 1989), jusqu'à la récente Commission parlementaire de l'aménagement et des équipements. La commission Lacoste mérite notre attention car elle fut appuyée par l'UQCN. On favorise particulièrement certaines conclusions : raccourcir les délais, priorité aux projets d'Hydro-Québec et des ministères des Transports et de l'Environnement, soumettre l'évaluation environnementale à tous les projets qui façonnent la physionomie réelle du milieu québécois et divulguer tous les résultats d'évaluation. En fait, un des grands points de ce rapport était l'option de la transparence. Le rapport Lacoste statuait que, «l'opinion publique doit intervenir plus tôt, faire appel à des experts indépendants, faire le suivi des travaux, mettre fin aux pratiques douteuses⁵⁴...» Aujourd'hui, rien n'a vraiment changé, sinon qu'une autre Commission fut mise sur pied. Dans un mémoire à cette nouvelle Commission*,

⁵² Depuis les début de la procédure d'évaluation, 349 projets ont été soumis au MENVIQ et seulement 110 ont passé par toutes les étapes. Il faut en moyenne 32.2 mois pour atteindre le bout du tunnel. [Louis-Gilles FRANCOEUR, «Il faut en moyenne 32.2 mois pour franchir les dédales de l'évaluation gouvernementale», Le Devoir, 29 mars 1989, p.7.]

⁵³ Harvey-L. MEAD, L'avenir du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Lettre envoyée au Conseil des ministres du gouvernement du Québec, à la suite du rapport Gobeil, 15 septembre 1986, p.5.

⁵⁴ Louis-Gilles FRANCOEUR, «Rapport Lacoste sur l'environnement -Tout grand projet devrait passer par une étude d'impact, Le Devoir, 28 mars 1989, p.1.

* Commission parlementaire de l'aménagement et des équipements sur la procédure d'évaluation des impacts de l'environnement.

l'UQCN réaffirme son adhésion au rapport Lacoste en mettant l'accent sur l'urgence du problème :

«Le Québec est à l'heure des choix. Doit-on ouvrir grandes les portes à tous types de projets, peu importe leurs impacts, pour faire rouler l'économie? Doit-on réduire l'évaluation environnementale et l'examen public au rang de simple formalité? Ou plutôt faire qu'au Québec développement économique rime avec qualité de vie tant pour les générations actuelles que futures, et que le développement se fasse dans le respect du milieu où il s'insère. C'est à la définition de cette société durable que nous travaillons⁵⁵.»

Récapitulons

Que l'UQCN se penche sur les pesticides, sur les transport en commun ou sur les bélugas, la préoccupation est la même. Tous les dossiers de l'UQCN nous ramène à une chose; un développement global. Il faut définitivement s'adapter à une nouvelle éthique et changer des comportements acquis. C'est à cet égard, le sens du travail du groupe. On tente d'évaluer chaque dossier face à une approche systémique et englobante. On tente d'éliminer le cas par cas, le court terme. Cette action s'inscrit directement dans l'approche internationale de la Stratégie mondiale de la conservation. C'est une façon de penser le développement qui doit être inculquée à l'échelle planétaire.

Contrairement à la S.V.P. et à STOP, l'UQCN s'appuie sur ce plan d'action global et mondial. En conséquence à cette prémisse, elle doit maintenant transcender les intérêts sectoriels et se plier à la logique internationale. L'exemple du débat sur la natalité est probant.

L'éthique *durable* sera la même pour la planète. Toutefois, la méthode, le contexte prend pour chaque pays -ou région- une saveur unique (il n'est jamais question d'uniformisation). L'UQCN, même si elle est issue de l'UICN, a une personnalité propre. Elle ne peut pas être classée comme une extension du groupe international. L'UQCN, en véhiculant la *SMC*, se voue directement aux préoccupations des populations québécoises. Cela est cohérent avec le rapport Brundtland et la *SMC*.

⁵⁵ UQCN, Mémoire consolider et parfaire un outil essentiel de développement durable, op.cit. p.18.

«Nous voulons un Québec souverain, parce que nous y voyons de grandes possibilités d'orienter notre société sur des bases écologiquement solides, réparer les erreurs environnementales du passé, mieux répartir l'information et les richesses ici et ailleurs dans le monde voilà un gage de paix et d'équilibre entre l'humain et la seule planète qu'il ait. Et il nous faut commencer à agir ici, localement, sur notre coin de Terre. Après tout, les bonnes planètes ne se trouvent pas facilement⁵⁶.»

C'est un organisme qui s'identifie, avant tout, comme québécois⁵⁷. Son action quotidienne est, à cette égard souvent locale (par exemple la mise sur pied d'un arboretum à l'école primaire de Saint-Apollinaire en mai 1991⁵⁸).

C'est directement auprès des intervenants des milieux forestier, agricole, faunique que l'UQCN travaille. La SMC reste à l'arrière-plan mais, au jour le jour, ce sont des actions concrètes telles la sauvegarde de milieux naturels (Mont-Tremblant, parc Frontenac, réserves Matamek...), le plan de dépollution du Saint-Laurent, les politiques des milieux riverains, les politiques forestières et agricoles. En fait, par ses actions seules, on y voit facilement un groupe de conservation. Mais l'UQCN va au-delà du conservationnisme.

La lutte pour le développement durable est plus que de la conservation. Nous avons tenté de le démontrer, c'est avant tout, la lutte pour une nouvelle éthique qui veut revoir les rapports de l'homme face à la nature. Une nouvelle façon de vivre le développement tournée vers le futur. La conservation s'occupe principalement de préserver la biosphère -ce qui n'est pas peu- mais le développement durable inclut à cette préservation une dimension sociale et économique qui, dès lors, doit former un tout indissociable. La Nature n'est plus un concept biologique extérieur mais est intégrée au mode de vie quotidien.

Cette nouvelle éthique pourrait s'accompagner d'un nouveau cadre politique et social mais ce n'est pas la stratégie de l'UQCN. Pour le groupe, le développement durable ne peut s'implanter qu'avec la collaboration de la société québécoise -politique, sociale et économique-. Ce qu'il faut mettre au point, de

⁵⁶ Gosselin., Pierre, «Éditorial Un printemps pour le Québec», op.cit.

⁵⁷ Greenpeace à ce niveau s'identifiait jusqu'à récemment comme une succursale de Greenpeace international.

⁵⁸ Pierre Dubois, «Agir localement -Des grands arbres pour une petite école», Franc-Vert, vol.9, no.6, p.20-21.

concert avec tout les intervenants, ce sont les schémas de développement futur. Il faut cesser d'établir des devis social, politique et économique en fonction de délais électoral. Ce n'est qu'avec une planification que la cause environnementale doit être envisagée.

Chapitre 5

Fédération québécoise de la faune (FQF)

«Il faut arrêter de chercher des responsables et se concerter pour amorcer ce virage (changement profond de mentalité de notre société) collectivement. En tant que société, nous sommes tous responsables. Quant à elle, la Fédération québécoise de la faune s'engage à poursuivre ses objectifs de conservation, de protection et d'éducation auprès de ses membres afin d'empêcher la dégradation de la faune et de ses habitats. La Fédération québécoise de la faune s'engage donc à renseigner ses membres sur les nouvelles technologies propres. Elle s'engage également à collaborer avec tous les organismes de conservation et de protection afin de développer cette éthique environnementale qui nous permettra d'atteindre cette qualité de vie que nous recherchons. Enfin, nous sommes persuadés que si nous fournissons les efforts nécessaires, nos enfants pourront dire que le Québec n'est plus «un paradis de la pollution»¹».

* * *

La Fédération québécoise de la faune a vu le jour en 1945 sous le nom de Fédération des associations de chasse et pêche du Québec. Ces chasseurs et pêcheurs se regroupèrent car ils étaient inquiets des ravages faits à l'environnement. Jusqu'à cette époque, ni les chasseurs, ni les pêcheurs, ni les gouvernements n'avait semblé vouloir s'occuper de la gestion, pourtant déficiente, du territoire. L'inquiétude était de voir les ressources naturelles, particulièrement les ressources fauniques disparaître rapidement.

On peut émettre des doutes quand à l'insertion de la F.Q.F. parmi les groupes écologiques québécois. En fait -et comme nous le verrons- c'est au fil des ans et presque malgré elle que la F.Q.F. est devenue un groupe de conservation de la nature à part entière. Si à une époque la F.Q.F. fut simplement une association de chasseurs/pêcheurs l'évolution depuis est notable.

Le territoire couvert par la fédération est très large. Chaque région de la province y est représentée et grâce à son membership la F.Q.F. est un des groupes de pression les plus puissants auprès des gouvernements. On ne peut,

¹ *Référence à l'avocat américain Ralph Nader qui, en 1971, qualifiait le Québec de paradis de la pollution.

FQF, La gestion des déchets dangereux au Québec, mémoire présenté par la FQF à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, BAPE, juin 1990, vol.1, p.142.

quand on parle environnement, passer sous silence ce groupe car sa force est réelle. Nous avons donc choisi de l'inclure dans notre liste, vu sa force politique, son nombre d'adhérents et ses revendications environnementales². Nous démontrerons ici que si, au départ, les raisons qui déclenchèrent le regroupement étaient instrumentales -les membres voulaient tenter de conserver les ressources fauniques pour que leur «sport» puisse se pratiquer encore longtemps-, au fil des ans la «conscience environnementale» s'est développée et a donné «...un des organismes les plus vigilants et les plus redoutés sur les questions de faune et d'environnement³».

En fait cette transformation de la F.Q.F. s'est faite très doucement, avec les même objectifs qu'au départ -c'est-à-dire la démocratisation des ressources, l'éducation des membres pour développer un esprit sportif et la préservation des ressources- mais maintenant elle milite pour la défense d'une société durable.

* * *

Avant d'analyser les thèmes importants qui ressortent de l'action et de la pensée du groupe, il faut se mettre dans l'ambiance de 1945, l'époque où la F.Q.F. vit le jour. Nous entrons dans un monde d'hommes des bois et de chasseurs au coeur de l'ère florissante des clubs de chasse et pêche privés⁴ où la protection des ressources fauniques n'a pas droit au chapitre. En 1965, les clubs sont à leur apogée (rentabilité et superficie importante, appui gouvernemental non négligeable, popularité croissante chez les utilisateurs fortunés -souvent américains-). Il s'agit là d'un système carrément discriminatoire, étant donné que :

² Pour y voir plus clair dans les activités de la Fédération nous avons eu recours aux premiers journaux de la F.Q.F., Nouvelles de la fédération, (1965 à 1969) et, après une longue interruption, à la publication de la revue Faune Québec (1986 à 1988) et aux dossiers, mémoires, lettres que nous avons pu obtenir de la F.Q.F.

³ Louis-Gilles FRANCOEUR, «Le prix Roland-Michener à Léo-Paul Quintal», Le Devoir, 13 juin 1988, p.6.

⁴ Il est bon de savoir que, dès 1858, sous la loi des pêches, le gouverneur en conseil eut l'autorisation d'octroyer des baux de pêche et de chasse sur des terres de la Couronne. Pour les gouvernements de l'époque, cette façon semblait la meilleure pour protéger les richesses, fauniques. En cédant une concession, on demandait, par la même occasion, à un groupe privé de s'occuper de la gestion d'un territoire. Les clubs devaient engager des gardiens pour surveiller la gestion du territoire. Dans les faits, ils surveillaient plutôt les intrus qui auraient eu l'intention d'entrer, sans invitation, sur la «propriété privée». En fait, la protection de la faune était secondaire.

«ce système regroupait 2 200 territoires sous bail couvrant une superficie de plus de 77 500 km² [...] 87% des territoires accessibles par voie de terre étaient réservés pour l'usage de 30 000 personnes, soit 1,5% de la population en 1970⁵.»

C'est dans cette conjoncture que la F.Q.F en 1945, fut créée. Cependant, les buts que l'on retrouve dans la constitution⁶ ne sont pas uniquement dirigés contre les clubs privés (ce ne sera qu'une composante).

Dès le départ, on se regroupe pour que tous, chasseurs et pêcheurs, puissent bénéficier des mêmes conditions de prélèvement et, principalement, pour conserver les ressources fauniques. Le besoin de regroupement était pressant «pour démocratiser les activités mais surtout pour lutter de façon efficace contre la dégradation de l'environnement⁷.»

Ces hommes⁸ qui utilisaient -sinon exploitaient- les ressources fauniques, découvraient directement les problèmes occasionnés par la dégradation de l'environnement. Deux problèmes guideront les pas de la nouvelle fédération : la mauvaise gestion des terres et forêts par des législations inefficaces et la dégradation des habitats fauniques par des utilisateurs non-respectueux. Une action à deux volets qui commencera avec des pressions sur les gouvernements et une éducation des membres. Ce double mandat de la F.Q.F., dès 1965, était bien enclenché :

«Nous croyons sincèrement que la F.Q.F. a joué un rôle important pour éveiller le public aux problèmes que posent la conservation de nos richesses en gibier et en poisson dans une province qui s'industrialise à pas de géant, avec toutes les conséquences que cela amène. Nous croyons également qu'elle joue un rôle important en répandant ce qu'il est convenu d'appeler, «l'esprit sportif» chez nos chasseurs et nos pêcheurs,

5 Claude VILLENEUVE, cité dans F.Q.F., Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques et le développement des pourvoies, présenté par la F.Q.F., janvier 1988, p.15.

6 On retrouvera une réimpression de cette constitution dans, F.Q.F., «Constitution», Nouvelles de la fédération, juin-juillet 1965, p.1.

7 F.Q.F., «Constitution», op.cit.

8 À l'époque, la FQF était particulièrement masculine. Plusieurs articles du bulletin adressés tantôt aux Messieurs, tantôt aux Dames en font foi. Aujourd'hui, encore, la majorité des membres reste masculine. D'ailleurs, le rêve de Daniel Vanier, jeune biologiste actif à la FQF, est de «voir naître une nouvelle génération de chasseurs et de pêcheurs écologistes dans laquelle il y aurait beaucoup de femmes.» [Daniel VANIER cité dans Louis-Gilles FRANCOEUR, «Les futurs combattants de l'environnement fourbissent leurs armes», Le Devoir, 9 juillet 1990, p.1.]

esprit qui contribuera certes à conserver pour les générations futures, les richesses en gibier et en poisson dont nous jouissons présentement⁹».

Au seuil de l'an 2000, la F.Q.F. est imposante. Elle compte plus de 1 000 membres individuels et 320 associations ou groupes affiliés (i.e. plus de 250 000 chasseurs et pêcheurs). De plus, la fédération est membre actif de la Fédération canadienne de la nature et de la Confédération des organismes de la faune¹⁰. À l'intérieur de ces deux regroupements, la F.Q.F. grâce à son important membership, a un poids important dans toutes les décisions collectives la concernant.

Le projet de société

Depuis sa fondation en 1945, l'orientation de la F.Q.F. s'est modifiée, non pas en coupure radicale avec le passé, mais en s'adaptant graduellement à la société québécoise, en réajustant progressivement sa vision de son rôle. C'est toutefois en 1985, avec l'élection de Léo-Paul Quintal que le mandat a été modifié d'une manière importante et, depuis cette élection, on voit la fédération suivre, de plus en plus, une éthique de développement durable. Nous verrons toutefois que ce choix n'est pas aussi catégorique qu'à l'UQCN. Il fut formellement établi en 1985, que la défense de l'environnement, plus particulièrement de la faune, serait dorénavant une des priorités de la F.Q.F.

«...la Fédération québécoise de la faune a décidé hier d'élargir son champ d'action en s'engageant de plein-pied dans la défense de l'environnement et des habitats fauniques chaque fois que les intérêts des chasseurs et des pêcheurs seront menacés¹¹».

Ceci était certes déjà présent dans les actions de la F.Q.F. mais on n'en avait jamais établi la priorité. Traditionnellement ce regroupement faisait la promotion de la chasse et de la pêche et tentait de défendre les intérêts de ces sports. Il va maintenant de

9 F.Q.F., «La Fédération québécoise de la faune fut anciennement la fédération des associations de chasse et de pêche du Québec», Nouvelle de la fédération, septembre-octobre 1965, p.3.

10 Un regroupement québécois comprenant la F.Q.F., les gestionnaires de ZECs, la fédération québécoise du saumon de l'Atlantique, la fédération des trappeurs individuels et la fédération des pourvoyeurs du Québec.

11 Louis-Gilles FRANCOEUR, «Défense de l'environnement et des habitats -La FQF se propose d'élargir son champ d'action», Le Devoir, 25 novembre 1985, p.3.

soi que les intérêts de ces deux sports passent directement par la conservation des ressources naturelles. Toutefois, le passage à cette constatation ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il ne s'agit plus aujourd'hui de quota de pêche ou d'utilisation d'armes appropriées mais bien d'une sauvegarde globale des écosystèmes -même ceux indirectement liés à la chasse et à la pêche-. Ce sont ces constatations que l'équipe de Léo-Paul Quintal en 1985 ont rendu formelles.

Pour Léo-Paul Quintal, l'objectif premier de la F.Q.F. est «la conservation de la faune et de ses habitats¹².» Il faut «faire échec à la destruction et à la dégradation de l'environnement¹³.» Cela dit, la F.Q.F. hésite à se placer sous la bannière des environnementalistes. «Nous ne voulons pas faire de la F.Q.F. un autre groupe environnementaliste ou protectionniste¹⁴», expliquait Léo-Paul Quintal lors de son élection. La raison d'être du groupe reste la défense des intérêts des chasseurs et des pêcheurs. Toutefois, comme ces intérêts sont dangereusement menacés par la dégradation de l'environnement, une stratégie forte et efficace doit être mise sur pied. Le but est de protéger la faune pour permettre aux générations futures d'utilisateurs fauniques de bénéficier du patrimoine riche qu'on leur aura laissé.

Comme l'objectif global de la F.Q.F. est de protéger la faune, au cours des ans, les actions du groupe se retrouvent donc éparpillées à travers plusieurs dossiers. Toutefois, avant d'ausculter ces dossiers pour y extraire les fondements idéologiques, il est important de noter que le rôle de la F.Q.F. se fait davantage sentir au jour le jour, par des pressions régulières. Le groupe réagit, on envoie lettres, messages-téléphoniques, à tous ceux qui contreviennent au respect des habitats fauniques. La F.Q.F. rejoint la majorité des localités du Québec par le biais d'associations locales affiliées et réunies en onze directions régionales¹⁵, ce sont tous ces gens qui veillent aux intérêts défendus par la F.Q.F., qui réagissent et font réagir!

Ceci dit, à la base de cette action directe, il y a des objectifs théoriques bien définis. Au fil des mémoires et des dossiers, on peut s'apercevoir, de plus en plus, que le

12 Léo-Paul QUINTAL et Yves JEAN, «La gestion de la faune au Québec Vision de la F.Q.F.» Faune Québec, vol.2, no.2, décembre 1987, p.19.

13 F.Q.F., «objectifs», brochures distribué par la fédération.

14 Louis-Gilles FRANCOEUR, «Défense de l'environnement et des habitats La FQF se propose d'élargir son champ d'action», op.cit., p.3.

15 F.Q.F., «objectifs», op.cit.

groupe s'aligne sur les grands objectifs de la Stratégie de la conservation et du rapport Brundtland.

«Pour la Fédération, ce rapport [Brundtland] permet de soulever, d'une part, les liens existant entre l'exploitation actuelle de nos ressources et la pérennité de ces ressources et, d'autre part, l'importance que nous accordons actuellement à notre qualité de vie et à celle de nos enfants dans le futur. Le maintien de la pérennité de nos ressources constitue l'élément central à toute gestion de ces ressources, alors que l'héritage d'une meilleure qualité de vie pour nos enfants en demeure le but. La promesse d'un monde meilleur pour nos enfants doit guider nos pas, puisque c'est d'abord pour eux que nous appuyons un développement durable¹⁶.»

Évidemment, ce groupe ne fracasse rien. Tout reste dans un cadre bien établi et est centré sur l'utilisation du territoire. Toutefois, dans les dossiers majeurs du groupe tels les réserves fauniques et la demande d'une loi sur les habitats fauniques, la situation des forêts, les pesticides, la commercialisation de la viande... nous retrouvons ce fil conducteur, de plus en plus évident, qui nous amène à redéfinir un Québec durable. Ce sont ces dossiers, souvent bien étoffés, qui nous permettent de classer la F.Q.F. comme un groupe environnementaliste.

Deux dossiers qui soulèveront beaucoup d'action au cours des ans seront présentés pour illustrer le type de société envisagée par la F.Q.F. Une société durable certes, mais envisagée en fonction des intérêts de la F.Q.F.

La polyvalence des forêts

Le dossier sur les forêts est sûrement un des plus vieux dossiers débattus par la F.Q.F. En effet, dès 1965, un mémoire concernant les terres et forêts était présenté au gouvernement¹⁷. La fédération demandait une politique d'aménagement forestier et faunique qui tiendrait compte de l'aspect polyvalent des forêts (pour la F.Q.F., la forêt est plus qu'une simple pourvoyeuse de bois) :

16 Jean-François BIBEULT, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation et du développement, op.cit. p.7.

17 F.Q.F., «Mémoire présenté à l'honorable Lucien Cliche, ministre des Terre et Forêts et à son ministère au cours des audiences publiques tenues à Québec le 13 décembre 1965», Nouvelles de la fédération, janvier 1966, p.1.

«...nous croyons que pour la province de Québec la valeur sociale et économique de la forêt et de la faune est si grande que la gestion rationnelle de ces dernières est extrêmement importante, et qu'on ne devrait pas les sacrifier à des profits immédiats¹⁸».

Ironie du sort, nous dit Daniel Vanier, biologiste au sein de la F.Q.F., les revendications n'ont pas beaucoup changé depuis. Elles sont certainement devenues plus complexes, mais le gouvernement est lent à agir -surtout face aux puissantes papetières-.

Déjà, en 1965, la F.Q.F. favorisait la notion d'utilisation polyvalente de la forêt et, depuis, le groupe n'a pas cessé d'en faire la promotion. Quelle est cette notion? En quoi nous éclaire-t-elle sur la mission de la fédération?

Selon la F.Q.F., la forêt appartient à tous et doit profiter à tous. Les différentes politiques ne doivent donc pas favoriser un secteur aux dépens d'un autre, si rentable soit-il. L'industrie des pâtes et papiers, par exemple, aux dépens du loisir. L'approche du gouvernement doit donc de plus en plus se faire de façon globale. Dans ce sens «...le respect de la faune, de la flore, des sols, des eaux est la condition primordiale à l'utilisation polyvalente du milieu forestier¹⁹.»

Les ministères des Forêts et de l'Environnement ne rejettent pas cette approche mais les changements de fond sont long à venir. Par exemple, le ministère des Forêts rendait public un projet pour une nouvelle politique forestière²⁰ élaboré en collaboration avec l'industrie papetière. Le projet tente d'élaborer une nouvelle approche de la gestion des forêts ce qui rejoint les revendications de la F.Q.F. Toutefois le projet reste trop dilué. La F.Q.F. reste sceptique quand aux résultats :

«...bien que ce concept de polyvalence fasse maintenant partie du vocabulaire officiel du gouvernement et de l'industrie forestière, nous sommes forcés de constater que les résultats concrets se font toujours

¹⁸ F.Q.F., «Mémoire présenté à l'honorable Lucien Cliche..., op.cit. p.4.

¹⁹ François PELLETIER, Projet de mémoire pour l'audience publique sur la stratégie de protection des forêts, présenté à la Fédération québécoise de la faune, 23 mai 1991, p.12, Non publié.

²⁰ Projet de loi sur les forêts, 19 décembre 1986. Depuis, au printemps 1991, des audiences publiques sur la stratégie de protection des forêts Aménager pour mieux protéger nos forêts eurent lieu. Le BAPE pour cette occasion présenta un mémoire plus puissant que la proposition d'Aménager pour mieux protéger.... À ce jour (janvier 1994), les différents intervenants continuent leurs négociations.

attendre. Un survol du Québec au nord du Saint-Laurent nous confirmerait sans aucune équivoque que l'ère de la polyvalence et du respect du milieu ne débutera pas avant le prochain millénaire²¹».

Cet exemple illustre la mission de la F.Q.F. : d'abord protéger la faune et, parce que celle-ci est indissociable d'un vaste ensemble, favoriser une gestion globale. Un autre exemple intéressant de l'option en faveur du développement durable est le dossier sur la commercialisation de la viande de gibier et de poisson.

Commercialiser la chasse et la pêche

Malgré son caractère environnemental moins évident, ce dossier sur la commercialisation de la viande de gibier et de poisson doit être mentionné, non seulement parce qu'il est un dossier clé de la F.Q.F. mais aussi parce qu'il permet de jeter un regard sur la problématique de l'économie politique face à la protection des écosystèmes. Le dossier des forêts soulevait cette problématique mais celui de la viande l'illustre bien.

Le dossier de la commercialisation est complexe. Il implique deux volets : la commercialisation des espèces fauniques par les autochtones et la commercialisation des mêmes espèces par des chasseurs ou de petits exploitants.

Les autochtones revendiquent le droit de pouvoir disposer -cela implique des droits commerciaux- des ressources puisées sur les terres qui leur ont été attribuées lors de la Convention de la Baie de James. Maintes demandes, à cet égard, font surface dans différents conseils amérindiens et inuits. La F.Q.F. s'oppose à un tel traitement différent, soutenant que les normes pour une saine gestion du patrimoine doivent être respectées par tous. On pourrait arguer que la F.Q.F. ne veut pas que les autochtones aient un statut privilégié et ce point serait défendable. Car, en effet, la question des droits autochtones ne fait pas l'unanimité parmi les nombreux membres de la F.Q.F. Selon Louis-Gilles Francœur,

«Même si la direction de la F.Q.F. ne le reconnaît pas explicitement, elle est fort embarrassée du ton raciste sur lequel ces questions sont parfois abordées au sein de ses instances. Plusieurs dirigeants de la fédération n'hésitent pas à convenir, privément, que les

²¹ François PELLETIER, Projet de mémoire pour l'audience publique sur la stratégie de protection..., op.cit. p.12.

réflexes racistes de certains chroniqueurs de chasse et pêche -dont l'éthique fut déjà mise en cause par des organismes publics- continuent d'attiser le feu et d'empêcher un examen rationnel des traités, des lois et des négociations touchant les Amérindiens²².»

Toutefois, dès 1987, lors de son congrès annuel, la F.Q.F. parlait d'une possibilité de *juste partage* avec les autochtones, ce qui, selon Francoeur, correspond aux revendications de ces derniers²³. Toutefois, ce qui est vraiment unanime à la F.Q.F., c'est que le débat est confus et ne se fait pas assez ouvertement. On demande un débat sur la question qui regrouperait tous les gens concernés. Lors du congrès de 1987, on vota, par ailleurs, une résolution afin que

«la F.Q.F. entreprenne les démarches nécessaires auprès du premier ministre du Québec afin qu'un amendement soit apporté à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour que soient clairement établis les droits des autochtones, la définition très claire de la chasse et de la pêche de subsistance et des endroits où elles peuvent être effectuées : qu'une statistique précise sur les prises de subsistance, tant à la chasse qu'à la pêche et au trappage soit établie et que tout commerce des fruits de ces chasses ou pêches de subsistance soit défendu et sévèrement puni²⁴.»

Le débat sur la commercialisation des ressources fauniques n'implique toutefois pas seulement les autochtones. En fait, la raison officielle pour laquelle la F.Q.F. s'oppose à cette commercialisation touche la préservation des ressources. L'interdiction de vente s'applique à tous chasseurs, trappeurs et pêcheurs.

Le gouvernement revient souvent à la charge avec la commercialisation soit du caribou ou de la truite mouchetée. Dans certains cas, les arguments utilisés visent une meilleure gestion des troupeaux grandissants ou une rentabilisation des ressources ou l'essor de la pêche commerciale en eaux douces²⁵. Dans tous les cas, la F.Q.F. s'y oppose car c'est faire fi de la philosophie de base : un prélèvement rationnel de la faune calculé, non en fonction de la

²² Louis-Gilles FRANCOEUR, «La Fédération de la faune Les droits de chasse des Amérindiens ne sont pas assez définis», Le Devoir, 19 septembre 1987, p.A-2.

²³ Ibid.

²⁴ F.Q.F., «Résolutions du congrès de 1987», Faune Québec, vol.2, no.1, septembre 1987, p.35.

²⁵ Mais ne serait-ce pas un moyen pour faire taire rapidement quelques demandes autochtones?

valeur d'échange, mais en fonction des lois de la biosphère pour «maintenir la pérennité des ressources naturelles renouvelables²⁶».

Le groupe veille farouchement au principe de gestion durable qui implique le refus de la commercialisation de la faune. À cet égard, il est bon de noter que le groupe, même s'il suit d'assez près la Stratégie mondiale de la conservation s'insurge contre certaines mesures prônées par l'Union internationale de conservation de la nature. Celle-ci, dans une politique de conservation, recommande l'élevage du gibier dans les ranchs. À cela, la F.Q.F. s'oppose formellement (parmi les raisons principales notons que cette méthode constitue une menace à l'intégrité génétique de la faune -il est question de pollution génétique-, encourage les marchés illégaux de viande sauvage et le braconnage, crée des ranchs à trophées et élimine «de facto» les droits de chasse aux autochtones²⁷).

Au stade actuel, selon la F.Q.F., un débat ouvert sur la question autochtone devra être amorcé. Un débat tripartite entre les autochtones, le gouvernement (et pas seulement le ministre délégué aux Affaires autochtones) et les intervenants de la faune. On favorise le dialogue, la concertation et la transparence. La société de conservation doit être pensée et mise sur pied sans tarder.

Atteindre la société idéale

Pour rejoindre ses objectifs de conservation des ressources, la F.Q.F. favorise certaines priorités. L'action du groupe -très pratique- est dirigée vers ce but de préservation.

La méthode privilégié par le groupe reste cette pression directe et -presque-quotidienne sur les autorités. On favorise -nous y reviendrons- le dialogue et les pressions auprès du gouvernement. Un dialogue, de plus en plus

²⁶ René PASSET cité dans F.Q.F. , Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques..., op.cit., p.43.

²⁷ Jean-François BIBEULT, Daniel VANIER, Daniel et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation et du développement, op.cit., p.61-62.

fort et direct. À cet égard, en 1988, à la surprise de tous, la fédération, s'associait à Greenpeace pour promouvoir les objectifs de conservation de la faune et la protection de l'environnement. Malgré cette *alliance surprenante*²⁸, l'action reste logique avec l'orientation de la F.Q.F. qui, depuis l'élection de Léo-Paul Quintal, a pris ouvertement -sans qu'il y ait une coupure pour autant- une approche plus radicale. Comme le dit Louis-Gilles Francoeur, Léo-Paul Quintal était plutôt

«partisan de l'action directe et de l'institution de véritables rapports de force avec les adversaires de la conservation et de l'accès démocratique aux ressources naturelles²⁹.»

Greenpeace symbolise l'action directe en environnement, l'association des deux groupes paraît alors moins surprenante. La F.Q.F. considère que Greenpeace et la fédération sont les deux plus importants groupes québécois et qu'une association de ce type donne une force de persuasion sans précédent auprès du gouvernement.

«Revendiquer ensemble certains points accroît la force d'action de chacun des groupes et il devient alors beaucoup plus difficile pour le gouvernement et les industries de négliger les demandes de deux des plus importants groupes de pression du Québec³⁰.»

Mais cette action directe a toutefois une base solide qui prend racine dans la constitution même du groupe. Nous l'avons déjà évoqué : une des raisons qui poussa la formation du groupe fut l'injustice et la mauvaise gestion du patrimoine faunique. En fait, c'est dans ce que nous appellerons la défense du principe démocratique que nous pouvons voir comment la F.Q.F. tente d'atteindre ses buts. De plus, à travers ce dossier et le suivant -l'éducation des membres- nous pourrions bien évaluer l'évolution douce de la F.Q.F. Cette dernière étant passée du «club social de chasse et pêche» au groupe de conservation promoteur du développement durable. Nous reprendrons alors deux volets importants par lesquels l'évolution a eu lieu : la lutte pour une démocratisation des ressources et l'éducation des membres.

²⁸ Louis-Gilles FRANCOEUR, «Une alliance surprenante entre les chasseurs et ... Greenpeace», Le Devoir, 17 mai 1988, p.3.

²⁹ Louis-Gilles FRANCOEUR, «Le prix Roland-Michener à Léo-Paul Quintal», op.cit. p.6.

³⁰ Yves CORRIVEAU, «FQF et Greenpeace une alliance surprenante à démystifier», Faune Québec, vol.3, no.1, automne 1988, p.15.

Le principe démocratique

«Ce dont on te prive, c'est de vents, de pluies, de neiges, de soleil, de montagnes, de fleuves et de forêts : les vraies richesses de l'Homme³¹.»

La défense de l'accessibilité aux territoires fauniques est défendu depuis 1945. Nous avons exposé, au début de ce chapitre, la situation des territoires fauniques québécois au début des années 1970. C'était le paradis des clubs privés de chasse et de pêche, souvent le monopole de quelques magnats fauniques. Seule une élite avait accès aux territoires fertiles et les rares territoires publics -moins riches en ressources- se vidaient, dû à l'affluence des chasseurs n'ayant pas accès aux clubs. Une des premières actions de la fédération fut de faire des pressions auprès du gouvernement québécois pour que cesse cette politique de privilèges.

La stratégie du groupe, dans la plupart des dossiers est d'aller faire des pressions directement auprès des gouvernements. Fort de son nombre d'adhérents, le groupe sait qu'il est un groupe de pression qu'on ne peut oublier. On n'attaque pas les propriétaires de clubs et les utilisateurs car, hier comme aujourd'hui, à la F.Q.F. on croit que la meilleure solution est la réglementation.

«La Fédération québécoise de la faune considère la réglementation comme un bien nécessaire surtout si l'on veut assurer la pérennité des ressources fauniques et la qualité de l'environnement dans le cadre d'un développement durable et aussi comme une protection des consommateurs étrangers ou québécois face aux produits et services offerts par l'entreprise privée dans le domaine³².»

Les pressions furent sûrement utiles car, en 1978-1979, eut lieu au Québec ce qu'on nomma l'opération de «déclubage». Peu à peu, le gouvernement reprit possession de ses terres et créa les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlées(ZEC).

³¹ Jean GIONO cité dans Jean-François BIBEAL, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation et du développement, présenté au Conseil de la Conservation et de l'Environnement du Ministère de l'environnement, décembre 1988, p. 70.

³² F.Q.F. Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques..., op.cit., p.2-3.

«Le 22 décembre 1977, une date historique dans le domaine de la chasse et de la pêche, le ministre Yves Duhaime annonce devant l'Assemblée Nationale, la fin d'une situation qu'il a qualifiée «d'anachronique et d'unique en Amérique du Nord», en stipulant qu'aucun bail de droits exclusifs de chasse et de pêche ne sera renouvelé ou maintenu au Québec à compter du 1er avril 1979. Par ce geste, le ministre venait de démocratiser l'accès des territoires fauniques à l'ensemble de la population québécoise³³...»

À cette époque, les arguments centraux de la fédération étaient que le «déclubage» allait permettre de favoriser un accès égal pour toute la population ainsi qu'une meilleure gestion des ressources fauniques. En effet, dans bien des cas une exploitation effrénée de ces concessions avait eu lieu sans aucun égard pour la faune et ses habitats.

«Le Québec s'est débarrassé de ce système en 1978 dans lequel un petit nombre de privilégiés jouissaient de territoires ayant de forts potentiels fauniques au détriment de la majorité qui se contentaient de miettes. Il est tout de même aberrant qu'un pays du monde occidental et démocratique ait vécu une telle injustice pendant de nombreuses années. La mémoire collective du peuple québécois restera encore marquée pendant plusieurs décennies de cette profonde injustice sociale³⁴.»

Les arguments qui sont invoqués depuis 1945, réfèrent à la démocratie et l'égalité pour chacun. En premier lieu, les ressources fauniques doivent être accessibles également à tous. Dans ce sens, par exemple, l'exploitation forestière ne doit pas couper «à blanc» les forêts, non seulement à cause de l'aspect non-écologique de la destruction des écosystèmes mais aussi parce que d'autres utilisateurs de la forêt -chasseurs, naturalistes, marcheurs...- en seront dépossédés. Dans ce cas-ci, la démarche, tout en défendant le maintien des forêts de façon «écologique», est instrumentale. En premier lieu, c'est pour que règne l'égalité entre les utilisateurs -aucun n'a plus de droit qu'un autre- que cette défense des forêts s'enclenche. Par le fait même, dans une telle argumentation, la défense de la nature répond aux droits de l'Homme. Rarement -sinon jamais- il n'est question de telles ou telles actions faites en vertu des droits de la nature. Celle-ci, dans la vision de la F.Q.F., est essentielle pour la survie de l'Homme. La nature doit donc être protégée mais elle n'a pas de droits propres.

33 F.Q.F., Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques..., op.cit., p.15.

34 Ibid., p.14.

Aujourd'hui, ces mêmes arguments pro-démocratie, égalitaristes sont utilisés pour contrer les tendances gouvernementales au délestage. En effet, dès 1986, le ministre Picotte, alors responsable du ministère du Loisir de la Chasse et de la pêche (MLCP), commence à vouloir, dans la foulée néo-libérale de l'heure, privatiser de nouveau les réserves et favoriser l'entreprise privée. On tente de diminuer les contraintes -réglementation- ce qui peut avoir comme effet de réduire les coûts de production.

«Essentiellement, il s'agit de rendre l'entreprise privée québécoise plus concurrentielle sur le marché international. La réduction de l'intervention de l'État au niveau de la réglementation permet à l'entreprise privée de diminuer ses coûts de production et d'être plus concurrentielle sur le marché³⁵.»

Dans ce cadre, la F.Q.F. réaffirme à quelques mots près les mêmes arguments qu'elle avait invoqués dans les années soixante-dix et même dès 1945.

«La Fédération québécoise de la faune s'oppose à l'octroi des réserves fauniques à des pourvoiries à droits exclusifs, car elle ne croit pas que l'entreprise privée soit intéressée à investir pour protéger et à améliorer les habitats, ainsi qu'à conserver les différentes espèces fauniques présentes sur ces territoires. ... La F.Q.F. tient à souligner que la privatisation des réserves fauniques est en complète contradiction avec la première mission du ministère qui consiste à assurer la pérennité du patrimoine faunique collectif si chèrement acquis lors de l'opération déclubage des années 70³⁶.»

Si le MLCP tente de démontrer l'avantage de la privatisation -meilleure gestion des ZECs, par exemple- l'important mémoire publié à ce sujet et les différents articles écrits dans la revue Faune Québec pointent les torts irrévocables qui seront causés aux habitats fauniques. En effet, un délestage des réserves fauniques pourrait impliquer selon la F.Q.F., une pléiade de bouleversements telle, une baisse des populations d'animaux -surtout ceux recherchés par les chasseurs, les cervidés notamment- dû à la destruction ou aux bouleversements d'habitats ou à cause d'un prélèvement excessif ou même à cause des constructions majeures telles un barrage -pensons à celui projeté sur la rivière Ashuapmushuan-.

Dans ce débat qui avait débuté par un accès à tous aux ressources, la F.Q.F. prend de plus en plus une direction en faveur du développement durable.

³⁵ F.Q.F., Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques..., op.cit., p.2.

³⁶ Ibid., p.10-12.

Il faut se rappeler en effet que la SMC et le rapport Brundtland insiste sur l'importance du développement global. Il n'est plus seulement question de lutter pour la conservation des ressources mais la lutte doit inclure le développement de la planète d'un point de vue tant économique, social que biologique³⁷ Dans son mémoire soumis en 1988, concernant la stratégie québécoise de la conservation et du développement³⁸ le groupe optait directement pour la défense de la faune en soi.

«La faune représente d'abord une valeur écologique qui est sans contredit la plus importante et qui devrait suffire à elle seule à justifier la conservation de cette ressource. La faune constitue en effet une composante majeure de la biosphère et sa présence apparaît essentielle à la survie de l'espèce humaine sur la planète³⁹.»

La fédération admet toutefois que le gouvernement peut être à court de ressources. Cependant, vouloir combler des déficits avec les réserves fauniques lui apparaît inacceptable. Le groupe s'inquiète du caractère réductionniste et du manque de philosophie de développement durable des gouvernements. Il considère que la valeur de la faune devrait être calculée en fonction de sa valeur d'usage (*l'utilité ou la satisfaction que la population peut retirer de la faune*⁴⁰) et non de sa valeur d'échange. Pour la F.Q.F., la faune ne peut être considérée comme une valeur marchande. Seuls les «intérêts sur le capital» doivent être prélevés⁴¹. C'est-à-dire que le prélèvement des ressources fauniques peut se faire seulement après que les principes biologiques de base, ceux qui régissent l'évolution des densités de population, leur intégrité génétique et leurs habitats aient été comblés⁴².

Par conséquent, pour la F.Q.F., il n'est pas justifiable de couper les ressources financières allouées pour maintenir le réseau des réserves

³⁷ Voir le volet sur la SMC dans le chapitre de l'UQCN.

³⁸ Jean-François BIBEAL, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation, op.cit.

³⁹ Anonyme(1985) cité dans Jean-François BIBEAL, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation, op.cit., p.47.

⁴⁰ Ibid, p.26.

⁴¹ Affirmation qui se retrouve dans la majorité des documents de la FQF.

⁴² Jean-François BIBEAL, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation, op.cit., p.47.

fauniques *étant donné sa valeur écologique et celle d'usage*⁴³. Il faut même penser à en allouer un peu plus, toujours dans la même optique.

Ce débat sur les réserves fauniques n'est pas encore résolu. À tout moment, la menace plane et la privatisation gagne du terrain. Ce constat a amené la F.Q.F. en 1987 à demander un débat public sur la question⁴⁴. Les thèmes étaient sans détours : «Quel est le rôle de l'État dans la gestion de la faune? Quelles sont les responsabilités de l'État face à la faune?» Cette demande pour des consultations publiques au sujet de l'environnement -non seulement au sujet des réserves fauniques- revient continuellement⁴⁵.

Avant d'aller plus loin, une parenthèse s'impose concernant la relation qu'il existe pour la F.Q.F. entre l'État et l'environnement. En fait, la relation est claire. L'État est l'acteur premier dans la conservation des écosystèmes (ce qui est un peu la même position que l'UQCN et qui va dans le sens de la *SMC*). En fait, le rôle clé de l'État pour le groupe est relié à un rôle «policier». L'État fait des lois et les fait appliquer. Le groupe n'a pas produit de réflexion théorique sur le rôle de l'État mais chaque mémoire, lettre ...y fait mention. On propose des modifications mineures à l'appareil bureaucratique mais on ne remet jamais en cause sa légitimité. Un exemple récent se retrouve dans le mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux produit par la F.Q.F. On favorise une proposition touchant le ministère de l'Environnement voulant renforcer ses pouvoirs et déléguer son rôle d'exécutant.

«La F.Q.F. choisit [...] de renforcer le MENVIQ dans son rôle politique et dans sa fonction de réglementation. Ce dernier devra également déléguer son rôle d'administrateur et de gestionnaire dans le domaine des déchets dangereux et de la pollution industrielle en général⁴⁶.»

Toutefois, malgré la nécessité de l'État, la F.Q.F. à l'instar des trois groupes étudiés précédemment, critique le manque de transparence des

43 Jean-François BIBEALT, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération ..., op.cit., p.26.

44 Léo-Paul QUINTAL et Yves JEAN, «La gestion de la faune au Québec ...», op.cit., p.21.

45 Elle est d'ailleurs une revendication commune, importante, des groupes environnementaux étudiés.

46 F.Q.F., La gestion des déchets dangereux au Québec, mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, BAPE, juin 1990, vol.1, p.125.

gouvernements face aux décisions gouvernementales. Par exemple, au cours du débat sur les pesticides en 1987, la F.Q.F. s'est jointe à d'autres groupes écologiques, tels Greenpeace et le regroupement pour un Québec vert, pour dénoncer les manœuvres du ministère Énergie et Ressources (MER) qui a détourné les règles d'audiences publiques pour s'y soustraire, prétextant l'urgence. Daniel Vanier, biologiste pour la F.Q.F. affirmait :

«le programme d'arrosage 1990 indique que le MER et le ministre Côté poursuivent sans déviation leur plan d'utiliser à volonté l'insecticide biologique *BT*, que tout le monde, sauf les papetières, avait rejeté en commission parlementaire, il y a deux ans. Et cela, même au mépris de la loi de l'environnement, ce qui est inadmissible pour un gouvernement⁴⁷.»

Cet aspect du cadre législatif permissif est contesté avec force par le mouvement environnemental québécois⁴⁸. De plus, la F.Q.F. s'insurge face à la perte de représentation des citoyens. L'État n'est pas assez à l'écoute de la société. Une disjonction a lieu. Le groupe va jusqu'à parler de crise de confiance collective. On croit essentiel qu'une porte soit ouverte à la population pour regagner cette confiance collective. Ceci s'est d'ailleurs dégagé clairement lors de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux en 1990;

«La crise de confiance de la population envers les institutions politiques et gouvernementales nous obligent à réfléchir sur les moyens d'intégrer les préoccupations des citoyens au sein des institutions de gestion des déchets dangereux. La population réclame sans cesse d'être consultée et même de participer aux décisions touchant leur milieu. Cette participation des citoyens demeure cruciale et nécessaire⁴⁹...»

Pour le groupe une association entre les divers acteurs sociaux, tant industriels que populaires doit s'établir. La responsabilité n'est pas unique, la tâche devra être partagée.

47 Daniel VANIER, cité dans Louis-Gilles FRANCOEUR, «Les écologistes ont été pris au dépourvu par le virage de Québec sur les arrosages», Le Devoir, 7 juin 1990, p.2.

48 Il nous semble que la situation atteint bientôt un seuil critique et déborde des cadres particuliers des mouvements environnementaux. D'une part, le désabusement de la population face aux gouvernements atteint des sommets importants et d'autres part, pour contrer ce recul étatique, on cherche à relégitimer le système, à le redéfinir. Un exemple est le mouvement de contestation face au monopole d'Hydro-Québec. Cette revendication traditionnelle des groupes environnementaux est maintenant reprise pas d'autres mouvements (la CSN dernièrement -mars 1993).

49 F.Q.F., La gestion des déchets dangereux au Québec, mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, BAPE, juin 1990, vol.1, p.121-122.

«En tant que société, nous sommes tous responsables. Il faut donc arrêter de chercher des responsables et se concerter pour amorcer ce virage collectivement⁵⁰.»

La consultation publique devient donc le moyen privilégié pour retrouver la confiance de chacun des intervenants. Des dossiers importants tels les pesticides où les déchets dangereux suivent donc cette logique, celle qui réclame une loi cadre puissante, de la transparence dans les dossiers et des consultations publiques. C'est d'ailleurs -on y revient- le dossier sur les habitats fauniques qui en est le meilleur exemple. On lutte pour une loi cadre forte et pour un débat public sur le volumineux dossier de la faune.

À cet égard, la mise en place d'un meilleur cadre législatif relatif à la faune est le seul moyen pouvant permettre une protection efficace, l'arrêt des contournements et les abus qui lui sont faits. C'est à l'État de jouer le rôle de gestionnaire et de protecteur de la faune (plus directement au MLCP qui devrait en être le leader). Les éléments qui devraient se retrouver dans la loi sur les habitats fauniques nous éclairent bien sur le rôle que la F.Q.F. réserve à l'État. Une loi qui devrait statuer sur :

- les habitats fauniques essentiels;
- des mécanismes pour obtenir un permis et intégrer aux projets les mesures des conservation des habitats;
- un pouvoir d'urgence du ministre pour faire cesser une altération des habitats;
- la possibilité de consulter la population;
- des sanctions aptes à minimiser les pertes d'habitats fauniques essentiels⁵¹.

Au-delà des choix gouvernementaux -même au-dessus d'eux- s'installe la manière de penser. Rien ne sert de pousser des choix, de forcer des décisions si l'esprit de l'action n'est pas saisi. Le développement durable -nous l'avons dit souvent- est une interaction des différents domaines de la société. C'est donc cette éthique durable qui doit être inculquée et cela se fait très lentement par le biais de l'éducation sociale. La F.Q.F., comme les autres groupes, dirige donc une importante partie de son action sur l'éducation. Toutefois, le développement

⁵⁰ F.Q.F., La gestion des déchets dangereux au Québec, op.cit., p.142.

⁵¹ Rapport Sarrazin cité dans F.Q.F., Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques, op.cit., p.46.

durable ne commence qu'à émerger de cette éducation. Chez ce groupe de chasse et pêche le processus d'éducation est lourd. Voyons voir...

L'éducation, une priorité

Replongeons-nous dans cet univers des clubs de chasse et essayons de nous rappeler l'image que pouvaient dégager, pour des non-exploitants, ces chasseurs et pêcheurs. Une réputation souvent peu flatteuse leur était attribuée. Des comportements condamnables -destruction et pollution des lieux de chasse et de pêche, sur-exploitation des ressources-, un respect douteux pour les non-chasseurs amants de la nature...ouvertement affichés, de la part de certains sportifs, ont attisé la rancœur de bien des citoyens et stigmatisé ceux que la F.Q.F. nomme les anti-chasseurs.

«Le mouvement anti-chasseur prend de plus en plus d'ampleur et il est facile de recruter des sympathisants qui ne connaissent pas grand chose dans les techniques de prélèvement et les plaisirs qui accompagnent la pratique d'une activité. La chasse et la pêche sont des activités qui doivent conserver leurs lettres de noblesse et c'est pourquoi nous incitons nos membres à les pratiquer d'une façon sportive et dans le respect des lois et règlements⁵².»

C'est pour changer l'image et les mentalités que la F.Q.F. a commencé à mettre l'accent sur l'éducation à la population. C'est aussi pour sensibiliser les exploitants de la faune à mieux gérer les ressources. En effet, très tôt au cours du vingtième siècle, les signes de pollution et de réduction des ressources sont devenus apparents. La F.Q.F., nous l'avons dit, a d'ailleurs été mise sur pied suite à cette constatation.

«C'est en 1945 qu'un groupe de sportsmen, inquiets devant les ravages que causaient le braconnage et la chasse immodérée dans nos population de chevreuils et d'orignaux, devant également les lacs et les rivières qui se vidaient presque à vue d'oeil à la suite de l'augmentation du nombre de pêcheurs et l'apathie manifestée par les autorités devant les actes destructeurs d'une certaine partie de notre population, décidèrent de fonder un organisme à l'échelle provinciale pour sauver ce qui restait de notre futur aquatique et terrestre⁵³.»

⁵² Léo-Paul QUINTAL, «Éditorial», Faune Québec, vol.1, no.1, p.2.

⁵³ F.Q.F., «La Fédération québécoise de la faune fut anciennement la fédération des associations de chasse et de pêche du Québec», op.cit., p.3.

L'éducation, dans cette perspective, est un instrument qui sera utile pour redonner aux utilisateurs faunique un environnement idéal pour la pratique de leur activités. Le désir de conservation faunique -bien sincère- part d'une limitation dans l'exercice d'une activité -chasse ou pêche- et non d'idéaux globaux tels la survie des écosystèmes, la survie de l'homme.

Dès sa fondation, le groupe a donc instauré de multiples programmes pour *éduquer* ses membres⁵⁴. Dans les premiers temps on insistait beaucoup sur les règles de chasse et pêche. Les programmes étaient conçus pour répondre à des problèmes immédiats. Notons, par exemple, des programmes de maniement d'arme, de sécurité, de survie, d'éthique du chasseur et du pêcheur (nombre de prises, âge des prises, utilisation des prises...).

Au fil des ans, ce volet éducationnel apparut incontournable. La F.Q.F. fit donc des pressions au niveau du ministère du MLCP pour étendre cette éducation à tous les chasseurs et les pêcheurs québécois -membres ou non de la F.Q.F.-. Le groupe aura gagné son point et, depuis vingt ans, suite à une entente entre la Fédération québécoise de la faune et le gouvernement du Québec, le Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (Pescof) a été mis sur pieds⁵⁵. Ce programme est obligatoire pour l'obtention d'un permis de chasse et pêche. Le programme «Pescof», «vise la connaissance de la faune et de ses habitats, leur protection, l'exploitation des ressources fauniques du Québec et la participation active de l'ensemble des Québécois à l'effort de conservation de ce patrimoine national^{56*}.» Les buts visent donc à former des utilisateurs de la faune conscients de la fragilité des écosystèmes.

«Amener les citoyens à évaluer l'état des diverses ressources fauniques, c'est-à-dire pouvoir apprécier quantitativement et

⁵⁴ Même s'ils sont en majorité, il est bon de savoir que la F.Q.F. n'est pas uniquement composée de chasseurs et de pêcheurs. En effet, des naturalistes, marcheurs, amateurs de la nature s'y retrouvent.

⁵⁵ La logistique qu'impose ces différents programmes donnés par la F.Q.F. en collaboration avec le MLCP devient très grande. Cela fait dire, en 1983, à Tony Le Sauter, un militant bien connu des milieux environnementaux «que la F.Q.F. est paralysée par le poids de ses nombreuses activités administratives» qu'elle gère au nom du gouvernement. Toutefois, ces programmes, après dix de gestion sont toujours maintenus et la F.Q.F. en a fait son fer de lance. [Louis-Gilles FRANCOEUR, «Tony Le Sauter quitte la présidence d'une commission d'étude de la FQF», Le Devoir, 23 août 1983, p.12.]

⁵⁶ F.Q.F., «objectifs», op.cit.

* Tout ce qui est plus spécifique, notamment les qualifications et cours de maniement des armes, se retrouve dans d'autres programmes plus complet.

qualitativement la présence des oiseaux, poissons et mammifères peuplant les étendues sauvages et apprécier, d'une certaine façon, les conditions favorables au développement harmonieux de cette faune^{57*} .»

Parallèlement aux programmes d'éducation tels Pescof, on adopta, lors du 35^e congrès de la F.Q.F.⁵⁸, la proposition de création de la fondation *Héritage Faune*. Cette fondation s'occupe du volet plus scientifique de la faune. Un fonds a été créé pour permettre de promouvoir la recherche, soutenir des projets d'aménagement faunique, aquatique ou terrestre et d'aider la tenue de conférences, cours, réunions, manifestations ou expositions.

De plus en plus, l'accent est mis sur une conscientisation en faveur de la conservation. C'est une éducation touchant les espèces fauniques courantes et leur processus de vie. On expliquera le fonctionnement des écosystèmes et toute la chaîne vivante qui régit la nature : un petit cours d'écologie appliquée! En fait, même si cela reste récent dans l'histoire de la fédération, les préoccupations sont de plus en plus globales et systémiques. On a franchi l'étape de l'environnement immédiat des chasseurs et des pêcheurs pour penser en fonction d'un développement durable.

«Il faut arrêter de chercher des responsables et se concerter pour amorcer ce virage (changement profond de mentalité de notre société) collectivement. En tant que société, nous sommes tous responsables. Quant à elle, la Fédération québécoise de la faune s'engage à poursuivre ses objectifs de conservation, de protection et d'éducation auprès de ses membres afin d'empêcher la dégradation de la faune et de ses habitats. La Fédération québécoise de la faune s'engage donc à renseigner ses membres sur les nouvelles technologies propres. Elle s'engage également à collaborer avec tous les organismes de conservation et de protection afin de développer cette éthique environnementale qui nous permettra d'atteindre cette qualité de vie que nous recherchons. Enfin, nous sommes persuadés que si nous fournissons les efforts nécessaires, nos enfants pourront dire que le Québec n'est plus «un paradis de la pollution»⁵⁹ .»

57 Jean-François BIBEAL, Daniel VANIER, et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la fédération québécoise de la faune concernant la stratégie québécoise de la conservation et du développement, op.cit., p.82.

* Notons qu'il est rarement question de la flore dans les travaux de la fédération. Celle-ci est indirectement mise en relief quand la survie de la faune est impliquée.

58 Gilles BOILEAU, «Congrès de la Fédération québécoise de la faune -Chasseurs et pêcheurs s'inquiètent des agressions contre la nature», Le Devoir, 25 novembre 1980, p.6.

* Référence à l'avocat américain Ralph Nader qui, en 1971, qualifiait le Québec de paradis de la pollution.

On remarquera que l'éthique du chasseur et du pêcheur se transforme en éthique environnementale qui opte définitivement pour cette réflexion globale. Toutefois la conversion est récente et le groupe s'attarde peu sur cette éthique. C'est au coeur des mémoires sur la gestion des déchets dangereux au Québec, sur l'avant-projet de loi sur les pesticides, sur la position de la F.Q.F. concernant le plan d'action interministériel pour favoriser la survie du béluga du Saint-Laurent et sur la stratégie québécoise de la conservation et du développement que l'on glisse quelques mots sur le choix de la fédération en faveur du développement durable.

L'orientation de la fédération est résolument tournée vers une éthique de l'environnement mais cette éthique n'est pas nécessairement partagée par les membres. Aujourd'hui encore, beaucoup d'énergie doit être mise sur les simples notions d'éthique des chasseurs et des pêcheurs. En novembre 1992, par exemple, dans un bulletin d'information adressé aux membres on retrouve un article sur l'avenir de la chasse. Cet article fait référence à un référendum qui se tiendra dans l'état de l'Arizona concernant les méthodes d'aménagement de la faune qui ne font pas appel à la mise à mort d'animaux. L'article tente de montrer que, si les comportements des chasseurs n'évoluent pas, le Québec risque lui aussi de se prononcer sur la question et trancher en désavantageant les chasseurs. On incite donc les chasseurs à sortir leurs «bonnes manières», à redorer leur image. Une phrase, par exemple, incite les chasseurs à s'impliquer dans des activités liées à la conservation, à l'aménagement du milieu et à la protection de l'environnement car c'est «une occasion de rencontrer des non-chasseurs et de créer une image positive du chasseur et de la chasse⁶⁰». Une raison, somme toute, assez instrumentale.

Récapitulons

Au cours des années quarante, les problèmes reliés à la dégradation des ressources aquatiques ont donné lieu aux premières prises de conscience face à la précarité des écosystèmes. Les chasseurs et les pêcheurs n'eurent pas tellement le choix que de tenter d'endiguer cette détérioration rapide. Ce fut

⁵⁹ FQF, La gestion des déchets dangereux au Québec, mémoire présenté par la FQF à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, BAPE, juin 1990, vol.1, p.142.

⁶⁰ Ludger LAVOIE (MLCP), Info FQF, vol.1, no.II, 16 novembre 1992, p.5.

donc pour sauver la chasse et la pêche que les membres de la F.Q.F. ont commencé à travailler sur l'environnement.

En même temps, le groupe déborda du cadre strictement environnemental et visa la protection de ses membres en terme de justice, d'égalité et de démocratie. En effet, il faut se souvenir que les ressources fauniques étaient souvent plus accessibles aux plus riches et aux plus forts. La lutte s'enclencha pour qu'une place égale soit faite à tous -mais surtout aux chasseurs et pêcheurs- et graduellement, c'est la notion d'utilisation polyvalente des forêts qui fit surface pour finalement atteindre l'approche durable inspirée par la Stratégie mondiale de la conservation.

C'est cette optique en fonction d'un développement global -qui regroupe les secteur environnemental, économique, politique et social dans un même tout- que la F.Q.F. privilégie en favorisant toutefois certains secteurs - particulièrement ceux touchant à la protection des territoires fauniques-. La fédération tente d'avoir une approche systémique de la gestion de la faune et souscrit ainsi au développement durable. Dans le mémoire sur les déchets dangereux elle l'affirme de façon claire :

«Nous vous prions de prendre note que l'objectif premier de l'intervention de la Fédération québécoise de la faune consiste à démontrer aux Québécois et Québécoises que l'être humain se doit de vivre en harmonie avec l'écosystème dont il fait partie. Il faut absolument arrêter de croire que la nature est au service des humains⁶¹.»

Cette affirmation est importante car elle remet en question la conception de l'individu face à la nature. La relation de l'un envers l'autre n'est plus utilitariste. Elle devient graduellement une relation de mutualisme entre l'Homme et la Nature. Chacun apporte quelque chose à l'autre. L'Homme, dans ce cas, prend une position un peu plus humble.

Selon nous, on ne peut plus éviter de reconnaître la F.Q.F. comme un acteur participant à la protection de l'environnement. Un gros volet des activités reste certes consacré aux pêcheurs et chasseurs (quoique, au cours des ans, des membres «amants de la nature» se sont greffés au groupe) mais on tente

⁶¹ F.Q.F., La gestion des déchets dangereux au Québec, op.cit. p.10.

de travailler dans un esprit environnemental durable. Une parenthèse s'impose toutefois : la F.Q.F. est immense et regroupe une palette de chasseurs et de pêcheurs très diversifiée. Le noyau du groupe a définitivement pris une direction de conservation mais cela n'est pas nécessairement applicable à tous les membres. Un travail d'éducation a été entrepris par la F.Q.F., mais les comportements acquis sont difficiles à transformer. C'est la position officielle qui est dirigée vers une défense de la *SMC* et c'est cette position que nous avons analysée.

Il faut finalement rappeler que si le développement durable est à l'honneur, si les dossiers sont diversifiés, une chose reste claire : c'est en travaillant en collaboration avec le gouvernement et le régime en place que le groupe veut redonner aux générations futures un écosystème en santé, ce Québec aux forêts luxuriantes. L'idéologie du groupe n'est pas nouvelle, mais en continuité directe avec le système qui nous entoure. En fait, la F.Q.F. tente de donner une tangente environnementale à la politique actuelle. Elle aussi peut s'inscrire dans la lignée des réformistes verts.

Conclusion

Après l'étude des quatre groupes québécois, il semble évident de pouvoir affirmer que le mouvement québécois ne s'attarde pas aux concepts, aux théories et aux idéologies mais que ce sont essentiellement des groupes d'action. Toutefois, soulignons-le encore, l'action d'un groupe est révélatrice. Dans cette dernière section, pour vérifier les hypothèses concernant la nature de l'idéologie des groupes environnementaux québécois et, plus globalement, pour avoir une vue générale du mouvement écologique québécois, nous nous proposons de faire une brève synthèse des actions analysées. Nous tenterons de dégager les complémentarités ou les différences entre les groupes étudiés et de systématiser la pensée derrière l'action.

Après l'étude individuelle des groupes, une constante semble ressortir : le mouvement écologique québécois positionne l'Homme au centre du développement terrestre -ce que l'on désigne comme de l'anthropocentrisme. C'est donc l'humain qui construit l'avenir car il a des facultés supérieures aux autres espèces -la faculté de penser étant sans doute la plus importante. Toutefois, nous expliquerons bientôt en quoi cet anthropocentrisme est, selon nous, modéré et comment les groupes québécois en sont venus à développer une éthique de la responsabilité -de l'Homme envers les autres espèces- sur laquelle leur société idéale est articulée.

Nous étayerons ces affirmations à partir de l'analyse de la S.V.P., de STOP, de la F.Q.F. et de l'UQCN. En effet, après l'analyse individuelle des groupes, nous avons pu regrouper quelques grands thèmes communs soulevés par ces groupes. Nous devons ajouter que ces thèmes ne sont pas totalement spécifiques aux groupes québécois, ils sont aussi au cœur d'un débat écologique international. Un tel débat réunit plusieurs groupes, plusieurs pensées, plusieurs méthodes.... où tous n'ont pas toujours les mêmes objectifs face à la société «verte» idéale.

En effet, depuis les années soixante-dix, plusieurs écoles de pensée «écologique» ont surgi. Malgré le foisonnement de groupes verts à l'échelle mondiale, il reste que le débat théorique majeur peut opposer entre elles trois principales écoles de pensée : l'environnementalisme, l'écologie profonde (deep ecology) et l'écologie sociale¹. Le débat entre ces trois écoles s'est amplifié au

¹ Cette thèse porte sur le mouvement québécois. Une étude des théories environnementales déborderait de ce cadre. Toutefois, nous croyons que des balises doivent être établies et qu'une introduction aux trois grands thèmes s'impose. L'annexe 5 propose donc une vue

cours des années soixante-dix. Et ce débat théorique repose en grande partie sur la place de l'Homme dans l'univers. Ce sont les tenants écologistes dits «radicaux» - de l'écologie profonde- qui prônèrent une théorie plaçant l'Homme au même rang que les autres espèces. L'Homme est certes essentiel à la survie terrestre, mais tout autant que les autres espèces. Cette théorie identifiée par son «écocentrisme» déclencha la controverse. C'est l'anthropocentrisme des environmentalistes qui était remis en question par les théoriciens de l'écologie profonde. Un débat fertile prit place où chacun défendait ses convictions. Pour synthétiser le débat, disons que celui-ci se divise en quatre grands thèmes qui sont à la base des théories environnementales : la question de la place de l'Homme dans l'univers, les rapports qu'entretiennent les Hommes face à la Nature, la place des rapports sociaux et la représentation de la société écologique idéale. Or, communs au débat théorique écologique international, ces quatre thèmes se retrouvent dans l'étude des groupes québécois (quoique souvent de façon moins explicite) et leur analyse nous permet de dégager l'apport idéologique du mouvement québécois. Nous nous proposons de reprendre ces quatre thèmes en les expliquant et en mettant en perspective la pensée environnementale internationale et québécoise. Nous ne tenterons pas de coller le mouvement québécois sur le mouvement international mais alimenter plutôt, par le biais d'une réflexion théorique quelquefois plus fertile, notre analyse de l'idéologie des groupes québécois. En les analysant en parallèle aux grands courants écologiques, nous serons en mesure de voir le caractère spécifique, ou non, des groupes québécois étudiés.

La place de l'Homme dans l'univers

Nous l'avons dit, cette question concernant la place que l'Homme occupe dans l'univers ou, plus simplement, la question du centrisme - anthropocentrisme, écocentrisme ou refus de tout centrisme²- distingue bien les différentes écoles de pensée écologique. Le débat a toute son importance : par exemple, le cas de l'écocentrisme va à l'encontre des théories modernes

générale de l'environnementalisme, de l'écologie profonde et de l'écologie sociale. La lecture de cette annexe enrichira la compréhension de cette dernière section.

² Les théoriciens de l'écologie sociale veulent enrayer toutes formes de hiérarchie. Dans ce sens, postuler une forme de centrisme revient à accepter une sorte de hiérarchie. Pour de plus amples détails, à cet égard, lire l'annexe 5.

(libéralisme, socialisme...). Affirmer que l'Homme n'est qu'un noeud dans le filet des espèces³ remet complètement en question le développement humain.

La conception qu'a l'humain de sa place dans la nature nous éclaire aussi beaucoup sur l'approche idéologique qui sera favorisée. La modernité fait la lumière sur la Raison humaine. L'Homme se distingue maintenant par sa capacité de penser. Le sujet-Homme est le coeur du développement. En fait, c'est l'individualisme qui caractérise les sociétés modernes occidentales. L'individu-sujet y est roi et maître. C'est cet aspect qui est contesté par divers mouvements communautaires et surtout par les mouvements environnementaux. Le débat est axé autour de la place réciproque de l'individu et de la nature. Si, pour l'écologie profonde, les deux forment un tout indissociable et égal, il n'en va pas de même pour les environnementalistes et les écologistes sociaux pour qui l'homme garde sa raison, sa spécificité.

Au Québec, nous l'avons dégagé, le but des groupes est de remédier au problème de plus en plus marqué de la dégradation de l'environnement. Chez STOP, la réflexion s'est amorcée face à la pollution qui nuisait à la santé et au bien-être des citoyen(ne)s de la CUM. La démarche s'est toutefois nuancée avec les années et, chez STOP, comme à la S.V.P. et à la F.Q.F., la notion de pollution a pris une expression plus large exprimée par le terme «environnement». STOP est maintenant reconnu comme spécialiste de la défense de l'environnement urbain. À la base, ce choix est révélateur. Ce sont les droits des citoyen(ne)s, de l'Homme, qui sont ainsi défendus. On a amorcé la réflexion pour protéger la population. Il n'est pas question d'une conception de droit de la nature pour elle-même. Toutefois, cela ne nous permet pas de conclure à un anthropocentrisme fort lequel place l'Homme qualitativement au centre de l'univers⁴. On peut

³ Référence à l'image utilisée par Arne Naess, un théoricien de l'écologie profonde.

⁴ L'anthropocentrisme fait référence à une théorie qui place l'Homme au centre du monde. La raison de l'Homme le distingue des autres espèces et lui donne les lumières pour guider le développement planétaire. Un anthropocentrisme fort serait une théorie où les Hommes ont tous les droits et où ils peuvent s'abandonner librement à leur destin «d'entrepreneurs». Ils ne tiendraient absolument pas compte des autres espèces vivantes, postulant que la science, la technique et l'Homme pourront toujours remédier à la perte d'une richesse naturelle. L'anthropocentrisme fort est antinomique aux théories écologistes et environnementalistes. Un anthropocentrisme modéré quand à lui postule toujours la place de l'Homme au centre de l'univers mais concède certains droits à la nature et reconnaît son importance pour la survie humaine (nous reviendrons plus à fond sur cette définition). Les tenants du développement durable et les défenseurs de la Stratégie mondiale de conservation sont des exemples d'anthropocentrisme modéré.

induire de ce choix de STOP que son action vise l'avènement d'une société où l'Homme pourrait se réaliser pleinement. D'ailleurs, nous l'avons dit, STOP s'intéresse aussi au cadre de vie social de la population qui implique non seulement un espace dépollué mais qui valorise des valeurs d'égalité, de démocratie, de lieux de travail humains etc.⁵

La S.V.P. et la F.Q.F. furent mises sur pied, elles aussi, pour défendre les droits de l'Homme face à la dégradation de l'environnement. Dans les premiers écrits de la F.Q.F., il ressort clairement que la défense du territoire doit s'amorcer pour que les générations futures d'utilisateurs fauniques puissent, elles aussi, jouir des ressources fauniques et pratiquer des sports de plein-air.

En fait, il est évident que les trois groupes n'avaient pas, à leur début, la prétention de lutter pour les droits de la nature en soi. Toutefois, l'étude de l'interrelation des écosystèmes (de l'Homme directement rattaché aux autres espèces) a porté la réflexion au-delà d'une défense purement utilitaire. Le cas de la F.Q.F. à cet égard est frappant. «Il faut arrêter de croire que la nature est au service des humains», disait cette dernière. Ce déplacement vers des objectifs plus systémiques a conduit la F.Q.F., STOP et S.V.P. (tous des groupes nés avant le rapport Brundtland) à travailler dans un esprit de mutualisme⁶ de l'Homme envers la nature.

Dans ce cas, nos groupes rejoignent bien la réflexion des théories environnementalistes. Ceux-ci postulent que l'Homme est à l'échelon supérieur des espèces. Sa raison en fait un être distinct. Toutefois, les environnementalistes, partant de visées purement anthropocentristes, sont venus pousser la réflexion et l'action en fonction d'une stratégie globale. Cette stratégie postule que, malgré la supériorité humaine, la vie ne peut être préservée sans la sauvegarde de l'ensemble des espèces. L'Homme est lié à l'écosystème.

«Pour être compatible avec l'esprit de la culture occidentale, la conservation ne peut pas s'occuper exclusivement, ni même principalement, de sauver les objets fabriqués par l'homme, ou des régions du monde naturel, dans le seul dessein de préserver des spécimens de beauté isolés ici ou là. Elle devrait avoir pour objectif le maintien des conditions dans lesquelles l'homme peut développer ses plus hautes potentialités. L'équilibre nécessite un apparentement de l'homme à son univers total. La conservation implique donc des rapports

⁵ Le mémoire à la Commission MacDonald est particulièrement révélateur à cet égard.

⁶ Association de deux animaux d'espèces différentes qui retirent des bénéfices réciproques de cette union, sans vivre au dépens l'un de l'autre [Petit Robert L. 1987].

réciproques créatifs entre l'homme et les animaux, les plantes et les autres aspects de la nature, aussi bien qu'entre l'homme et ses congénères⁷».

Les récents débats du sommet de Rio entourant la biodiversité, auxquels se sont joints les groupes québécois, sont l'exemple des préoccupations environnementalistes. Les découvertes scientifiques sont probantes, l'ensemble de l'écosystème est essentiel à la survie de la planète et de l'Homme. L'anthropocentrisme de certains environnementalistes est certes toujours présent mais, ses représentants, conscients de la richesse en soi de toutes les espèces -comme le sont les défenseurs du développement durable-, méritent mieux le titre d'anthropocentristes modérés. L'Homme y est toujours au cœur du développement, reconnu pour sa spécificité ontologique, mais les espèces ont acquis une valeur en soi. De plus, au-delà des faits scientifiques et de la nécessité de la biodiversité, certains environnementalistes sentent que la biodiversité est aussi essentielle à l'équilibre de l'Homme. Il s'agit d'un équilibre physique, mais aussi mental et spirituel.

«Mais, au delà des arguments économiques et écologiques en faveur de la conservation, il en est d'esthétique et de moraux qui sont encore plus impérieux. *La terre est notre mère* : il s'agit de tout autre chose que d'une platitude sentimentale car [...] nous sommes façonnés par la terre. Les caractéristiques de l'environnement dans lequel nous nous développons déterminent notre être biologique et mental, et la qualité de notre vie. Ne serait-ce que pour des raisons égoïstes, nous devons donc préserver la variété et l'harmonie de la nature⁸.»

C'est avec l'option en faveur du développement durable de l'Union mondiale pour la nature (UICN), partagée au Québec par l'UQCN, que l'on retrouve l'option prise par nos quatre groupes québécois : on y retrouve un anthropocentrisme modéré (limité par l'obligation de sauvegarder la biodiversité pour la survie de la planète). En effet, l'UQCN fut mise sur pied pour propager l'esprit de la Stratégie mondiale de conservation (SMC). Cette stratégie, nous l'avons expliqué, tente de réarticuler le développement de l'univers en fonction de l'interrelation entre tous les écosystèmes. Il reste toutefois que cela est fait dans l'esprit de sauvegarder la vie, celle de l'Homme avant tout. Mais comme l'Homme est tributaire des autres maillons de la chaîne des vivants, on axe sa défense en fonction de la sauvegarde intégrale des écosystèmes.

⁷ René DUBOS, Cet animal si humain, France, Hachette, 1972, p.210.

⁸ René, DUBOS, Les dieux de l'écologie, France, Collection écologie, Fayard, 1973, p.123.

C'est cette protection de l'écosystème qui est maintenant l'objectif des quatre groupes étudiés. C'est la notion de développement durable qui fait l'unanimité chez la S.V.P., STOP, l'UQCN et la F.Q.F. Il restera toutefois à nuancer cette appellation car le terme de développement durable avait déjà, en 1989, été appliqué à 250 définitions différentes⁹!

C'est donc en observant les actions des groupes nommés précédemment que l'on peut leur appliquer à juste titre cette étiquette d'anthropocentrisme modéré. Toutefois, ce questionnement théorique reste sous-entendu chez-eux. Les quatre groupes ne s'y sont pas attardés. C'est plutôt auprès des rapports entre les Hommes et la Nature -cette action au niveau éthique ce qui se fait et ce qui ne se fait point- qu'il faut poursuivre nos investigations.

Les rapports Homme/Nature

Les rapports Homme-Nature sont nécessairement influencés par la vision qu'a l'Homme de sa place dans le chaînon des espèces. Toutefois, l'action qui sera entreprise par les Hommes reste, elle aussi, déterminante dans l'étude des théories écologiques. Ils nous renseignent plus à fond sur la pensée écologique véhiculée par un groupe. Quel est le degré de domination de l'Homme sur la Nature que tel groupe juge acceptable? Le permis et le non-permis deviennent alors des sujets d'ordre éthique qui peuvent avoir des aboutissements similaires, que l'on postule la supériorité humaine ou l'égalité biosphérique. Qui a les droits et quels droits?

Il faut au départ savoir si le questionnement est fondé sur une réflexion éthique globale et générale ou sur une réflexion des droits en fonction de la survie humaine. Un groupe qui travaille en fonction de la survie humaine axera sa réflexion sur le bien ou le mal d'une action en fonction des besoins de l'Homme. Pourra s'y greffer une réflexion qui concède quelques droits à la nature en soi. Cette réflexion peut provenir de tous les tenants de la pensée écologique, tant de l'anthropocentrisme modéré, du théoricien de l'écologie sociale ou de celui de l'écologie profonde. La réflexion de l'écologie profonde sortira, ici encore, du champ de pensée traditionnel en faisant entrer dans sa démarche des éléments de subjectivité qui investiront la Nature de droits propres, indépendants de l'Homme.

⁹ Une recension de Peter Jacobs cité dans F.Q.F., La gestion des déchets dangereux au Québec, mémoire présenté par la F.Q.F. à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, BAPE, juin 1990, vol.1, p.13.

Il est possible dans l'analyse de l'action des quatre groupes de sentir cette réflexion éthique. Même si l'Homme demeure au centre de l'Univers, on en vient, comme le dit Hans Jonas¹⁰, à développer une éthique de la responsabilité face à l'environnement. C'est l'ouverture de nouveaux cadres de pensée tenant compte de la totalité de la biosphère qui entraîne une interrogation globale et intemporelle.

«Nulle éthique antérieure n'avait à prendre en considération la condition globale de la vie humaine et l'avenir lointain et l'existence de l'espèce elle-même. Le fait que l'enjeu présent porte précisément là-dessus exige, pour le dire en un mot, une nouvelle conception des droits et des obligations, dont nulle éthique et nulle métaphysique du passé n'offrent ne fût-ce que les simples principes, sans parler d'une doctrine achevée»¹¹.

Cette responsabilité des Hommes face à la planète (à toutes les espèces vivantes et à leur milieu de vie) ressort bien des groupes étudiés. On travaille en fonction d'un environnement à épurer. Dans ce sens, on comprend plus facilement pourquoi les groupes sont plutôt des groupes d'action. Ils ont le devoir de faire réaliser à la société la précarité de l'écosystème et aussi d'y apporter des solutions efficaces et rapides.

Dans cet esprit, c'est l'UQCN qui illustre le mieux ce questionnement éthique. Ses méthodes d'éducation par le biais de conférences et surtout par la revue Franc-Vert le démontrent bien. Mais autant à l'UQCN qu'à la S.V.P. et à STOP, on tente d'appliquer le principe de la responsabilité¹². Le cas de la F.Q.F. est un peu plus ambigu. Car même -nous l'avons vu- si sa mission a changé avec le temps, ce groupe reste marqué par un certain utilitarisme face à cette appropriation du champ de la «défense de l'environnement». Ce qui signifie, pour le moment, que le choix en faveur du développement durable est peut-être guidé premièrement par le besoin de sauvegarder les ressources fauniques nécessaires à la pratique des activités de chasse et pêche futures plutôt que guidé par cette éthique de la vie, de la responsabilité.

¹⁰ Hans JONAS, Le principe de responsabilité -Une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990.

¹¹ Idib, p.26.

¹² Il faut dire que cette nouvelle responsabilité qui investit les groupes soucieux de l'environnement reste (à l'exception des théoriciens de l'écologie profonde qui croient aux droits de la Nature en soi) avant tout une réflexion rationnelle enclenchée par la dégradation des écosystème. Un acte utilitaire.

On devient responsable du monde dans lequel nous vivons. Le Groupe de recherche en éthique de l'environnement (GRÉE) s'est penché sur le concept d'éthique d'environnement appliqué au Québec. Les recherches d'André Chartrand du GRÉE portent à favoriser l'anthropocentrisme intrinsèque¹³ -que nous avons nommé anthropocentrisme modéré- c'est-à-dire que l'on «concède un statut de sujet moral à l'environnement mais relativement à l'être humain¹⁴». Pour André Chartrand, cette option correspond au développement de notre société.

«L'option anthropocentrique-intrinsèque articulée sur le principe de responsabilité nous paraît répondre à la situation actuelle tout en trouvant écho dans la culture. En effet, notre analyse des politiques environnementales d'acteurs économiques nous permet d'identifier une forte compatibilité entre ces politiques et l'option que nous privilégions. Le principe de responsabilité trouve son écho dans la reconnaissance des entreprises de leurs responsabilités environnementales. Quand à l'attribution d'une valeur intrinsèque de l'environnement qui va au-delà de la seule saine gestion des ressources, elle trouve son écho dans une tradition culturelle déjà existante de préservation des sites naturels et de la protection des espèces, laquelle est bien antérieure à la montée de la préoccupation environnementale telle que nous la connaissons aujourd'hui¹⁵.

Il reste toutefois que cette réflexion Homme-Nature n'est pas centrale dans l'action des groupes étudiés. Ils agissent et veulent agir vite pour «guérir» les problèmes environnementaux pour la survie humaine. Toutefois, tous adoptent une philosophie durable et ils dirigeront chaque action en fonction du respect de la Nature. Chacun a sa méthode mais, nous y reviendrons bientôt, leur but, quand à la société idéale, est assez similaire.

Les rapports sociaux

Dans toute idéologie politique, les rapports sociaux occupent une place prépondérante. Le débat environnemental n'y échappe pas. Dans une optique théorique, ce sont les tenants de l'écologie sociale et de l'écologie profonde qui se distinguent le plus des rapports sociaux instaurés dans le monde occidental actuel. En effet, l'environnementalisme ne questionne à peu près pas les rapports sociaux, le débat n'inclut pas cette dimension. C'est plutôt entre les positions d'un Murray

¹³ Terme défini et utilisée par le théoricien Hargrove.

¹⁴ André CHARTRAND, «Balises pour une éthique de l'environnement et du développement durable», Gestion de l'environnement, éthique et société, Montréal, 1992, Fides, p.132.

¹⁵ André CHARTRAND, op.cit., p.132.

Bookchin¹⁶, qui prône une société sans hiérarchie où tous, en étant égaux, pourront se réaliser, et celles des défenseurs de l'égalité biosphérique (écologie profonde) que la question est posée. Pour Bookchin, la hiérarchie est au centre du problème. Ce problème doit donc être résolu avant toute chose. Il ne peut être question d'une vie libre et égalitaire pour tous sans que les rapports hiérarchiques nombreux soient disséqués. Un article de Bookchin en réponse à deux écologistes profonds, exprime bien le problème :

«History over many millennia and particularly over the past few centuries has totally entangled the problem of social hierarchy with visions of nature as a hierarchical order. I do not think it is in the least unfair to say that unless we become acutely conscious of hierarchy and the problems it raises in our very consciousness, as well as in our everyday relationships, we cannot hope to achieve the *respect for nature*, much less the *egalitarian outlook* that deep ecology expressly covets. ...we are living in a time when hierarchy in all its forms has become one of the primary social and ecological issues of all time. To believe that we can abolish hierarchy in the so-called Age of Ecology without altering our hierarchical attitudes toward nature is naive in my view¹⁷».

Au Québec, cet aspect important des rapports sociaux qui occupent les théoriciens de l'écologie sociale et de l'écologie profonde¹⁸, semble assez évincé. Les groupes STOP et la S.V.P. avaient, certes, à leur début, dans les années soixante-dix, contesté faiblement le mode de production capitaliste et les inégalités qu'il engendrait -la réflexion était d'ailleurs propre aux mouvements de contestation des années soixante-dix. Toutefois, l'analyse des groupes, dans les années quatre-vingt, nous a montré que la critique sociale s'est peu à peu estompée. La question des rapports sociaux n'est pas au coeur des préoccupations

¹⁶ Un des principaux porte-parole de l'écologie sociale.

¹⁷ Murray BOOKCHIN, «Recovering Evolution : A Reply to Eckersley and Fox», Environmental Ethics, 1990, vol.12 :3, p.264.

¹⁸ Les tenants de l'écologie profonde admettent que les rapports sociaux actuels, de domination, devront changer. Toutefois ils n'en font pas la pierre d'assise de leur théorie, comme c'est le cas avec l'écologie sociale (particulièrement avec Murray Bookchin). Certes, les rapports sociaux entre les Hommes doivent être révisés, mais la situation écologique actuelle est dans un état de dégradation tel qu'il faut agir, illico, sur celle-ci. Arne Naees, un porte-parole important de l'écologie profonde, explique bien cette vue dans une réponse aux idées de Murray Bookchin : «One possible objection to Bookchin's views is rather trivial : namely that time is running out, and we have to save a little of what is endangered today by work today. That means working with 'Blue' or 'Red' societies basically bent on dominating nature. Social and political work must go hand in hand with work in nature for nature. Some feel at home trying to change social and political institutions, others deal more directly with nature. *The frontier is long*. Nobody needs to focus on what he or she is incompetent to do [Arne NAEES, «Deep Ecology and Ultimate Premises», The Ecologist, vol.18, no.4/5, 1988, p.130.]»

des quatre groupes étudiés. On rejoint, à cet égard, les environmentalistes qui axent la majeure partie de leur énergie à la défense des espèces et des ressources naturelles et qui évacuent -la laissant à d'autres- la question sociale. C'est plutôt la dégradation physique de la biosphère qui est scrutée. L'UQCN, en adoptant la *SMC*, varie toutefois légèrement son approche. En effet, une des composantes essentielles à la Stratégie reste le développement humain. Pour atteindre les objectifs d'une société durable, des efforts doivent être déployés pour améliorer les chances de développement de toutes les espèces, et particulièrement de l'homme. Beaucoup d'emphase sera donc mise sur l'amélioration des conditions de tous les peuples. Nous avons vu que la question du développement inégal Nord-Sud est scruté par les tenants de la *SMC*.

Toutefois, même si l'UQCN et la F.Q.F. se sont engagées à suivre la *SMC*, leur action quotidienne est centrée sur les intérêts du Québec¹⁹. Dans ce sens, la réflexion sur les rapports sociaux en jeu -qui est présente dans le discours international- occupe une faible place au sein de ces groupes. En fait, implicitement, on accepte l'échiquier social actuel du Québec. On ne remet pas en cause la politique sociale contemporaine, insérée dans un programme de libéralisme positif. Là n'est pas l'essentiel du problème sur lequel les groupes travaillent. Le problème, qui est leur raison d'être, est la dépollution des domaines qu'ils favorisent.

Toutefois, même si elle est timide, on ne peut postuler que la réflexion sociale est absente. En fait, c'est dans le débat local/global (travaillons-nous en

¹⁹ Dans les quatre groupes étudiés, nous avons vu l'étendue géographique de leur action et de leur pensée. Chaque groupe, lors de sa fondation, a défini ses objectifs -souvent de façon implicite- en fonction d'un espace géographique. Les bases de la vision du développement se trouvent dans cet espace qui transcende la géographie physique et y englobe un espace social, économique, biologique... Mais il est difficile, pour un groupe qui travaille pour l'écologie, qui observe les écosystèmes et qui tente d'enrayer les sources de pollution de ne pas avoir une vision globale -une vision qui va au-delà des intérêts locaux et qui décloisonne les frontières géographiques et les secteurs traditionnels (économique, politique, commercial...) de développement. À cet égard, nous avons vu que les quatre groupes étudiés ont chacun leurs particularités. Aucun de ces groupes n'a une pensée et une action strictement locale ou sectorielle. Aucun, à cet égard, ne se rapproche d'une conception issue de l'écologie profonde ni même de l'écologie sociale. On ne remet pas le développement actuel du système monde en question. On veut simplement mieux gérer ce monde. En fait, on se rapproche plutôt de l'environnementalisme qui, grâce à la science, à la technique et surtout à la raison humaine croit possible de corriger les erreurs environnementales passées. On tente de réorienter le développement.

fonction d'intérêts strictement sectoriels ou en fonction d'intérêts planétaires? Voir note 19 à cet égard) que nous retraçons les pistes de cette réflexion.

Les groupes S.V.P. et STOP, au départ, étaient ancrés sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Le groupe STOP, nous l'avons constaté, est un groupe spécialisé dans la protection de l'environnement urbain, particulièrement sur le territoire de la CUM. Ce groupe est celui qui se rapproche le plus des mouvements communautaires, il travaille directement auprès des citoyen(ne)s et avec eux. La préoccupation vis-à-vis les conditions environnementales des citoyen(ne)s est le signe d'une préoccupation sociale. La lutte au tabagisme, la campagne en faveur des catalyseurs d'automobiles... sont des exemples de luttes menées en fonction de la défense des intérêts collectifs d'une communauté. Les préoccupations sont plutôt axées sur la santé publique. Toutefois, le discours du groupe insiste pour que ces conditions de vie optimales soient offertes à tous et à toutes. On y défend le principe de démocratie et d'égalité²⁰ De plus, dans ce choix -l'action locale- se glisse une vision plus globale. Le groupe STOP veut s'insérer dans la philosophie du *agir localement en pensant globalement*. Si son choix est celui de travailler au cœur de la communauté, cela n'implique pas un repli sur celle-ci. Au contraire, son action a souvent pris la route nationale (Ottawa) et continentale. Toutefois, par choix -la défense de l'environnement à Montréal- et à cause de raisons structurelles, -le manque de ressources financières, surtout- il opère le plus souvent à Montréal²¹.

La S.V.P., sise à Montréal, , -nous l'avons vu- fut à ses débuts un groupe d'action populaire, mais des choix d'orientation l'ont fait opter pour la spécialisation et l'expertise. «Toute intervention de la S.V.P. commence par l'observation, la recherche, l'analyse. Ensuite vient la sensibilisation de l'opinion publique...»²². Le groupe est donc maintenant un groupe d'experts actif au Québec sur des dossiers prioritaires relatifs à l'environnement. Le

²⁰ Encore une fois, c'est le mémoire à la Commission MacDonald qui est révélateur de ce parti pris.

²¹ Il faut toutefois noter que Bruce Walker de STOP participe à plusieurs comités consultatifs tant à Ottawa ou Québec qu'aux États-Unis. Par exemple, en 1992, Walker fut élu pour siéger au bureau de direction de la GLU (Great Lakes United) dont STOP est membre depuis 1985.

²² S.V.P., «Etes-vous à l'abri?», brochure de recrutement de la S.V.P.

groupe a débuté avec des dossiers montréalais, mais maintenant il est impliqué dans des dossiers qui transcendent la région de Montréal -dépollution du Saint-Laurent, produits toxiques, gestion des déchets... Il travaille directement sur le territoire québécois. Il s'implique dans un esprit global. Un exemple le démontre bien : la S.V.P. siège, en tant que représentant du Québec, sur un comité de travail d'un important «Plan d'action corrective²³» à la hauteur de Massena-Cornwall, à la frontière du Québec. Toutefois, les préoccupations de la S.V.P., globales ou locales, ne sont pas à prime abord sociales.

La F.Q.F., elle aussi, se trouve à dépasser le cadre local. Comme nous l'avons vu, ce groupe qui tente de défendre l'intégrité des ressources fauniques n'a pas d'autre choix que de travailler sur une multitude de dossiers. Ceux-ci, au départ, sont loin d'être les centres d'intérêts premiers des chasseurs et pêcheurs; l'agriculture ou les bélugas en sont des exemples. Toutefois, ce groupe, si l'on s'attarde au volet «géographique» du concept de globalité, reste timide à ce sujet. Son action est concentrée au Québec. Il a certes souscrit à la *SMC* qui témoigne d'une préoccupation internationale envers le développement, mais le groupe reste attaché aux dossiers québécois (locaux) qui touchent la préservation des ressources avant tout.

Encore une fois, le groupe qui dépasse un peu plus les préoccupations locales et techniques reste l'UQCN. Au départ, le groupe qui a adhéré à la *SMC*, a défini ses objectifs en fonction de l'interrelation mondiale des écosystèmes. Les actions du groupe sont donc souvent très locales mais pensées en terme de globalité.

«Bâtir une société sur des bases écologiquement solides, réparer les erreurs environnementales du passé, mieux répartir l'information et les richesses ici et ailleurs dans le monde, voilà un gage de paix et d'équilibre entre l'humain et la seule planète qu'il ait. Et il nous faut commencer à agir ici, localement, sur

²³ Les Plans d'action corrective sont une initiative de la Commission mixte internationale - une commission canado-américaine qui a comme mandat de protéger les eaux limitrophes. Ces plans, qui ont débuté en 1987, s'occupent de régions qui ont été désignées prioritaires (soit qu'elles sont très polluées ou qu'elles ont un impact important sur plusieurs autres écosystèmes...) et veulent ramener progressivement l'intégrité des écosystèmes des Grands lacs et du Saint-Laurent (mais ces plans s'arrêtent à Cornwall, l'entente ne couvrant pas le Québec, d'où les préoccupations de la S.V.P.).

notre coin de Terre. Après tout, les bonnes planètes ne se trouvent pas facilement.»²⁴

Le groupe tente de développer un plan de gestion globale (cette interrelation complète entre tous les champs de la société : écologique, économique, politique, social...) de la société québécoise. Toutefois, quotidiennement, nous l'avons vu, le groupe se penche lui aussi sur des tâches reliées à la préservation et à la conservation des écosystèmes; son action sociale est limitée.

Et alors ... quelle est la vision de la société écologique envisagée?

Anthropocentrisme modéré, éthique de la responsabilité, gestion écosystémique de l'environnement et préoccupations sociales extérieures à l'action des groupes... comment doit-on alors définir nos groupes écologiques québécois? Nous l'avons vu, les groupes écologiques sont la plupart du temps identifiés comme activistes. L'action prend le pas sur le discours. Pour que cette action, dirigée vers la protection de l'environnement, soit efficace, les groupes proposent des solutions. C'est grâce à ces propositions, que nous serons capables de définir la société vers laquelle veulent tendre les groupes verts québécois. Ici, encore, les solutions se recoupent. À travers les nombreux champs d'intervention scrutés lors de l'étude individuelle des groupes, nous avons pu voir ressortir des thèmes communs. Voyons comment ces thèmes peuvent nous aider à théoriser le sens de l'action des groupes. Le rôle de l'État et du pouvoir, la participation publique ou, au contraire, la délégation aux experts -débat non résolu-, la transparence, le respect de la loi, le droit individuel, la démocratie de participation tels sont les sujets à scruter.

C'est le discours de développement durable qui est commun aux quatre groupes. Dans ce discours, l'État reste pertinent et essentiel. L'État est l'acteur qui peut dicter sans plus tarder les paramètres pour la réalisation du projet de société durable. Le développement durable, c'est une mentalité à changer, mais ce sont aussi des structures économiques, politiques et sociales. C'est la gestion de l'environnement en harmonie avec celle de toutes les sphères de l'activité gérées par l'État.

²⁴ Pierre GOSSELIN, «Éditorial -Un printemps pour le Québec», Franc Vert, vol.8, no.2, mars-avril 1991, p.9.

À travers le discours des quatre groupes, il n'a jamais été question d'abolir l'État, de le transformer radicalement ou même de prendre les rênes du pouvoir. Tous nos groupes s'entendent pour travailler conjointement avec l'État.

«Je ne veux pas être politicien mais [...] je veux influencer les politiciens» dit Daniel Green²⁵. Dans ce sens, les grands dossiers défendus tant par la S.V.P., STOP, la F.Q.F. ou l'UQCN nous éclairent et le fait de retrouver des écologistes au sein de commissions, groupes d'études ou même près d'un conseil de ministres n'a rien de surprenant. Que Bruce Walker siège au Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) ou que Harvey Mead ait, à une époque, accepté un poste de sous-ministre au ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ)²⁶ n'est qu'une suite logique de leur désir d'influencer les politiques et de transformer lentement la société.

Les quatre groupes étudiés ne remettent pas en cause le système actuel. Depuis le début, le choix fut fait pour réformer le système,

«Tout le dossier environnemental est politique dit Daniel Green. Mais ce n'est pas une raison pour former un parti vert. L'électoratisme est un piège, l'expérience allemande le démontre. Il faut plutôt tenter de changer les mentalités en agissant partout, au sein de tous les partis politiques et ailleurs sur la place publique.»²⁷

Les méthodes employées pour changer tranquillement les structures varient un peu chez les groupes. STOP, nous l'avons souligné, favorise la

²⁵ Daniel GREEN cité dans Pierre GAUDREAU, «Qui a peur des écolos?», Vie ouvrière, janvier-février, 1988, p.25.

²⁶ Toutefois, la partie n'est pas gagnée pour autant. Les groupes tentent de faire entendre leur voix auprès des dirigeants, mais l'écoute ne correspond pas toujours à leurs attentes. En décembre 1991, Harvey Mead -ancien président de l'UQCN- après deux ans au poste de sous-ministre adjoint au MENVIQ et grand responsable du dossier sur le développement durable, quittait ses fonctions en claquant la porte. L'inaction et la paralysie du ministère l'ont abasourdi. «J'ai démissionné par principe, [...]. Je refusais de demander à des non-fonctionnaires de travailler comme des fonctionnaires, c'est-à-dire selon les orientations du ministre -qui, à mon avis, ne tenaient pas compte de ce que les membres de la table (table ronde sur l'environnement et l'économie) proposaient. Je n'étais pas prêt non plus à leur demander de faire un travail qui risquait d'être inutile parce qu'encadré par un échéancier qui reportait les résultats aux calendes grecques». [Harvey MEAD cité dans Robert LAMARCHE, «Harvey Mead -La porte du paradis», Voir, Montréal, 16 au 22 janvier 1992, p.7-8.]

²⁷ Daniel GREEN cité dans Pierre CAYOUILLE, «Entrevue avec Daniel Green, vice président de la S.V.P. -Le quotient environnemental des Québécois s'est fortement accru», Le Devoir, 15 mai 1987, cahier spécial, p.10.

participation populaire. On voudrait que les citoyen(ne)s soient plus impliqué(e)s. La démocratie de participation est le modèle vers lequel tend le groupe.

Cela tranche légèrement avec les autres groupes qui, quoique revendiquant le recours à la participation publique, y voient plutôt un moyen pour donner la parole à tous ceux qui ont quelque chose à dire -les spécialistes, les citoyen(ne)s touché(e)s par un projet, les groupes populaires qui travaillent sur les dossiers visés, les industriels...-, pour rendre les décisions étatiques transparentes. Si STOP représente le groupe le plus en faveur d'une démocratie de participation, la S.V.P. s'en dissocie le plus. Non quelle soit contre le fait, mais la place qu'occupent les citoyen(ne)s dans le système tel qu'il est actuellement géré la satisfait amplement. La S.V.P. revendique plutôt une écoute réelle, par les dirigeants, des groupes spécialistes qui travailleraient en collaboration avec eux. La F.Q.F. et l'UQCN se positionnent entre STOP et la S.V.P. Ces derniers désirent surtout que les groupes écologiques soient écoutés et qu'ils puissent participer, avec d'autres intervenants sociaux, à la formation de la société québécoise, en fonction d'objectifs de développement durable.

Dans ce débat, pour tous les groupes, mais surtout pour la S.V.P., une chose ressort clairement : le rôle du judiciaire devra être accentué. Les principes concernant l'environnement, énoncés par les différents gouvernements, ne manquent point. Que l'on pense seulement à l'adhésion du Québec au concept de développement durable, à la formule du BAPE ou aux lois environnementales plus restrictives. Mais entre les principes, la théorie et l'action, il y a «un certain laxisme des autorités gouvernementales», nous dit Michel Bélanger²⁸. Ce qu'il faut maintenant, ont souligné tous les groupes, c'est faire respecter à la lettre les principes énoncés. Dans ce sens, les tribunaux voient leur rôle prendre de l'importance. Pour les quatre groupes, le temps presse, et même si la solution actuelle, les cadres prescrits ne sont pas parfaits c'est, pour le moment, le système judiciaire qui va être précieux. Selon Michel Bélanger,

«Nous devons assurer le respect d'une éthique environnementale à toutes les sphères décisionnelles et redonner au citoyen les moyens d'intervenir pour forcer le respect d'un droit à un environnement de qualité, conformément à la

²⁸ Michel Bélanger est vice-président de l'UQCN, et directeur du Centre québécois du droit de l'environnement.

«profession de foi» énoncée à l'article 19.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement»²⁹

Dans ce sens, le système en place n'a pas à être changé. Il faut seulement voir à ce que l'application des lois soit plus efficace. La modification n'est pas profonde, n'est liée aucunement à l'idéologie. On tente ici aussi de réformer la structure politique.

Après cette mise en place des principales caractéristiques des groupes étudiés, force nous est de reconnaître que ces groupes ne veulent pas changer les bases idéologiques du système québécois. En fait, leurs revendications s'insèrent bien dans les cadres politique, social et économique³⁰ tels qu'ils existent dans la société québécoise que l'on caractérise par le libéralisme positif.

Les quatre groupes sont réformistes. Ils veulent changer la façon de penser le développement mais, pour eux, ce développement n'est pas en contradiction avec le système idéologique dominant tel qu'il est appliqué au Québec. Par exemple, la S.V.P. et la F.Q.F., chacune à leur manière, ne demandent qu'une place et qu'un respect de l'environnement plus grand. L'UQCN, tente de réorienter le développement d'une façon plus internationale, c'est-à-dire de penser le développement de la province de Québec en fonction d'un esprit durable qui interagit avec la planète, ceci en tenant compte des secteurs économique, social et politique (tel que l'énonce la SMC). Chacun à sa manière, ces groupes sont réformistes. Ils acceptent le système, soit par choix ou par pragmatisme, mais veulent l'adapter pour contrer la dégradation de la biosphère.

Dans ce sens, nous pourrions les associer aux courants environnementalistes ouverts à l'esprit du développement durable³¹.

²⁹ Michel, BÉLANGER, «Éditorial -Pour de meilleures lois en environnement», Franc Nord, mai-juin 1990, vol.7, no.3, p.7.

³⁰ Quoique, à cet égard, des changements en faveur du développement durable devront naturellement s'accompagner de changements économiques où la notion de profits devra être revue, où la gestion économique devra considérer des paramètres plus globaux - profits à long terme, comptabilisation des ressources écologiques dans les calculs économiques....-

³¹ Dans aucun groupe, sous aucun thème, nous n'avons relevé des options plus radicales qui auraient pu se rapprocher de théories nouvelles de type écologie sociale ou écologie profonde.

Pour conclure

Pour nous permettre de boucler la boucle de cette recherche sur l'idéologie du mouvement environnemental québécois, il est important de revenir sur les hypothèses de départ de cette thèse. C'est par le biais d'une étude des principaux documents des quatre groupes choisis (la S.V.P., STOP, l'UQCN et la F.Q.F.) que nous avons pu mettre en lumière les éléments idéologiques. Par une synthèse théorique qui s'appuie sur la théorie environnementale internationale, voyons ce que nous pouvons conclure.

La première hypothèse de ce travail était la suivante :

Animés par des intérêts sectoriels multiples, les groupes environnementaux québécois ne participent pas à une idéologie environnementale commune. Leur pensée est plutôt tributaire de leur pratique, laquelle est fortement différenciée selon les groupes.

Après avoir étudié chaque groupe, force est de reconnaître que l'idéologie véhiculée par les quatre groupes n'est pas significativement différente. Les quatre groupes s'insèrent bien dans le cadre idéologique libéral. Il est vrai que la pratique de chaque groupe est différenciée, mais cette pratique ne donne pas lieu à une pensée spécifique. En effet, même s'ils ne propagent pas un discours théorique très étoffé, les groupes écologiques québécois travaillent tous en fonction du même idéal : la société écologique durable.

Ce discours est particulièrement bien intégré au système libéral actuel. Sans faire un long retour sur le concept de développement durable (ou soutenable), tel qu'élaboré lors de la Commission Brundtland et repris depuis par divers comités, il sera bon d'en faire ressortir les idées maîtresses. Ce concept est très général. Ceci fait sa force -on ne le rejette pas automatiquement-, mais aussi, sa faiblesse, -on lui fait dire ce que l'on veut.

À la base, cette notion s'articule autour de trois axes se voulant aussi importants l'un que l'autre : l'axe écologique, l'axe économique et l'axe social. Dans le rapport de la Commission Brundtland, l'emphasis fut mise également sur les trois volets et leur complémentarité. Le développement durable doit se faire à l'échelle planétaire. Le développement doit donc autant inclure le Sud que le

Nord. En fait, ce qui ressort partout clairement, c'est le message qu'un développement durable n'entraîne pas un retour au passé ni un arrêt du développement. Le «développement durable n'est pas synonyme de paralysie industrielle³²». Les divers intervenants retiennent le plus souvent comme base du développement durable l'axe économique en interaction avec l'axe écologique. Les quatre groupes étudiés tentent d'y ajouter le troisième volet, le social³³. Dans tous les cas, le développement durable tel qu'il nous a été présenté par les quatre groupes, ne nous apparaît pas contribuer à la mise en place d'une nouvelle idéologie, ni même d'une utopie telle que la définissait Mannheim. En fait, si l'on se réfère aux éléments qui doivent nous aider à cerner une nouvelle idéologie, tels que nous les avons présentés à la fin de la première partie, nous devons reconnaître qu'ils sont tous présents et se rattachent tous au système idéologique dominant dans la société québécoise : le libéralisme positif. Le développement durable proposé par les quatre groupes étudiés ne s'intègre pas dans une nouvelle idéologie environnementale.

En fait, le but n'est pas de créer un nouveau système mais de dépolluer la planète. Il faut régler ce problème qui menace d'empirer. Par exemple, l'option de la S.V.P., en fonction de cet objectif de société écologique a été au cours des années quatre-vingt de tendre vers la spécialisation et l'expertise. Ce groupe est maintenant, avant tout, un organisme de surveillance de l'environnement. Le cas de STOP est plus complexe, il reste ce mouvement qui dénonce certaines structures d'un système éloigné de la population mais globalement il s'accorde très bien avec ce système en autant qu'une place lui revienne.

C'est l'UQCN qui adhère à cette notion le plus ouvertement et de façon absolue. Le débat sur la natalité au sein de la revue Franc Nord est probant³⁴. Quand à la F.Q.F.... qui, au départ, était préoccupée par le bien-être des membres chasseurs et pêcheurs, elle n'a pas eu d'autre choix que de changer son discours et ses méthodes. Elle utilise le concept de développement durable d'une façon plus restreinte. Ses objectifs étant de protéger le territoire québécois, le groupe

³² Michael KEATING, Vers notre avenir à tous -Un rapport sur le développement durable et ses conséquences pour le Canada, Ottawa, Environnement Canada, 1989, p.24.

³³ Toutefois, nous venons de le voir, cela est fait de façon encore très timide.

³⁴ Toutefois il est bon de savoir que, oui le débat a eu lieu. Harvey-L. Mead, président de l'UQCN.. à l'époque, et Luc Gagnon ont soulevé la problématique mais en spécifiant, toutefois, que cela n'est pas une position officielle de l'UQCN. Jamais un vote prônant un contrôle des naissances au Québec (ce qui est dans la foulée de la SMC) n'a eu lieu.

ne prend pas vraiment position sur une stratégie internationale³⁵. On talonne le gouvernement québécois pour qu'il applique la théorie au développement québécois. Dans le cas de ce groupe, le volet social, sans être nié, reste encore timide. Le groupe met la majeure partie de ses énergies au service de la gestion de la faune. Ses activités restent, le plus souvent, sectorielles.

Toutefois, axer sa pensée à un niveau global, adopter le concept de développement durable ne donne pas naissance, pour autant, à une nouvelle idéologie.

En fait, ce que les groupes tentent quotidiennement de changer, ce sont les structures du système politique, économique et social du Québec compte tenu, d'une nouvelle façon de penser le développement en fonction de la société écologique durable. Cela se retrouve dans le discours du développement durable qui est, à différents degrés, repris par tous les groupes étudiés ici. C'est une nouvelle façon d'envisager la conduite humaine, une nouvelle éthique de vie que l'on tente d'installer.

Notre première hypothèse telle que formulée s'avère non confirmée. En effet, ce travail nous a démontré que les quatre groupes environnementaux étudiés, animés par des intérêts multiples, participent à l'intégration d'un mode de pensée et de vie relié à la protection des écosystèmes et au développement durable dans le système idéologique dominant en place au Québec.

Ceci dit, pouvons-nous dire que ces groupes travaillent pour des buts identiques, qu'ils sont pareils? Il serait simpliste de les mettre tous sous la bannière du développement durable sans faire quelques nuances. Chaque groupe étudié a sa spécificité -relative certes- qui mérite d'être soulignée.

La S.V.P. est l'organisme qui semble favoriser le plus la judiciarisation du politique. L'insistance dans tous ses dossiers face aux recours judiciaires est révélatrice. Le groupe le soulignait, l'État a trop proposé de plans, de projets, de mémoires... il est temps d'agir avec le cadre judiciaire que l'on a mis en place. Le

³⁵ Sans vouloir dire, pour autant, qu'il est contre.

droit à un environnement sain, inscrit dans la Charte, est un autre exemple de cette option.

La F.Q.F., même si elle met moins d'insistance sur cette question de force juridique, mentionne elle aussi la nécessité d'appliquer les lois quand il se doit et pour tout le monde. La fédération, depuis ses débuts, met beaucoup l'accent sur le caractère inégalitaire et anti-démocratique de l'application de la politique au Québec (concessions de terres à certaines «grosses» compagnies, amendes non appliquées, processus d'audiences publiques différents et plus rapides pour certains projets...). Depuis le tournant amorcé sous Léo-Paul Quintal (1983) en faveur du développement durable, le groupe est de plus en plus fort sur les dossiers de conservation au Québec.

L'UQCN, née dans les années quatre-vingt est, elle aussi, une force non négligeable due à ses nombreux membres. Ce groupe tente de propager et d'intégrer la mentalité du développement durable au sein du système politique, économique et social québécois. L'accent est mis à tous les niveaux, contrairement à la S.V.P. qui, aujourd'hui met l'accent sur le judiciaire. L'UQCN demande que l'on repense et discute, ensemble, un nouveau projet de société.

STOP reste un plus petit mouvement de type «grass roots», plus axé sur les besoins de sa localité. Le groupe reste quotidiennement à l'écoute des gens du quartier, de la localité; on éduque, on échange, on agit. On met l'accent sur la démocratie de participation, où tout au moins, sur une écoute réelle de la part des gouvernements.

Chaque groupe est donc différent par des dossiers sectoriels spécifiques mais compose, en même temps, avec des éléments idéologiques du système de libéralisme positif qui a cours dans la société québécoise.

Face à ces constatations nous confirmons notre dernière hypothèse voulant que *l'idéologie de chaque groupe étudié ne constitue pas les fondements d'une idéologie nouvelle, en autant que l'écologie sociale ou l'écologie profonde pourrait en être, mais plutôt qu'elle vise à modeler la politique québécoise libérale en fonction d'intérêts environnementaux.*

* * *

Une nouvelle façon de penser le développement

Nous l'avons démontré, ce qui ressort de ces groupes n'est pas un système idéologique nouveau mais plutôt une nouvelle façon d'articuler la pensée en fonction d'une éthique nouvelle de l'Homme envers la Nature (les quatre groupes se retrouvant sous la bannière de l'anthropocentrisme modéré). Si on doit s'occuper de l'environnement, c'est que les faits «scientifiques» nous portent à croire que l'avenir de la biosphère est menacé. L'humanité pourrait disparaître.

Loin de nous l'idée qu'il n'y a point de théorie écologique au Québec. Il y a des réflexions au sein des quatre mouvements étudiés qui sont propices à donner des orientations nouvelles aux politiques environnementale, sociale et économique québécoises actuelles mais, pour le moment, en restant toujours dans les cadres établis. On doit, au Québec, parler de discours environnementaux plutôt que d'idéologie. Un discours qui peut facilement s'insérer dans le cadre idéologique sans avoir besoin d'en changer les fondements. La nouvelle idéologie, nous l'avons dit, comporte un besoin de changement et propose un nouveau modèle de société -ce qui n'est aucunement le cas avec le mouvement écologique québécois.

Cette recherche ouvre la porte à des réflexions théoriques intéressantes. En effet, nous n'avons pu faire ressortir une profusion d'éléments idéologiques à travers les actions, écrits, mémoires présentés par les groupes. Cela s'explique par le but actuel de ces groupes qui est, par une action directe, de corriger les «défauts» qui menacent l'environnement. On a toutefois remarqué que des groupes comme la S.V.P. et STOP furent à leur début (années soixante-dix) plus contestataires et critiques face aux idéologies modernes et qu'ils produisirent des discours qui amenaient de plus grands questionnements théoriques. Ils ouvraient la porte à une redéfinition idéologique. Toutefois, très rapidement, ce courant s'est éteint et c'est l'action «correctrice» qui a pris le pas sur la pensée.

Ces constatations pourraient donner lieu à des études supplémentaires sur ce qui pourrait bien être un phénomène propre aux années quatre-vingt et quatre-vingt dix. Une apathie face au «triomphe» du libéralisme. Un abandon des questionnements auxquels l'après deuxième-guerre nous a habitué. Entre des idéologies différentes (socialisme, marxisme, libéralisme...), on semble, actuellement, accorder la victoire au système libéral. C'est donc lui que l'on cherche à polir et à adapter à l'environnement. Cette recherche n'ouvre

toutefois que des portes. Elle ne peut généraliser le comportement des acteurs environnementaux québécois à l'échelle internationale. La question est complexe, nous l'avons vu brièvement, le questionnement idéologique est plus fertile dans certains courant plus radicaux comme l'écologie profonde ou l'écologie sociale. Courant absent dans les groupes étudiés qui, de toute façon (cela serait à analyser), n'est pas nécessairement porteur de nouveaux éléments idéologiques.

Au Québec toutefois, force est de reconnaître que les mouvements écologiques importants et récents se sont déradicalisés et qu'ils ne sont pas porteurs d'un discours idéologique nouveau.

C'est sous le signe de l'imagination que de nouvelles idéologies seront développées et cela reste encore à travailler... L'écologisme québécois n'apporte, à ce niveau de pensée, rien de très neuf ou d'imaginatif...

* * *

On ne peut toutefois pas nier que c'est le travail des groupes écologiques qui, au cours des dernières décennies a façonné l'avancement gouvernemental face à l'environnement. Un travail de sensibilisation, non-négligeable, fut fait tant au Québec qu'au Canada ou ailleurs dans le monde. Une recherche future pourrait se pencher sur le caractère distinct des stratégies du mouvement écologique québécois (et canadien) en comparaison des techniques d'autres groupes environnementaux internationaux. La collaboration des écologistes dans toutes les sphères de la société est-elle plus efficace que la mise en place de partis strictement environnementalistes, ou plus efficace que des mouvements radicaux de protestation comme Greenpeace international ou des groupes d'écologie profonde³⁶?

³⁶ À cet égard, le dernier livre de Luc Gagnon, L'échec des écologistes? fait une analyse comparative des progrès en matière de protection de l'environnement dans quatre pays : les États-Unis, le Canada, la France et l'Allemagne. Il conclut que, même en ayant différents systèmes d'administrations publiques, différents systèmes politiques et différentes approches face aux problèmes environnementaux, les quatre pays n'ont pas réussi depuis les années soixante-dix à protéger efficacement l'environnement. Pour Gagnon, les pays sont maintenant confrontés à des problèmes macro-écologiques (qui transcendent les frontières nationales et qui se sont infiltrés dans des cycles biosphériques -par exemple le cycle d'entretien de l'ozone stratosphérique) qui sont bien plus alarmants et difficiles à enrayer. Pour lui, les écologistes n'ont pas gagné grand chose et des nouvelles méthodes sont à inventer. [Luc GAGNON, L'échec des écologistes -Bilan des décennies 70 et 80, Québec, Éditions du Méridien, 1993.]

Cette étude statique (de 1978 à 1991) ne décrit qu'une période dans la société québécoise, les années quatre-vingt. Rien n'est figé... Peut-être pourrions-nous assister à l'éclosion d'une autre sorte de mouvement écologique³⁷.

S'il fut un temps où la question écologique pouvait se percevoir comme une «utopie vivifiante»³⁸, nous croyons qu'à l'heure actuelle les groupes ne sont pas à articuler les rudiments d'une nouvelle orientation en fonction de l'idéologie ou de l'utopie. L'environnement est pour eux une nécessité pressante, une responsabilité. Qu'on l'intègre dans n'importe quel cadre idéologique, on doit l'intégrer. L'urgence semble interdire la réflexion pouvant permettre le développement d'une nouvelle idéologie. Il faut agir, agir, ne cessent de dire les différents mouvements...

³⁷ Dans ce sens, le groupe Greenpeace pourrait être vu comme différent des groupes étudiés. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas choisi ce groupe à cause de sa faible implication au cours de la période choisie. Cela s'explique par sa naissance tardive au Québec. Nous ne pensons pas que l'impact de Greenpeace apporte aujourd'hui des modifications au discours environnemental québécois. Le groupe s'est fait connaître mais sa force reste relative, sa popularité discutée. À cet effet, un article de Louis-Gilles FRANCOEUR dans Le Devoir, du 14 janvier 1993, p.B-1 est intéressant.

³⁸ Jean-Robert SANSFAÇON, cité dans l'introduction.

ANNEXE 1

**Chronologie des termes environnementaux traités dans
Le Devoir, de 1975 à 1991**

Une note s'impose quand aux limites de cette recension. La recension, quoique exhaustive, n'a pas pu être faite en fonction d'un thème unique. Dans les Index de l'actualité¹, les articles relatifs à notre étude, étaient, au fil des ans, classés sous différents thèmes -pollution, pluies acides, eaux, lacs, environnement...

Notons que jusqu'à la fin des années soixante-dix, les articles étaient, le plus souvent, catalogués sous le thème «pollution». Il faut savoir que ce terme était employé dans un contexte très large. Graduellement, il fut remplacé par le concept d'environnement (ou dégradation de l'environnement). Aujourd'hui, le mot pollution est principalement utilisé pour faire référence à un cas spécifique de dégradation de l'environnement. Les groupes écologiques des années soixante-dix s'occupaient de pollution alors qu'aujourd'hui ils sont concernés par l'environnement. Par exemple, «(L)e champ de préoccupation de la S.V.P. s'est sans cesse agrandi; de la pollution nous sommes passés à la notion d'environnement²...»

Dans le cadre de ce travail, la recension qui a commencé au cours des années soixante-dix, fut principalement axée autour du thème «pollution». Toutefois, les rubriques sont devenues plus spécifiques et ont augmenté rapidement et nous avons tenté de les couvrir exhaustivement. Une certaine marge d'erreur serait toutefois attribuable à cette classification multiple.

¹ Index de l'actualité, Montréal, Documensa. On retrouve sous ces index, les articles des journaux, Le Devoir, La Presse, Le Soleil et le Journal de Montréal. Pour cette étude, la recension fut effectuée de janvier 1975 à décembre 1991.

² S.V.P., «Etes-vous à l'abri?», brochure de recrutement de la S.V.P.

1975

- Ministre de l'environnement : Victor Goldbloom, libéral
- CCE : Conseil consultatif de l'environ., début 1973
- CQE: Conseil québécois en environnement
- STOP: Society to overcome pollution

NB	Sujet	Groupe
6	Protection lacs et rivières	
4	Baie de James	
3	Incinérateur	
3	Mercure (santé des cris, ...)	
3	Mesures de dépollution par la Cooper	
3	Pollution de l'air	
2	Pollution de l'eau	
1	Baie de James, démission du chef de l'envir.	
1	Cette mazoutocratie qui nous étouffe	
1	Chloration de l'eau	
1	Contre Goldbloom	STOP
1	Contre nucléaire	
1	Des carrières en danger	
1	Déversement de déchets liquides	
1	Feed back, Club de Rome	CQE
1	Fermeture de dépot(s)	
1	Fluoration	STOP
1	Hydro	
1	Injonction contre une usine de ciment	
1	L'alternative selon Maurice Lamontagne	
1	L'environnement que l'on aime	
1	La loi de l'environnement, validée	
1	Les voitures 74 ne satisfont pas aux normes	
1	Ligne de haute tension	
1	Ligne tension Mirabel-Chateauguay	CCE
1	Loi s'appliquant aux déchets	
1	Méthode de tracé de l'Hydro	
1	On ne vit pas sur la terre, on vit avec la terre	
1	Ozone	
1	Papier journal	
1	Pollution stratosphérique	
1	Prenez votre masque à gaz	
1	Syncrude et l'environnement	

Total d'articles: 50

1976

- Novembre 1976, P.Q, Marcel Léger ministre de l'environnement
- S.V.P.: Société pour vaincre la pollution
- OPDQ: Office de planification de dével. du Québec

Nb	Sujet	Groupe
6	Mercure	

3	Baie de James	
3	Proposition anti-fumée	
2	Critique adressée aux pol. gvnts	
2	Pollution de l'air	
2	Qualité de l'air, règlement	
2	Qualité de l'eau menacée	OPDQ
1	6 millions de québécois, inspecteurs de l'envir.	
1	Accusation du P.Q. contre Goldbloom	
1	Amélioration de la qualité de l'air à Mtl.	
1	Amende pour pollution	
1	Dégradation de la vie urbaine	
1	Épuration des eaux	
1	États généraux de l'envir.	
1	Faiblesse des amendes aux pollueurs	
1	Fuite d'huile dans le fleuve	
1	Jeûne contre la dégradation de l'envir.	S.V.P., président
1	Pollution de l'eau par le plomb	
1	Pollution des rivières	Biologistes
1	Pollution par les papeteries	
1	Protection des berges	
1	Québec n'a pas les ressources \$\$ en envir.	

Total d'articles: 3 5

1 9 7 7

- F.Q.F.: Fédération québécoise de la faune
- FAPEL: Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs
- MAB: Le monde à bicyclette

Nb	Sujet	Groupe
5	Mercure	S.V.P.(1)
4	L'écologisme par Michel Jurdant	
4	Pollution -poissons	
3	Marcel Léger à l'environnement	
3	Pollution -eaux potables	
2	Amende pour commerce Steel	
2	Dépollution Rouyn Noranda	
2	Front commun sur qualité de l'air, Mtl	Mvnt anti-pol(1), S.V.P.(1), STOP(1), Espaces verts(1), Sauvons Mtl(1), MAB(1)...
2	Miron	
2	Pollution de l'air de Mtl	
2	Pollution des lacs	
2	Substances toxiques	
1	2 000 porcs ça pollue!	
1	Arrosage des forêts	
1	Conférence intern. sur cancer et envir.	
1	Critique adressée aux pol. gvnts	
1	Donohue	F.Q.F.
1	Fluoration -NON-	S.V.P.
1	Fuite d'huile	
1	Incohérence du minist. envir.	FAPEL

1	Massacre écolo. -Ile St-Jean	
1	Pollution -St-Laurent	
1	Pollution atmosphérique	
1	Pollution de l'eau par métaux lourds	
1	Pollution toxique, programme triennal	
1	Projet électro-nucléaire (moratoire)	CQE
1	Protection de l'envir. par citoyens	
1	Québec doit légiférer	
1	Semaine de l'environnement	
1	Sur consommation ou conservation	Gr. de recherche GAMMA

Total d'articles: 5 1

1978

- Création du ministère de l'environnement du Québec
- Projet de loi 69 adopté en décembre 1978

Nb	Sujet	Groupe
5	Mtl un archipel malade -épuration	
4	Libération de la femme et écolo.	
3	Ferme: purin , odeurs	S.V.P.(1)
2	Le P.Q. et le projet 69	
2	Mercure	
2	Projet de règlement de la CUM : Léger retire son opp.	
2	Un parc, un fleuve	F.Q.F.(1)
1	Alcan	
1	Assainissement de l'eau	
1	Battures de Beauport	
1	Chasse aux phoques	
1	Déchets «sauvages»	
1	Dépotoir de Mtl	
1	Écologie : matière scolaire	
1	Égouts de la CUM dans le fleuve	
1	Environnement vs Agriculture	
1	Fluoration	
1	Grands projets, impact écolo	
1	Hydro	
1	Incinérateur C.U.Q.	
1	Miron	
1	Nucléaire	
1	Ozone	
1	Pollution par le bruit	
1	Projet de loi 69 et STOP	STOP
1	Projet de loi 69 moribond selon S.V.P.	S.V.P.
1	Projet Léger	
1	Qualité de l'air	S.V.P.
1	Rpps sur les poll. cesseront d'être confidentiels	
1	Selon un rapport, liens entre envir. et cancer	

Total d'articles: 4 3

1979

Nb	Sujet	Groupe
6	Pluies acides	S.V.P.(1)
4	Miron	
4	Noranda, (dépoll, plomb...)	
3	Dépollution Rouyn Noranda	
2	Archipel	
1	Amende	
1	Aux citoyens d'agir (loi 69)	
1	Beauharnois	
1	Dépollution	
1	Dépollution bassin du lac St-Louis	
1	Dépollution Milles Iles	
1	Dépollution St-François, 12 000 noms	
1	Dépollution Yamaska (Coronet Carper)	
1	Dépotoir	
1	Déversement produits pétroliers	S.V.P.
1	Égouts de la rivières Des Prairies	
1	Environnement sain inscrit ds la Charte	S.V.P.
1	Épuration des eaux	
1	Fluorure	
1	Insecticide cancérigène en Gaspésie	
1	La dépol. coûtera cher aux indus. pâtes et papiers	
1	Mazout dans le fleuve	
1	Nouvelles normes anti-pollution	
1	Péril carbonique	
1	Plomb	
1	Projet de loi créant le MENVIQ	
1	Qualité atmosphérique	
1	Val-David, sablière	

Total d'articles: 42

1980

Nb	Sujet	Groupe
5	Déchets toxiques et chimiques	S.V.P.(2)
4	Pluies acides	
3	Eau potable	STOP(1)
3	Pollution de l'air à Montréal	
2	Consommation d'essence et catalyseur	
2	Équipe d'urgence pour désastre écolo.	
2	Les Floralies de Montréal	F.Q.F.
1	3 règlements: carrière, fosse septique, eau	
1	Agression contre la nature	S.V.P.
1	Audiences publiques: Stablax	
1	Campagne de financement	F.Q.F.
1	Chasse à l'orignal en groupe, la F.Q.F. s'oppose	
1	Chlorofluocarbures	

1	Compostage	
1	Coupe à blanc	F.Q.F.
1	Dépollution industries pâtes et papier	
1	Des écolo. contre le mois de l'environnement	
1	Domptar	
1	Domptar East-Angus, non polluant	
1	Embarcation -règlement cadre	FAPEL
1	Empiètement du minist. de l'agriculture	F.Q.F.
1	Envirodoq	
1	Gestion des déchets toxiques	
1	Incinérateur Des Carrières	S.V.P.
1	L'arme de la fertilité au service... écolo.	
1	Le OUI d'un écolo. (Michel Juradant)	
1	Love canal	
1	Lutte contre pollution de la Yamaska	
1	Mercuré	
1	Mettre au rancart le projet Archipel	F.Q.F.
1	Miron	
1	Pollution à Rouyn Noranda	
1	Pollution des rivières (entre autres la Yamaska)	
1	Pollution du Saint-Laurent	
1	Pollution par le purin	
1	Pour sauver les lacs	
1	Projet de règlement sur les études impacts	S.V.P.
1	Qualité de l'eau à la ↓	OPDO
1	Québec pauvre en espaces verts	
1	Recyclage des déchets	
1	Remplacement des dépotoirs	
1	Société d'assainissement des eaux	
1	Stablex	S.V.P.
1	Une écologie capitaliste	
1	Usine de traitement des déchets: promesse	

Total d'articles: 59

1981

Nb	Sujet	Groupe
8	Pluies acides	STOP(1), S.V.P.(2)
3	L'écologie récupérée	
3	La F.Q.F. a du plomb dans l'aile	F.Q.F.(3)
2	6% de poison à rat à Duparquet	
2	Accusation du conseil consultatif contre Québec	
2	Colloque sur la récupération et le recyclage	
2	Environnement international	
2	Lutte contre déchets indust. dangereux	STOP(1)
2	Poll. de l'eau	
2	Stablex	STOP(1)
1	Assurance-pollution recommandé	
1	Cliniques gratuites pour autos gloutonnes	
1	Désastre écologique	
1	Écologie sociale	

1	Eldorado doit cesser poll. Duparquet	
1	Entente gvnt + embouteilleurs	
1	Incurie du gvnt dénoncée par l'Ass. des biologistes	
1	L'opération dépollution paraît bien lancée	
1	La F.Q.F. accuse Québec désintérêt ds préservation	F.Q.F.
1	La FAPEL fait la tournée des lacs	FAPEL
1	Lassalle Coke (Montréal)	
1	Léger accuse Envir. Canada de piétiner	
1	Les Grands lacs; trop de phosphore	
1	Meilleur accès à l'info. demandé	STOP
1	Nappe d'huile	
1	Parc de conservation et sites naturels au Québec	
1	Pesticides	CCE
1	Poll. de l'air à Mtl	
1	Polluants nitreux et sulfureux	
1	Pollution par le purin	
1	Prix Rachel Carson pour le Qb	
1	Produire plus de biens durables (Léger)	
1	Protection accrue pour les sites naturelles	
1	Québec récompensé pour réalisations environ.	
1	Québec se félicite de sa stratégie à la japonaise	
1	Rouyn Noranda	
1	Selon conseil écon. du Cd il faut une assur. poll.	
1	Sites naturels appellent une protection accrue	

Total d'articles: 5 6

1 9 8 2

- ABQ: Association des biologistes du Québec
- AQTE: Association québécoise des techniques de l'eau
- UMQ: Union des municipalité du Québec

N b	Sujet	Groupe
5	Pluies acides	S.V.P.(1)
2	Dépollution eaux usés	S.V.P.(1), ABQ(1), AQTE(1), UMQ(1)
2	L'état devrait payer les études impacts sur envir.	
2	Les grands défis	
2	Mines Gaspé	
2	MIUF	
1	\$600 000 pour recycler les déchets	
1	800 projets municipaux touchés par loi 55	FAPEL, UMQ, STOP, S.V.P., AQTE
1	Accepter des contaminants acceptables	
1	Anomalies à la SQAE	
1	BAPE et la tordeuse	
1	CCE contre création de conseils régionaux de l'environ.	
1	Commercialisation de la truite moucheté, à l'eau	F.Q.F.
1	Conseil consultatif de l'environ. VS assaini. des eaux	
1	Critiques municipales contre un projet de Léger	
1	Demande d'audiences pub.; quai de Mtl	
1	Drague ds la riv. Matane	
1	Écologie VS valeur d'un nouveau chalet	

1	FAPEL et subvention	FAPEL
1	Gr. envi. demande assistance BAPE pour mémoires	
1	Incinérateurs: normes minimales	
1	Iniquités écolo, ne pas laisser la dépoll. aux poll..	
1	L'accent sur la participation	
1	Le BAPE dénonce lacunes de l'étude Pluram	
1	Léger veut ↓ rigueur des contrôles	
1	Loi 55 et procédures expéditives	
1	Loi anti-tabac	STOP
1	Mai, moi de l'environnement	
1	Mobilisation pour une loi sur le zonage faunique	F.Q.F.
1	Murdochville	
1	Neige sale dans le fleuve	
1	Ottawa n'aide pas assez Québec pour dépoll.	
1	Pierre Dansereau	
1	Poll. Yamaska par la Société d'assain. des eaux	
1	Pollution automobiles, normes faibles	
1	Pollution Baie des Ha! Ha!	
1	Pollution; rpps coûts/bénéfices	
1	Port de Qb	
1	Programme protect. des forêts blâmé	S.V.P.
1	Projet de société	
1	Québec intente son 1 ^{er} procès envir./ Lassalle Coke	
1	Québec règlemente sur embarcation à moteur	
1	Rapides de Lachine à protéger	
1	Recommandation : Réserve écolo. à l'île Saint-Bernard	
1	Super égout de la CUM	
1	Sur René Dubos	
1	Tordeuse des bourgeons	

Total d'articles: 56

1983

•Adrien Ouellet, ministre de l'env. Québec
•OIFQ: Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Nb	Sujet	Groupe
4	Pluies acides	OIFQ(1), F.Q.F.(1),UPA(1)
3	1 ^{er} procès criminel pour poll.	
3	Arrosages chimiques	
3	Président de la F.Q.F. accusé de braconnage	F.Q.F.(1)
2	Assainissement des eaux	
2	Bateaux à moteur, embarcations	
2	Lac Saint-Pierre	
1	Assouplissement des normes env. par Qb	
1	BAPE juge inac. l'arrosage du min. Éner. et Ress.	
1	BPC	
1	Consigne pour les canettes	
1	Contrer le lobby	
1	CUM et Qb devrait réglementer, poll. par essence	STOP
1	Déchets toxiques	

1	Diffuseur de la CUM (test)	
1	Eau, bien le plus précieux de la terre	
1	Écolo, solution de rechange	
1	Écolo, un mvnt socio-pol.	
1	Évêques virent au vert?	
1	Fourberies en Estrie	
1	Huile dans le fleuve	
1	Huiles à chauffage polluantes	
1	Indemnisation pour plage	
1	L'écologisme ou la gauche deux fois piégée	
1	L'évacuateur des crues de la R.D.P.	S.V.P.
1	Le ministre ignore l'avis du CCE	
1	Le passé et l'avenir des écolo. d'ici	
1	Le procédé SNA, trop coûteux	
1	Le projet des écolos.	
1	Les jeudis d'hydro -aménagement	
1	Ligne de haute tension de l'Hydro	
1	Mesures correctives réclamées -Miron	
1	Ministre ignore l'avis du CCE	
1	Miron	STOP
1	Mise en valeur du patrimoine	
1	Neige sale	
1	Noranda	S.V.P.
1	Notion d'urgence contestée	
1	Octroi des droits acquis de pol., l'Assomption s'opp	
1	Passé et avenir de nos écolos	
1	Pierre Dansereau, prix Marie-Victorin	
1	Poisson = prudence	
1	Pollution de l'air	
1	Pollution des lacs et rivières	
1	Pollution lac St-Pierre	
1	Pour conter le lobby	
1	Radon	
1	Restauration des berges	
1	St-Jean de Matha	
1	Tony Le Sauter quitte F.Q.F.	F.Q.F.
1	Tricil	
1	Virage technologique et respect de la nature	
1	Votre machine à laver c'est aussi votre environ.	

Total d'articles: 6 5

1984

- UQCN: Union québécoise de la conservation de la nature
- AQLPA: Association québécoise de lutte contre les pluies acides

Nb	Sujet	Groupe
8	Pluies acides	
6	Noranda	
5	Déchets toxiques	
5	Eaux usées et la CUM	
4	Opération nettoyage des berges...un Woodstock!	

3	Dioxynes	Greenpeace(1)
2	Eaux usées	
2	Épicier refusent les canettes consignées	
2	Miron	
1	«Chantage des emplois» des entreprises polluantes	AQLPA
1	4 dépotoirs dangereux identifiés	
1	Agriculteurs contreviennent aux normes env.	
1	Arrosage contre tordeuse	
1	Assainis. des eaux, \$5.5 milliards en retombés	AQTE
1	Bibromure d'éthylène -Quel niveau au Québec?	
1	Carrière Landreville	S.V.P.
1	Contestation de pol. gvnts	
1	Crues du lac St-Pierre	
1	Décès de Michel Jurdant	
1	Déversement d'essence ds la Baie Déception	
1	Eau potable	
1	Égouts non-traités	
1	Envir. aussi imp. que le militaire	
1	Fosses septiques	
1	Gestion de l'eau à l'échelle du pays	
1	Guerre atomique et hiver nucléaire	
1	Horizon 2000, envir. inscrit ds la Charte	
1	Hydro doit accorder + imp. à ces services env.	
1	Le MER fausse tout le débat	
1	Le vote des écolos	
1	Moyens pour préserver les ress. nat. les + menacées	
1	Neiges usées	
1	Nettoyage des sites d'enfouis., déchets dangereux	S.V.P.
1	Parc Archipel	
1	Politique de prévention sera adoptée	
1	Pollution -CUM	
1	Pollution auto.: normes plus sévères reportées	
1	Pollution automobile	
1	Pour que les audiences publiques aient un sens	
1	Privatisation des cours d'eau	
1	Projet imm. confronté à la loi sur env.; une première	
1	Projet immobilier confronté à l'environnement	
1	Purin	
1	Règlement sur la qualité de l'eau	
1	Rivière Chaude	UQCN
1	St-Laurent transporte de + en + de polluants	
1	Stablex	
1	Système d'épuration de la CUM; en marche	
1	Taxe aux usines polluantes	S.V.P.
1	Terres inondées au lac Saint-Pierre	

Total d'articles: 7 8

1985

2 décembre 1985, Cliffond Lincoln, ministre de l'envir. libéral

Nb	Sujet	Groupe

17	BPC	
8	Pluies acides	
6	Un candidat écolo. : Luc Gagnon	
4	Assainissement des eaux	
4	ONET	
4	Traitement des eaux usées	
2	Baie Lavallière, travaux de drainage	F.Q.F.(1)
2	Déversement clandest. des boues de fosses septiques	FAPEL(1)
2	Env. le PLQ se classe dernier	S.V.P.(1)
2	Lois doivent frapper autant les gros que les petits poll.	
2	Prix Killam, Pierre Dansereau	
1	57 entrep. rejet. des tonnes de poll. ds fleuve	S.V.P.
1	Accusation contre compagnie polluante	
1	Aménagement et prise en compte de l'environnement	
1	BAPE s'inquiète de l'assoup. des études d'impact	
1	CUM : déchets toxiques	
1	CUM se dote d'un service d'environnement	
1	CUM VS Neiges usées	
1	Déchets toxiques	STOP
1	Détournement des plans d'eau	
1	Essence au plomb	
1	Gestion de l'environnement	
1	Gulf dédommagera victimes d'une pluies de gaz	
1	Harnachement du lac Robertson	S.V.P.
1	Inventaire du lit du fleuve réclamé	S.V.P.
1	L'agriculture est un poll. qui s'ignore	
1	L'hiver nucléaire	
1	La comm. de réforme du droit, poll. vrais criminels	
1	La F.Q.F. veut élargir son champ d'action	F.Q.F.
1	Le manque de dynamisme des bélugas	
1	Le min. McMillan veut un dialogue + serein avec écolo.	
1	Le nouv. conseil ministre; les env. craignent un recul	S.V.P., STOP, F.Q.F.
1	Les gr. écolo. dénoncent le silence des partis	S.V.P., F.Q.F., UQCN, A court d'eau
1	Les non-fumeurs sont victimes de leur tolérance	
1	Lutte au chômage passe par l'écologisme	
1	Marché des permis: Contrôle des rejets ds égouts	STOP
1	Matane: dommage moins grand que prévu	
1	Moratoire sur le lac Saint-Pierre	
1	Mort des caribous	
1	Nettoyage de la riv. Sainte-Claire, achevé	
1	Politique de 2 ^{ème} génération	
1	Politique globale de gestion des berges	
1	Poll. industrielle ds le Saint-Laurent	
1	Produits toxiques	
1	Qb ne doit pas donner carte blanche aux municipalités	F.Q.F.
1	Qb risque de devenir poubelle des Grands lacs	
1	Rapides de Lachine	F.Q.F.
1	Recherche: prévention plutôt que restauration	
1	Remblais indésirables	
1	Requête en injonction contre 2 promoteurs	F.Q.F.
1	Réserves fauniques	
1	Rpp «Valoriser le futur»	
1	Selon Qb., projets de dév. mis de côté s'ils nuisent	

Total d'articles: 9 5

1 9 8 6		
Nb	Sujet	Groupe
8	Carrière contaminée à Mtl, à RDP	
8	Lignes haute tension à la Baie James; audiences	
6	Pluies acides	S.V.P.(1), AQLPA(2)
5	Assainissement des eaux	ATQE(1)
5	Baie de James II	S.V.P.(4)
5	Préserver l'environnement du fleuve	S.V.P.(1), STOP(1)
5	Restreindre l'accès à l'info. sur contam., pr. de loi 70	ABQ(1), Regroup. pour un Qb vert(1), UPA(1), AQLPA(1), F.Q.F.(1), A court d'eau(1)
4	Alcan et le stockage d'eau	
4	BPC	S.V.P.(1)
4	Des plages sans Javel	
4	Néo-libéralisme et écologie	S.V.P.(1), STOP(1)
3	Dépotoir à pneu	
3	Le libre-échange une menace pour l'environnement?	
3	Nouvelle loi sur l'envir.; ligne dure	ATQE(1), F.Q.F.(1), ABQ(1)
3	Nucléaire	
3	Ott. se dit prêt à négoc. avec Qb, plan global de dépol.	
3	Pesticides	
3	Produits dangereux et toxiques	
2	AMARC et l'île Ste-Hélène	
2	Boues de fosses septiques	
2	La tordeuse de bourgeons régresse	
2	Lasalle Coke, Lincoln opte pour le moindre risque	
2	Le BAPE est d'une importance, absolue	
2	Revégétation des berges; une politique incomplète	F.Q.F.(1)
2	Terrains contaminés et construction domiciliaire	
1	Abandon de contrôle de la qual. eau et santé publique	AQTE
1	Amiante	
1	Auto-discipline de l'industrie	
1	Bhopal: risque très ↑ pour Canada	
1	Braconnage	
1	Carrière Miron	
1	Commission de l'environnement de la ville de Mtl	
1	Concilier économie et environnement	
1	Conservation et développement	
1	CPQ veut remplacer normes envir. par des objec. env.	
1	Dépollution à l'Assomption	
1	Dépotoir illégal	
1	Déversement d'huile dans la riv. l'Assomption	
1	Déversements toxiques	
1	Dragage du fleuve	
1	Élargissement de la 116, le BAPE s'oppose	
1	Éliminer le plomb dans l'essence	
1	Émanation des incinérateurs	
1	Enquête pour les résidus de raffineries	
1	Fluor	
1	Héritage-Faune : la F.Q.F. investit \$100 000	F.Q.F.

1	Hydro veut soustraire 2 projets aux direc. du MENVIO	
1	Indus. chimique doit certifier ses nouveaux produits	
1	L'abandon du contrôle de l'eau par Québec	AQTE
1	L'air plus pur qu'il y a 10 ans	
1	L'environnement est menacé	S.V.P.
1	La F.Q.F. investie \$100 000 ds Héritage-Faune	F.Q.F.
1	Le cadmium contamine le foie des grands cervidés	
1	Les corps publics forcés de dévoiler des info. confid.	STOP
1	Les nouveaux combats des anarchistes montréalais	
1	Lutte contre les contaminants	
1	McMillan en guerre contre les pollueurs	
1	Membres de Greenpeace inculpés	Greenpeace
1	Mercurie	
1	Mise au point de l'Alcan	
1	Non! à la privatisation des réserves fauniques	F.Q.F.
1	Nos terres en danger	
1	Ozone	
1	Parcs marins du Canada	
1	Politique globale de protec. des lacs et cours d'eau	
1	Polluants acides	
1	Pollution menace forêt québécoise	
1	Pollution par le plomb	
1	Poursuite contre agriculteurs qui ont fait des digues	
1	Projet protection sol-eau	A court d'eau, F.Q.F., S.V.P.
1	Protection des rives	
1	Québec combat la tordeuse au fenitrothion	
1	Québec hésite assujettir féd. a ses lois	
1	Québec propose une déclaration de l'environnement	
1	Réchauffement de la terre	
1	Ruiss. de la Pinière deviendra canal pour eaux usées	
1	Ste-Rosalie d'ammoniac force l'évacu. de 250 familles	
1	Une erreur d'Hydro tue des oeufs de saumons	
1	Une MRC fait échouer projet de la Consoli..	
1	Utilisation polyvalente de la forêt : une priorité	F.Q.F.
1	Valoriser le futur	
1	Vente de l'eau de la Baie James	S.V.P.
1	Vols à basse altitude	

Total d'articles: 1 5 1

1 9 8 7

•F.Q.E. : Fédération québécoise en environnement, Louis-Paul Allard, 2 avril 1987

•FCN : Fédération canadienne de la nature

Nb	Sujet	Groupe
10	Hydro et sa 6ième ligne	ABQ(1), UQCN(1), S.V.P.(1)
8	Projet de loi sur les pesticides de Québec	F.Q.F.(1), CCE(1)
5	Prison pour pollueur; le projet de loi fédéral	
5	Projet de loi fédéral sur les contaminants	
4	Planète terre en danger	
4	Pluies acides	AQLPA(1)
3	Débat sur questions énergétiques, demandé	S.V.P.(1)

3	McMillan piétine les plates bandes de Qb	
3	Rapport Brundtland	
2	Baie James II	S.V.P.(1)
2	BPC	
2	Économie et environnement	
2	Effet de serre	
2	Lincoln prépare une politique sur l'environnement	
2	Poll. à l'anhydride sulfureux (relié cancer du colon)	
1	+ de 75% de déchets de Stablex viennent des USA	S.V.P.
1	70\$ millions pour nettoyer le fleuve	
1	Aluminerie Reynolds et pollution cancérigène	
1	Après les pluies acides, les oxydants	
1	Biotechnologies	
1	Conférence Inter. de droit constit. -thème : environ.	
1	Contre l'interdiction de chasser le canard à Beaconfield	F.Q.F.
1	Dioxynes et papier hygiénique	
1	Dragage illégaux, participation du min. de l'Agriculture	
1	Droit à l'atmosphère proné par le Canada	
1	Du pessimisme stérile à la reprise en main du futur	
1	Effet de serre	
1	Effritement des contrôles environnementaux	
1	Enquête pour éval. la proposition de Lavalin	S.V.P.
1	Étude sur la pollution en milieu de travail	
1	L'ONE a rendu une bonne décision pour mauvais motifs	S.V.P.
1	La conservation devient la priorité	
1	La santé et l'environnement	
1	Le droit à l'env. doit être garanti par la constitution	
1	Le droit des animaux remis en question	
1	Le fleuve perd ses poissons	
1	Le quotient environnemental des québécois ↑	S.V.P.
1	Le vent dans les voiles mais un trou dans la caisse	
1	Les cancer d'une société	
1	Les dépenses sur l'île d'Anticosti sont exagérées	F.Q.F.
1	Les droits de chasse des amérindiens pas assez définis	F.Q.F.
1	Les finances des gr. envir.	
1	Les gvnts contrôle de - en - la situation	
1	Lignes à haute tension	
1	Matières toxiques dans le fleuve	
1	Mauvaise note au Québec	FCN
1	Menace d'un contrôle des prix aux pétroliers	
1	Mois de l'environnement	F.Q.E.
1	Neiges usées	
1	Ottawa et les eaux usées; pas un sou	
1	Ozone	
1	Parc riverain à Verdun	
1	Passes droits aux cultivateurs, pourquoi?	S.V.P.
1	Pesticides	
1	Pollution d'Expro dans la riv. Saint-Charles à Québec	
1	Pollution diffuse	
1	Principe pollueur-payeur	
1	Priorité, recyclage des déchets toxiques	
1	Progrès ou recul, depuis 15 ans?	
1	Protéger l'environnement, un défi pour le Québec	
1	Qb veut soustraire les pesti. à sa loi sur l'environ.	

1	Québec au comité national sur l'environnement	
1	Québec crée 25 réserves écolo.	
1	Recherche environnementale, favorisée	
1	Récupérations	
1	Recyclage des déchets toxiques	
1	selon 4 québécois sur 5, pollueur = criminel	F.Q.E.
1	Transport des déchets dangereux au Québec	
1	Une fondation privé se vouerait à l'environnement	F.Q.E.

Total d'articles: 1 1 1

1988

•Incendies de St-Basile le matin du 24 août 1988
•CCCPA: Coalition canadienne contre les pluies acides
•RQV: Regroupement pour un Québec vert
•MPAB: Mouvement pour une agriculture biologique
•CEC: Comité de l'environnement de Chicoutimi

Nb	Sujet	Groupe
25	Pluies acides	AQLPA(1), CCCPA(1)
11	Pollution industrielle	
8	Ozone	Ami-e-s de la terre(1)
8	BPC	S.V.P.(1)
7	Déchets toxiques	
7	Effet de serre	
7	Pesticides et défoliants	F.Q.F.(1), RQV(1)
7	Prêts à la Noranda	S.V.P.(1), UQCN(1), CCCPA(1)
6	Le problème des pneus	
6	Les déchets des américains	
6	Symposium international sur la qualité de l'eau	
6	Traitement et recyclage des déchets (BPC)	S.V.P.(1)
5	Environnement et élection fédérale	AQLPA(1), UQCN(1), MPAB(1), Greenpeace(1)
4	Législation, Lincoln donne des dents à sa loi	
4	Libre-échange et environnement	F.Q.E.(1), UPA(1), AQLPA(1), UQCN(1), MPAB(1)
4	Saint-Basile	S.V.P.(1), Greenpeace(1)
3	Tolérance bureaucratique	
2	Champ de tir	
2	Coupure de subventions, S.V.P. touchée	
2	Déchets biomédicaux	
2	Exportation de BPC	
2	Les HAPs	
2	Porcherie	
2	Terrains contaminés	S.V.P.(1)
1	«Flics-écolos»	
1	Abats-poussières	
1	Alcan poursuivie	
1	Baie-James II	S.V.P., UQCN
1	Campagne sur la qualité du St-Laurent	Greenpeace
1	Clubs privés dans les ZECs	F.Q.F.
1	Consultation publ. en envir. : Qb menace droits acquis	F.Q.F.

1	Consultation publique sur les fosses septiques	F.Q.E.
1	Contaminants, les cit. pourront obtenir toute l'info.	
1	Création d'un parc marin au Saguenay	
1	Déchets	
1	Déchets flottants empestent le vieux port	
1	Décomposition du bois	
1	Desjardins adoptera un code d'éthique sur l'environ.	
1	Enfouissement sanitaire	
1	Espion. d'Énergie atom. Cn envers gr. anti-nucléaire?	Réseau environ. Canadien
1	F.Q.E., campagne de financement décevante	F.Q.E.
1	Faiblesse de l'inspection gouvernementale	Greenpeace
1	Fluoruration	F.Q.F.
1	Forêts et terres agrico. dégradent à un rythme affolant	
1	Forum sur l'avenir du béluga	S.V.P., Greenpeace, CEC
1	Fouille des égouts fluviaux	Greenpeace
1	Incinérateur à BPC	
1	L'Ashapmouchouan, la dernière riv. sauvage au Qb.	CEC
1	L'auto surveillance	
1	L'indus. de pâtes et papiers trouve une sol. dioxynes	
1	La CSST ferme un poste de transfo. non sécuritaire	
1	Le Canada gère mal ses eaux	
1	Le parti Libéral tarde à concrétiser son virage écolo.	
1	Le prix Roland-Michener à Léo-Paul Quintal	F.Q.F.
1	Le virage vert de Bourassa; de la poudre aux yeux	UQCN, Greenpeace, AQLPA
1	Les biolo. veulent se faire entendre	ABQ
1	Les grands marais, menacés de disparition	UQCN
1	Les risques de compter sur intermédiaires pour dépollu	S.V.P.
1	Lincoln; loi sur les déchets domestiques	
1	Ministère de l'env. ne respecte pas sa loi	
1	Montréalais: champions can. de l'essence sans plomb	
1	Neige usée	
1	Ottawa injecte de l'\$\$ dans l'eau du fleuve	F.Q.E.
1	Phosphates et nitrates, négligés	
1	Pollution de l'air à MTL	
1	Poteaux de l'Hydro et poll. par BPC	
1	Protection des rives	
1	Qb interdit la pêche commerciale aux petits poissons	
1	Que les proprios de déchets toxiq. soient responsables	
1	Radiations dangereuses, un citoyen réclame \$1 million	
1	Radon	
1	Rapport Brundtland (Com. mondiale de l'envir. 1987)	
1	Rivière Mascouche	
1	Ruisseaux urbains devenus dépotoirs	S.V.P.
1	Une alliance surprenante entre chasseur et Greenpeace	F.Q.F., Greenpeace

Total d'articles: 1 8 9

1 9 8 9

- CQF: Confédération québécoise de la faune, crée secrètement en mai/juin 1989, réunira de façon permanente parmi les plus puissants organismes de la faune
- RÉQUAP: Regroupement écologique du Québec contre l'abus des pesticides
- L'UQCN fait partie de l'Union internationale de conservation de la nature

Nb	Sujet	Groupe
55	BPC, entreposage et élimination	Greenpeace(1)
19	Pluies acides	
12	Commission sur les produits dangereux	
11	Déchets dangereux	S.V.P.(1), Greenpeace(1), F.Q.E.(1)
11	Hydro et la Baie James II	Ami-e-s de la terre(1), COF(1), UQCN(1)
9	Du plomb à Saint-Jean	
9	Élections provinciales	Greenpeace(1), UQCN(1), AQLPA(1), S.V.P.(1), AQTE(1)
8	Le fleuve	UQCN(1), S.V.P.(1), STOP(1)
8	Recyclage des déchets domestiques	
7	Amiante	
7	Eau contaminée, Mercier	Coalition décontamination Mercier(1)
7	Pollution industrielle	
6	Déchets nucléaires	
5	Com. produit dang: On veut démission de Goldbloom	UQCN(1), S.V.P.(1)
5	Effet de serre	
5	Entreprises et environnement	
4	Des écolos rappellent à Bourassa son virage vert	UQCN(1)
4	Pesticides	REQUAP(1), Nature action de St-Bruno(1)
4	Rapport Lacoste	UQCN(1)
4	Saint-Basile	
4	Yvon Charbonneau relève Goldbloom	S.V.P.(1), STOP(1), UQCN(1), Greenpeace(1), AQLPA(1)
3	Agriculture et environnement	
3	BPC et Inuits	
3	Conférence de Bâle	
3	Couche d'ozone	
3	Déchets toxiques et règlements plus strictes	S.V.P.(1)
3	Dépotoir de pneus	
3	Eau potable	
3	Essence et huiles contaminés	
3	Ottawa, les provinces et l'environnement	
3	Paradis restructure l'environnement	
3	Pâtes et papiers	Greenpeace(1)
2	Aménagement des rives	
2	BAPE: en conflit d'intérêt?	UQCN(1), CEC(1)
2	Châteauguay, contamination	
2	Déchets biomédicaux	
2	Déchets dangereux importation	
2	Dépotoir illégal à Laval	
2	Enseignement à tirer de Saint-Basile	
2	Forum sur le développement durable	
2	Guerre à McDonald	
2	Les scories radio-actives de la rive sud	
2	Plan de dépollution	
2	René Dumont	
2	Saint-Maurice	
2	Sus aux goélands	F.Q.F.(1)
1	0.2% du budget québécois à l'envir.	UQCN
1	Assainissement des eaux	
1	Assainissement des eaux	

1	Baie des Anglais; dépoll.	
1	Baisse de divers poll. ds le ciel mtl	
1	Canal Beauharnois	
1	Cimenterie à Grondines, on veut une étude d'impact	Amis de la vallée du St-Laurent, UQCN F.Q.E.
1	Colloque de la F.Q.E., le «pas dans ma cour»	
1	Desjardins veut stimuler ses composantes	
1	Donohue	
1	DSC veulent des études d'impacts sur les alumineries	
1	Du phénoï découvert	
1	Effet de serre	
1	Entente sur la sauvagine	
1	Essence sans plomb	
1	État acquière habitats fauniques	
1	Expansion du port de Montréal	
1	Fluor ds H ₂ O rend l'alumin. - toxique pour les saumons	
1	Greenpeace scrute le Saint-Maurice	Greenpeace
1	Inquiétudes face à l'abandon du programme bi-énergie	AQLPA
1	Inuits accusent écolos de les mener génocide culturel	
1	L'affaire Belgo	S.V.P.
1	L'AQLPA manque de fond	AQLPA
1	L'énergie: le propre et le sale	
1	La police verte perquisitionne Stablex	
1	La rive sud subit des radiations dangereuses	
1	Laval a un égout à ciel ouvert	
1	Le BAPE une coquille vide?	S.V.P., CEC
1	Le lac Champlain se dégrade	
1	Le littoral	S.V.P.
1	Le Qb est mûr pour une Com. Parent de l'environ.	
1	Les écolo. en guerre contre les autos et les bungalows	AQLPA, UQCN
1	Les municipalités et la loi 100	
1	Les verts veulent regrouper tous les écolos	
1	Lieux d'enfouissement «orphelin»	
1	Loi sur les espèces menacées	
1	Lucien Bouchard; la planète à bout de souffle	
1	Marinas : un gr. envir. dénonce les abus actuels	UQCN
1	Mirage vert à l'environ: les \$28 millions de plus	UQCN
1	Normes plus sévères pour les autos	
1	Papier non-blanchi	Greenpeace
1	Paradis entend élargir le mandat du BAPE	
1	Projet de Contrecoeur	
1	Québec coupe 43 postes à l'envir.	UQCN
1	Québec: Nomination d'un <i>junior</i> , le milieu écolo. déçu	S.V.P.
1	Riv. l'Assomption reste polluée	A court d'eau
1	St-Jean-de-Matha	
1	Supermarchés au vert	
1	Varenes radio-active	
1	Zonage agricole	UQCN

Total d'articles: 3 1 5

- AMC: Association des manufacturier canadiens
- SQPA: Société québécoise de protection des animaux
- GRAMÉ: Groupe de recherche appliquée en micro-écologie

Nb	Sujet	Groupe
39	Hydro et Baie James II	UQCN(1), Greenpeace(1), Amis de la terre du Québec(1)
15	Commission Charbonneau	S.V.P.(1), Greenpeace(1), Coalition décontamination Mercier(1)
12	Plan vert d'Ottawa	UQCN(1), STOP(1), S.V.P.(1)
12	Sites contaminés	S.V.P.(1), Greenpeace(1)
11	Pâtes et papier	Greenpeace(2)
9	Effet de serre	
9	Pesticides	F.Q.F.(1), Greenpeace(1), RQV(1), ABQ(1)
7	Paradis revoit sa loi de pollueurs/payeurs	F.Q.E.(1)
7	Pluies acides	AQLPA(1)
6	BPC; entreposage et élimination	
6	Contamination; plomb	
6	Vente d'amiante et d'électricité aux É.U.	
5	Eau potable	AQTE(1)
5	Pétrolières	
5	Soligaz	UQCN(1)
5	Traitement et recyclage des déchets	A court d'eau(1)
4	Accord sur la qualité de l'air	
4	Fleuve	
4	L'automobile un monstre qui prolifère	
4	Le BAPE à un point tournant	AQCN(1), Greenpeace(1), F.Q.E.(1), A court d'eau(1)
4	Pollution de l'eau	
4	TNÉ: Taxe sur les nuisances écologiques	UQCN(1), GRAME(1)
3	Bélugas, cétacés et baleines	SQPA(1)
3	Couche d'ozone	
3	Douche froide Paradis; pas les 50\$ millions promis	S.V.P.(1), UQCN(1)
3	Environnement 2000	
3	Pollution industrielle	
2	2400 citoyens autorisés à poursuivre l'Alcan	
2	BPC;contamination	
2	Couche d'ozone; conférence de Londres	
2	Déchets dangereux et caution ou taxation	F.Q.E.(1)
2	Énergie nucléaire	Coalition pour la surveillance du nucléaire(1), Regroupement pour la surveillance du nucléaire(1), Amis de la terre(1), Mouvement vert de la Mauricie(1), Juristes pour la paix et la sécurité(1), Professionnel de la santé pour la responsabilité(1), Prise de conscience du nucléaire(1)
2	Incendie à St-Amable	
2	Lac Doré	
2	Lacs et cours d'eau	FAPEL(1)
2	Mirabel	
2	Riv. Yamaska	
1	20% des terres à cultivées sont malades	
1	A l'assaut de la Montérégie	
1	Abats-poussières	

1	Alerte aux pneus à Franklin	Greenpeace
1	Attention aux poissons du Saint-Laurent	S.V.P.
1	Avenir de l'antartique	
1	Blanchir les pluies acides du déclin des forêts	
1	BPC; utilisateurs	
1	Canal Lachine	
1	Chaire en environnement à l'UQAM	
1	Colloque sur le dével. énergét.; absence débats de fond	
1	Conférence canadienne des ministres de l'environ.	
1	Conférence Globe 90 (Vancouver)	
1	Conférence mondiale de l'environ. (Genève)	
1	Contamination; arsenic	
1	Décontamination des Grands Lacs	Greenpeace, S.V.P.
1	Décontamination minière	
1	Des arbusies à la rescousse d'Hydro	
1	Des contraventions pour faire réfléchir	MAB
1	Des écolos craignent qu'Ottawa monop. l'éval. environ.	
1	Desjardins lance le 1 ^{er} fond mutuel en environ.	
1	Dioxynes	
1	Dragage dans la baie Missisquoi: le BAPE dit non!	
1	Eaux usées	
1	Environnement le grand virage n'a pas eu lieu	
1	Enquête publique pour étudier l'impact de la pétrochimie	UQCN
1	Érablières	UPA, F.Q.F., FAPEL
1	Fin des privilèges pour grandes compagnies	S.V.P., AQLPA
1	Fréons et Halons à Mtl	
1	Incinérateur Des Carrières	STOP
1	Jeunes ne possèdent pas outils néces. pour s'en sortir	
1	L'AMC contre évaluation des projets industriels	
1	L'écologie et le rôle des médias	
1	L'emballage à l'heure de l'environnement	
1	L'environ. pourrait créer une redistribution des pouvoirs	
1	La relève	F.Q.F., UQCN, Greenpeace
1	La truite grise menacée	
1	Le BAPE a finalement un président... par intérim	
1	Le dépérissement des érablières	
1	Le guide vert du citoyen en environnement	Greenpeace
1	Le marketing environnemental c'est fumant!	
1	Le plastique recyclé trouve des débouchés	
1	Neiges usées	
1	Noranda	
1	On veut des grandes cie un bilan énergétique complet	F.Q.F., UQCN
1	Ottawa 100 millions pour éval. impact environ.	
1	Papier recyclé; un «must»	
1	Pas de droit à la confident. pour l'usine Goodfellow	Greenpeace
1	Pollution des plages	
1	Poteaux polluants de l'Hydro	Greenpeace
1	RCM; faux écolo?	
1	Recyclage des déchets	
1	Seule une catas. forcerait Qb à agir à McMasterville	
1	Taxer les nuisances	
1	Tour(s) sur le Mont-Royal	
1	Un régime sans sel pour les rues de Montréal	
1	Uranium	Greenpeace

Total d'articles: 275

1991

NB	Sujet	Groupe
74	Baie James II	
24	Soligaz	Greenpeace (2), UQCN(1)
14	Pâtes et papiers	Greenpeace(3), UQCN(1)
12	Énergie (cahier spécial)	
11	Guerre du golfe et environnement	Greenpeace(1)
7	Projet domiciliaire en terrain interdit; Boisbriand	
7	Qb pourrait soustr. le sect. minier à la loi sur l'env.	
6	Monde rural et envir.	
6	Sites contaminés	
4	Fleuve Saint-Laurent	
4	Hydro-électricité	UQCN(1)
3	Amiante	
3	Eaux usées	
3	Pesticides	
3	Pluies acides	
2	AMQ réclame des changements aux évaluations envir	UQCN(1)
2	Autoroute à Laval	
2	Des poissons contaminés dans le St-Maurice	
2	Effet de serre	
2	Laidlaw	
2	Le fouillis de l'envir. au sein du cabinet de Bourassa	
2	Marais du lac Saint-François	
2	Paradis amorce la division du Menviq	
2	Paradis ne comprend pas le vérit. prob. de l'eau pot.	AQTE(1)
2	Pollution des ports de Montréal et de Québec	
2	QIT-Fer et Titane	
2	Sommet des grandes villes du monde	
2	Stratégie de protec. des forêts; consul. publique	
2	Tricil	S.V.P.(1)
1	Aménagement des berges	
1	Anti-natalisme d'une revue québécoise	UQCN
1	Atteinte à la santé, Hydro verse 200\$ à un citoyen	
1	Automobile	Greenpeace
1	Baie James II et autochtones	UQCN
1	Bande riveraine pour protéger cours d'eau	
1	BAPE veut diversifier l'utilisation des forêts	
1	Biotechnologies et environnement	
1	BPC dans le sang des habit. de la basse côte-nord	
1	BPC, dépôts	
1	CCE propose une véritable autonomie québécoise	OCE
1	Cessons de construire des routes	Greenpeace
1	Concert pour les rivières	
1	Consigne sur les litres d'huile	CAA-Québec
1	Critique des méthodes d'études d'impact	UQCN
1	Déchets bio-médicaux	
1	Dépollution du Saint-Laurent : 2 ans de retard	

1	Dépollution industrielle, une loi contestée	
1	Des groupes écolos. se distancient des syndicats	
1	Ds peinture, Cd pas assez sévère sur plomb mercure	
1	Émission de gaz toxiques	
1	Environnement, toutes les lois	
1	Éval. grands proj. indus.; Bacon veut + de souplesse	
1	Forum sur l'économie et l'environnement	
1	Harnachement de l'Ashuapmushuan	
1	Hydro dépens.\$\$ amoindrir les impacts d'un barrage	
1	Hydro veut soustraire les petites centrales au BAPE	
1	Industries des carrières et sablières	
1	Jean Charest au Devoir	
1	L'antenne de Bell à Rosemont	
1	L'élimin. du plomb ds l'essence fait des merveilles	
1	L'environnement coincé entre Québec et Ottawa	
1	L'environnement dans la constitution canadienne	Union écolo. canadienne
1	La Balmet a pris presque tout \$\$ des sites orphelins	
1	La grand messe du «dével. durable»	
1	La psychose de l'environnement	
1	La qualité de l'air s'améliore dans les bureaux	
1	Le BAPE bannirait le rail à Boucherville	
1	Le fédé. dépensera 100\$ millions pour tech. environ.	
1	Les cit. de l'est de Mtl héritent d'un incinérateur	
1	Les douteuses alliances de Greenpeace	Greenpeace
1	Lien entre dioxynes et cancer	
1	Maison modèle de Pétro-Canada; un désastre	GRAMÉ
1	Mandat du BAPE	
1	Maurice Strong	
1	MENVIQ pourrait être scindé	
1	Milliers de projets exemptés d'exigences écolos.	
1	Moratoire sur tout méga-projets électrique	
1	Nettoyage du lac Supérieur	
1	Norsk-Hydro	
1	Ottawa durcira se règles anti-smog	
1	Ottawa légiférera bientôt sur les espèces menacées	
1	Ozone	
1	Paradis doit démissionner pour assainir l'environ.	UQCN
1	Patrons et syndicats invités à se liguer pour environ.	
1	Plaines inondables rétrécissent	
1	PLQ et pol. de l'environnement	
1	Plus de dent à la loi sur l'environnement	
1	Pour une forêt québécoise en santé	Greenpeace
1	Prix Béluga et Pollution 1991	UQCN
1	Projet de loi spécial pour Loralco	
1	Protection des rives	
1	QB subvent. les équip. anti-poll. des grandes cîes	
1	Qb. aura droit de regard sur toute mat. dangereuse	
1	Québec songe à un 2 ^{ième} réseau d'eau domestique	
1	Québec veut financer les projets plutôt que gr. écolo.	
1	Stablex	
1	Table ronde sur le développement durable	
1	Tourisme et environnement	
1	Un biolo. à la présidence du BAPE	
1	Une «ère» bénie pour l'environnement?	

1 | UQCN veut une enquête au sujet des décla. de Lehir | UQCN

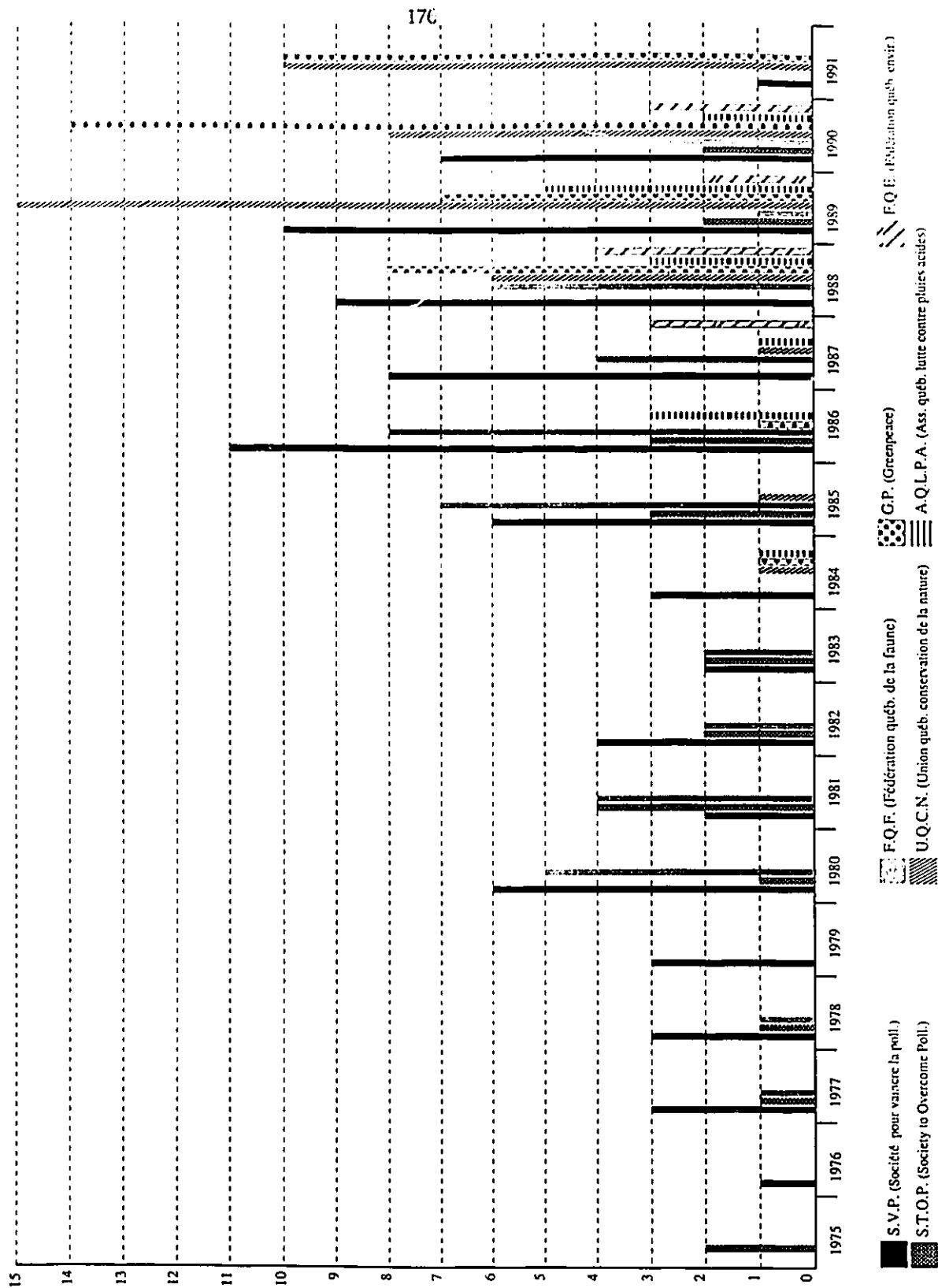
Total d'articles: 2 8 1

ANNEXE 2

Graphique :

**Implication des 7 principaux mouvements
environnementaux québécois dans le débat public sur
l'environnement à travers une recension du journal
Le Devoir, de 1975 à 1991**

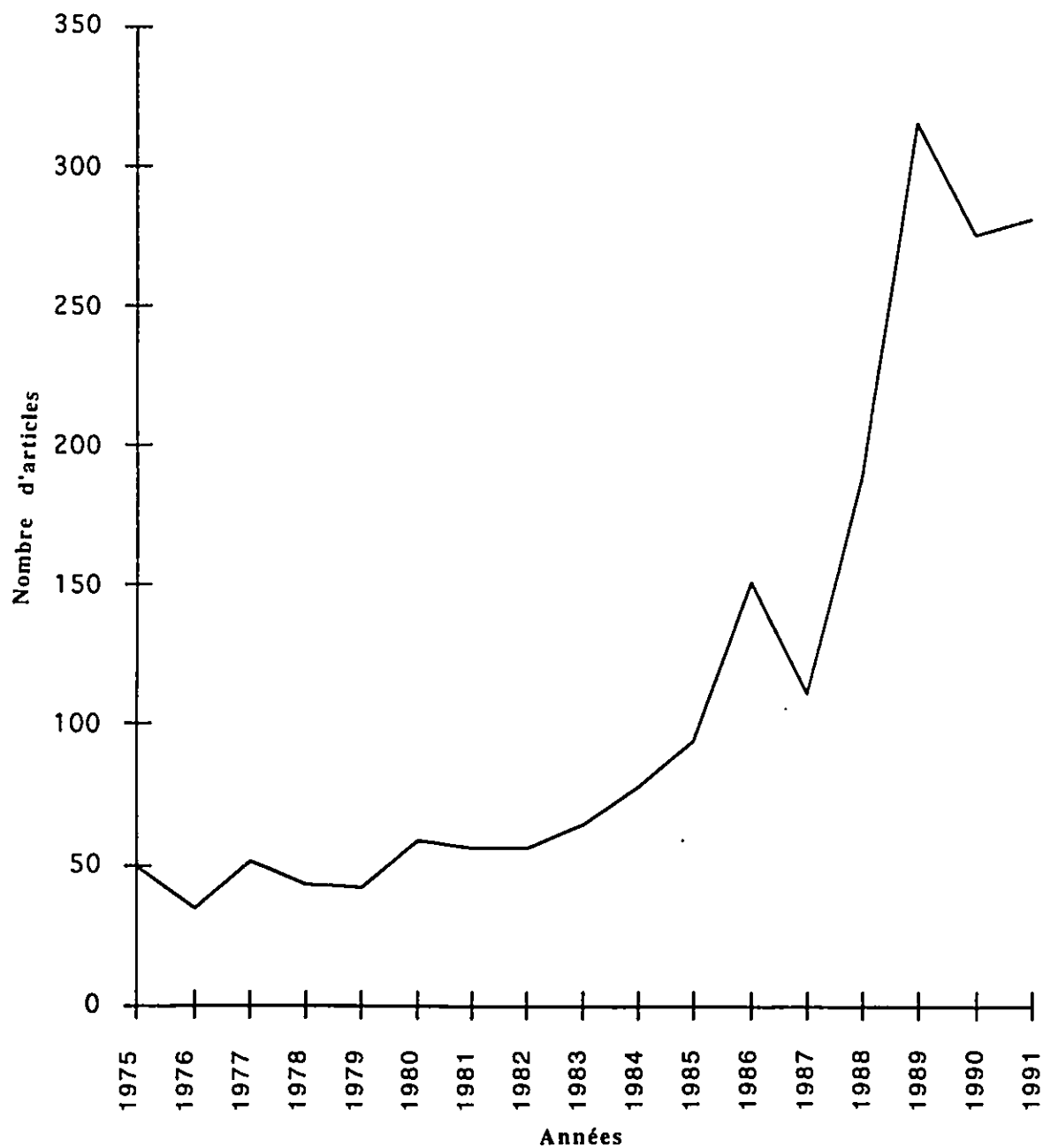
Implication des mouvements environnementaux Québécois dans le débat public sur l'environnement à travers
une recension du journal LE DEVOIR de 1975 à 1991



ANNEXE 3

**Évolution du nombre d'articles portant sur
l'environnement au sein du journal Le Devoir,
1975 à 1991**

Évolution du nombre d'articles portant sur
l'environnement au sein du journal LE DEVOIR de
1975 à 1991



ANNEXE 4

Terminologie utilisée

Pour faciliter la lecture de cette recherche il nous semble nécessaire de définir quelques termes utilisés. En effet, une confusion peut naître de l'emploi incorrect de quelques termes ambivalents. Voici donc une courte liste qui sera utile au long de l'étude.

• **Écologie :**

L'écologie c'est la science qui étudie les rapports entre les êtres vivants et leur milieu. Une science assez jeune. Dans ce sens, le concept d'écosystème qui n'est né qu'en 1935¹, fait référence à un lieu spécifique qui comprend des éléments vivants et non-vivants en interaction.

• **Écologisme :**

Quoique lié à la pratique de l'écologie, une distinction nette doit être faite entre écologie et écologisme. L'écologisme c'est une pratique sociale et politique qui vise l'amélioration de l'écosystème. C'est, pour Jean-Guy Vaillancourt, «la théorie et la pratique de ceux qui défendent la qualité de l'environnement en mettant en lumière les problèmes écologiques et en essayant d'y apporter des solutions concrètes et radicales au plan social et politique².»

• **Environnement :**

Ce terme large entraîne beaucoup de confusion et ne doit pas être étudié comme correspondant seulement au milieu physique qui englobe l'homme. Plusieurs définitions sont offertes, nous avons choisi celle proposée par la Fondation universitaire luxembourgeoise. L'environnement, c'est un «système dynamique défini par les interactions physiques, biologiques et culturelles, perçues ou non entre l'homme, les autres êtres vivants et tous les éléments du milieu, qu'ils soient naturels, transformés ou créés par l'homme³.» Des groupes «environnementalistes» sont donc des groupes voués à la défense de l'environnement.

¹ Michel MALDAGUE, «Évolution et analyse du concept d'environnement», De toute urgence, vol.XI, no.2, août 1980, p.131.

² Jean-Guy VAILLANCOURT, «Le mouvement vert québécois : entre l'écologie et l'écologisme», Possibles, vol.9, no.3, printemps 1985, p.37.

³ Fondation universitaire Luxembourgeoise citée dans Michel MALDAGUE, «Évolution et analyse du concept ...», op.cit. p.136.

• Développement durable :

Le développement durable ou soutenable est un concept popularisé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland). Ce concept veut intégrer les notions de croissance économique et de progrès à celle d'écologie. On vise un développement harmonieux articulé autour des axes écologique, économique et social, tant au nord qu'au sud.

«Le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir⁴.»

• Conservation :

Une vision à la défense de l'environnement, anthropocentriste -où l'on place l'humain au centre de l'univers- et technocentriste -où la science et la technologie peut apporter sa contribution dans la gestion rationnelle de la terre-. Il faut gérer la nature, la protéger intégralement pour des fins immédiates et futures. On valorise la nature pour l'apport positif qu'on en tire. Dans ce sens, la vision est dualiste; Nous et la Nature⁵. Des groupes de conservation (ou conservationnisme) tentent donc de corriger les problèmes qui minent l'environnement, sans vraiment opérer une remise en question globale d'un système qui aurait pu amener ces faiblesses.

Ces définitions ne sont pas exhaustives et mériteraient sûrement d'être nuancées. Nous nous arrêterons cependant ici dans le cadre de cette recherche. Nous utiliserons pour les fins de cette étude, les termes «groupe environnementaux», «groupes environnementalistes» et «groupes écologiques» indistinctement.

⁴ La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, Montréal, Éditions du fleuve, 1988, p.10-11.

⁵ Explications inspirées du cours présenté par François HOULE, le 11 février 1992.

ANNEXE 5

Survol des principaux courants théoriques environnementaux

Le débat environnemental international est alimenté par plusieurs écoles de pensée. Nous vous exposons ici trois grands courants majeurs du débat : l'environnementalisme, l'écologie profonde et l'écologie sociale. Les groupes environnementaux n'appliquent pas nécessairement ces trois courants de pensée à la lettre mais s'en inspirent (de façon avouée ou non).

L'environnementalisme : Né dès le 18^e siècle et développé au siècle suivant, sous la forme de conservationnisme, ce mouvement prit naissance pour protéger des espaces verts et des ressources fauniques qui devenaient menacés par les développements humains. Les apports de la théorie des espèces de Darwin et le développement des sciences mettaient en lumière la précarité de la nature. On prenait conscience du caractère fini de l'espèce humaine tout en étant persuadé que l'Homme a un rôle actif à jouer dans la sauvegarde de la Nature. Le postulat de base repose sur la supériorité de l'Homme dans la chaîne des vivants. C'est grâce à la science et à la technique que les Hommes pourront, de façon rationnelle, améliorer les conditions environnementales. L'environnementalisme, aujourd'hui, va au-delà de la protection des espaces naturels (comme s'y appliquent les groupes conservationnistes). René Dubos, un porte-parole majeur du courant, explique que l'être humain est un être unique qui reste toutefois incapable de se développer sans la Nature. L'Homme doit trouver le moyen juste pour gérer la nature. Il est un gestionnaire des ressources naturelles et son problème actuel serait d'avoir mal dirigé le progrès, la technologie. Il faut, non pas arrêter le progrès et les découvertes scientifiques mais bien orienter le tout en fonction d'un meilleur équilibre entre les individus et la nature. Une telle approche est centrée sur l'Homme qui, grâce à sa conscience, peut gérer la vie. Un anthropocentrisme que Dubos qualifie d'éclairé :

«Pourtant, intelligemment conçu, l'anthropocentrisme n'a rien à voir avec l'idée simpliste que seul l'homme compte dans la pratique de nos rapports avec le monde, et que le reste de la nature peut être sacrifié inconsidérément à son bien-être et à ses caprices. Un anthropocentrisme éclairé reconnaît qu'à long terme l'intérêt du monde coïncide toujours avec celui, bien compris de l'homme. L'homme ne peut manipuler la nature au mieux de ses intérêts que s'il l'aime d'abord pour elle-même¹.»

¹ René DUBOS, Les dieux de l'écologie, France, Collection écologie, Fayard, 1973, p.23.

Pour étudier plus à fond le discours des environnementalistes, il serait bon, entre autre, de consulter :

DUBOS, René, Cet animal si humain, France, Hachette, 1972.

DUBOS, René, Les dieux de l'écologie, France collection écologie, Fayard, 1973.

PAEHLKE, Robert, Environmentalisme and the futur of progressive Politics, New Haven, Yale University Press, 1989.

L'écologie profonde (ou radicale) : Cette approche est née au début des années soixante-dix. C'est un Suédois, Arne Naess, qui, pour expliquer sa vision environnementale, tenta de montrer la différence entre ce qu'il nommait, d'une part, le *shallow environmentalism* (ce que nous avons défini comme étant l'environnementalisme) qui, pour lui, ne s'attaquait pas à la base des choses et, d'autre part, ce qu'il nommait la *deep ecology* (ce que l'on traduit ici par de l'écologie profonde). Pour Naess, l'anthropocentrisme inhérent à la vision des environnementalistes les empêche de comprendre les vrais enjeux. L'idée centrale de Naess est, en fait, diamétralement opposée à l'environnementalisme. Si, pour ce dernier courant, l'Homme est au centre de la vie et du développement, pour l'écologie radicale, il n'y a pas de division ontologique dans le champ de l'existence. Les vivants forment un tout. Toute la chaîne des vivants est égale.

«...the idea that there is no firm ontological divide in the field of existence. In other words, the word simply is not divided up into indepently existing subjects and objects, nor is there any bifurcation in reality between the human and non-human realm. Rather all entities are constituted by their relationships²».

En fait, Arne Naess a rendu célèbre l'image d'un filet où chaque noeud correspond à une espèce et ne peut être dénoué sans conséquences.

«Organisms as knots in the biospherical net or field of intrinsic relations. The total-field model dissolves not only the man-in-environment concept, but every compact thing-in-milieu concept³.»

On parle alors d'égalité biosphérique où tous les vivants ont des droits et sont égaux. Car l'essence de chaque vivant est identique ce qui

² Warwick, FOX, «Deep Ecology : A New Philosophy of our time?», The Ecologist, XIV : 5-6, 1984, p.196.

³ Arne NAESS, «The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement. A Summary», Inquiry, vol.16, no.1, printemps 1973, p.95.

plaide en faveur d'un écocentrisme. L'action qui résulte de ces prémisses tente de redonner à tous les vivants les droits perdus par la domination humaine. On veut lutter contre le gaspillage et la pollution, mais d'une façon globale, en remettant la science, le développement moderne et la place de l'Homme en question. En fait, pour Naess, l'écologie profonde relève plus de l'éco-philosophie que de la science. On fait état de l'égalité biosphérique mais aussi d'une réalisation de soi (self-realization) qui veut dépasser le modèle individualiste traditionnel. Une prise de conscience de soi dans le filet de la vie. «This leads to an hypothesis about an inescapable increase of identification with other beings when one's own self-realization increases. We increasingly see ourselves in others, and others in ourselves. The self is extended and deepened as a natural process of realization of its potentialities in others⁴.» Pour comprendre plus à fond l'écologie profonde, il est possible de suivre le débat dans la revue américaine Environmental Ethics. Toutefois les textes de Arne NAESS, Bill DEVAL et George SESSIONS restent les textes clés.

L'écologie sociale : Popularisée par Murray Bookchin, ce courant tente de resituer l'Homme, animal social et pensant, dans la communauté terrestre. L'écologie sociale veut éviter tout centrisme. À la base, la raison humaine demeure un pilier de la pensée et fait de l'Homme un être unique. La subjectivité humaine est acceptée et fait la spécificité humaine. Bookchin accepte l'intervention humaine mais cette dernière doit rester dans la nature ; elle en fait partie.

«Put quite simply, ecology deals with the dynamic balance of nature, with the interdependence of living and nonliving things. Since nature also includes human beings, the science must include humanity's role in the natural world -specifically, the character, form, and structure of humanity's relationship with other species and with the inorganic substrate of the biotic environment⁵.»

La société écologique doit dès lors permettre de libéraliser la société des formes de hiérarchie, harmoniser les rapports de l'homme avec la nature certes, mais avant tout harmoniser les rapports de l'Homme avec l'Homme... Réconcilier

⁴ Arne NAESS, «The deep ecological movement : some philosophical aspects», Philosophical Inquiry, 1986, vol.VIII, no.1-2, p.28.

⁵ Murray BOOKCHIN, The Ecology of Freedom -The emergence and dissolution of hierarchy, Montréal, Black Rose Book, 1991, p.22.

la société humaine et la Nature. Accepter l'anthropocentrisme ou l'écocentrisme serait alors accepter une forme de hiérarchie, laquelle est à la base du maldéveloppement et des préjudices qui sévissent actuellement. Le courant d'inspiration marxiste critique la domination (tant dans les structures sociales que naturelles). Si l'écologie profonde et l'environnementalisme ne remettaient pas en question les rapports sociaux, pour Murray Bookchin, il y a un lien indissociable entre les préoccupations écologiques et sociales. On tente de rebâtir une société plus humaine, plus tolérante, plus décentralisée : la société écologique.

«An ecological society presupposes that the notion of a universal *humanitas*, which "civilization" has imparted to us over the past three millenia, has not been lost. It also assumes that the strong emphasis on individual autonomy, which our contemporary "modernists" so facilely attribute to the Renaissance, will acquire unsurpassed reality -but without the loss of the strong communal ties enjoyed by organic societies in the past. Hierarchy, in effect, would be replaced by interdependence, and consociation would imply the existence of an organic core that meets the deeply felt biological needs for care, cooperation, security and love. Freedom would no longer be placed in opposition to nature, individuality to society, choice to necessity, or personality to the needs of social coherence⁶.»

Pour de plus amples détails sur l'écologie sociale il serait bon de consulter :

BOOKCHIN, Murray, The Ecology of Freedom -The emergence and dissolution of hierarchy, Montréal, 1991, Black Rose Book.

BOOKCHIN, Murray, «Social Ecology Versus Deep Ecology», Socialist Review, no.88/3, p.9 à 29.

BOOKCHIN, Murray, «Recovering Evolution : A Reply to Eckersley and Fox», Environmental Ethics, XII : 3, p.253-274.

⁶ Murray BOOKCHIN, op.cit., p.318.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Livres :

- ANSART, Pierre, Idéologies conflits et pouvoir, Paris, PUF sociologie d'aujourd'hui, 1977.
- ANSART, Pierre, Les idéologies politiques, Paris, PUF collection SUP, 1974.
- BACOT Paul et Claude JOURNES (sous la dir. de), Les nouvelles idéologies, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982.
- BÉLANGER, R. Paul, LEVESQUE, Benoît, MATHIEU, Réjean et Franklin MIDY (sous la dir. de), Animation et culture en mouvement. fin ou début d'une époque?, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1987.
- BOOKCHIN, Murray, The Ecology of Freedom -The emergence and dissolution of hierarchy, Montréal, Black Rose Book, 1991.
- BOUDON, Raymond, L'idéologie -L'origine des idées reçues, France, Fayard Idées-Forces, 1986.
- CASTORIADIS, Cornélius, L'institution imaginaire de la société, Paris, Éditions du Seuil, 1975.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, Montréal, Éditions du fleuve, 1988.
- DUBOS, René, Cet animal si humain, France, Hachette, 1972.
- DUBOS, René, Les dieux de l'écologie, France, Collection écologie, Fayard, 1973.
- DUMONT, Fernand, Les idéologies, Paris, PUF, 1974.
- GABEL, Joseph, Idéologies, Paris, Éditions Anthropos, 1974.
- GAGNON, Luc, Échec des écologistes? Bilan des décennies 70 et 80, Québec, Éditions du Méridien, 1993.
- JONAS, Hans Le principe de responsabilité -Une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990.
- JURDANT, Michel, Les insolences d'un écologiste, Montréal, Éditions Boréal, 1977.
- KEATING, Michael, Vers notre avenir à tous -Un rapport sur le développement durable et ses conséquences pour le Canada, Ottawa, Environnement Canada, 1989.
- KLEIN, Jean-Luis et Christiane GAGNON, Le social apprivoisé. le mouvement associatif. l'état et le développement local, Chicoutimi, Éditions Asticou, 1989.
- LUKACS, Georg, Ontologie of Social Being 2-Marx, Londres, Merlin Press, 1978.
- MARX, Karl et Friedrich ENGELS, «Feuerbach. L'opposition de la conception matérialiste et idéaliste», Oeuvres choisies, Moscou, Éditions du progrès, 1974.
- MARX, Karl, L'idéologie allemande, Paris, Éditions sociales, 1977.
- McLELLAN, David, Ideology, Milton Keynes, Open University Press, 1986.
- Ministère de l'environnement, Répertoire environnemental 1982. 1985. 1989. 1990 et 1991-1992, Québec 1982, 1989, 1990, et 1991-1992.
- MONIERE, Denis, Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours, Montréal, Québec/Amérique, 1977.
- PAEHLKE, Robert, Environmentalism and the futur of progressive politics, New Haven, Yale University Press, 1989.
- PRADES, A. José, TESSIER, Robert et Jean-Guy VAILLANCOURT, Gestion de l'environnement. éthique et société, Montréal, Fides, 1992.
- UNESCO, Stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relative à l'environnement pour les années 1990, Mockba, UNESCO, UNEP Congress - Environmental Education and Training, 1987.
- VACHET, André, L'idéologie libérale -L'individu et sa propriété, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1988 (1970), p.458.

VAILLANCOURT, Jean-Guy, Mouvement écologiste, énergie et environnement : Essais d'écologie sociale, Montréal, Éditions Coopératives Albert Saint-Martin, 1982.

Articles :

- , «The Ecology Manifesto and the Growth of the Movement in Québec», Our Generation, vol. 13, no.4, automne 1979, p.5 à 7.
- BEAUCHER, Serge, «La conscience écologique du Québec», Forêt Conservation, novembre 1987, p.23 à 27.
- BOOKCHIN, Murray, «Recovering Evolution : A Reply to Eckersley and Fox», Environmental Ethics, XII : 3, p.253 à 274.
- BOOKCHIN, Murray, «Social Ecology Versus Deep Ecology» Socialist Review, no.88/3, p.9 à 29.
- CHABOT, Claire, «Pierre Dansereau : à la source de l'écologie», Québec Science, novembre 1988, p.8 à 13.
- DELISLE, André, «La pensée écologique d'un propos utopiste à un discours politique», Forces, no.81, printemps 1988, p.58 à 63.
- DUMONT, Fernand, «Notes sur l'analyse des idéologies», Recherches sociographiques, mai/août 1963, vol.IV, no.2, p.155 à 166.
- FOX, Warwick, «Deep Ecology : A New Philosophy of our time?», The Ecologist, XIV : 5-6, 1984, p.194 à 200.
- GUAY, Louis, «Les besoins humains; entre la nature et la culture», De toute urgence, XIII, no.1, avril 1982, p.3 à 44.
- MALDAGUE, Michel, «Évolution et analyse du concept d'environnement», De toute urgence, XI, no.2, août 1980, p.131 à 142.
- MALDAGUE, Michel, «La décennie 80 : changement de cap ou aggravation de la crise de l'environnement humain», De toute urgence, II, no.1, avril 1980, p.3 à 14.
- MALDAGUE, Michel, «Mouvement écologiste, énergie et environnement: Essais d'écologie sociale», De toute urgence, XIV, no.3, décembre 1983, p.281 à 288.
- NAESS, Arne, «The Deep Ecological Movement : Some Philosophical Aspects», Philosophical Inquiry, vol.VIII, no.1-2, 1986, p.10 à 31.
- NAESS, Arne, «The Shallow and the Deep Long-Range Ecology Movement -A summary», Inquiry, vol.16, no.1, printemps 1973, p.95 à 100.
- PELTIER, Jacques et Jean-Pierre REVERET, «Écologie politique et notion de besoins», De toute urgence, XIII, no.1, avril 1982, p.81 à 86.
- RACINE, Luc, «Crise écologique et symbolique de l'apocalypse», Sociologie et société, vol.XIII, no.1, 1981, p.98 à 116.
- SANSFAÇON, Jean-Robert, «Écologie : les paradoxes de la survie», Le temps fou, juin/juillet 1982, p.22 à 27.
- TARRAB, Gilbert, «L'écologie sociale», De toute urgence, XII, no.3, décembre 1981, p.383 à 386.
- VACHET, André, «Essai sur la situation idéologique de notre temps : considérations préliminaires», International Political Science Review, 1990, vol. 11, no.1, p.33 à 44.
- VACHET, André, «La question de l'idéologie», Introduction -Idéologies et régimes politiques (chapitre 1), Ottawa, Les Éditions MGL inc., 1992.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy, «Défense de l'environnement : Les mouvements verts québécois», Relations, décembre 1987, p.298 à 301.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy, «Éthique(s) de l'environnement», Critère, no.37, printemps 1984, p.103 à 114.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy, «Évolution, diversité et spécificité des associations québécoises : de la contre-culture et du conservatisme à l'environnementalisme et à l'écologie sociale», Sociologie et société, vol.XIII, no.1, 1981, p.81 à 98.

VAILLANCOURT, Jean-Guy, «Le mouvement vert québécois; entre l'écologie et l'écologisme», Possibles, vol.9, no.3, printemps 1985, p.35 à 47.

Mémoire :

BOILEAU, Louise, Étude de deux mouvements écologiques : S.V.P. et S.T.O.P., mémoire de M.SC. en sociologie, Montréal, Université de Montréal, 1975.

GIGNAC, Hélène, Idéologies et pratiques écologistes : le cas québécois, mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université de Montréal, 1982.

Notes de cours :

HOULE François, Notes de cours, dans le cadre du cours POL 5519, hiver 1991.

VACHET, André, Notes de cours, dans le cadre du séminaire de maîtrise POL 7601, 29 octobre 1991.

Documents spécifiques aux quatre groupes étudiés
--

LA SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION

ARSENEAU, Joël, Le fleuve Saint-Laurent face à la pollution industrielle à l'heure du virage écologique, transcrit d'une émission radiophonique avec entrevue de Greenpeace, de l'AQTE et de la S.V.P., Environnement Jeunesse, 1988.

BACK, Frédéric, «Éditorial», Bulletin de la Société pour vaincre la pollution, juin 1972.

BAKER, Charles, Dossier pollution de l'air, Montréal, Société pour vaincre la pollution, octobre 1978.

BONHOMME, Jean-Pierre, «La S.V.P. : la population est mal informée sur les pluies acides», La Presse, 7 décembre 1981, p.B-8.

BONHOMME, Jean-Pierre, «La S.V.P. propose une Régie d'État pour disposer des BPC», La Presse, 17 septembre 1988, p.A-5.

ESCOMEL, Gloria, «Premier chien de garde de la qualité de l'environnement depuis 10 ans la S.V.P. aboie et mord parfois», Perspective, La Presse, 10 novembre 1979, p.18 à 20.

GAUDREAU, Pierre, «Qui a peur des écolos?», Vie ouvrière, janvier-février 1988, p.24-25.

GENDRON, Louise, «L'homme qui plantait les entreprises», Affaires Plus, mars 1992, p.22.

GINGRAS, Pierre, «S.V.P. dénonce la pseudo décontamination d'un dépotier dangereux», La Presse, 1 juin 1988, p.A-15.

HOTTE, Martin, «Le sommet Reagan-Mulroney : ce qu'en pensent les écologistes», Contretemps, vol.2, no.1, septembre 1985, p.13-14.

LAJAMBE, Hélène et Solange VINCENT, Tout ce que vous aimeriez ne pas savoir sur l'énergie nucléaire et que l'on ne voudrait pas non plus vous dire, Montréal, Société pour vaincre la pollution, 1975.

LAJAMBE, Hélène, «Contestataires de la pollution», Bulletin de liaison, mars 1971, p.1.

LAMON, Georges, «Greenpeace et S.V.P. sont inquiets», La Presse, 25 août 1988

S.V.P., «Êtes-vous à l'abri?», brochure de souscription à la S.V.P., Montréal, Société pour vaincre la pollution.

S.V.P., Carte acide du Québec, Montréal, Société pour vaincre la pollution, 1984.

S.V.P., Carte des sites de déchets toxiques au Québec, Montréal, Société pour vaincre la pollution, 1986.

S.V.P., Carte du fleuve Saint-Laurent intoxiqué, Montréal, Société pour vaincre la pollution, 1984.

- S.V.P., La Baie James c'est grave, grave, grave, Montréal, Société pour vaincre la pollution, 1972.
- S.V.P., lettre de présentation de la S.V.P. envoyée pour recruter des membres, printemps 1993.
- S.V.P., Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution à la Commission parlementaire sur l'énergie, Montréal, Société pour vaincre la pollution, février 1977.
- SABOURIN, Guy, «Daniel Green -Monsieur Vert», Santé, février 1992, p.12.

Articles consultés au sein de la revue *L'environnement*, du vol.1, no.1 au vol.17.

En ordre chronologique.

- Pierre VINCENT, «Écologie ou économie? Les dessous économique de la lutte contre la pollution», L'environnement, Société pour vaincre la pollution, mai 1979, vol.6, no.2, p.7.
- S.V.P., «Dossier l'environnement -Un débat public sur l'énergie, pour tous», L'environnement, vol.6, no.3, 1979.
- S.V.P., «L'environnement et la loi, le droit à un environnement sain», L'environnement, septembre 1979, vol.6, no.4, p.5 à 9.
- S.V.P., «Les recours en justice en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement», L'environnement, septembre 1979, vol.6, no.4.
- S.V.P., «Un débat public sur l'énergie», L'environnement, novembre-décembre 1979, vol.6, no.5, p.1 et 7.
- LACOMBE, Pierre, «L'analyse écologique», L'environnement, vol.7, no.1, p.12.
- LACOMBE, Pierre, «Société industrielle, écologie et paix -texte soumis au congrès du Conseil québécois de la paix septembre 1980», L'environnement, vol.7, no.3, 1980, p.3.
- VINCENT, Pierre, «Je pollue, tu dépollues, il pollue...», L'environnement, vol.7, no.3, 1980, p.10.
- S.V.P., «La S.V.P. rencontre le conseil consultatif de l'environnement du Québec», L'environnement, vol.7, no.3, 1980, p.11.
- PROVOST, Colette, «Bilan d'une campagne électorale», L'environnement, vol.8, no.2, 1981.
- FAUCHER, Francine, «Bilan d'une campagne de financement 1981», L'environnement, vol.8, no.3, 1981.
- QUENNEVILLE, Serge, «S.V.P. : groupe de mobilisation ou groupe de tâche...», L'environnement, vol.8, no.3, 1981.
- LACOMBE, Pierre, «Pourquoi pas une orientation écologique?», L'environnement, vol.9, no.1, p.24.
- VINCENT, Pierre, «Des orientations à long terme à privilégier», L'environnement, vol.9, no.1, p.26.
- FAUCHER, Francine, «S'adapter à un groupe au lieu de le déstabiliser», L'environnement, vol.9, no.1, p.30.
- GREEN, Daniel, «Pour une mobilisation écologique de qualité», L'environnement, vol.9, no.1, mars 1982, p.31.
- MARC, Magali, «Les pluies acides et l'indépendance», L'environnement, vol.10, no.2, p.2-3.
- GREEN, Daniel, «Une analyse écologique du problème des déchets dangereux», L'environnement, Vol.9, no.2, mai 1982, p.5.
- MARC, Magali, «Sommet populaire II : Les syndicats étaient-ils au rendez-vous?», L'environnement, vol.9, no.2, p.18.
- LACOMBE, Pierre, «une question de choix et...de conséquences», L'environnement, vol.9, no 2, p.21-22.

- VINCENT, Pierre, «Enquête du BAPE : Québec refuse le projet de quai à neige», L'environnement, vol.9, no 3, p.30 à 32.
- S.V.P., «La Société pour vaincre la pollution et l'action écologique : se définir une orientation», L'environnement, vol.9, no.4, 1980, p.5.
- LAJAMBE, Hélène, «Les énergies renouvelables et l'économiste traditionnel», L'environnement, vol.9, no.5-6, p.12.
- GREEN, Daniel et Magali MARC, «Les grands médias tournent le dos aux problèmes environnementaux», L'environnement, vol.9, no.5-6, p.32-33.
- MARC, Magali, «Mémoire de la Société pour vaincre la pollution présenté par Magali Marc au sous-comité sur les pluies acides du comité permanent des pêches et des forêts», L'environnement, vol.11, no.1, p.6 à 8.
- LACOMBE, Pierre, «L'hydro-Québec, une entreprise en péril?», L'environnement, vol.12, no.2, p.3.
- GREEN, Daniel, «La décontamination des sites industriels du Québec : aura-t-elle lieu?», L'environnement, vol.13, no.1, p.2.
- GREEN, Daniel, «La rencontre internationale sur le fleuve Saint-Laurent organisée par la S.V.P.», L'environnement, vol.14, no.1, 1987, p.5.
- GREEN, Daniel, «Le Saint-Laurent : un fleuve assiégé par des toxiques américains», L'environnement, vol.14, no.1, 1987, p.6-7.
- S.V.P., «Que faire pour ne plus avoir de Saint-Basile-Le-Grand?», L'environnement, vol.15, no.1, p.5.
- S.V.P., «STOP et S.V.P. se joignent au programme Stratégies Saint-Laurent», L'environnement, vol.15, no.2.

SOCIETY TO OVERCOME POLLUTION

- , «Le sommet Reagan-Mulroney : Ce qu'en pensent les écologistes», Contretemps, vol 2, no.1, septembre 1985, p.14.
- BARBACKI, R., Montréal -Air Pollution, Montréal, STOP, 1972.
- BLAIN, Hélène, «STOP à la pollution atmosphérique» entrevue et rédaction par Hélène BLAIN, Contretemps, no.15, hiver 1989.
- DUBUC, Jean-Guy, «Les responsables de pluies acides», La Presse, 30 janvier 1981, p.A6.
- FLOCKTON, F.A., Assessment of environmental materials and information for pre-school and elementary school children and draft catalogue of environmental information for pre-school and elementary school children, STOP, Montréal, 1972, p.1.
- NATHANSON, Jack, Synopsis des règlements municipaux de la région de Montréal sur la protection des non-fumeurs dans les endroits publics, 1988.
- NOEL, André, «Beaucoup d'études, peu de concret estiment les groupes écologistes», La Presse, 8 novembre 1988.
- PYCOCK, Janes, Le Montréal des non-fumeurs : guide des transports en commun et des lieux publics, Montréal, STOP, 1977.
- STOP, «La semaine des non-fumeurs : du 17 au 23 janvier 1983 -Lancement de la brochure «L'air intérieur»», communiqué de presse, 23 janvier 1985.
- STOP, «Les compagnies productrices de déchets dangereux ne sont pas adéquatement contrôlées», communiqué de presse, 23 janvier 1985.
- STOP, «STOP critique la politique ADHOC concernant les déchets toxiques», communiqué de presse, 8 juin 1983.
- STOP, «Stop exige des réunions publiques sur le programme d'assainissement des eaux usées», Communiqué de presse, 12 octobre 1982.
- STOP, «Stop réclame l'intégration des réseaux de transport en commun dans la région de Montréal», Communiqué de presse, 12 octobre 1982.

- STOP, «Une coalition réclame d'urgence la fin des privilèges», communiqué de presse, 6 mars 1990.
- STOP, Brief concerning Bill C-43 The proposed Access to Information Act. presentes to the House of Commons Standing Committee On Justice and Legal Affairs, february 1981.
- STOP, Brief to House of Commons Sub-Committee on Acid Rain, Montréal, january 1981.
- STOP, Brief to the government of Canada regarding the proposed environment protection act (Bill C-74), mars 1987.
- STOP, Ce que STOP veut, c'est qu'à Montréal on ne fume plus!, 18 janvier 1989
- STOP, La gestion des déchets dangereux et l'action populaire, Montréal, présenté par Lynnae Dudley, 5 avril 1984.
- STOP, Le recyclage des déchets industriels au Québec, rapport d'étude préparé pour le Ministère de l'environnement, gestion des déchets dangereux, avril 1984.
- STOP, Lettre au Devoir au sujet de la Commission parlementaire sur l'énergie au Québec, 10 mai 1990.
- STOP, Making Diesel Fuel Cleaner, mémoire présenté à Environnement Canada, juin 1990.
- STOP, Mémoire au conseil consultatif de l'environnement du Québec relatif aux plusieurs aspects du programme d'assainissement des eaux usées au Québec, octobre 1982.
- STOP, Mémoire à la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal concernant la disposition de résidus produit par l'incinération des boues d'égout, 29 septembre 1983.
- STOP, Mémoire à la Commisison de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal sur la pollution dans le quartier Saint-Michel, mai 1983.
- STOP, Mémoire à la Commission permanente des affaires municipale sur le projet de loi 46 -Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal, février 1982.
- STOP, Mémoire à la Commission permanente des transports de l'Assemblée nationale sur le transport en commun dans la région de Montréal, 12 octobre 1982.
- STOP, Mémoire à la Commission Royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada -Une perspective économique et écologique, déposé le 2 novembre 1983, Montréal, p.2.
- STOP, Mémoire présenté au BAPE, audiences sur le projet d'Hydro-Québec de centrale à turbines à gaz de Bécancour, 16 juin 1991, p.2.
- STOP, Mémoire présenté à la Commisison de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal concernant le projet de règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et cours d'eau du territoire de la CUM, 28 février 1985.
- STOP, Mémoire présenté à la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal concernant un projet de système de redevance pour l'assainissement des eaux usées de type industriel, mai 1990.
- STOP, Newsletter, 1970-1972.
- STOP, Priority Issues for Environment Canada, février 1989.
- STOP, STOP participation on consultative committees, février 1992.
- STOP, The 13 million source clean-up, july 1986, p.1.
- STOP, The Control of Motor Vehicle Air Pollution : An Unfinished Agenda, Speech delivered at the APCA/FACE, Environmental governmental Affairs Seminar, Ottawa, 15 octobre 1982.
- STOP, The environment and the law : The citizens's role, Montréal, STOP, 1971.
- WALKER, Bruce, La répartition des coûts de financement versus les citoyens, allocution livrée le 3 mars 1982 aux Assises annuelles de l'Association québécoise des techniques de l'eau.

Articles consultés au sein du journal STOP Press, de 1977 à juin 1992

En ordre chronologique.

- STOP, «Protéger les non-fumeurs», STOP Press, Vol.7, no 1, p.9.
- STOP, «Environnement Canada ne remplit pas sa mission urbaine», Stop Press, vol.8, no.2, p.5.
- DE LADURANTAYE, Roger, «Le virage écologique», STOP Press, juin 1983, p.6.
- BENOIT, François, «Une approche globale», STOP Press, Vol.12, no.2, décembre 1983, p.2.
- STOP, «Les eaux de Montréal -Trois millions d'usagers», STOP Press, juin 1985, p.2.
- STOP, «Le tabac nous impose», Stop Press, vol.15, no.1, p.4.
- MATHIEU, André et Derek MORTON, «La politique énergétique du Québec Hydro-Québec est irresponsable», STOP Press, vol.16, no.1, juin 1987, p.4.
- KLASSEN, Paul, «St. Lawrence belugas : wasting away», STOP Press, décembre 1988, p.1 et 6.
- NATHASON, Jack, «Five years to a smoke-free Canada», STOP Press, vol.17, no.1, décembre 1988, p.2.
- STOP, «STOP spells out its priorities», STOP Press, avril 1989, p.1-4.
- STOP, «L'évaluation environnementale au Québec», STOP Press, avril 1989, p.2-3.
- STOP, «Air Quality Accord signed», Stop Press, mars 1991, p.1.
- STOP, «Une victoire importante pour la cause des non-fumeurs», STOP Press, mars 1991, p.2.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

- BOURDAGES, Jean-Luc et Luc GAGNON, Pour une révision des sciences économiques, Lettre à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal 7 avril 1986.
- BOURDAGES, Jean-Luc, Environnement et conservation : Érosion d'un concept de propriété privée ou privatisation, congrès de la Division du Québec de l'Association du Barreau canadien, 1989.
- BOUTET, Jean, La lumière au bout du tunnel ou comment redonner la priorité à la vie, 1990.
- COTÉ, Guy L. et al., Le projet de Loi C-13. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, mai 1991.
- GAUTHIER, G., Mémoire sur la politique de délestage des réserves fauniques par le MLCP, présenté à Québec lors de la consultation publique sur le projet de délestage des réserves fauniques, UQCN.
- LAMARCHE, Robert, «Harvey Mead -La porte du Paradis», Voir, Montréal, 16 au 22 janvier 1992, p.7-8.
- MEAD, Harvey-L., «La nécessité d'une gestion globale de l'environnement et de l'économie en fonction des ressources», publié dans ACFAS, «L'État de l'environnement au Québec, un bilan des milieux agricole, forestier et aquatique», Les cahiers scientifiques, sous la direction de Harvey-L. Mead, Québec, UQCN, 1987.
- MEAD, Harvey-L., L'avenir du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Lettre envoyée au Conseil des ministres du gouvernement du Québec, à la suite du rapport Gobeil, 15 septembre 1986, p.5.
- MEAD, Harvey-L., Le défi des sondages publics : illusion et réalité, présentation dans le cadre de la 16e conférence annuelle de la North American Association for Environmental Education, 20 octobre 1987.
- MEAD, Harvey-L., Pour une stratégie québécoise de la conservation, Réflexions présentées lors de l'ouverture des Ateliers de travail portant sur l'éducation à la conservation tenus à Montréal, 27 avril 1985, p.2-3.

- UICN, Stratégie mondiale de la conservation -La conservation des ressources vivantes au service du développement durable, 1980.
- UQCN, Consolider et parfaire un outil essentiel de développement durable. présenté à la Commission parlementaire de l'aménagement et des équipements sur la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement, septembre 1991.
- UQCN, Environnement et avenir constitutionnel du Québec. La souveraineté-association...avec la planète, 1991.
- UQCN, L'état de l'environnement agricole au Québec, supplément au magazine Franc-Nord, automne 1987.
- UQCN, L'état de l'environnement aquatique au Québec, supplément au magazine Franc-Nord, printemps 1988.
- UQCN, L'état de l'environnement forestier au Québec, supplément au magazine Franc-Nord, été 1988.
- UQCN, L'état des milieux humides au Québec, supplément au magazine Franc-Nord, hiver 1988.
- UQCN, Les réserves fauniques au Québec : une philosophie à développer, document de travail préparé par le Comité faunique de l'UQCN, 1988.
- UQCN, Matamek, joyau du patrimoine québécois, mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le délestage des réserves fauniques, 1988.
- UQCN, Mémoire de l'Union québécoise pour la conservation de la nature à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, 1990.
- UQCN, Mémoire sur une Stratégie québécoise de la conservation et du développement, par le Comité pour une stratégie de conservation déposé lors des audiences publiques du Conseil de la conservation et de l'environnement, Québec, 5 décembre 1988.
- UQCN, Politique de protection des milieux riverains : commentaires et propositions, 1986.
- UQCN, Présentation sommaire de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Charlesbourg, mars 1992.
- Articles consultés au sein de la revue Franc-Vert (Franc-Nord), du vol.1 (hiver 1984) au vol.9, no.6 (novembre/décembre 1992) -En ordre chronologique.
- GAUTHIER, Benoît, «Éditorial», Franc Nord, vol.1, printemps 1984, p.5.
- MEAD, Harvey-L., «Éditorial», Franc Nord, vol.1, no.1, hiver 1984, p.5.
- MEAD, Harvey-L., «Éditorial Le Québec et la croissance démographique», Franc Nord, vol.2, no.2, p.5.
- PHANEUF, Claude, «Agir localement -L'interprétation de la nature en péril», Franc Nord, vol.2, no.2, printemps 1985, p.25.
- MEAD, Harvey-L., «Éditorial -L'eau, une ressource qui nous échappe?», Franc Nord, vol.3, no.1, hiver 1986, p.5.
- DRAPEAU, Jean-Pierre, «Développement hydro-électrique : l'UQCN réclame un débat public», Franc Nord, vol.4, no.2, printemps 1987, p.8.
- MEAD, Harvey-L., «Éditorial L'Opération survie, un appel à tous», Franc Nord, vol.5, no.1, hiver 1988, p.5.
- GAGNON, Luc et Yves GUÉRARD, «Penser globalement : la macro-écologie, une nouvelle science?», Franc Nord, vol.5, no.3, été 1988, p.35.
- Front-Commun écologique canadien, «La vente au rabais de l'environnement canadien et UQCN, Libre-échange : Un pas de géant...dans la mauvaise direction», Franc-Vert, vol.6, no.1, hiver 1989, p.15 à 17.
- GAGNON, Luc, «Votre courrier», Franc-Vert, vol.7, no.1, janvier-février 1990, p.4-5.
- BÉLANGER, Michel, «Éditorial -Pour de meilleures lois en environnement», Franc Vert, mai-juin 1990, vol.7, no.3, p.7.

- BERGERON, Normand, «Éditorial -L'appétit vorace d'Hydro-Québec», Franc-Vert, vol.7, no.4, juillet-août 1990, p.9.
- GOSSELIN, Pierre, «Éditorial -Les leçons de Saint-Amable», Franc Nord, Hors Série no.5, L'après Saint-Amable, 1990, p.5.
- GOSSELIN, Pierre, «Éditorial -Un printemps pour le Québec», Franc-Vert, vol.8, no.2, mars-avril 1991, p.9.
- VILLENEUVE, Claude, «Penser globalement L'ERE, un outil pour le développement durable», Franc-Vert, vol.8, no.3, mai-juin 1991, p.30-31.
- GOSSELIN, Pierre, «Éditorial -Grande-Baleine : le temps d'une paix», Franc-Vert, vol.8, no.6.
- DRAPEAU, Jean-Pierre et Manon LACHARITÉ, «Éditorial -Énergie : un vrai débat public...pour un enjeu de société», Franc-Vert, vol.9, no.6, novembre-décembre 1992, p.10.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE

- BIBEAULT, Jean-François, VANIER, Daniel et Léo-Paul QUINTAL, Mémoire de la Fédération québécoise de la faune concernant la Stratégie québécoise de la conservation et du développement, présenté au Conseil de la Conservation et de l'Environnement du Ministère de l'environnement, décembre 1988.
- F.Q.F., Commentaires de la Fédération québécoise de la faune relatif au projet de règlement sur les habitats fauniques, été 1992.
- F.Q.F., Drainage, creusage, élargissement de la rivière Pot-au-beurre dans la Baie de La Vallière située dans la municipalité de Ste-Anne de Sorel, lettre ouverte à l'hon. Adrien Ouellet, 20 août 1985.
- F.Q.F., Info FQE, vol.1, no.1(septembre 1992) et no.2(16 novembre 1992).
- F.Q.F., L'exploitation forestière et la protection de l'habitat faunique, mini-sommet tenu à l'UQAM, Montréal, Robert Joyal Éditeur, 1er mai 1981.
- F.Q.F., Mémoire national concernant la révision des réserves fauniques et le développement des pourvoirs, présenté par la F.Q.F., janvier 1988.
- F.Q.F., Objectifs, brochure distribuée par la fédération.
- F.Q.F., La gestion des déchets dangereux au Québec, mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, BAPE, juin 1990, vol.1-2.
- PELLETIER, André et Daniel VANIER, Avis préliminaire de la Fédération québécoise de la faune concernant le projet Soligaz à Varennes, remis au BAPE, décembre 1990.
- PELLETIER, André, Consultation sur la classe en enclos, lettre à M.Daniel St-Onge, directeur de la gestion des espèces et des habitats, 11 janvier 1992.
- PELLETIER, André, Dragage dans la Baie Missisquoi, lettre à madame Claudette Journeaut, BAPE, 18 octobre 1989.
- PELLETIER, François, Projet de mémoire pour l'audience publique sur la stratégie de protection des forêts, présenté à la Fédération québécoise de la faune, 23 mai 1991, Non publié.
- QUINTAL, Léo-Paul et Daniel VANIER, Position de la Fédération québécoise de la faune concernant le plan d'action interministériel pour favoriser la survie du béluga du St-Laurent, présenté au Forum international pour la survie du Béluga, 1er octobre 1988.
- QUINTAL, Léo-Paul, La forêt de l'an 2000, Montréal, Éditions Solidarité, 1990.
- RAJOTTE, Bruno, VANIER, Daniel, QUINTAL, Léo-Paul et Yves JEAN, Mémoire relatif à l'avant-projet de loi sur les pesticides, déposé le 2 février 1987 à l'Assemblée Nationale.

Articles consultés au sein du journal *Nouvelles de la Fédération*, de juin/juillet 1965 à juillet 1967 et août/septembre 1969 -En ordre chronologique.

- F.Q.F., «Constitution», *Nouvelles de la fédération*, juin-juillet 1965, p.1.
 F.Q.F., «La Fédération québécoise de la faune fut anciennement la Fédération des associations de chasse et de pêche du Québec», *Nouvelle de la fédération*, septembre-octobre 1965, p.3.
 F.Q.F., «Mémoire présenté à l'honorable Lucien Cliche, ministre des Terre et Forêts et à son ministère au cours des audiences publiques tenues à Québec le 13 décembre 1965», *Nouvelles de la fédération*, janvier 1966, p.1.

Articles consultés au sein de la revue *Faune-Québec*, du vol.1, no.1 (septembre 1986) au vol.3, no.1 (septembre 1988) -En ordre chronologique

- QUINTAL, Léo-Paul, «Éditorial», *Faune Québec*, vol.1, no.1.
 JEAN, Yves, «L'avant-projet de Loi sur les forêts : mémoire de la F.Q.F.», *Faune Québec*, vol.1,no.1, septembre 1986, p.15.
 JEAN, Yves, «Commercialisation du caribou», *Faune Québec*, vol.1,no.2, hiver 1987, p.15.
 QUINTAL, Léo-Paul, «Éditorial -L'agriculture à quel prix!», *Faune Québec*, vol.1, no.3, printemps 1987, p.4.
 GAGNON, Jean-Benoît, «Pour un juste partage -La faune à partager avec les autochtones», *Faune Québec*, vol.2, no.1, septembre 1987, p.50.
 HÉBERT, Jean-René, «Un plan conjoint -La gestion de l'original : Une nécessité», *Faune Québec*, vol.2, no.2, p.8.
 QUINTAL, Léo-Paul, et Yves JEAN, «La gestion de la faune au Québec -Vision de la F.Q.F.», *Faune Québec*, vol.2, no.2, décembre 1987, p.19.
 CORRIVEAU, Yves, «FQF et Greenpeace une alliance surprenante à démystifier», *Faune Québec*, vol.3, no.1, automne 1988, p.15.
 JEAN, Yves, «Commercialiser un patrimoine», *Faune Québec*, vol.3,no.1, hiver 1987, p.19 à 26.

Dans le cadre de cette recherche un recension d'articles sur l'environnement a été effectuée au sein du journal *Le Devoir*. Nous indiquons ici les articles consultés.

Sur la S.V.P.

- , «Jeûne d'un mois du président de SVP», *Le Devoir*, 8 mai 1976, p.3.
 ---, «La SVP redit son opposition à la fluoration», *Le Devoir*, 29 janvier 1977, p.6.
 PROVOST, Gilles, «Mercure : la S.V.P. accuse Québec de ne pas protéger les pêcheurs sportifs», *Le Devoir*, 2 juin 1977, p.3.
 PROVOST, Gilles, «S.V.P. : assez de tataouinage», *Le Devoir*, 9 janvier 1978, p.10.
 PROVOST, Gilles, «Pollution : S.V.P. considère que le projet de loi 69 est "moribon"», *Le Devoir*, 6 octobre 1978, p.8.
 TARDIF, André, «Pour réduire la pollution, S.V.P. propose quatre façons de transformer le fumier», *Le Devoir*, 1 décembre 1978, p.8.
 TARDIF, André, «Le droit à un environnement sain inscrit dans la Charte des droits?», *Le Devoir*, 1 juin 1979, p.24.
 TARDIF, André, «Un insecticide soupçonné d'être cancérigène testé sur la Gaspésie?», *Le Devoir*, 21 juin 1979, p.10.
 ROBERGE, Pierre, «S.V.P. demande des mesures énergétiques pour réduire les pluies acides», *Le Devoir*, 11 octobre 1979, p.14.

- , «SVP lance une campagne publique de financement», Le Devoir, 28 février 1980, p.23.
- TARDIF, André, «La S.V.P. : le projet de règlement de Québec sur les études d'impact relève de la mascarade», Le Devoir, 14 mai 1980, p.14.
- TRUDEL, Clément, «Pêcheurs, méfiez-vous des poissons du Saint-Laurent», Le Devoir, 8 juin 1980, p.17.
- POIRIER, Patricia, «L'enfouissement de déchets chimiques toxiques constitue une bombe à retardement (la SVP)», Le Devoir, 19 juin 1980, p.2.
- DAGENAIS, Angèle, «La SVP dénonce la pollution de l'air causée par l'incinérateur Des Carrières», Le Devoir, 11 septembre 1980, p.5.
- GREEN, Daniel, «La gestion des déchets toxiques au Québec», Le Devoir, 3 décembre 1980, p.11.
- TARDIF, André, «Si Stablex ne représente pas de danger, pourquoi ne pas la rapprocher des usines», Le Devoir, 18 décembre 1980, p.3.
- TARDIF, André, «La S.V.P. presse Québec de tout dire sur les pluies acides», Le Devoir, 4 décembre 1981, p.5.
- VINCENT, Pierre, «Les pluies acides : de la recherche à l'action», Le Devoir, 23 janvier 1982, p.13.
- LAMONTAGNE, P. Michel, «Un processus qui met l'accent sur la participation», Le Devoir, 16 août 1982, p.11.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Pluies acides : la S.V.P. concentre ses efforts pour l'heure aux USA», Le Devoir, 7 octobre 1982, p.6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «L'évacuateur de crues à la Rivière Des Prairies -Un dossier à reprendre à zéro», Le Devoir, 5 mars 1983, p.5.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La S.V.P. veut une usine propre dedans comme dehors à Noranda», Le Devoir, 10 décembre 1983, p.8.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Une ordonnance du ministère de l'Environnement -La carrière Landreville a jusqu'au 30 juin pour nettoyer ses émanations», Le Devoir, 21 février 1984, p.6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Pour nettoyer 80 sites d'enfouissement de déchets dangereux : \$100 millions», Le Devoir, 22 septembre 1984, p.5.
- PARENT, Rolande, «La S.V.P. propose une taxe aux usines polluantes», Le Devoir, 28 septembre 1984, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La S.V.P. demande un moratoire de deux ans sur le harnachement du lac Robertson par Hydro-Québec», Le Devoir, 2 mars 1985, p.7.
- , «Une étude de S.V.P. les identifie -57 entreprises rejettent des milliers de tonnes de polluants directement au fleuve», Le Devoir, 8 mars 1985, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Sept partis ont répondu à un questionnaire de la Société pour vaincre la pollution (SVP) -Environnement : le PLQ se classe dernier au plan des engagements, le PQ deuxième, mais premier pour sa connaissance du dossier», Le Devoir, 22 novembre 1985, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Pour éviter une autre catastrophe écologique comme celle de la rivière St. Clair -S.V.P. réclame un inventaire du lit du fleuve», Le Devoir, 28 novembre 1985, p.5.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Environnement -Le PLQ précise sa position», Le Devoir, 29 novembre 1985, p.5.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les déchets d'anhydride sulfureux -Le PLQ ne repoussera pas de quatre ans l'échéance fixée à la raffinerie Noranda», Le Devoir, 3 décembre 1985, p.3.
- MARC, Magali, «L'environnement est menacé», Le Devoir, 3 février 1986, p.7.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «S.V.P. s'oppose à la vente de l'eau de la Baie James», Le Devoir, 27 février 1986, p.4.

- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «S.V.P. : des études avant la phase II de la Baie James», Le Devoir, 28 mai 1986, p.3.
- MARC, Magali, «Baie James II risque de causer un génocide», Le Devoir, 4 juin 1986, p.7.
- MARC, Magali, «Néo-libéralisme et écologie -Faudrait-il aussi la liberté de polluer?», Le Devoir, 25 juillet 1986, p.7.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Pour la S.V.P. Québec a agi hâtivement en permettant l'incinération de BPC», Le Devoir, 4 novembre 1986, p.3.
- MARC, Magali, «Baie James II -Les exportation d'électricité», Le Devoir, 17 novembre 1986, p.7.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Selon la Société pour vaincre la pollution -Le projet de déréglementation écarte un débat éclairé sur la Baie James II», Le Devoir, 27 novembre 1986, p.11.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les écologistes se mobilisent contre la phase II de la Baie James», Le Devoir, 12 février 1987, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La nouvelle loi sur les pesticides -Pourquoi des passe-droits aux cultivateurs? dit S.V.P.», Le Devoir, 14 février 1987, p.A-4.
- , «À La suite du contrat de \$15 milliards avec le Maine la Société pour vaincre la pollution réclame des audiences publiques sur la politique québécoise de développement énergétique», Le Devoir, 16 février 1987, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Le public doit être placé devant un projet de société -Les environnementalistes exigent un véritable débat sur la question énergétique», Le Devoir, 23 février 1987, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La S.V.P. veut une enquête pour évaluer la proposition de Lavalin», Le Devoir, 31 mars 1987, p.4.
- CAYOINETTE, Pierre, «Entrevue avec Daniel Green, vice-président de S.V.P. -Le quotidien environnemental des québécois s'est fortement accru», Le Devoir, cahier spécial, 15 mai 1987, p.10.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «L'ONÉ a rendu une bonne décision, mais pour les mauvais motifs, constate la S.V.P. », Le Devoir, 23 juin 1987, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La S.V.P. demande à Québec de respecter sa propre loi -Plus de 75% des déchets traités par Stablex proviennent des États-Unis», Le Devoir, 5 décembre 1987, p.A-4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Sous conditions, Québec permet de construire des résidences sur d'anciens terrains contaminés », Le Devoir, 25 mars 1988, p.3.
- PARÉ, Isabelle, «Les coupures d'Ottawa. S.V.P. doit compter sur les américains», Le Devoir, 25 juillet 1988, p.1.
- LECLERC, Jean-Claude, «Dis-moi qui te subventionne...», Le Devoir, 27 juillet 1988, p.8.
- , «Le milieu écologiste est déçu par la nomination d'un «junior»», Le Devoir, 4 mars 1989, p.A-3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Environnement -Le BAPE, une coquille vide?», Le Devoir, 4 mars 1989, p.A-9.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Des groupes environnementaux divisés sur la meilleure façon de détruire des déchets», Le Devoir, 10 mars 1989, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «S.V.P. ne voit rien de bon dans le projet de règlement sur les déchets toxiques», Le Devoir, 21 mars 1989, p.4.
- PARÉ, Isabelle, «Baie James -La Audubon Society soutient que la Baie James II met en danger un écosystème unique», Le Devoir, 26 juillet 1989, p.3.
- TRUDEL, Clément, «Sept groupes réclament d'urgence la fin des privilèges aux grandes compagnies», Le Devoir, 7 mars 1990, p.13.

- TRUDEL, Clément, «S.V.P. en appel devant la Commission d'accès à l'information», Le Devoir, 29 mars 1990, p.4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Des champs près d'un incinérateur à Mercier pollués par 10 000 tonnes de produits toxiques», Le Devoir, 26 juin 1990, p.3.
- LAVALLEE, Stéphane, «Le forum sur l'économie et l'environnement résonne déjà des désillusions écologistes», Le Devoir, 11 février 1991, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Tricil : nouvelles révélations de la S.V.P.», Le Devoir, 16 mai 1991, p.A-6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Paradis a sollicité une enquête de la SQ sur Laidlaw-Tricil», Le Devoir, 12 mars 1992, p.1.
- , «Ottawa se moque du Québec et vote sa loi environnementale», Le Devoir, 20 mars 1992, p.A-1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Québec se prépare à forcer Tricil à nettoyer les lagunes de Mercier», Le Devoir, 29 avril 1992, p.A-4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Tricil-Laidlaw admet un important enfouissement de déchets dangereux 20 ans après le fait» Le Devoir, 16 septembre 1992, p.A-3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Tricil aurait déversé des toxiques tout en empochant l'argent de Québec», Le Devoir, 3 novembre 1992, p.A-4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «L'acquiescement de Laidlaw sème l'incrédulité», Le Devoir, 9 décembre 1992, p.A-1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Laidlaw : Paradis veut corriger la situation en passant par un projet de loi contesté», Le Devoir, 15 décembre 1992, p.A-3.

Sur STOP

- PROVOST, Gilles, «Le Conseil consultatif de l'environnement, c'est notre conscience écologique ... aphone», Le Devoir, 5 janvier 1976, p.2.
- RAAB, K.H., «Le public et la pollution», Le Devoir, 9 octobre 1976, p.4.
- PROVOST, Gilles, «Des mouvements anti-pollution décident de faire front commun», Le Devoir, 17 août 1977, p.3.
- TRUDEL, Clément, «Pour un bon règlement anti-pollution, huit organismes proposent des amendements», Le Devoir, 15 septembre 1977, p.3.
- PROVOST, Gilles, «La qualité de l'air à Montréal -Le front de défense dénonce les délais qui retardent l'adoption du règlement», Le Devoir, 25 novembre 1977, p.9.
- PROVOST, Gilles, «STOP et le projet de loi 69 : des droits fictifs?», Le Devoir, 26 septembre 1978, p.18.
- André TARDIF, «Qualité de l'air sur l'île de Montréal Léger renonce à ses responsabilités (STOP)», Le Devoir, 14 juin 1980, p.13.
- , «DesMarais rétorque à STOP -La qualité de l'air s'est améliorée», Le Devoir, 21 juin 1980, p.3.
- TARDIF, André, «Pluies acides : STOP ne croit pas aux efforts d'Ottawa», Le Devoir, 28 janvier 1981, p.15.
- DAGENAIS, Angèle, «STOP exige un meilleur accès à l'information», Le Devoir, 25 mars 1981, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Léger promet pour cet été son projet de loi anti-tabac», Le Devoir, 30 janvier 1982, p.3.
- TRUDEL, Clément, «Loi 55 et «procédure expéditive» -Léger se fait rassurant en commission parlementaire», Le Devoir, 17 avril 1982, p.11.
- , «Pollution automobile : des normes faibles?», Le Devoir, 16 octobre 1982, p.12.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La carrière Miron -Des organismes environnementaux réclament des mesures correctives», Le Devoir, 28 mai 1983, p.16.
- , «Pollution par l'essence STOP invite la CUM et Québec à régler», Le Devoir, 11 juin 1983, p.4.

- , «Québec veut accorder trop de liberté aux producteurs de déchets toxiques, selon STOP», Le Devoir, 24 janvier 1985, p.3.
- DUHAMEL, Alain, «Le contrôle des rejets dans les égouts de la CUM STOP propose un marché des permis», Le Devoir, 2 mars 1985, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Environnement : les corps publics pourraient être forcés de dévoiler des informations confidentielle », Le Devoir, 25 janvier 1986, p.4.
- LECLERC, Jean-Claude, «Billet», Le Devoir, du 27 juillet 1988, p.8.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «STOP veut limiter les rejets de l'incinérateur Des Carrières», Le Devoir, 18 septembre 1990, p.3.

Sur l'UQCN

- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Le public doit être placé devant un projet de société -Les environnementalistes exigent un véritable débat sur la question énergétique», Le Devoir, 23 février 1987, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Rapport Lacoste sur l'environnement Tout grand projet devrait passer par une étude d'impact», Le Devoir, 28 mars 1989, p.1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Il faut en moyenne 32.2 mois pour franchir les dédales de l'évaluation gouvernementale», Le Devoir, 29 mars 1989, p.7.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «L'UQCN réclame la mise en application du rapport Lacoste», Le Devoir, 29 juin 1989, p.3.
- PARENT, Rolande, «Les élections générales au Québec -Des écologistes pointent le mince 0.2% du budget québécois consacré à l'environnement», Le Devoir, 11 août 1989, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Deux groupes demandent à Bourassa de ne pas renouveler le mandat du président du BAPE», Le Devoir, 10 mars 1990, p.A-2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Un front écologique se bat contre le principe de l'incinération de déchets», Le Devoir, 27 mars 1990, p.2.
- PARENT, Rolande, «Polémique autour de l'antinatalisme d'une revue écologique», Le Devoir, 31 juillet 1991, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Une injonction pour forcer la reprise d'audiences publiques pourrait paralyser le projet Soligaz», Le Devoir, 22 août 1991, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Paradis refuse de réouvrir l'enquête sur le projet Soligaz», Le Devoir, 28 août 1991, p.1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles et Michel VENNE, «L'UQCN demande une enquête sur les déclarations de Lahir», Le Devoir, 5 septembre 1991, p.3.
- TREMBLAY, Frédéric, «Les conservationnistes du Québec critiquent sévèrement les méthodes d'études d'impacts», Le Devoir, 16 septembre 1991, p.2.
- TREMBLAY, Frédéric, «L'UQCN remet en cause la crédibilité des autochtones de Grande-Baleine», Le Devoir, 4 novembre 1991, p.1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «L'union pour la conservation de la faune demande à Pierre Paradis de ne pas céder aux papetières», Le Devoir, 25 novembre 1991, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Des groupes écologiques avalent mal les 4 millions \$ accordés aux Cris et Inuits», Le Devoir, 4 février 1992, p.A-3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Pierre Paradis fait face à une levée de boucliers sans précédent contre la scission de son ministère», Le Devoir, 5 mars 1992, p.A-2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Paradis doit démissionner pour assainir l'environnement conseillent les écologistes», Le Devoir, 6 mars 1991, p.A-3.
- RICHER, Jocelyne, «Le principal groupe environnemental conspue le «projet bâclé» de Paradis», Le Devoir, 13 mars 1992, p.A-2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Des experts demandent à Hydro-Québec de tenir compte des coûts «indirects» de Grande-Baleine», Le Devoir, 18 mars 1992, p.A-4.

- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La meilleure façon de contrer les intrusions fédérales, c'est d'occuper le terrain! L'UQCN et l'assaut de Paradis contre C-13», Le Devoir, 27 mars 1992, p.A-2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Écologistes québécois et américains ajustent leur tir sur Grande-Baleine», Le Devoir, 9 octobre 1992, p.A-3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Le BAPE pourrait réétudier Soligaz», Le Devoir, 20 octobre 1992, p.A-3.

Sur la F.Q.F

- BOILEAU, Gilles, «Congrès de la Fédération québécoise de la faune -Chasseurs et pêcheurs s'inquiètent des agressions contre la nature», Le Devoir, 25 novembre 1980, p.6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération québécoise de la faune a du plomb dans l'aile», Le Devoir, 14 février 1981, p.14.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération de la faune accuse Québec de se désintéresser de la préservation», Le Devoir, 28 février 1981, p.20.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération de la faune adopte un plan d'austérité», Le Devoir, 9 mars 1981, p.8.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération québécoise de la faune : une crédibilité qui doit être refaite», Le Devoir, 17 mars 1981, p.15.
- , «Le président de la Fédération québécoise de la faune est accusé de braconnage et de fraude», Le Devoir, 26 juillet 1983, p.2.
- , «Le ministère de la Justice nie avoir abandonné les accusations contre Noël Laurin», Le Devoir, 16 août 1983, p.12.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Le MLCP est résolu à maintenir ses recours contre Nemrotour d'Anticosti -Chevrette accuse la FQF d'avoir perdu toute crédibilité», Le Devoir, 17 août 1983, p.5.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Tony Le Sauter quitte la présidence d'une commission d'étude de la FQF», Le Devoir, 23 août 1983, p.12.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Baie Lavallière : les travaux de drainage sont terminés», Le Devoir, 26 janvier 1985, p.4.
- RACINE, Bernard, «Programme d'amélioration des rives du Québec -Québec ne doit pas donner carte blanche aux municipalités, dit la F.Q.F.», Le Devoir, 14 mars 1985, p.6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Défense de l'environnement et de ses habitats -La FQF se propose d'élargir son champs d'action», Le Devoir, 25 novembre 1985, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Gestion des réserves provinciales -Les associations de chasse et pêche s'opposent aux privés», Le Devoir, 5 mai 1986, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Environnement : coalition sans précédent», Le Devoir, 30 mai 1986, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La revitalisation des berges -Une politique incomplète pense la F.Q.F.», Le Devoir, 2 juillet 1986, p.2.
- JEAN, Yves et Léo-Paul QUINTAL, «L'utilisation polyvalente de la forêt est une priorité», Le Devoir, 3 octobre 1986, p.7.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La F.Q.F. investit \$100, 000 dans Héritage-faune», Le Devoir, 9 décembre 1986, p.4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les manufacturiers s'opposent au projet de loi sur les pesticides», Le Devoir, 17 février 1987, p.13.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération de la faune s'inscrit contre l'interdiction de chasser le canard à Beaconsfield», Le Devoir, 5 juin 1987, p.6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération de la faune -Les droits de chasse des Amérindiens ne sont pas assez définis», Le Devoir, 19 septembre 1987, p.A-2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Une alliance surprenante entre les chasseurs et ... Greenpeace», Le Devoir, 17 mai 1988, p.3.

- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Malgré une demande d'injonction Québec donne le feu vert à un promoteur déjà dans l'illégalité», Le Devoir, 26 mai 1988, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les consultations publiques sur l'environnement -La Fédération de la faune accuse le gouvernement de «menacer les droits acquis» de la population», Le Devoir, 26 mai 1988, p.7.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Le prix Roland-Michener à Léo-Paul Quintal», Le Devoir, 13 juin 1988, p.6.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La Fédération de la faune accuse Québec de recréer des clubs privés dans les ZEC», Le Devoir, 21 septembre 1988, p.10.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les écologistes ont été pris au dépourvu par le virage de Québec sur les arrosages», Le Devoir, 7 juin 1990, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «La F.Q.F. réclame des entreprises un bilan énergétique complet», Le Devoir, 22 juin 1990.

Articles généraux

- LÉGER, Marcel, «Environnement: aux citoyens d'agir», document reproduit dans Le Devoir, Montréal, 13 janvier 1979, p.4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Pour la préparation de leurs mémoires les groupes environnementaux demandent l'assistance du BAPE», Le Devoir, 30 avril 1982, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Le Conseil consultatif de l'environnement est accusé de mener à l'abandon de l'assainissement des eaux», Le Devoir, 18 octobre 1982, p.11.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les groupes écologistes dénoncent le silence des partis», Le Devoir, 27 novembre 1985, p.5.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «En marge du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs - Selon STOP et S.V.P., c'est pour des raisons d'argent que Québec et Ottawa excluent le fleuve de l'entente d'assainissement avec les USA», Le Devoir, 17 janvier 1986, p.2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Quatre des huit lignes d'Hydro-Québec vont traverser le fleuve», Le Devoir, 28 février 1987, p.A-4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Une politique d'accès améliorée pour les riches -Les groupes environnementaux trouvent exagérées les dépenses sur l'île d'Anticosti», Le Devoir, 29 décembre 1987, p.3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Deux groupes environnementaux exigent la démission de Goldbloom», Le Devoir, 27 avril 1989, p.10.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les écologistes jugent le budget Levesque rétrograde», Le Devoir, 28 avril 1990, p.A-10.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles, «Les futurs combattants de l'environnement fourbissent leurs armes», Le Devoir, 9 juillet 1990, p.1.
- BOILEAU, Josée, ««Plan vague ... plan vide», mais Decotret demeure inébranlable», Le Devoir, 12 décembre 1990, p.A-3.
- Daniel CLARIN-PÉPIN, «Le nationalisme occulte l'écologisme -proposition pour une renaissance verte du Québec», Le Devoir, 9 mai 1992, p.B-10.